image
not
available


VE RI
TAS

BIOGRAPHIE

DES

MALOUINS CÉLÈBRES,

NÉS DEPUIS LE 15e SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS;

PRÉCÉDÉE

D'UNE NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VILLE DE SAINT-MALO.

BIOGRAPHIE

DES

MALOUINS CÉLÈBRES,

NÉS DEPUIS LE 15e SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS;

PRÉCÉDÉE

D'UNE NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VILLE DE SAINT-MALO,

DEPUIS SON ORIGINE;

PAR M. F.-G.-P.-B. MANET,

PRÊTRE, CHEF DE L'INSTITUTION DE LA MÊME VILLE.

Indocti discant, et ament meminisse periti : turpe enim est in patriâ peregrinari, et in iis quæ ad ipsam pertinent quasi hospitem esse.

Que ceux qui ne connaissaient pas ces faits les apprennent; et que ceux qui les savaient déjà aiment à s'en rafraîchir la mémoire : car c'est une chose honteuse d'être en quelque sorte étranger dans sa patrie, et de vivre dans l'ignorance de ce qui la concerne, comme si l'on était un homme venu d'ailleurs.

(*Trad. du vers 741 de l'Essai de Pope sur la Critique, et de Manuce.*)

SAINT-MALO,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DES CIMETIÈRES;
ET H. ROTTIER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1824.

A MONSIEUR

AUGUSTE-JEAN-MARIE DE BIZIEN,

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR,

MAIRE

DE LA VILLE DE SAINT-MALO.

MONSIEUR LE MAIRE,

A quel autre qu'à vous aurais-je pu offrir la dédicace de ce petit recueil, dont le public, trop indulgent sans doute, réclamait depuis longtemps l'impression.

Plusieurs de vos ancêtres occupent un rang si distingué dans les Annales malouines; *vous-même, MONSIEUR LE MAIRE, travaillez tous les jours à vous y préparer une si grande place par tout ce qu'un vrai patriotisme vous fait entreprendre en faveur de vos administrés; et j'ai en particulier sujet de me louer en tant de manières de vos procédés à mon*

égard, que j'aurais cru me rendre blâmable au dernier point, en portant ailleurs mon hommage.

Daignez donc, je vous en supplie, recevoir avec votre bonté accoutumée, ce faible tribut de ma reconnaissance; et croire au profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Maire,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MANET, Prêtre.

Saint-Malo, 31 *mars* 1824.

PRÉFACE.

L'ESPÈCE de *panorama* historique qui va, mon cher lecteur, se dérouler sous vos yeux, n'était pas encore sorti de notre porte-feuille, qu'il était déjà proscrit comme *injurieux à la gloire de notre ville*, par un *vieil amateur*, qui, selon toute apparence, s'en croit l'ornement.

Il n'entre certainement point dans notre façon de penser, de vous donner cet ouvrage pour un chef-d'œuvre : mais aussi ce serait de notre part une complaisance par trop outrée, de souscrire à l'extrême sévérité du jugement de l'anonyme, qui nous semble du reste avoir une inclination prononcée à disséquer des minuties grammaticales, comme certaines mouches en ont à sucer de préférence les ulcères. « Les histoires, *quelles qu'elles soient*, « dit avec raison M. Poullain de Saint-Foix dans « ses Essais sur Paris (*tom.* 4, *pag.* 395), restent « toujours ; tandis que d'un millier de vers, il « n'y en a pas vingt qui passent à la postérité. »

Nous laisserons donc *le vieil amateur* exercer à son gré sa critique : de plus graves occupa-

tions que le soin de répondre à ses sarcasmes, nous appellent; et si notre travail vous agrée, nos vœux sont remplis.

Une seule chose nous afflige : c'est de voir se resserrer, comme des ombres, sous la bordure, quelques-uns de nos concitoyens qui auraient pu figurer avec avantage sur les plans avancés de ce tableau : mais il ne nous a pas été possible de vaincre leur modestie, ni d'en obtenir les renseignemens que nous leur avions demandés avec instance.

Au surplus, nous ne brûlons point les cintres de l'édifice; et nous avons l'espoir qu'un jour quelqu'écrivain plus heureux trouvera moyen de le conduire à son entière perfection.

LISTE
DE MM. LES SOUSCRIPTEURS.

MM.

LE BRETON, curé de Saint-Malo.
MAGON DE LA VILLEHUCHET.
Mme SURCOUF DE BOISGRIS.
Achille LUZIÈRE.
L'abbé MORIN, vicaire de Saint-Malo, et chanoine-honoraire de Rennes.
LE JOLIFF, vicaire de Saint-Malo.
Alain MICHEL, capitaine.
L'abbé FOURCHON.
Mmes DE BIZIEN, la mère.
DE PLOUER.
DE KERMENAN.
DE LA BOISSIÈRE.
DE KARGOUET.
DE BRECEY, propriétaire.
GENDROT, recteur de Trans.
Augustin THEMOY, médecin.
Louis-Ange THEMOY, capitaine.
AVRIL, curé de Saint-Père.
Théodore AVICE DE LA VILLEJAN, lieutenant des douanes royales.
BAUDOUIN, inspecteur des pêches, à Cancale.
LECOURT DE LA VILLETHASSETZ, 1er substitut du procureur du roi, à Saint-Brieuc.

MM.

Joseph DUPUY-FROMY.

MAGON DE LA VIEUVILLE, négociant.

THIERRY, propriétaire, à Saint-Brieuc.

LE FER DE BONNABAN.

PIARD-DESHAYS, directeur de la poste aux lettres.

DUGUEN, fils.

L. BOURDET, notaire.

C. MIDY, commissaire-priseur.

MALAPERT, notaire.

TANGUY, capitaine du commerce.

GODFROY, négociant-armateur.

Augustin THOMAS, fils, armateur.

VILLALARD, avoué-licencié.

MICHEL-VILLEBLANCHE, avoué-licencié.

HEURTAULT, négociant.

J. EPRON, contre-amiral, en retraite.

PASQUIER, avoué-licencié.

Nicolas HERBERT.

GRENIER, propriétaire.

BURDELOT, avoué-licencié.

SALMON, fils, négociant.

Le baron RAFFRON DE VAL.

NARJOT, jeune, capitaine du génie.

LE GUEN DE LA CROIX.

Auguste DANYCAN, receveur des finances.

André PONPHILY, receveur des impositions indirectes.

Mme LE FER HARRINGTON, propriétaire.

Malo GILBERT, constructeur de bâtimens.

Mlle DE LA GRASSINAIS.

MM.

E. BOUVET, propriétaire.

BONIFACIO.

SÉREL-DESFORGES, avocat.

L. BLAIZE, jeune, armateur.

Ch. PETIT, propriétaire.

KENNY.

Mme DUOLMAR.

P. LEGUE, propriétaire.

Mme Ve LA MOTTE DUPORTAIL.

DESFONTAINES, fils, visiteur des douanes.

SÉBIRE, avocat.

SIMON, professeur.

BOURDAS, fils.

AUBIN, professeur de musique.

P. GICQUEL-DESTOUCHES, capitaine de vaisseau.

CHOESNET, président du tribunal de 1re instance.

Le comte Félix DE LA GARDE.

Fleurine DE LA GARDE, capitaine de frégate.

Trente-neuf anonymes.

NOTICE
HISTORIQUE
SUR
LA VILLE DE SAINT-MALO,
DEPUIS SON ORIGINE.

LA VILLE DE SAINT-MALO a succédé à l'antique cité d'Aleth, chef-lieu d'une des six principales tribus que Jules César trouva établies dans l'Armorique, lors de sa conquête des Gaules, plus d'un demi-siècle avant Jésus-Christ. Elle est située à environ cinq cents toises au nord de cet ancien boulevard, qui était lui-même assis sur cette portion du territoire de Saint-Servan à laquelle en est resté jusqu'ici le nom de *la Cité*.

Le rocher qui sert de base à la majeure partie de cette ville célèbre, était jadis au milieu d'un marais, que la mer envahit au mois de mars de l'an 709. Ce monticule s'appelait dès-lors, et a long-temps continué depuis de s'appeler le *Rocher d'Aaron*, du nom d'un pieux personnage qui, vers l'an 507, y avait fixé sa demeure, à la tête d'un certain nombre d'autres religieux, et qui y avait accueilli saint Malo, évêque régionnaire d'Angleterre, quand cet illustre pontife vint, en 538, chercher un refuge sur nos côtes.

Par l'effet de l'isolement que l'élément dévastateur

venait de faire subir à ce roc, il ne tint plus, de mer haute, au continent, que par une faible langue de terre qui s'avance dans l'est vers le bourg de Paramé, et sur partie de laquelle a été construite la levée artificielle qu'on voit aujourd'hui : ce qui, à l'époque des hautes marées, donne assez à la ville de Saint-Malo l'aspect d'un navire à l'ancre, dont cette chaussée ou sillon représente le câble.

Cet envahissement de l'Océan ayant rendu ce rocher propre à servir d'asyle aux pêcheurs, de nouveaux colons s'empressèrent de venir y élever quelques pauvres huttes, auxquelles succédèrent par degrés des édifices élégans.

Peu-à-peu il s'y forma quelques relations d'intérêt et de commerce entre ses habitans et ceux des contrées environnantes; mais cette source de la prospérité publique était à peine ouverte, qu'elle fut pour long-temps fermée, par suite de la révolte des Bretons contre l'empereur Charlemagne, dont les lieutenans, en 811, incendièrent le monastère et l'église du lieu, laquelle avait été mise sous l'invocation de saint Malo presqu'aussitôt après le décès de ce vénérable étranger.

Ce temple ayant été réparé l'année suivante par l'évêque d'Aleth, Hélocar, ce prélat zélé obtint de Louis-le-Débonnaire, le 26 mars 816, un diplôme en vertu duquel ce prince émancipait l'Eglise de l'île de Saint-Malo de toute autre obéissance séculière que de la juridiction royale et impériale de France. C'est là, au vrai, l'origine de la plupart des priviléges dont nos pontifes et leurs chanoines ont joui jusqu'à la révolution; priviléges que l'on trouvera énumérés en dé-

tail, ainsi que tous les autres articles de cette Notice, dans le grand ouvrage que nous préparons sur cette matière.

Sous les trois successeurs immédiats d'Hélocar, l'île d'Aaron se remit un peu de ses désastres, malgré les punitions terribles que Louis-le-Débonnaire lui-même se vit contraint de venir faire en Bretagne, dans les années 818 et 824 : mais cette lueur de félicité ne dura guères. Les Normands ayant plongé la province dans le plus affreux désordre, Aleth et l'île d'Aaron éprouvèrent en particulier, d'une façon funeste, la rage de ces barbares en 847, 878, 919, 931 et 963.

Enfin, quand ces hommes du nord eurent pour jamais délivré notre patrie de leur présence, la ville de Saint-Malo (car elle avait déjà ce nom) commença à s'embellir et à se peupler d'une manière sensible. Les évêques aléthiens Hamon III, Daniel Ier et Benoît II, entre autres, y firent leur résidence, au moins durant quelques mois de l'année.

Le dernier de ces pontifes, en l'an 1108, dans le dessein de retirer des mains laïques ceux des biens de sa cathédrale dont quelques militaires puissans s'étaient emparés, crut ne pouvoir mieux faire que d'abandonner aux religieux de Marmoutier le temple et tout le contour du rocher d'Aaron avec leurs dépendances; mais Jean de Châtillon, surnommé depuis *le Bienheureux Jean de la Grille*, l'un de ses successeurs, loin de ratifier cette concession, prétendit au contraire faire revenir ces biens à l'église matrice d'Aleth, dont il avait été sacré évêque l'an 1143; et au bout de plusieurs années d'une procédure très-épineuse, qui lui occasionna trois ou

quatre voyages à Rome, il eut enfin l'honneur de forcer au silence les opiniâtres bénédictins.

Ce prélat, qu'on peut regarder comme le vrai fondateur de notre cité, fit plus encore : débarrassé des fatigantes tracasseries des moines, il entreprit de transférer son siége, de la ville d'Aleth qui n'était presque plus qu'un désert, dans la ville de Saint-Malo, à l'accroissement de laquelle il travailla dès-lors sans relâche. Ceci arriva au mois d'août 1152.

L'église cénobiale se trouva ainsi établie ou rétablie en église cathédrale; tout le contour du rocher fut environné de murs; le droit d'asyle y fut régulièrement et inviolablement observé; des officiers militaires, municipaux et de justice y furent créés sous l'autorité de l'évêque et du chapitre, seuls seigneurs conjoints et par indivis de toute l'île; enfin, une nouvelle extension fut donnée au commerce maritime.

Quoique le Nouveau-Monde ne fut pas encore ouvert à l'avidité de l'Ancien, les premiers négocians malouins ne laissèrent pas, dès l'an 1170, de faire des entreprises et des profits considérables. Bornés d'abord au simple cabotage dans les ports circonvoisins, bientôt leur industrie s'étendit dans toutes les parties de la France et même de l'Europe. Ce furent eux en particulier, qui, à découvert ou sous des noms simulés, prêtèrent leurs talens, leur crédit et leur bourse, à cette compagnie de marchands par eau, dont le zèle alimenta à cette époque Paris et plusieurs autres lieux.

La modicité du prix qu'exigeaient les seigneurs ecclésiastiques pour accorder ce qu'on a appelé depuis un *congé d'amiral,* était pour nos armateurs un appât très-

propre à les encourager; d'autant plus que ce congé lui-même, en mettant la cargaison à couvert de tout soupçon de contrebande, mettait en même temps l'équipage à l'abri de toute tracasserie.

De leur côté, ceux que ces armateurs prenaient à leur solde ne se mettaient point en peine de savoir combien dure la vie d'un poltron. Naturellement hardis, et accoutumés dès leur bas âge à la pratique du pilotage et de la manœuvre, on aurait pu sans exagération leur appliquer ce mot de Sidoine-Apollinaire, au sujet des anciens Saxons : *On croirait qu'ils ont vu l'Océan à sec, tant la connaissance qu'ils ont de ses bancs et de ses écueils est précise.* En un mot, la marine malouine se mit graduellement sur un pied si respectable, que César, s'il fût revenu au monde, aurait pu dire des habitans de notre nouvelle cité, ce qu'il avait dit de ceux de la capitale des Vénètes, plus de douze cents ans auparavant: *Hujus civitatis est longè amplissima auctoritas omnis oræ maritimæ regionum earum; quòd et naves habent plurimas; et scientiâ atque usu nauticarum rerum reliquos antecedunt; et in magno impetu maris atque aperto, paucis portibus interjectis quos tenent ipsi, omnes ferè qui eo mari uti consueverunt, habent vectigales.* « Leur ville l'emporte infiniment sur toutes celles qui « bordent cette côte, tant par la quantité des navires « qu'ils possèdent, que par leur supériorité dans la « science et l'usage de tout ce qui concerne la mer; en « sorte qu'on peut avancer, qu'à la faveur du petit « nombre de havres dont sont pourvus ces parages ou- « verts à tous les vents les plus impétueux, et où ils « sont les maîtres, presque tous ceux qui fréquentent

« ces lieux sont leurs tributaires. » Ces havres de leur dépendance étaient ceux de Solidor, de Saint-Père, de Trichet, du Val et de Châles, en Saint-Servan; outre ceux qu'on connaît au-delà de la Rance, et ceux qui pouvaient être entre nos murs et Césambre, tandis que ce terrain, aujourd'hui totalement couvert par la mer, a subsisté, car la funeste catastrophe de 709 n'avait pas absolument englouti toute cette partie-là.

Il faudrait copier presque en entier l'*Histoire de la ville de Saint-Malo*, qui formera plusieurs tomes, si l'on prétendait rapporter en détail tous les traits de bravoure, de bienfaisance et de patriotisme qui ont illustré nos ancêtres dans les différens siècles. Nous allons seulement en donner ici un abrégé très-succinct, pour ne pas trop augmenter ce volume.

Non contens donc de s'être montrés très-ardens entre les autres Bretons dans l'épidémie des croisades d'Orient, aux années 1185, 1190 et 1198, les Malouins voulurent encore, en l'an 1204, concourir avec eux à aider le roi de France Philippe-Auguste, dans sa conquête de la Normandie sur le roi d'Angleterre, Jean Sans-Terre.

En 1213 et 1216, sous le même prince et sous Louis VIII, son fils, ils ne firent pas paraître moins de zèle dans leurs armemens contre les Anglais, toujours en faveur de la France.

En 1234, sous saint Louis et leur duc Pierre Mauclerc, leurs courses, renouvelées contre ces mêmes insulaires, furent poussées avec tant de succès, que dès-lors ils méritèrent le titre qu'ils ont porté dans tous les temps postérieurs, de *troupes légères de la mer :* incommodant sans cesse l'ennemi, que l'inégalité de leurs forces ne

leur permettait pas de vaincre en batailles rangées, et le contraignant d'affaiblir ses flottes, soit pour leur donner la chasse, soit pour préserver de leurs incursions ses navires marchands.

En 1241 et années suivantes, ils s'empressèrent d'entrer dans la ligue ou confédération anséatique dont Hambourg et Lubeck venaient de jeter les fondemens; cette alliance, aussi salutaire que sagement combinée, acheva de raviver le commerce presqu'éteint dans toute l'Europe, depuis que l'Océan était en quelque sorte devenu le domaine des pirates du nord.

En 1242, ils aidèrent efficacement saint Louis à écraser le parti du roi d'Angleterre en Poitou et en Saintonge; et, en 1248 et années suivantes, à exécuter ces voyages d'outre-mer, où le monarque français finit par trouver la mort.

En 1316, ce fut leur évêque Raoul Rousselet qui remit, dans l'église de Saint-Denis, l'oriflamme entre les mains de Philippe v, dit *le Long*, alors régent, et depuis roi, prêt à marcher contre Robert d'Artois, ligué avec d'autres mécontens pour s'emparer de ce comté; expédition aussi courte qu'heureuse, qui se termina par la rentrée des révoltés sous l'étendard royal.

En 1318, ils figurèrent avec avantage dans la longue brouillerie qui éclata entre les négocians anglais et les négocians bretons; démêlé opiniâtre, dans lequel furent plus d'une fois obligés d'intervenir les souverains des deux peuples.

Le 1er octobre 1374, de nouveaux services par eux rendus à la couronne, leur valurent, du roi Charles v, des lettres-patentes confirmatives du droit qu'ils avaient

toujours eu de se garder eux-mêmes, sous l'autorité immédiate de leurs seigneurs ecclésiastiques; privilége honorable que leur assurèrent également tous nos autres monarques, jusqu'à Louis XIV inclusivement.

En 1378, le duc de Lancastre essaya inutilement de les assiéger avec une nombreuse artillerie, dont l'invention était encore très-récente. Cette attaque, en Angleterre même, couvrit de honte les assaillans; « disant « les communautés (pour me servir des termes de Frois- « sard), que ces nobles avoyent en celle saison petit « exploité, quand Saint-Malo leur estoit eschappé; « et par espécial le comte d'Arondel en eust petite « grace ».

En 1386, ils ne furent pas des derniers à entrer dans le projet de descente en la Grande-Bretagne, que Charles VI laissa honteusement avorter; et si, de leur part, ils continuèrent toujours depuis à se montrer plus Français que Bretons, la France, de son côté, n'oublia rien pour les attacher à sa couronne, comme un joyau précieux.

En 1404, leurs armemens désolèrent de nouveau les Anglais, en représailles des dégâts que ceux-ci avaient faits sur nos côtes l'année précédente.

En 1423, les Malouins forcèrent ces mêmes ennemis à lever le siége du Mont-Saint-Michel, qu'ils bloquaient par mer et par terre; ce qui leur valut, deux ans après, de la reconnaissance de Charles VII, le maintien de la franchise de leur port, et plusieurs autres grâces dans tous les lieux de son obéissance.

En 1440, entière liberté fut spécialement assurée à leur commerce pour vingt ans, par l'effet de la trève

conclue cette même année entre le duc de Bourgogne et celui de Bretagne.

En 1466, Louis XI prit les franchises et immunités de leur ville pour modèle de celles qu'il accorda à sa capitale, dans le dessein d'en rétablir la population, qui avait horriblement souffert durant les *guerres* dites *du bien public*.

En 1475, etc., l'inviolabilité de leur asyle sauva les jours au jeune comte de Richemont, depuis roi d'Angleterre sous le nom de Henri VII, poursuivi à outrance par le féroce Edouard IV, premier souverain de la maison d'Yorck.

En 1492, « tousiours bons et loyaulx subjets du roy « (Charles VIII, qui venait d'épouser la duchesse Anne « au préjudice de Maximilien, roi des Romains), ils se « disposèrent en leur terrouër à ce que leurs anciens « bons voulloirs de le servir ne fussent pas dimminuez »; et équipèrent en conséquence tout ce qu'ils avaient de vaisseaux en état de tenir la mer, pour harceler le commerce du même Henri VII, extrêmement piqué d'avoir vu la Bretagne, par l'effet de ce mariage, augmenter les forces du royaume.

En 1495, de concert avec les Dieppois et les Biscayens, ils découvrirent l'*île de Terre-Neuve* et quelques côtes du *Bas-Canada*.

En 1496, sous la conduite des sires de Porcon et de Maupertuis, ils fournirent au même Charles VIII « le « nombre de trois cents mariniers, les plus habiles com- « paignons en faict de mer », pour l'aider dans sa seconde expédition de Naples : secours généreux qui ne put empêcher Gilbert de Bourbon, duc de Montpensier,

abandonné par les chefs de son armée, de terminer en Italie par une capitulation que Comines appelle *un vilain appointement*, et qu'il compare à celle que les deux consuls romains firent avec les Samnites, aux Fourches Caudines.

Le 9 août 1501, ils furent honorés de la visite de Louis XII, désireux de voir par lui-même les augmentations que l'on faisait au château qui existe encore aujourd'hui, commencé par la reine Anne, devenue son épouse après la mort de Charles VIII.

En 1504, au rapport de Niflet, de Maginus et de nos vieilles chroniques, qui n'entrent sur ce fait dans aucun détail, ils eurent encore la gloire de la découverte du *Grand-Banc*, vaste montagne sous-marine à cinquante lieues vers l'est de Terre-Neuve, où s'est faite depuis la pêche de la morue verte.

En l'année suivante, la princesse Anne, avant d'aller accomplir son voyage à Notre-Dame du Folgoët, daigna les favoriser elle-même d'une courte apparition en leurs murs. Pendant le séjour qu'elle y fit, pour marquer le peu de cas qu'elle faisait de l'opposition mise par les gens du chapitre à la bâtisse du château, elle fit graver sur une des tours de cet édifice le fameux *Quic en groingne, ainsy sera, c'est mon plaisir*, que la révolution en a fait disparaître.

En 1512, les Anglais et les Espagnols les mirent de nouveau à lieu de faire sur eux des prises considérables.

En 1518, le roi François Ier, sans autre motif connu que celui de la curiosité, leur fit à son tour l'honneur de venir voir leur ville, et de faire en même temps une

promenade à l'*île de Césambre*, où était pour lors un couvent de cordeliers.

En 1534, leur célèbre Jacques Cartier, selon que nous le dirons amplement plus bas, fit une exacte reconnaissance de ce *Canada* qui devait devenir comme une France nouvelle.

Un an après, ils favorisèrent puissamment l'expédition de Charles-Quint en Afrique, pour rétablir sur le trône Muley-Hassen, roi de Tunis.

En 1537, fut le commencement de leurs armemens pour les Grandes-Indes; entreprises d'où se formèrent depuis les fameuses compagnies de commerce qui s'établirent en France pour ces pays-là.

Sur la fin de l'année suivante, s'il faut s'en rapporter à une tradition perpétuée dans la famille *Ebrard*, ce fut un personnage de ce nom, l'un de leurs archidiacres, qui se chargea de porter au roi d'Angleterre, Henri VIII, la sentence d'excommunication que Paul III avait lancée contre ce prince le 30 août 1535.

En 1544, le 2 mai, ayant à leur tête M. de Bouillé, leur gouverneur, ils forcèrent les Anglais qui prétendaient s'établir sur l'île de Césambre, à se rembarquer dans le plus grand désordre.

En 1549, ayant eu permission du roi de France, Henri II, « de se getter à la mer, coure sus, et faire « du pis qu'ils pourroient à ces mêmes insulaires », ils tombèrent en particulier sur la petite île de Serck, d'où ils harcelèrent vivement Jersey et Guernesey, et qui ne fut reprise sur la colonie française qu'ils y avaient laissée, que sous le règne de la reine Marie.

Au mois de mars 1551, quoique la paix eût été signée

entre les deux puissances, ils firent si bonne contenance contre plusieurs vaisseaux anglais réunis à « quelques « chaloppes d'Espaigne », aux ordres des gens de l'empereur Charles-Quint, que cette flotte combinée ne put exécuter aucun de ses desseins ni contre notre place, ni ailleurs. « En faveur et considération de laquelle « bonne amour et sentimens loyaulx », Henri II les exempta de certain *debvoir d'aide de ville*, dont ils ont continué d'être affranchis jusqu'en l'année 1660, sous Louis XIV.

En 1560, « quatre de leurs navires en particulier, « ayant délibéré de donner jusque dans la terre de la « Grande-Bretagne », se signalèrent par diverses captures très-riches, au produit desquelles le gouvernement ne se réserva presqu'aucun droit; et, sur la fin de cette même année, ils firent bonne garde sur toutes leurs côtes, pour barrer passage aux calvinistes d'Anjou, qui, alarmés de la sentence de mort rendue contre le prince de Condé, leur principal chef, affluaient dans nos parages pour s'échapper en Angleterre.

Le 24 mai 1570, ils donnèrent au roi Charles IX, présent parmi eux, toutes les fêtes les plus magnifiques alors en usage; et, l'année suivante, une certaine somme, « pour le tirer des debtes dont il se trouvoit chergé en- « vers les estrangers reistres et suisses, qui lui avoient « faict service pendant les guerres passées ».

Le 24 août 1572, jour du massacre de la Saint-Barthélemi, ils refusèrent toute coopération à cet acte d'atrocité, digne de servir de pendant à la fête des Lapithes.

En 1573, ils aidèrent vaillamment, à leurs frais, le

roi à reconquérir Belle-Isle, où le comte de Montgommery avait favorisé l'entrée des Anglais.

En 1574 et 1575, conduits par les capitaines *Jean Bazin*, *Hamon Jonchée*, *Bertrand Le Fer*, *Jean Le Breton* et *Etienne Chatton*, l'un des neveux de Jacques Cartier, ils réprimèrent les pirateries des rebelles Rochellais sur les sujets catholiques du prince.

Durant tout le temps de la ligue, ils se montrèrent constamment contraires aux prétentions du duc de Mercœur sur la province de Bretagne.

En 1586, les habitans de la Rochelle éprouvèrent de nouveau leur valeur.

Le 11 mars 1590, ils prirent par escalade leur château, sur M. de Fontaines, leur gouverneur, parce qu'il tenait le parti du roi de Navarre encore hérétique; entreprise la plus hardie qui ait été exécutée dans ce siècle de fer, et qui, trois ans plus tard, servit très-probablement de modèle au sieur Goustiminil du Bois Rosé, pour s'emparer de la citadelle de Fécamp, en Normandie.

A la suite de cette conquête, fruit d'un zèle égaré, outre la reprise de l'île de Bréhat sur les gens du prince, le 3 juin 1591, par le brave Jean Jonchée, ils firent mille exploits de tout genre pour se maintenir dans leur liberté, jusqu'au temps où le monarque serait revenu à l'unité catholique.

Aussitôt que Henri IV eut fait son abjuration à Saint-Denis, le 25 juillet 1593, ils se hâtèrent, selon leur promesse, de rentrer sous son obéissance; et reprirent alors, en son nom, divers postes, sur-tout la ville de Dinan, le 13 février 1598.

Depuis cette dernière année, jusqu'en 1763, leurs expéditions et relations commerciales recommencèrent avec le plus grand succès dans le Canada, Terre-Neuve et l'Acadie.

Déjà comblés de toutes sortes de faveurs de la part du bon Henri, comme « entremetteurs de la plus légi« time, franche et loyale navigation qui pust estre dé« sirée », ce grand roi ne dédaigna pas d'intervenir directement pour eux auprès d'Elisabeth, reine d'Angleterre, contre les pirateries de quelques-uns des sujets de cette princesse (*).

Le 12 avril 1603, le duc de Médina « infiniment « regrettant que leur commerce fust quelque peu di« verty de Saint-Lucar, en Espaigne », leur écrivit

---

(*) A la lettre du roi, qui est du 22 octobre de ladite année 1598, M. Charles de Montmorency, grand amiral de France, avait joint la suivante, pour le comte de Hawart, amiral de la Grande-Bretagne : « Monsieur, les Malouins estant ceux de tous ses sub« jectz que le roy mon souverain maistre désire voir mieux traictez « et receuz par les princes ses amis et confédérez, et leurs officiers; « tant par recommandation expresse que j'en ay de sa majesté, « que pour le mérite desdits sieurs habitans de ladite ville, et « pour la particulière affection que j'ay à leur repos et contente« ment par une héréditaire inclination de nostre maison, je vous « supplie et conjure moyenner de vostre part vers vostre royne, « qu'il lui plaise donner et establir quelque bon ordre et reigle« ment à ce que telles déprédations ne soient plus à l'advenir « continuées sur lesdits sieurs habitans et autres François; et que « quelques bien expresses deffenses en soient publiées par les ports « et havres de l'Angleterre, etc.; affin que l'on ne soit contrainct « faire en France retention sur ce que les Anglois bons marchans « y auroient, jusqu'à la restitution de ce que les pyrates auroient « prins, etc. »

affectueusement pour les prier « de remettre ce traficq « comme au passé ».

En 1609, selon Mézerai (*Abrégé chronol., édit. in-12, tom. 10, pag.* 358), commandés par le brave *Beaulieu*, et soutenus par quelques galions espagnols, auxquels ils avaient communiqué leur projet, quelques-uns de leurs vaisseaux entrèrent en plein midi dans le port même de Tunis, où, malgré le feu de quarante-cinq pièces de gros calibre qui tiraient du château, et une nombreuse artillerie navale, ils incendièrent trente-quatre navires armés en guerre et une galère, presque tous appartenant à des renégats chrétiens (*).

En 1612, associés avec MM. Laravardière, Razilly et de Sancy, ils tentèrent d'abord avec quelques succès, dans le Brésil, un établissement auquel Jérôme d'Albukerque, gouverneur portugais de Fernambouc, mit fin.

En 1622, le 27 octobre, ils concoururent vivement, sous le commandement de l'intrépide *Porée*, à foudroyer les calvinistes de la Rochelle dans la Fosse de Loys, proche le bourg de Saint-Martin de l'île de Rhé (**):

(*) « Personne (dit fort sensément M. de Mirne, dans la Gazette « de France du 2 décembre 1816), ne contestera la gloire que « s'est acquise lord Exmouth dans son expédition d'Alger; mais « il doit nous être permis de réclamer dans cette circonstance, « comme dans mille autres, le mérite de l'invention; et d'op- « poser avec tout l'avantage de la priorité, la gloire du capitaine « français à celle de l'amiral anglais ».

(**) « Messieurs (écrivit à cette occasion, le 2 novembre, à nos « pères, le duc de Guise, alors en rade de l'Aiguillon), je ne « vous manderai rien de tout ce qui s'est passé en la bataille;

action doublement mémorable, où, surpassant la gloire des Suggers qui avaient prié Charles-Quint d'allumer un fagot avec les billets qu'ils avaient sur lui, nos braves ne prirent pas même d'écrit de leur souverain, et ne lui demandèrent jamais le remboursement de leurs avances.

En 1635, plusieurs d'entre eux s'aventurèrent à faire partie de la colonie que le sieur Poncet de Bretigny venait de conduire à Cayenne, et qui, vingt-cinq ans plus tard, abandonna ce pays aux sauvages.

En 1655, le 18 mars, Louis XIV décida qu'à l'avenir, « selon la coutume », l'équipage du vaisseau amiral de ses flottes, destiné à porter le premier pavillon de la chrétienté, serait exclusivement composé de leurs matelots, officiers-marins et canonniers; distinction honorable qui dura, pour ainsi dire, autant que le règne de ce grand roi.

« d'autant que vous en pourrez être fort particulièrement informés « par les capitaines de vos vaisseaux, lesquels y ont si dignement « et si courageusement servi le roi, que cette seule considération « m'oblige de vous en écrire ce mot, pour m'en réjouir avec le « général de tous ceux de votre ville; vous assurant que je té« moignerai si fidèlement à sa majesté le signalé service que vous « lui avez rendu en cette circonstance, que vous en recevrez en « bref des marques certaines de l'augmentation de sa bienveil« lance; et pour ce qui vous sera dû, j'en prendrai moi-même « le soin, afin que vous ayez toute sorte de satisfaction. Les en« nemis, la plupart tout brisés, sont réduits dans leurs bas-fonds « en fort petit nombre, où ils appréhendent le beau temps, que « nous prions Dieu de nous donner pour les précipiter dans leur « ruine totale. C'est dans ce dernier exploit, que j'espère que les « vôtres augmenteront encore la gloire qu'ils ont déjà acquise, et « que je trouverai l'avantage de vous témoigner généralement à « tous, que je suis votre très-affectionné et plus fidèle ami ».

Vers le milieu de l'an 1659, une de leurs concitoyennes, nommée Mlle *Lelarge*, fille d'une excellente beauté, répondit par un vigoureux soufflet au monarque anglais Charles II, qui s'était hasardé à lui faire une déclaration d'amour en nos murs, où il attendait incognito son rétablissement sur le trône de ses pères (*).

En 1664, leur industrieuse activité, et leur dévouement pour le bien public, leur méritèrent l'avantage d'obtenir une chambre de direction particulière de la Compagnie des Indes orientales : époque heureuse, pendant laquelle ils firent de très-gros profits pour leur propre compte, tout en travaillant au succès de l'association générale; ils furent les premiers à ouvrir le commerce de Moka; donnèrent naissance aux comptoirs de Surate, de Calicut, de Pondichéry, etc.; et amenèrent pour ainsi dire à leur état de perfection actuelle les deux îles de Bourbon et de France.

Le 5 décembre de la même année, ils eurent l'honneur de fournir deux membres au conseil général du commerce, qui fut formé à Paris des négocians les plus accrédités de Dunkerque, Calais, Abbeville, Amiens, Dieppe, le Havre de Grâce, Rouen, Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Tours, Narbonne, Arles, Marseille, Toulon et Lyon.

En 1665, le gouvernement désirant beaucoup d'étendre ses relations dans le nord, les pressa vivement de

---

(*) Une tradition très-fondée parmi nous, porte que ce prince, rentré en possession de ses États, fit plusieurs fois témoigner à notre jeune Malouine les sentimens d'estime que sa vertu lui avait inspirés.

tourner leurs pensées vers cette région, « comme étant « de tous les Bretons les plus puissans, les plus experts, « les plus accoutumés et les plus propres aux voyages « de long-cours »; et leur promit à cet effet, outre la protection royale, une avance de cinquante mille francs sans aucun intérêt.

Les années suivantes, jusqu'au 26 janvier 1667, époque où la paix fut signée entre la France, l'Angleterre et le Danemarck, leurs corsaires amenèrent en leur port plusieurs riches prises; tandis que ceux d'entre eux qui possédaient des fiefs et héritages nobles dans le *Clos-Poulet* (*), s'empressèrent de lever et d'équiper à leurs frais une compagnie de cinquante cavaliers, pour veiller à la garde de cette partie de la province.

En 1669, Louis XIV créa dans leurs murs un collége de marine, « comme un moyen qui pouvait contribuer « beaucoup à l'avantage de leur commerce, estimé l'un « des plus importans du royaume ».

Pendant la guerre contre les alliés, qui commença à peu près en l'année 1672, et ne finit qu'à la paix de Riswick, le 20 septembre 1697, ils ne manquèrent pas, selon leur coutume, d'acquitter leur dette envers l'État, par la prise de plus de treize à quatorze cents vaisseaux ennemis, marchands et autres.

En 1674, une flûte de Saint-Malo, dont le père Labat

(*) Petit territoire de quatre à cinq lieues de long sur trois de large, dont Saint-Malo, Châteauneuf et Cancale font à peu près les trois angles, et qui, à l'époque de la révolution formait encore le premier doyenné du diocèse, comme suburbicaire de l'ancienne Aleth.

ne nomme pas le brave capitaine, de concert avec un vaisseau de roi de quarante-quatre canons, préserva le fort royal de la Martinique de tomber en la puissance de l'amiral de Hollande Ruyter, qui y laissa plus de quinze cents de ses gens, morts ou blessés.

Au mois de septembre 1687, ils donnèrent commencement à ce beau candelabre connu sous le nom de *phare* ou *fanal du cap Fréhel*, destiné tout à la fois à assurer les retours en leur port de leur précieux trafic, et à faciliter la navigation en général sur toute cette côte dangereuse.

En 1688, ils tentèrent avec quelqu'avantage, à l'instigation du marquis de Seignelay, ministre d'État, la pêche de la baleine au Groënland; mais cette année-là leur fut horriblement fatale, par la privation que le gouvernement fit éprouver à leur port de son ancienne franchise.

En 1689 et années postérieures, on commença à exécuter, d'après les plans du célèbre Vauban, le vaste système de défense extérieure de leur ville, tel à peu près qu'on le voit aujourd'hui: majestueuse opération pour laquelle le trésor royal fournit, il est vrai, la meilleure partie des fonds; mais à quoi l'on n'oublia pas de les faire contribuer eux-mêmes en diverses manières, tant pour la construction que pour l'armement de la plupart de ces forts avancés, comme on avait déjà abandonné entièrement à leurs ressources particulières presque tous les autres ouvrages publics, et sur-tout l'établissement de cette belle pompe qui vient d'une demi-lieue environ leur apporter l'eau douce en grande partie par dessous la mer.

A la même époque, leurs corsaires et leurs frégates continuèrent d'enrichir eux et l'État par des prises presque journalières; et furent en outre spécialement destinés, par Louis XIV, à protéger le commerce de France dans le golfe du Mexique, de concert avec les Espagnols.

Au mois de décembre 1690, ils furent momentanément honorés de la visite de l'infortuné roi d'Angleterre, Jacques II, dont partie des gens avaient leurs quartiers d'hiver tant à Dinan que dans le reste de la province.

Après le fatal combat de la Hogue, le 29 mai 1692, leurs rades accueillirent heureusement vingt-deux des vaisseaux de ligne échappés à cette défaite : événement qui démentit l'opinion que l'on avait eue jusque-là, qu'il n'y avait dans ces rades ni assez d'eau, ni assez de capacité pour contenir, de basse mer, un si grand nombre de navires de haut-bord.

Le 7 juin 1693, Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique du roi, fut reçu par eux avec tant d'affection, que ce prince, à son départ, daigna les assurer « qu'il leur laissait son cœur ».

Malgré les deux bombardemens presque consécutifs dont les Anglais les accablèrent le 26 novembre de cette même année, et le 14 juillet 1695, leurs armateurs ne cessèrent point de soutenir leur réputation, sur-tout sur les côtes de Hollande, de Terre-Neuve et d'Espagne, où ils capturèrent entre autres huit navires garde-côtes d'Angleterre de quarante à cinquante canons chacun, trente-huit baleiniers, et un grand nombre de traîneurs de la flotte de Smyrne (*).

(*) En ce temps-là, notre immortel Du Guay-Trouin signalait

Au mois de janvier 1696, en reconnaissance de leurs nombreux exploits, Mgr Louis-Alexandre de Bourbon, fils légitimé de Louis XIV, comte de Toulouse, duc de Penthièvre, grand amiral de France et gouverneur de Bretagne, leur fit présent de vingt-quatre pièces de canon en fer coulé, dont douze de trente-six livres de balles et douze de quarante-huit, toutes montées (*) : don magnifique, et destiné à la sûreté de leur place; mais duquel il ne demeure plus que de faibles restes sur la partie des remparts nommée *la Hollande.*

En 1697, ils virent s'élever, sous les auspices de M. Louis du Breil, comte de Pontbriand, et du produit

---

sa valeur sur mer, par des succès brillans dont nous parlerons plus bas : « homme unique en son genre, dit Voltaire (*Siècle de « Louis XIV*), à qui il ne manquait que de grandes flottes, pour « avoir la réputation de Dragut et de Barberousse »; excepté qu'il ne faisait pas, comme eux, la guerre en pirate. De son côté, le sieur du Brouillan, gouverneur de Plaisance dans l'île de Terre-Neuve, secondé par cinq de nos corsaires dont l'histoire n'a pas conservé les noms, désolait les affaires des Anglais dans cette partie-là, où il ruina leur fort, fit un grand butin, et leur prit une trentaine de navires.

(*) Chacune des plus petites de ces pièces pèse sept mille cinq cents livres. La révolution, qui a effacé l'écusson de son altesse sérénissime dont plusieurs étaient décorées, y a laissé dans son entier l'inscription suivante : *Armoricæ Præfectus, Galliarum Thalassiarcha, de hostilium classium spoliis viginti-quatuor tormenta, cum omni tormentariâ suppellectile, Macloviensibus Civibus, ad æternum Urbis et Portûs tutamentum, dono dedit, M. DC. XCVI;* ce qui veut dire : « En l'année 1696, le gouverneur de Bretagne, grand amiral de France, a donné aux habitans de Saint-Malo, pour l'éternelle défense de leur port et de leur ville, ces vingt-quatre canons avec tout leur attirail, lesquels proviennent des dépouilles des flottes ennemies ».

de la seule pêche du maquereau pendant quinze ans sur la côte d'entre Pontorson et Saint-Brieuc, *la tour* dite *des Ebihens*, située sur l'île de ce nom, pour protéger les deux mouillages qu'elle a au nord et à l'est.

Le 5 mai de cette même année, au rapport de l'historien de l'Ordre de Saint-Louis (*tom.* 3, *pag.* 149), le baron de Pointis, « fortifié d'un armateur de Saint-« Malo, qui de lui-même s'était offert à l'accompagner », mais dont le nom s'est perdu, prit sur les Espagnols la ville de Carthagène, en Amérique, d'où il emporta plus de dix à douze millions de butin.

En 1698, se fit le premier armement des Malouins pour la mer du Sud, par le cap Horn : entreprise aussi glorieuse qu'utile pour eux, par les grandes difficultés qu'offrait alors une route presque inconnue (*), et par

---

(*) Il serait difficile de calculer l'immensité des profits qu'apportèrent à notre ville les voyages de ceux de nos compatriotes qui suivirent M. *Jacques Gouin de Beauchêne* dans ces parages éloignés. Il suffit de dire que, dans le principe, les retours ne donnèrent pas moins de deux cents à quatre cents pour cent de bénéfice ; mais ce riche commerce ne dura guères dans toute sa splendeur que huit ou dix ans, à cause de la grande multitude de vaisseaux tant de Saint-Malo, que des autres ports du royaume, qui s'y livrèrent, et qui finirent par faire tomber, à la côte du Pérou, nos marchandises presque au même prix qu'elles avaient en Europe. De son côté, Philippe v, premier roi d'Espagne de la maison de Bourbon, étant enfin demeuré paisible possesseur du trône, par le traité d'Utrecht, signé le 11 avril 1713, s'empressa de faire cesser ce négoce, comme infiniment préjudiciable à ses nouveaux sujets ; et Louis xv lui-même, pour ôter aux puissances jalouses tout sujet de plainte à cet égard, rendit, le 29 janvier 1716, une déclaration portant défense à tout Français quelconque, sous peine de mort, de le continuer à l'avenir.

le bonheur qu'eurent ces nouveaux Argonautes, allant à travers mille écueils à la conquête de la toison d'or, de n'éprouver dans ces voyages lointains aucun accident grave.

Au mois de juin 1701, s'opéra parmi eux la première faillite qui soit venue à notre connaissance : exemple d'intégrité peut-être unique, auquel ajouta infiniment encore la conduite du conseil municipal, qui, jaloux de maintenir la réputation dont sa ville avait toujours joui en matière de commerce, supplia le parlement d'exclure à jamais le coupable de toute voix active et passive dans les affaires de la communauté ; et conjura le duc de Penthièvre d'obtenir du roi « que tout gentilhomme qui vou« drait désormais négocier sur notre place, fût déchu « de sa noblesse pour le moindre contrat d'attermoie« ment ».

En juillet 1704, les deux capitaines *Harrington* et *Carman* constatèrent l'existence de cette race presque gigantesque qui s'est montrée plus d'une fois sur les côtes de la Patagonie, vers l'extrémité de l'Amérique méridionale ; et qui, déjà reconnue antérieurement par Magellan, Nuno de Silva, Pierre de Sarmiento, Sébald de Veert, Georges Spilberg, Thomas Cavvendish, Simon de Cordes, Jean de Moore, Olivier de Noort, Guillaume Schouten et beaucoup d'autres navigateurs dignes de foi, fut confirmée dans la suite par Frezier, Shelwock, Byron, etc.; et, dans ces derniers temps, par MM. de Bougainville, *Duclos-Guyot* et *Chenard de la Giraudais*, autres Malouins.

En 1708, ils commencèrent, à leurs frais, le premier et magnifique accroissement de leur ville, depuis le

château jusqu'à la Grande-Porte : accroissement dont les remparts peuvent rivaliser avec ceux de Toulon, et dont plusieurs maisons seraient de beaux hôtels même à Paris.

En 1709, Louis XIV prit avec eux des arrangemens relativement à leur flotte de la mer du Sud : opération financière qui fit passer à la monnaie au moins trente millions, sur promesse de payer aux intéressés la moitié de cette riche cargaison argent comptant, pour solder les équipages, et de recevoir l'autre moitié à titre de prêt, à raison de dix pour cent, jusqu'au remboursement qui en serait fait sur les recettes générales; et qui, par contre-coup, sauva le royaume, que gagnait peu à peu l'esprit de révolte, suscité tant par un hiver extrêmement rigoureux, que par une disette effroyable et une guerre malheureuse (*). Non contens du service important qu'ils venaient de rendre à l'Etat en cette circonstance, ils ne furent encore ni des derniers, ni des moins ardens à entrer dans les deux principales compagnies que forma à cette époque le ministère, pour faire venir de l'étranger des bleds dont on avait encore plus besoin que d'argent (**).

(*) Il y a loin de leur action, sans doute, au noble et pur désintéressement qui a immortalisé les Fabricius et les Washington : mais, simples traitans si l'on veut, ou bienfaiteurs généreux, ils n'en portèrent pas moins une vive consolation dans le cœur du monarque, tandis que ses autres sujets ne lui offraient que des doléances stériles, ou murmuraient hautement des disgrâces que lui faisait alors éprouver l'inconstance de la fortune.

(**) « Ce fut aussi à eux, dit l'Observateur français à Londres « (*quatrième année*, *tom.* 3, *pag.* 40), que la France dut la di-

En cette même année, malgré toute l'étendue des sacrifices qu'ils venaient de faire à l'amour du bien public, cela n'empêcha point M. *Jean Leprovost* et *Julienne Danycan*, son épouse, de bâtir et de fonder *l'Hôpital du Rosais, en Saint-Servan;* M[me] *Gaultier de la Palissade*, de construire, au même lieu, *la Communauté du Bon Pasteur*, ou maison de refuge pour les repenties volontaires; enfin plusieurs autres de leurs concitoyens, de commencer à donner à nos alentours, par divers établissemens en tout genre, ce coup-d'œil pittoresque et riche qui est successivement arrivé au point où nous le voyons aujourd'hui.

Le 12 septembre 1711, le fameux *Du Guay-Trouin* prit la ville de Rio-Janéiro, au Brésil : perte immense pour les Portugais, et qui, par suite, causa de grandes dépenses à la Hollande et à l'Angleterre (*).

En 1712 et années suivantes, ils entreprirent, toujours à leurs propres dépens, le desséchement des marais à l'orient de leurs remparts, et la construction des superbes digues qui mettent ce terrain, aujourd'hui si fertile, à couvert des invasions de la mer : vaste opération que nous ne faisons qu'énoncer ici comme tous les articles précédens, et dont les détails sont réservés pour notre grand ouvrage.

« minution du prix du café de Moka. En 1709, ils firent avec le « gouverneur de Moka un traité de commerce, qui leur assura « tout autant de café qu'ils en voulurent : de façon qu'ils purent « le donner à un prix modéré, et faire encore des gains très-con- « sidérables. »

(*) Voyez les détails de cette mémorable expédition, à la fin de ce volume.

En 1714, à leurs frais encore, fut commencé le second accroissement de leur ville, vers le sud, dit *le Quartier de la Porte de Dinan*, dont les rues reçurent les noms des plus illustres personnages du temps.

Au mois d'août de la même année, Louis XIV, lié par les traités antérieurs, ne pouvant équiper ouvertement pour cet objet, leur célèbre armateur, *Noël Danycan*, prit sur lui de fournir les navires nécessaires pour faire passer dans la Grande-Bretagne l'infortuné Jacques III, que la France avait toujours tenu pour roi légitime d'Angleterre : transport qui ne s'effectua néanmoins que plus tard, et dont l'issue n'eut pas le succès qu'on s'en était promis (*).

En 1716, au même temps à peu près où Louis XV défendit à ses sujets les voyages de la mer du Sud, ce

(*) Après six semaines d'une navigation périlleuse, ce malheureux prince, parti de Dunkerque, aborda, le 2 janvier 1716, à Péterhead, en Écosse, où il trouva un parti considérable : mais bientôt ce parti, trop faible pour tenir contre l'armée de Georges Ier, son compétiteur, se dissipa ; de façon qu'au mois de février suivant, il fut contraint de revenir sur le continent lutter contre la triste destinée qui le poursuivit jusqu'à sa mort. Le 12 juin 1745, Charles-Edouard, son fils aîné, partit lui-même de Nantes, sur une frégate de dix-huit canons, escortée d'un vaisseau de soixante-quatre, pour aller reconquérir le sceptre à son père : mais après quelques succès mélangés de revers, il termina par n'avoir plus ni armée, ni places de retraite ; il se trouva heureux de sortir de l'Écosse, le 17 septembre 1746, sur deux vaisseaux malouins, armés par M. *Butler*, et commandés par MM. *Tréhouart de Beaulieu* et *Macé Marion*, qui le ramenèrent à Morlaix, avec les deux Irlandais Shéridan et Sullivan, fidèles compagnons de sa mauvaise fortune et des plus horribles misères que la nature humaine puisse éprouver.

prince daigna favoriser singulièrement les Malouins dans le commerce de la côte de Guinée et des îles françaises d'Amérique, en leur accordant presque toute liberté de rendre florissante cette branche d'industrie, qui ne dura guères dans toute sa force que jusqu'en 1719; un édit royal du mois de juin 1725 l'ayant remise exclusivement entre les mains de la grande Compagnie des Indes occidentales, dont les diverses phases firent éprouver à nos pères plusieurs alternatives de profits et de pertes.

En 1718, s'il faut en croire l'auteur de la Vie privée de Louis XV *(tom. 1, pag. 36)*, la première opération du chef du conseil des finances établi par ce monarque, fut un traité avec des négocians de Saint-Malo, qui s'obligèrent à fournir au roi vingt-deux millions d'argent en barres, moyennant payement en monnaie à trente-trois livres le marc (*).

En 1721, fut le troisième accroissement de leur ville, du côté de l'est, encore à leurs frais; ainsi que la cons-

---

(*) « Cette matière, ajoute l'auteur précité, devait servir à « frapper de nouvelles espèces, avec lesquelles on comptait retirer « les anciennes; et le taux auquel on rehaussa les premières fut » tellement combiné, qu'en recevant quatre cinquièmes en argent « des autres, et un cinquième en papier, le roi ne rendait réel- « lement que ce qu'il avait touché valeur spécifique. Ainsi ce « revirement aurait été fort avantageux pour éteindre en peu de « temps tous les billets de l'État, si le roi n'eût dû naturelle- « ment reprendre la nouvelle monnaie au prix où il l'avait élevée. « Cet inconvénient était prévu, et le plan du gouvernement était « d'y suppléer en retirant insensiblement tout le numéraire, et « en y substituant » ces *billets de banque* et ces *actions de la Compagnie d'occident*, qui finirent malheureusement par réduire le royaume au fâcheux état que chacun sait.

truction de la belle citerne publique, située sous la place de la cathédrale.

Le 27 septembre 1732, Louis xv, par dérogation aux priviléges exclusifs de la Compagnie des Indes, leur accorda l'entrepôt des cafés de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Grenade et de Marie-Galande.

En 1733, et années suivantes, fut reconstruite, en très-grande partie de leurs deniers aussi, *la Chaussée* actuelle ou *Sillon*, qui forme la principale entrée de la place.

En 1737, eut lieu le quatrième et dernier agrandissement de leur ville, vers nord, toujours à leurs propres dépens; de même que le rétablissement à neuf du chemin de leurs banlieues sur les routes de Rennes et de Normandie, aux années 1748 et 1754.

Depuis 1744 à 1748, il fut armé dans leur port quatre-vingt-cinq bâtimens pour la course, sans compter quinze autres expédiés pour les colonies avec des commissions en guerre : ce qui donne un nouvel aperçu de ce que peut leur ville pour la ruine du commerce ennemi.

Pendant ce temps-là, leur brave *Mahé de la Bourdonnaie* répara dans l'Inde les désastres de la France, tant par la prise de Madras, capitale des possessions anglaises dans ces contrées, le 10 septembre 1746, que par la ruine de plusieurs autres comptoirs britanniques disséminés sur cette côte.

Le 1er mai 1753, leur ville acquit un nouveau degré d'importance par la réunion de *Saint-Servan* comme faubourg : union qui a duré jusqu'au 13 décembre 1790, époque où ces deux communes ont été séparées.

Dans la guerre de 1756, quatre-vingt-dix-neuf cor-

saires, et vingt-sept autres navires bien armés, sortis de leurs rades, se signalèrent la plupart par de nombreuses prises sur les Anglais; prises qui les dédommagèrent en partie des pertes cruelles que ces insulaires, par un procédé de pirates, venaient de leur faire éprouver à Terre-Neuve, avant toute déclaration d'hostilités.

Malgré les désastres plus considérables encore que les Anglais leur causèrent en 1758, lors de leur descente à Cancale, et le refus que fit alors le gouvernement de rétablir la franchise de leur port, pour leur servir de dédommagement, ils surent en peu de temps remettre sur un pied respectable leur marine et leur commerce. « Les Anglais (écrivaient-ils le 28 juin de la même « année, à M. le maréchal de Belle-Isle), en nous brû- « lant plus de quatre-vingts navires, n'ont fait qu'en- « flammer notre zèle; notre port est ruiné : mais nous « ne sommes plus à plaindre, puisque le roi est satisfait « de notre conduite, et touché de nos malheurs. »

Dans le cours de ladite année 1758, par la levée qu'ils firent à leurs frais d'une nouvelle compagnie de cent vingt hommes pour la défense de leurs murs, ils vérifièrent de plus en plus en leurs personnes ce que Virgile (*Georg.* 4, *v.* 248 *et suiv.*) a dit si élégamment de la petite république des abeilles : « Plus vous retranchez de leur « miel et de leur cire, plus vous les rendez actives à « réparer le dégât fait dans leurs magasins, à rebâtir « leurs logettes, et à les remplir du suc des fleurs (*) ».

(*) *Quò magis exhaustæ fuerint, hòc acriùs omnes*
Incumbent generis lapsi sarcire ruinas,
Complebuntque foros, et floribus horrea texent.

Le 3 septembre de cette même année 1758, un grand nombre d'entre eux, simples volontaires à l'affaire de *Saint-Cast*, y donnèrent à l'envi des preuves non équivoques de dévouement pour la patrie.

Le 8 septembre 1763, plusieurs autres, sous les ordres de M. de Bougainville, exécutèrent leur premier voyage pour aller fonder une colonie aux *îles Malouines*, qu'avaient découvertes leurs ancêtres à quatre-vingt ou cent lieues à l'est du détroit de Magellan, vers la pointe de l'Amérique méridionale. Ce voyage fut suivi de trois autres, aux mêmes lieux, dans les années 1764, 65 et 66, à la suite desquels le chef de ces expéditions voulut bien donner à l'une des baies de ces parages lointains, le nom de *Baie du Clos-Guyot*, qui était celui de nos compatriotes « dont les lumières et l'expérience lui avaient « été du plus grand secours ».

Le 30 septembre 1767, leur ardeur soutenue pour les intérêts de l'État, leur valut, de la part de Louis XV, l'exemption des 10 livres par tête de nègre que les négocians du royaume étaient tenus de verser au trésor royal, pour faire librement le commerce de la côte d'Afrique.

Le 7 mars 1770, ils supprimèrent définitivement les *chiens du guet*, dont l'origine remontait jusqu'à celle de leur ville. Cette milice singulière, que Davity, dans sa Description générale de l'Europe, nous assure avoir été employée par les Grecs, n'était destinée qu'à empêcher pendant la nuit les voleurs d'approcher des navires laissés à sec sur les vases; et qui avait donné cours au dicton bannal qu'on connaît encore aujourd'hui dans toute la France.

Le 11 mai 1777, ils furent honorés de la visite de Mgr le comte d'Artois, frère de S. M. Louis XVI; et le 4 juin suivant, de celle de Joseph II, empereur d'Allemagne, qui venait puiser au centre de la civilisation européenne les moyens de donner un nouveau lustre à son pays.

Pendant la guerre de 1778 à 1783, guerre si impolitique dans son objet, et si funeste dans ses conséquences, outre les douze belles frégates de roi qui sortirent de leurs chantiers en *Solidor,* ils mirent encore en mer soixante-douze corsaires et autres bâtimens armés, dont la plupart se distinguèrent par des exploits souvent difficiles; et dont plusieurs, dans leur défaite même, obtinrent les éloges de leur patrie et de leurs ennemis.

Le 1er août 1785, plusieurs d'entre eux, notamment le jeune *Le Gobien,* partirent avec l'infortuné La Peyrouse, pour ce fatal voyage autour du globe, d'où ils ne sont jamais revenus.

En un mot, dans l'affreuse lutte qu'amenèrent, en 1789, les états-généraux, presque tous eurent la gloire de résister long-temps au délire universel, et de rentrer des premiers sous les étendards tutélaires de la légitimité......

Il y a peu de villes en France plus heureusement situées pour le négoce, que la ville de Saint-Malo; la mer lui ouvrant une communication facile avec toutes les parties du monde: aussi, dans tous les temps, ses relations commerciales ont-elles été très-étendues. Nantes seule, dans toute la province, pouvait entrer en concurrence avec elle, à l'époque de la révolution. Un léger

aperçu, fondé sur la vérité, outre ce que nous avons déjà dit sur ce sujet, en sera la preuve.

En effet, sans compter les expéditions pour les Indes et la Chine, les grand et petit cabotages, et le trafic des toiles avec Cadix pour les colonies espagnoles, le relevé des armemens exécutés en ce port depuis le 1er janvier 1749 jusqu'au 31 décembre 1753, donne, pour les îles d'Amérique, quarante navires; pour la Guinée, trente-trois; et pour la pêche à Terre-Neuve, quatre cent trente-huit.

Pendant les dix années de paix depuis 1763, il sortit de nos rades deux mille cent vingt-quatre navires de toutes grandeurs, du port ensemble de cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-dix-huit tonneaux, et sur lesquels furent employés cinquante et un mille sept cent vingt-six hommes d'équipage.

Depuis l'an 1783 inclusivement, jusqu'au 31 mai 1790, notre place, tant pour son compte particulier, que pour celui des étrangers, expédia au long-cours six cent soixante-dix navires, et Saint-Servan deux cent dix-sept; au cabotage trois cent vingt-sept, et Saint-Servan cent soixante-seize; en totalité, pour les deux endroits, treize cent quatre-vingt-dix navires, sur lesquels furent employés trente-cinq mille six cent soixante et un hommes.

Nous ne disons rien des vaisseaux anglais, hollandais et autres, qui de tout temps ont afflué dans nos parages, et en ont plus ou moins augmenté le mouvement.

Enfin, dans les seules années 1806 et 1807, trente-neuf corsaires ont sorti de nos chantiers; et si leurs courses n'ont pas toujours eu les résultats heureux que

l'on s'en promettait, ils ont du moins eu l'avantage de former d'excellens matelots, et de forcer l'ennemi à se tenir dans un état de croisière et de surveillance qui a notablement augmenté ses dépenses maritimes.

La ville de Saint-Malo, par la loi du 10 juillet 1791, en perdant la propriété de ses remparts, fut en même temps déchargée de leur garde et de leur entretien. Des troupes de ligne doivent désormais loger dans son enceinte; mais comme elle ne contient aucun bâtiment militaire, excepté le château (les casemates pratiquées sous le mur du premier agrandissement étant des propriétés particulières), on a été obligé de recourir aux anciennes maisons religieuses de Victoire et de Saint-François, dont on a fait des casernes. Le surplus de la garnison, dont les différens postes exigent à peu près soixante hommes de garde par jour, occupe les bâtimens du susdit château, lesquels peuvent contenir en totalité de trois à quatre cents hommes. Ce dernier lieu du reste est un des meilleurs boulevards qui soient en France, tandis sur-tout qu'il sera en bonne intelligence avec la ville.

Outre cette excellente pièce de défense, et celles des remparts de la place, Saint-Malo offre encore plusieurs forts extérieurs et avancés; savoir : *le château de la Latte,* situé à la côte ouest, près le cap Fréhel, à quatre lieues un quart à vol d'oiseau; *la batterie du Guesclin,* sur la côte orientale et hors de la vue de la ville, dont elle est distante de deux lieues un quart; *le château et tour de Solidor,* à l'embouchure de la Rance, au sud du quartier de la Cité, en Saint-Servan, et à sept cent vingt-cinq toises de Saint-Malo; *la redoute du Grand*

Bé, sur un monticule distant au nord-ouest de cent quatre-vingt à deux cents toises; *la batterie du Petit Bé*, à quatre cents toises dans la même direction; *le fort Royal*, à une portée de fusil au nord-quart-nord-est; *l'île Harbour*, à seize cents toises à l'ouest-nord-ouest; *le fort la Varde*, à l'extrémité orientale de l'anse dont la ville occupe le fond; celui de *la Conchée*, à une lieue en mer, au nord-nord-ouest; celui de *la Cité*, à quatre cents toises méridionales, et à l'ouest de Saint-Servan, auquel il est attenant; enfin, celui de *Châteauneuf*, près la paroisse de ce nom, à deux lieues et demie dans le sud-sud-est, et entièrement hors de vue; outre plusieurs petites batteries sur les deux côtes, le *fort des Rimains* et celui *des Landes*, à Cancale, et une méchante redoute en terre à l'extrémité orientale de notre *Chaussée* ou *Sillon*.

Tous ces moyens de résistance réunis, et joints au flux et reflux perpétuel de l'Océan qui nous entoure, ont fait de notre place un lieu qu'il serait difficile de réduire, soit par mer, soit par terre. Disons-le cependant, malgré ce tableau rassurant des ressources qu'a maintenant cette principale clef de la Bretagne pour tenir contre toute agression terrestre, son meilleur motif de sécurité reposera toujours sur un bon corps de troupes pourvu de canons de bataille, lequel, en disputant le terrain pied-à-pied avant de s'enfermer dans nos murs, ne manquerait pas de faire perdre du temps à l'ennemi, de donner le moyen aux secours nationaux d'arriver, et par conséquent de rendre le rembarquement des agresseurs sinon impossible, du moins très-hasardeux.

A l'époque de la révolution, la ville de Saint-Malo

était le siége de l'évêché de ce nom, qu'il avait été question de rétablir par le concordat du 11 juin 1817, mais dont on n'a plus reparlé depuis la bulle du 10 octobre 1822. Outre diverses corporations ecclésiastiques, elle avait alors une communauté de ville, dont Saint-Servan, son faubourg, faisait partie; une subdélégation de l'intendance de Bretagne; un gouvernement, dont le district s'étendait, outre la ville et le château, aux forts, ports et havres en dépendant; un directeur et autres officiers des corps royaux du génie et de l'artillerie; un commissaire et autres agens pour l'administration de la marine et le service des classes; une brigade de maréchaussée, résidant à Saint-Servan; quatorze compagnies de milice bourgeoise uniquement pour sa garde, et cinq autres compagnies pour celle du faubourg; un député du commerce à Paris; plusieurs vice-consuls des nations étrangères; différens bureaux de perception d'octrois, des fermes du roi, des traites, du tabac, des contrôles d'or et d'argent; une juridiction commune et ordinaire, dont l'évêque et le chapitre nommaient conjointement les officiers; un bureau de police; un siége d'amirauté; divers interprètes et courtiers; un consulat; un bureau de correspondance nationale et étrangère; une poste aux lettres, et une aux chevaux; une congrégation de dames et de sœurs de la charité, pour le soulagement des pauvres à domicile; un bureau de manufacture pour les femmes indigentes et valides; un hôtel-dieu et un hôpital-général, outre celui du Rosais, en Saint-Servan; une marmite pour les malades du lieu; des écoles de charité pour les garçons et les filles; en un mot, tout ce qu'il importe à une cité bien organisée d'avoir. De

son côté, Saint-Servan était pourvu de divers établissemens analogues; de magasins et chantiers de construction; de corderies et autres objets pareils, dont plusieurs subsistent encore.

Aujourd'hui Saint-Malo est le chef-lieu d'une sous-préfecture; et renferme, outre un corps de ville, une juridiction de paix, un tribunal de première instance, différens bureaux de perception des contributions et octrois, un tribunal et une chambre de commerce, divers courtiers, une école de la doctrine chrétienne, une d'enseignement mutuel et plusieurs autres élémentaires pour les deux sexes, une école gratuite de dessin, une de navigation, une institution d'instruction secondaire, un état-major de place, une direction du génie et de l'artillerie, un bureau des douanes, un d'enregistrement des hypothèques, etc., etc., deux télégraphes, postes aux lettres et aux chevaux, bureaux de messageries, de roulage, etc., etc.

En vertu du décret du 23 juin 1790, ses armoiries (symbole de la valeur et de l'intrépidité, de la richesse et de la fidélité, de la prudence et de la virginité, de la science et de la liberté) avaient, le 11 octobre de la même année, subi l'avanie de la fausse sagesse du temps, et même été proscrites depuis sous peine de la vie : mais, par son diplôme du 14 décembre 1822, S. M. Louis XVIII en a autorisé la reprise, « tant pour perpétuer le souvenir des services rendus par nos ancêtres aux rois ses « prédécesseurs, que comme témoignage particulier de « sa propre affection. » Elles sont de gueules; à une herse d'or mouvant de la pointe de l'écu, surmontée d'une hermine passante d'argent, accolée et bouclée

d'or, et lampassée de sable : et elles ne différent des anciennes que dans leurs accompagnemens, qui étaient ci-devant deux palmes de sinople en support, avec une couronne ducale pour timbre, comme on peut le voir dans l'écusson ci-dessous.

Urbs hæc perduret fluctus dùm musca marinos
Ebibat, aut totum testudo perambulet orbem!!!...

Puisse cette cité durer autant d'années,
Qu'une mouche en mettrait à boire l'eau des mers;
Ou que d'une tortue il faudrait de journées,
Pour atteindre aux confins de ce vaste univers!!!...



BIOGRAPHIE

DES

MALOUINS CÉLÈBRES,

NÉS DEPUIS LE 15e SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

La ville de Saint-Malo si recommandable par les divers événemens dont elle a été le théâtre, ne l'est pas moins par les grands hommes en tout genre qu'elle a produits. On peut les diviser en trois classes principales : *hommes de mer et de guerre ; hommes érudits et savans ;* enfin, *hommes bienfaisans et généreux*, dont toute l'ambition se borna à procurer le bonheur de leurs semblables, sans aucun retour sur eux-mêmes.

§ Ier.

HOMMES DE MER ET DE GUERRE.

JACQUES CARTIER.

Pour commencer par les hommes de mer : le plus ancien officier de marque que nous citerons, depuis la fin du quinzième siècle (et nous en omettrons certainement beaucoup), c'est le fameux *Jacques Cartier*, ce

hardi navigateur dont la postérité s'est éteinte parmi nous le 9 janvier 1665, dans la personne de *Hervée Cartier;* mais dont la gloire ne s'éteindra jamais (*).

Jusqu'à lui, l'on s'était borné dans nos contrées à la pêche du merlus, du congre et de la pélamide ou sardine, qu'on prenait en abondance tant sur les côtes de toute la Basse-Bretagne, que sur un banc qui se trouve à l'entrée de la Manche, et que les Anglais, qui l'ont fait reconnaître en 1802, appellent *the Nymphe Bank.* Alors au contraire on tourna presque toutes ses spéculations vers l'île et le banc de Terre-Neuve, qui, selon que nous l'avons dit plus haut, venaient d'être découverts par quelques-uns de nos compatriotes; et où la pêche de la morue offrait des avantages infiniment plus marquans.

Notre intrépide Malouin, encore au jeune âge, fut un des premiers qui osèrent s'aventurer, sur de faibles barques, dans ces parages presque encore inconnus. Il y alla pendant plusieurs années consécutives; et s'il n'eut pas les honneurs de la découverte, il eut du moins le bonheur d'en rapporter une manne qui a continué depuis

(*) Le premier de son nom que nous ayons trouvé sur nos registres de naissance, était probablement son père : nous disons probablement, car l'acte, très-laconique, ne porte autre chose que ces paroles : 4 *déc.* 1458, *baptisatus extitit Cartier.* Quant aux descendans collatéraux de cette ancienne famille, on en trouve encore aujourd'hui en Pleurtuit et en Saint-Coulomb; et M. Aubault, en particulier, receveur actuel de nos hospices, originaire de la dernière de ces deux paroisses, peut se glorifier d'être issu d'une *Julienne Cartier,* mariée en 1723 à un Jean Aubault de la Haute-Chambre.

d'alimenter non seulement la province, mais le royaume même et l'Europe.

Quelque temps après ces premiers essais de la science nautique de notre héros, le roi François 1er, « lassé « (comme il le disait lui-même) de se voir deshérité « du testament d'Adam par les monarques d'Espagne et « de Portugal, qui se partageaient entre eux le Nouveau-« Monde », se décida enfin, sur les représentations de l'amiral Philippe Chabot, à former un établissement dans cette partie de l'Amérique septentrionale où Jean Verazzani, Florentin au service de la France, avait fait quelques découvertes dix ans auparavant; et *Cartier* fut chargé de l'expédition.

Muni de ses instructions, l'habile marin partit de Saint-Malo le 20 avril 1534, avec deux bâtimens de soixante tonneaux et de cent vingt-deux hommes d'équipage, accompagné des sieurs *Olivier Du Breil, Jacques Maingard* et plusieurs autres de ses amis.

Il prit sa route à l'ouest, tirant un peu vers le nord; et il eut les vents si favorables, que, le 10 mai, il aborda au cap de Bona-Vista, en l'île de Terre-Neuve.

Comme la terre y était encore couverte de neige, et le rivage bordé de glace, il ne put ou il n'osa s'y arrêter. Il descendit six degrés au sud-sud-est, et entra dans un port auquel il donna le nom de *Sainte-Catherine*.

Delà il retourna au nord, et gagna l'île aux Oiseaux, distante de Terre-Neuve d'une dizaine de lieues, où il fut fort étonné de voir un ours blanc de la grosseur d'une vache, lequel avait fait ce trajet à la nage. Dès que cet animal eut aperçu les chaloupes qui allaient à terre, il se jeta à la mer pour leur échapper : mais le

lendemain il fut retrouvé, et pris auprès de la grande île.

Cartier continua de côtoyer toute la partie septentrionale de Terre-Neuve, où il dit que, parmi des rochers affreux, couverts seulement d'un peu de mousse, il trouva des hommes qui avaient les cheveux liés au-dessus de la tête comme un paquet de foin (c'est son expression), avec quelques plumes d'oiseaux entrelacées sans ordre, ce qui faisait un effet assez bizarre.

Après avoir fait ainsi presque tout le tour de cette grande île, il traversa le golfe, s'approcha du continent, et entra dans une baie fort profonde où il souffrit beaucoup du chaud, ce qui la lui fit nommer la *Baie des Chaleurs*. Il fut fort content des habitans qu'il y rencontra, et avec lesquels il troqua quelques marchandises pour des pelleteries.

Une ancienne tradition porte que le Castillan Velasco y avait abordé avant notre Malouin; et que n'y ayant aperçu aucune apparence de mines, qu'il cherchait de préférence à tout, il dit à ses camarades, *aca nada* (ici rien), mots que les sauvages répétèrent souvent à nos gens : ce qui leur fit croire que *canada* était le nom de cette contrée. D'autres au contraire, avec plus de vraisemblance, dérivent ce terme du mot iroquois *kannata*, qui se prononce *canada*, et signifie un amas de cabanes: ce sentiment est appuyé en particulier par le *Vocabulaire canadien* annexé à l'édition originale du Second voyage de Jacques Cartier, Paris, 1545; d'où nos Français s'imaginèrent sans doute que le nom commun aux diverses bourgades qu'on leur montrait, était celui de toute la région même.

Au sortir de cette baie, où il avait trouvé un grand nombre de phoques, Cartier visita une bonne partie des côtes qui environnent le golfe, et prit possession du pays au nom du roi très-chrétien.

Il remit après cela à la voile, le 15 août de la même année, pour revenir en France; et le 5 septembre suivant, il rentra heureusement au port de Saint-Malo, d'où il était parti.

Sur le rapport qu'il fit de son voyage, la cour jugea que l'établissement projeté dans ces vastes régions était de nature à procurer un jour au royaume des avantages très-précieux. Le vice-amiral Charles de Mouy, sieur de la Meilleraye, prit sur-tout beaucoup à cœur cette affaire; et comme il ne connaissait personne plus capable que Cartier de la bien conduire, il obtint pour lui une nouvelle commission plus ample que la première; en voici le texte : « Philippes Chabot, etc., admiral de « France, etc., au cappitaine et pillote maistre Jacques « Cartier, de Sainct-Malo, salut ! Nous vous avons « commins et depputé, commetons et depputons, du « voulloir et commandement du roy, pour conduire, « mener, et employer troys navyres équippés et advi- « taillés chaincun pour quinze moys, au paracheve- « ment de la navigation par vous jà commancée à des- « couvrir oultre les Terres-Neufves; et en icelluy voyaige « essayer de faire et accomplir ce qu'il a pleu à mondit « seigneur vous commander et ordonner : pour l'équip- « paige duquel vous achapterez ou freterez à tel prix « raisonnable que adviserez, etc., et sellon que vous « congnoistrez estre bon pour le bien de ladicte navi- « gation, lesdicts troys navyres; prandrez et louerez le

« nombre des pillotes, maistres, et compaignons, etc.,
« qu'il vous semblera estre requis et nécessaire pour
« l'acomplissement d'icelle navigation. Desquelles choses
« faire, équipper, dresser, mettre sus, vous avons donné
« et donnons pouvoir, commission, et mandement es-
« pécial; avec la charge et superintendance d'iceulx
« navyres, voyaige et navigation, tant à l'aller que
« retourner. Mandons et commandons à tous lesdicts pil-
« lotes, maistres, etc., vous obeyr et suyvre pour le
« service du roy, en ce que dessus, comme ils feroient
« à nous-mêmes, etc. Donné soubz noz seing et scel
« d'armes, le pénultiesme jour d'octobre l'an 1534, etc. »

L'armement dont il est question dans cette pièce, fut prêt vers la mi-mai 1535. Cartier, qui avait beaucoup de religion, fit avertir tout son monde de se trouver le 16, jour de la Pentecôte, dans l'église cathédrale, pour y faire ses dévotions. Personne n'y manqua; et au sortir de l'autel, le capitaine, suivi de toute sa troupe, entra dans le chœur, où l'évêque François Bohier les attendait, revêtu de ses habits pontificaux, et leur donna sa bénédiction.

Le mercredi 19, ils s'embarquèrent. Cartier montait un navire de cent vingt tonneaux, nommé *la Grande-Hermine*; et avait avec lui plusieurs gentilshommes qui avaient voulu le suivre en qualité de volontaires, notamment *Jean Garnier, sieur de Chambraux*, son compatriote. *Macé Jallobert* commandait *la Petite-Hermine*; et plusieurs autres Malouins formaient l'équipage de ces braves aventuriers.

Tous mirent à la voile par un très-beau temps: mais dès le lendemain le vent devint contraire au point

que pendant plus d'un mois l'habileté des pilotes fut presque toujours à bout.

Les trois navires, qui s'étaient d'abord perdus de vue, essuyèrent chacun de leur côté les plus violentes tempêtes; et ne pouvant plus gouverner, ils se virent enfin forcés de s'abandonner au gré des flots. *La Grande-Hermine* fut portée au nord de Terre-Neuve; et le 19 juillet, Cartier fit voile pour le golfe, où il avait marqué le rendez-vous en cas de séparation. Il y arriva le 25; et le jour suivant, les deux autres bâtimens le rejoignirent.

Le 1er d'août, un gros temps le contraignit de se réfugier dans le port Saint-Nicolas, situé à l'entrée du fleuve, du côté du nord. Il y planta une croix où il mit les armes de France; et il y demeura jusqu'au 7.

Le 10, les trois vaisseaux rentrèrent dans le golfe; et en l'honneur du saint dont on célèbre la fête en ce jour, Cartier donna à ce golfe, et au vaste fleuve qui s'y décharge, le nom de *Saint-Laurent*.

Le 15, notre Malouin s'approcha d'une assez grande île que les sauvages appelaient *Natiscotec*, et qui est presque sous la côte des Eskimaux. En mémoire du jour où il en fit la reconnaissance, il la nomma l'*île de l'Assomption* : mais elle n'est plus guères connue aujourd'hui que sous le nom d'*Anticosti*, que les Anglais lui ont donné.

Les trois navires remontèrent ensuite le fleuve; et le 1er de septembre, ils entrèrent dans le Saguenay. Cartier ne fit que reconnaître l'embouchure de cette rivière; et après avoir encore rangé la côte pendant quinze lieues, il mouilla auprès d'une île qu'il appela l'*île aux*

Coudres, parce qu'il y trouva beaucoup de coudriers ou noisettiers.

Notre illustre aventurier se voyant alors engagé bien avant dans un pays inconnu, se hâta de chercher un port où ses navires pussent être en sûreté pendant l'hiver. Huit lieues plus loin que l'île aux Coudres, il en trouva une beaucoup plus belle et plus grande, toute couverte de bois et de vignes. Il l'appela, à cause de cela, l'*île de Bacchus* : mais ce nom a depuis été changé en celui d'*île d'Orléans*.

De l'île de Bacchus, Cartier se rendit dans une petite rivière qui en est éloignée de dix lieues, et qui vient du nord. Il la nomma la *rivière de Sainte-Croix*, parce qu'il y entra le 14 septembre : on l'appelle communément aujourd'hui la *rivière de Jacques Cartier*. Le lendemain de son arrivée, il y reçut la visite d'un chef du pays, appelé *Donnacona*, avec lequel il traita par le moyen de deux sauvages qu'il avait menés en France l'année précédente, et qui savaient un peu de Français.

Le 19, il laissa deux de ses vaisseaux à Sainte-Croix; et en partit avec *la Grande-Hermine* seule, et deux chaloupes.

Le 29, il fut arrêté au lac Saint-Pierre, que son navire ne put passer, soit qu'il tirât trop d'eau, soit plutôt qu'il eût mal enfilé le canal. Le parti qu'il prit, fut d'armer ses deux chaloupes, et de s'y embarquer. Par ce moyen, il arriva, le 2 octobre, à Hochelaga, aujourd'hui Montréal, la première place du Canada après Québec, accompagné de MM. *de Pontbriand*, *de La Pommeraye* et *de Goyelle*, trois de ses volontaires.

Les habitans de la principale bourgade de cette île reçurent assez bien les Français, et leur donnèrent des fêtes à leur manière. L'étonnement de ces sauvages fut sur-tout extrême à la vue des armes à feu, des trompettes, des instrumens de guerre, des longues barbes et de l'habillement de nos gens. On fit en particulier l'honneur à Cartier de le prendre pour un nouvel Esculape capable de guérir tous les maux; et lui, de son côté, armé d'une foi vive, se crut autorisé à réciter sur eux, le plus dévotement qu'il put, le commencement de l'Evangile selon saint Jean. Il fit après cela le signe de la croix sur les malades; leur distribua des chapelets et des *Agnus Dei;* lut avec beaucoup de respect en leur présence la passion de Jésus-Christ, dont il invoqua ensuite, par une fervente prière, la miséricorde sur ce peuple idolâtre; et finit cette pieuse cérémonie, si digne, à mon avis, du pinceau de la poésie et de la peinture, par une fanfare de trompettes, qui mit tous les assistans hors d'eux-mêmes de joie et d'admiration.

Quelques-uns ont cru que notre hardi navigateur s'était avancé jusqu'à la grande cataracte du Niagara; mais c'est une grossière erreur. Convaincu qu'il était presque impossible de trouver un lieu plus propre que Montréal à former l'établissement projeté, il partit d'Hochelaga le 5 octobre, pour retourner à Sainte-Croix, où il arriva le 11.

Il y trouva l'un de ses navires brisé contre un rocher qui en a retenu jusqu'à présent le nom de *roche de Jacques Cartier,* et presque tous ses équipages tourmentés du scorbut. Il avait déjà perdu vingt-cinq hommes par l'effet de cette cruelle maladie; et probablement il

les eut tous perdus jusqu'au dernier, si les sauvages ne lui eussent enseigné un remède souverain qui opéra sur-le-champ. C'était une tisane faite avec la feuille et l'écorce intérieure de l'épinette blanche, pilées ensemble. Huit à dix jours après qu'il eut commencé à faire usage de ce secret, tout son monde fut sur pied. Quelques-uns même, dit-on, qui avaient eu le mal de Naples, et qui n'en étaient pas bien guéris, recouvrèrent en peu de temps une santé parfaite. C'est ce même arbre, à ce qu'on assure, qui produit le beaume blanc du Canada.

Dès que la navigation fut libre, Cartier partit de Sainte-Croix pour revenir en Europe, emmenant avec lui, malheureusement par stratagême, Donnacona; et aborda à Saint-Malo le 16 juillet 1536, après avoir donné le nom de *Nouvelle-France* à l'immense région qu'il venait de visiter.

Il est vrai que quelques pêcheurs malouins, dieppois et basques, avaient, dès les années 1495 et 1504, selon que nous l'avons dit ci-dessus, découvert quelques-uns des parages que notre célèbre compatriote venait de parcourir; que Jean Cabot et ses trois fils, en 1497; Gaspard Cortéréal, en 1500; quelques marchands de Bristol, en 1502; Jean Denys et Velasco, en 1506; et Thomas Aubert, en 1508, y avaient fait de courtes apparitions; que le baron de Levy avait voulu, en 1518, établir une colonie dans l'île de Sable ou plutôt de Saddle, proche l'Acadie; que les frères Parmentier, en 1520, avaient découvert l'île Royale ou du cap Breton; enfin, que Jean Verazzani, déjà cité plus haut, avait fait dans ce pays-là, en 1524, quelques reconnaissances fort utiles: mais, dit le père Charlevoix, notre Malouin,

né observateur, indépendamment de la gloire qu'on ne peut lui refuser d'avoir le premier remonté le fleuve Saint-Laurent, fit à lui seul plus que tous ces personnages ensemble; et abstraction faite des contes et du merveilleux dont il s'avisa, à l'exemple de presque tous les voyageurs, d'embellir sa relation, ses mémoires méritèrent long-temps de servir de guides à tous ceux qui entreprirent de naviguer dans ces régions glacées.

Quelques auteurs, et Champlain entre autres, ont prétendu que Cartier, après son retour, en présentant Donnacona au roi, essaya de dégoûter le monarque du Canada, et de le dissuader d'y penser davantage : mais ce sentiment ne s'accorde en aucune sorte avec la manière dont Cartier lui-même s'exprime dans ses écrits, ni avec ce qu'on en lit dans les autres relations de ses aventures. Les lettres elles-mêmes de François Ier, du 20 octobre 1540, dont nous avons vu l'original, portent textuellement : « Nostre cher et bien amé Jacques Cartier « a trouvé ces pays, ainsy qu'il nous a rapporté, garnis « de plusieurs bonnes commodittez, les peuples d'iceulx « bien formez de corps et de membres, et bien disposez « d'esprit et entendement; desquelz il nous a amené « aucun nombre, que nous avons par longtems faict « instruire en nostre saincte foi, etc. » La véritable cause pour laquelle la cour de France différa pendant quatre années encore à y établir une colonie, fut qu'on n'avait trouvé en cette contrée aucune apparence de mines; et qu'alors, plus encore qu'aujourd'hui, une terre étrangère qui ne produisait ni or ni argent, n'était comptée pour rien.

Quoi qu'il en soit, les préventions tombèrent peu à

peu. Il se trouva quelques personnes, même auprès du prince, qui se formèrent de plus justes idées sur cet objet. Un gentilhomme de Picardie sur-tout, nommé *Jean-François de la Roque, seigneur de Roberval,* que François Ier avait coutume d'appeler le *Petit roi du Vimeu,* à cause de la grande considération dont il jouissait dans sa province, alla jusqu'à demander pour lui la faculté de poursuivre les découvertes de Cartier; et il l'obtint. Mais une simple commission était trop peu de chose pour un personnage de sa considération : de sorte que le souverain, par ses lettres-patentes du 15 janvier 1540, l'établit son vice-roi et son lieutenant-général en Canada, Terre-Neuve, Labrador, et autres lieux circonvoisins.

Le 23 mai de cette année-là, M. de Roberval n'ayant pas encore achevé d'équiper les deux vaisseaux qu'il armait à ses dépens, fit toujours partir d'avance, comme capitaine-général et grand-pilote, Jacques Cartier, à la tête de cinq navires. Celui-ci, dont les lettres ne furent toutefois signées par le roi que le 17 octobre suivant, après avoir essuyé plusieurs tempêtes, débarqua enfin à Terre-Neuve, dans le voisinage du Quirpon, sur la pointe nord de l'île ; d'où il alla ensuite droit à la rivière de Sainte-Croix, sur les rives de laquelle il eut une entrevue avec Agona, successeur de Donnacona, qui était mort en France.

Quatre lieues plus loin, il entra dans une petite rivière qui parut mieux lui convenir que celle de Sainte-Croix. Il y bâtit une citadelle, qu'il nomma *Charlesbourg;* et y arma deux canots, dans le dessein de passer par les cataractes à Saguenay : mais il trouva d'autant plus de

difficultés à ce projet, que les naturels du pays commençaient à ne pas montrer à nos gens des dispositions trop favorables.

Cependant l'on était déjà dans les premiers mois de l'an 1542; et le vice-roi, ardemment attendu depuis long-temps, n'arrivait point. Pour surcroît de contrariétés, les provisions achevaient de se consommer, le froid de se faire sentir de la manière la plus incommode, et les mauvais traitemens des sauvages de prendre de jour en jour un caractère plus sérieux.

Dans cette extrémité, la patience des Français se trouva poussée à bout. Ils se mutinèrent, et contraignirent Cartier à se rembarquer avec eux pour repasser en Europe. Mais à la hauteur de Terre-Neuve, ils furent rencontrés, vers le mois de mai, par le lieutenant-général, qui leur amenait enfin un grand convoi; et qui, partie par ses bonnes manières, partie par menaces, les obligea de retourner avec lui sur leurs pas.

Dès que ce chef eut rétabli toutes choses dans son fort, il y laissa de nouveau Jacques Cartier, avec une certaine quantité de ses gens : mais il envoya l'un de ses pilotes, nommé *Jean-Alphonse de Xaintoigne*, dans le nord de Terre-Neuve, pour chercher un passage aux Indes.

Ce dernier s'éleva jusqu'au cinquante-deuxième degré de latitude, et n'alla pas plus loin. On ne dit point combien de temps il employa dans ce voyage : mais il y a bien de l'apparence qu'il ne retrouva plus M. de Roberval en Canada, puisque ce fut à Jacques Cartier qu'il rendit compte de ses découvertes.

On ne dit point non plus combien d'années encore

notre illustre compatriote passa dans ces contrées sauvages : mais on est forcé de convenir qu'il n'y demeura pas au-delà de l'année 1549, où M. de Roberval ayant tenté un dernier voyage en ce pays, y fit une fin malheureuse, et vit tomber avec lui toutes les espérances que l'on avait conçues d'un établissement solide dans cette partie de l'Amérique. Ce qui met le sceau à cette preuve, c'est un titre du chapitre de Saint-Malo, par lequel on voit que, le 29 novembre de ladite année 1549, « Jacques Cartier, sieur de Limoilou, présent « en nos murs, et Catherine Desgranges, sa femme, « fondèrent dans la cathédrale un obit, moyennant une « somme de 4 livres forte monnaie de rente, sur l'hy- « pothèque de leur maison et jardin situés *jouxte l'hô- « pital de Saint-Thomas.* » (*)

Du reste on ne sait si ce fut dans sa terre natale que Cartier finit ses jours. Ce qu'il y a de certain, c'est que nos registres ne font aucune mention de sa mort.

On trouve dans l'Abrégé de ses Voyages, par l'Escarbot, le récit de ses entrevues et de ses conférences avec les sauvages. Cette pièce prouve qu'il avait un plan bien conçu, dont il suivit l'exécution avec courage, habileté et persévérance.

On voit aussi dans nos archives municipales, sous la date du 14 janvier 1588, des lettres de Henri III ; en vertu desquelles, pour reconnaître les services rendus à l'État par Jacques Cartier, leur oncle, sa majesté daigna accorder aux sieurs *Étienne Chatton de la Jannais,* et

(*) Qui était alors attenant à la chapelle de ce nom, proche le château.

Jacques Nouël, cappitaines de navires et maistres pillotes de Sainct-Malo, le commerce exclusif du Canada pendant douze ans, avec faculté à eux de transporter chaque année dans ce pays, pour l'exploitation des mines découvertes ou à découvrir, soixante criminels tant hommes que femmes, condamnés à mort ou à quelque autre peine corporelle : mais cette faveur honorable ne dura que jusqu'au 5 mai suivant, où les Malouins obtinrent du même prince la rétractation de ce privilége.

MM. DE PONT-GRAVÉ, PRÉVERT, DU COLOMBIER, DES PRAIRIES, ETC.

Après le décès de notre excellent marin, nos pères ne discontinuèrent pas d'exploiter à leur profit particulier la carrière que leur avaient ouverte ses utiles travaux : mais la cour, occupée de ses troubles domestiques, ne parut en aucune façon s'intéresser à ces sortes d'expéditions.

Enfin, le royaume ayant recouvré une partie de sa tranquillité, le goût des colonies revint aux Français; et le 12 janvier 1598, Troïlus de Mesgoët, marquis de la Roche, gentilhomme breton, obtint de Henri IV la même commission et les mêmes pouvoirs qu'avait eus M. de Roberval pour le Canada et pays adjacens. Mais à peu près toute la réussite que recueillit de son entreprise le nouvel envoyé, fut de déposer sur l'île de Sable une quarantaine de misérables tirés des prisons de France, lesquels se trouvèrent bientôt plus mal à l'aise sur ce rocher ingrat, que dans leurs cachots.

La mauvaise issue de cette tentative n'empêcha point

qu'après la mort du marquis, l'on ne sollicitât de nouveau la commission qu'il avait obtenue du prince. Le sieur *de Pont-Gravé,* habile navigateur, et l'un des principaux négocians de Saint-Malo, avait fait plusieurs voyages à Tadoussac, proche l'embouchure du Saguenay; et y avait compris que si la traite des pelleteries pouvait être dans une seule main, elle deviendrait le fond d'un grand commerce. Dans cette idée, il proposa à M. Chauvin, capitaine de vaisseau, d'en demander au roi le privilége exclusif, qui lui fut en effet accordé en l'année 1600.

Chauvin voulut lui-même conduire les petits bâtimens qu'il avait équipés; et Pont-Gravé fut du voyage: mais l'aventurier en chef, au lieu de faire en cette région des établissemens selon le désir qu'en témoignait notre Malouin, ne s'occupa qu'à troquer le plus avantageusement possible ses marchandises. Cependant il laissa à Tadoussac quelques-uns de ses gens, qui y auraient infailliblement péri de faim ou de maladie pendant l'hiver, si les sauvages n'en eussent eu compassion.

L'année suivante, il retourna de bonne heure à la traite; et ce second voyage ne lui produisit pas moins que le premier. Il se préparait à un troisième, lorsqu'en 1602 la mort mit fin à ses projets.

Le commandeur de Chatte, gouverneur de Dieppe, lui succéda; forma une compagnie de marchands de Rouen, avec lesquels plusieurs personnes de condition entrèrent en société; et fit un armement dont il confia la conduite à Pont-Gravé, à qui d'ailleurs le roi avait donné des lettres-patentes pour continuer ses découvertes dans le fleuve Saint-Laurent, et faire des établissemens

sur ses bords. Les sieurs *Prévert, du Colombier* et *des Prairies*, entre autres capitaines de notre ville, eurent part à cette opération, et s'y montrèrent sous les rapports les plus favorables. C'étaient de vrais fils de Mars, incapables de faire faute à leur nom ni par peur, ni par intérêt; et qui, tous, portaient entre les deux yeux ce je ne sais quoi qu'un poltron n'ose regarder sans trembler.

Dans le même temps, dit le père Charlevoix, Samuel de Champlain, gentilhomme saintongeois, arrivait des Indes occidentales, où il avait passé deux ans et demi. Le commandeur de Chatte lui proposa d'être du voyage de Pont-Gravé ; et ils partirent effectivement ensemble en 1603. Ils s'arrêtèrent peu à Tadoussac, où ils laissèrent leurs vaisseaux ; et s'étant mis dans un bateau léger avec cinq matelots, ils remontèrent le fleuve jusqu'au Saut Saint-Louis. Mais il paraît que la bourgade d'Hochelaga, dans l'île de Montréal, où Cartier était allé, ne subsistait plus dès-lors, puisque les Mémoires de M. de Champlain, qui sont fort détaillés, n'en disent pas un seul mot. A leur retour en France, ils trouvèrent le commandeur de Chatte mort; et sa commission donnée à Pierre du Guast, sieur de Monts, saintongeois, gentilhomme ordinaire de la chambre.

L'armement que forma celui-ci, se fit partie à Dieppe, partie au Havre de Grâce, d'où on leva l'ancre le 7 mars 1604. Il était composé de quatre vaisseaux, dont l'un était destiné à faire la traite des pelleteries à Tadoussac. Pont-Gravé eut ordre de conduire le second à Camceaux ; et de courir delà tout le canal que forment l'île Royale et l'île Saint-Jean, pour en écarter tous ceux

qui auraient voulu venir faire le commerce avec les sauvages, au préjudice de M. de Monts, lequel conduisit ses deux autres navires en Acadie, où il s'établit en ladite année 1604.

Quelque temps après, Pont-Gravé vint l'y joindre; et fut par lui établi son lieutenant à Port-Royal, aujourd'hui Annapolis, où il avait résolu de planter sa colonie. C'est un des plus beaux ports du monde, dans la partie sud de la péninsule, situé sur la baie Française, entre l'Acadie et le continent.

Notre Malouin n'oublia rien de ce qui était capable de faire prospérer l'établissement confié à ses soins. C'était un homme sage, habile, infatigable, et d'une grande expérience. Il avait le secret de tenir ses gens toujours occupés : ce qui contribuait à les garantir des maladies et des séditions qui avaient désolé tant d'autres endroits. Mais tandis que le Port-Royal donnait de belles espérances, les ennemis de M. de Monts travaillaient à le perdre à Paris; et ils parvinrent enfin à lui faire ôter, en 1606, sa commission, disgrâce qui occasionna la plus grande stagnation dans les affaires de l'Acadie.

Cependant, l'année suivante, ce brave homme eut le crédit de se faire rétablir pour un an encore dans son privilége, auquel continuèrent de rester associés une foule de Malouins, dont il n'était même que le prête-nom *(Regist. munic. 22 nov. 1612)*, tels que *Thomas Porée*, *Pierre Eon*, *Thomas Cochon*, *Pierre Trublet*, *Vincent Gravé*, et autres : mais comme cette grâce ne lui avait été octroyée qu'à condition qu'il ferait dans le fleuve Saint-Laurent un établissement dont il n'entrevoyait guères la possibilité, et qu'il s'apercevait de plus

en plus que sa présence nuisait à sa compagnie, il se retira. C'est de cette retraite que date l'origine de Québec, aujourd'hui capitale de la Nouvelle-France; la seule ville du monde connu qui, à cent vingt lieues de la mer, ait un beau port d'eau douce capable de contenir au moins cent vaisseaux de ligne.

La plage qu'elle occupe était encore à peu près déserte, lorsque M. de Champlain, qui s'embarrassait moins du commerce que de fonder l'établissement que la cour avait à cœur, arriva dans cette contrée le 3 juillet 1608. Son premier soin fut d'y construire quelques baraques; et d'y faire défricher des terres, qui se trouvèrent bonnes. Peu à peu, aidé de Pont-Gravé et de des Prairies, il parvint à soumettre ceux des sauvages environnans qui paraissaient les plus disposés à faire résistance à ses desseins. Favorisé d'ailleurs dans ses spéculations mercantiles par des négocians de Saint-Malo, de Rouen et de la Rochelle, avec qui il fit en 1614 un nouveau traité d'association, il ne cessa de s'occuper d'améliorer le sort de sa ville naissante, qui ne comptait cependant pas encore alors plus de cinquante personnes, y compris les femmes et les enfans.

En 1623, le peu de santé de M. de Pont-Gravé l'obligea de repasser en France. Ce fut une perte pour l'Amérique française, qui lui doit beaucoup : mais la défection forcée de cet habile directeur ne ralentit en aucune sorte le zèle de M. de Champlain pour sa chère colonie. Les renforts qu'il reçut de France en soldats et en ouvriers, le mirent bientôt en état de rendre son établissement un objet d'envie aux Anglais, qui s'en firent les maîtres au mois de juillet 1629; et qui

ne le restituèrent à la France, ainsi que l'Acadie et l'île Royale, que le 29 mars 1632.

M. de Champlain, de retour à Québec en 1633, en qualité de gouverneur, s'y employa avec la plus grande sollicitude à réparer les malheurs passés. Un collége y fut établi en 1635; et en 1670 un siége épiscopal, sur lequel monta, en 1741, M. *Henri-Marie du Breil de Pontbriand*, l'un des plus respectables ecclésiastiques de notre diocèse.

M. GUILLAUME MICHELOT.

Aux immortels malouins que nous venons de citer, nous ferons succéder immédiatement, sans nous astreindre rigoureusement à l'ordre chronologique, l'intrépide *Guillaume Michelot*, qui, en 1563, « parti de « cette ville à la tête de trois ou quatre petits galions « pour aller au pays d'Angleterre essayer de sourprendre « dans les havres, barques et marchandises, y fist jusques « à cinq ou six prinses, qu'il emmenoit, lorsqu'il vint « à rencontrer ung navire de guerre de force bien su- « périeur. L'entrepreneur courut aussitôt l'assaillir : mais « l'Anglois le print; et l'emmena prisonnier à Dartimor, « d'où il étoit sorti. »

MM. LE FER, LE BRETON ET CHATTON.

Les sieurs *Bertrand Le Fer, Jean Le Breton, Étienne Chatton*, et autres déjà cités plus haut; lesquels, au mois d'avril 1575 (époque où notre ville « qui auparavant ne « faisoit profession que de traficq, devint toute guer- « rière »), ayant obtenu du gouvernement la permission

de tenir la mer libre, partirent de nos rades avec six navires, tous bien décidés à tirer une vengeance éclatante de la déloyauté des huguenots de la Rochelle, qui s'étaient emparés de quelques-uns de nos vaisseaux contre la foi des traités.

Cette petite flotte fit directement route vers la ville que nous venons de dire; et y étant arrivée, l'on se mit de suite en devoir d'attaquer tous les bâtimens qui y étaient à l'ancre : mais ayant été abordés de trop loin, au son des tambours, et banderoles déployées, ces bâtimens eurent le temps d'aller s'échouer sur les vases; de façon que nos gens ne remportèrent d'autre avantage de cette boutade, que d'emmener avec eux deux barques longues, qui n'avaient pas été aussi diligentes que les autres à effectuer leur retraite.

Ayant ainsi manqué ce coup, l'escadrille malouine se porta sur les côtes d'Espagne, que les rebelles infestaient par continuation. Là, une de nos frégates ne tarda pas à joindre, entre autres, un navire espagnol au compte de ces pirates, lequel il somma de se rendre. Celui-ci baissa aussitôt ses voiles, en signe d'obéissance : mais en même temps il jeta toutes ses dépêches à la mer. Nos concitoyens ayant aperçu dans cet instant une boîte de fer-blanc qui surnageait, envoyèrent un esquif la prendre. On l'ouvrit, et l'on y trouva plusieurs lettres et mémoires « grandement préjudiciables au bien des « affaires du roy, et au repos de ses subjetz. » Les porteurs de ces pièces étaient un nommé *Jean Abraham*, secrétaire du prince de Condé, et un appelé *Moissonnière*. Ces deux individus furent amenés à Saint-Malo, où ils furent quelque temps détenus; et d'où on les

transféra ensuite à Paris, pour leur trancher la tête. Cet important service rendu à l'État, valut au sieur Chatton, le 29 août de la même année, des lettres flatteuses de Henri III, par lesquelles il le nomma *l'un des cappitaines de sa marine, aux gaiges de* 600 *livres par chaiscun an.*

MM. GROUT DE BOISOUSE ET HEURTAULT DU TERTRE.

MM. *François Grout de Boisouse* et *Paul Heurtault du Tertre;* qui, le 13 mars 1591, ayant reçu ordre de notre conseil permanent d'aller donner la chasse à un navire de guerre fort grand voilier, commandé par *Michel Le Fer,* l'un de nos exilés pour opinions politiques, et qui gênait infiniment l'entrée et la sortie de notre port, fondirent à l'improviste sur ce corsaire; l'attaquèrent à l'abordage; en renversèrent sur le tillac le capitaine, avec trente des siens; et rentrèrent le lendemain en rade avec leur prise.

M. ARTUR DE LA MOTTE.

M. *Étienne Artur de La Motte,* que, le 11 septembre 1597, Charles de Montmorency, amiral de France et de Bretagne, éleva au rang des *capitaines ordinaires et entrenus de la marine du Ponent,* « tant en récompense « de sa valeur, et de son expérience au faict de la mer, « que pour les services par lui faicts au roy pendant les « troubles de la ligue. » Toujours prêt à périr à son poste; on le voyait aussi tranquille au milieu du sifflement des balles, que s'il eût été à une revue.

MM. FROTET ET GROUT.

MM. *Michel Frotet de La Bardelière* et *Grout;* qui, malgré la mauvaise issue de leur expédition pour les Indes orientales, entreprise le 18 mai 1601, ne perdirent rien de la gloire qu'ils avaient précédemment acquise tant sur mer que sur terre. Les deux vaisseaux qu'ils montaient (*le Croissant,* de quatre cents tonneaux, et *le Corbin,* de deux cents), avaient été équipés par une compagnie formée à Saint-Malo, à Laval et à Vitré; non *pour sonder le gué, et aller chercher le chemin des Indes* (comme s'exprime Pyrard, qui a donné la relation de ce voyage), puisque depuis environ un siècle nos compatriotes avaient porté leur industrie dans ces parages à la suite des Portugais; mais bien, comme il ajoute, *pour aller puiser à la source,* et partager les richesses de cette vaste contrée, avec ceux des autres Européens qui la regardaient en quelque sorte comme leur proie.

La fortune n'avait pas pris sous sa protection les deux bâtimens dont il s'agit. Dès le 21, ils furent rencontrés par neuf gros navires hollandais, de ceux qu'on appelle *hourques,* lesquels, pour leur faire honneur, passèrent sous le vent (marque de soumission la plus grande qu'on puisse donner en mer), et les saluèrent d'un coup de canon chacun; mais le malheur en voulut que le vice-amiral ayant tiré à balle, et percé les voiles du *Corbin,* La Bardelière, qui commandait en chef les deux Français, crut la guerre annoncée par cette insulte. Il se hâta, sans autres éclaircissemens, de riposter lui-même par deux coups à boulet, afin de mettre l'agresseur dans le cas de s'expliquer. Celui-ci étant resté tranquille,

l'offensé profita du vent pour fondre sur l'amiral, à qui il envoya un nouveau coup à balle, avec ordre d'amener ses voiles. Cette sommation ayant eu son effet, mit les deux parties à lieu de s'entendre. Il résulta de leur conférence que le canonnier hollandais était ivre lorsqu'il avait chargé sa pièce; et l'on offrit ou de le livrer, ou de le faire pendre sur-le-champ à la vergue. La Bardelière, content de cette satisfaction, demanda au contraire grâce pour le coupable; et l'on se sépara bons amis.

Le 30 août, on prit terre à l'île d'Annobon, sur la foi des Portugais qui en étaient les maîtres : mais on se repentit trop tard d'avoir eu cet excès de confiance en leurs promesses. Il en coûta la vie au lieutenant du *Corbin*, et la liberté à plusieurs matelots, qu'on ne put racheter qu'à prix d'argent. Quarante et une personnes des deux équipages ne tardèrent pas long-temps après cette aventure, à mourir de la fièvre chaude et du scorbut; et pour surcroît de misères, *le Corbin* fit, au commencement de 1602, un triste naufrage sur les Maldives. Le capitaine de ce dernier navire ayant été conduit, avec quelques-uns des siens, à Malé, qui est la capitale de tout cet archipel, il y fut assez bien accueilli du roi : mais étant mort à Malé même six semaines après, bientôt ses compagnons d'infortune se virent réduits à une détresse extrême. De quarante qui étaient échappés à la fureur des flots, il n'en resta plus en peu de temps que la moitié, dont les uns se sauvèrent dans une barque au bout de trois mois et demi, et arrivèrent à Ceylan; et les autres ayant été enlevés par des pirates, furent conduits à la côte de Malabar, d'où les trois derniers se

rendirent, en février 1608, à Goa, et delà en France au commencement de février 1611. Quant au vaisseau *le Croissant*, il poursuivit sa route vers l'Inde, où il essuya lui-même toutes sortes de traverses; et pour comble d'adversités, lors de son retour en 1603, il coula à fond vers l'île de Tercère, la plus considérable des Açores, à la vue de trois navires hollandais, qui eurent la satisfaction d'en sauver l'équipage.

LES TROIS PORÉE.

Les trois MM. *Porée; Jean, sieur de Chandebœuf*, à qui Henri IV, en 1608, fit remettre son portrait enrichi de diamans; *N***, sieur du Parc et du Breil*, qui, après avoir obtenu plusieurs distinctions flatteuses de Louis XIII pour ses nombreux exploits sur mer, notamment à l'affaire de la Rochelle, le 27 octobre 1622, citée plus haut, en reçut encore, en 1624, des lettres de noblesse; et *Alain, sieur de la Touche*, presque l'émule de Du Guay-Trouin, son ami, lequel fut gratifié par Louis XIV, de deux épées d'honneur et du portrait de ce grand roi (*).

Le second de ces intrépides défenseurs de l'Etat était couvert de cicatrices dans toutes les parties de son corps;

(*) Le 5 décembre 1695, M. de Pontchartrain écrivit au sieur de Mauclere ce qui suit : « Je vous envoie un portrait de sa « majesté pour le sieur Porée (Alain), commandant le navire « *le Saint-Esprit*, de Saint-Malo; vous pouvez lui dire que sa « majesté lui donnera dans la suite des marques plus sensibles du « cas qu'elle fait de ses services. » C'est de lui que sont issus MM. *Charles*, *Alain-Pierre* et *Jean-Baptiste-Louis Porée*, qui n'ont pas eux-mêmes été sans mérite.

et un seul fait suffira pour faire connaître la fermeté de son caractère. Ayant été grièvement blessé dans un abordage, il était question, pour lui sauver la vie, de lui faire une opération des plus douteuses. Le chirurgien du vaisseau n'en avait jamais fait de pareilles, et n'osait l'entreprendre. M. Porée, dans cette circonstance, prit noblement son parti : il ouvrit un livre de chirurgie qui contenait les détails de l'opération nécessaire; et lut froidement à l'officier de santé la manière dont il devait s'y prendre, à mesure que celui-ci travaillait.

MM. EON DE CARMAN ET LES DEUX JOCET.

MM. *Eon de Carman* et les deux *Jocet*. Le premier, homme rempli de connaissances et de valeur, conserva jusqu'à ses derniers jours, dans un corps mutilé au service du roi, tout le feu dont il avait brûlé durant sa jeunesse. C'était un ardent *quêteur de coups de mousquet,* comme on surnommait Fabert, toujours prêt à servir la patrie de son épée autant que de sa bourse.

Le second, parti du port d'Achem dans l'île de Sumatra, avec vingt-quatre autres de nos compatriotes, pour se rendre à Macassar, capitale du royaume de même nom, dans l'île Célèbes, fut attaqué, le 1er mars 1622, dans le détroit de Malaca, par deux vaisseaux de guerre hollandais, qui ne tenant aucun compte ni de la paix publique, ni du passe-port dont nos gens étaient munis, les firent prisonniers. Pendant environ un mois, ces pirates leur firent souffrir tant de cruautés et de privations, que la plupart de ces infortunés en moururent : mais le reste d'entre eux ayant été conduit à Jacatra, maintenant Batavia, en l'île de Java, le vice-roi

de Hollande leur proposa de remettre à leur discrétion les barbares qui les avaient si injustement tourmentés. Nos Malouins, non moins généreux que braves, ne se vengèrent qu'en obtenant grâce pour leurs bourreaux; et cinglèrent ensuite vers Macassar, dont le roi, tout sauvage qu'il était, les reçut avec beaucoup d'humanité : mais le malheureux *Jocet* ne put, au bout de six mois, échapper au mauvais destin qui semblait s'être opiniâtré à le poursuivre; il fut massacré par un des siens, qui, pour revenir en France, se rallièrent sous les ordres du capitaine Guillaume Gautier de la Tairerie.

Enfin, le troisième, nouveau Caton d'Utique, aima mieux se donner la mort, que de reconnaître César pour son maître. Il commandait un vaisseau que le mauvais temps avait forcé de relâcher dans la baie de Cadix : les officiers de la douane espagnole se présentèrent aussitôt pour le visiter; mais le Malouin protesta qu'il n'en serait rien, réclamant les priviléges de la nation française sous un monarque qui avait fait respecter son pavillon dans toutes les mers. Comme le gouverneur de Cadix, intervenu dans cette querelle en faveur des douaniers, eut ordonné à plusieurs de ses navires de guerre d'envelopper et de réduire *Jocet;* ce dernier alors ne consulta que l'honneur et le désespoir : après la résistance la plus longue et la plus inutile, il fit mettre le feu à ses poudres; et périt ainsi, avec tout son équipage, victime de la gloire nationale, dont nos pères étaient plus que jamais idolâtres.

MM. GARDIN, PÈRE ET FILS.

Le vaillant *Josselin-Jean-Baptiste Gardin de la Chesnaie,* capitaine de frégate, qui, depuis 1673 jusqu'en 1696, fit de très-grandes prises sur l'ennemi, et plusieurs actions d'éclat : ce qui lui valut, en décembre 1697, des lettres honorables confirmatives de sa noblesse. Son courage n'était point une fougue emportée ; mais une bravoure froide et réfléchie, qui ne reculait jamais devant le danger, et *peu lui châlait de la dépense, pourvu qu'il fît service à son prince,* comme on l'a dit de Martin du Bellai.

Heureux père, il eut la consolation de voir ses sentimens généreux passer dans tous ses enfans ; dont l'aîné sur-tout, et l'un des cadets nommé *Luc-Joseph,* se distinguèrent singulièrement en plusieurs rencontres, ainsi qu'en font foi les nouvelles lettres confirmatives de la noblesse de cette famille, du mois de juin 1716.

M. DE CLOSDORÉ.

M. *de Closdoré,* gouverneur de la Martinique en 1660 ; auquel est due la construction, en cette île, du fort Saint-Pierre, d'où la ville de ce nom a tiré le sien ; et à qui la seconde compagnie des Antilles eut les plus grandes obligations. *Ipsum brevis urna non claudit : æternitas sibi vindicat.*

MM. LE MESTRE, DE GUÉNÉRÉ, CHEVILLE ET GAUDIN.

MM. *François Le Mestre* et *Jacques Guénéré,* tués en 1657 au combat contre les Ostendais ; l'intrépide

Cheville, emporté d'un coup de canon, le 22 janvier 1691, dans le quartier du cap Français, île Saint-Domingue, où, avec deux seules frégates, *le Triomphant* et *le Saint-Thomas*, il soutint pendant un jour entier tout l'effort d'une flotte ennemie qui était venue l'y surprendre; l'infortuné *Gaudin*, écrasé par la foudre dans un voyage du Pérou en Chine; et plusieurs autres, dont on disait communément dans le temps : *Malheur à qui tombera à la portée de leurs épées!*

MM. TRUCHOT, GÉRALDIN, DESSAUDRAIS, ETC.

MM. *Truchot de la Chesnaie, Géraldin, Dessaudrais Dufresne*, et une infinité d'autres au service de la compagnie des Indes orientales, qui, tous, depuis l'envoi de la première flotte de cette vaste société, le 7 mars 1665, jusqu'à sa fusion en celle d'Occident, en l'an 1719, soutinrent vaillamment la vie de ce grand corps en France, et sa gloire aux Philippines, en Perse, et autres lieux de ces régions reculées, dans lesquelles il n'y a peut-être pas encore aujourd'hui un seul petit port où le nom Malouin ne soit très-avantageusement connu.

M. HEURTAULT DE BRICOURT.

M. *Heurtault de Bricourt*, directeur, en 1701, de la compagnie des Antilles aux Cayes Saint-Louis, en l'île Saint-Domingue. « C'était, dit le père Labat *(tom. 5, « pag. 239)*, un homme fort civil, et parfaitement au « fait du commerce. » Il pouvait ajouter : « Un amant « enthousiaste de l'honneur français; un citoyen ver- « tueux dans toute l'étendue du terme, qui fut moins

« heureux par les jouissances de la fortune, que par le « plaisir de faire le bien, et qui ne laissa guères que « son honorable réputation pour héritage. »

MM. DE BEAUCHÊNE ET DANYCAN.

Enfin, MM. *Jacques Gouin de Beauchêne* et *Noël Danycan, sieur de l'Epine*, qui, vers le même temps, ont donné leurs noms à quelques-unes des petites îles voisines des Malouines.

Le premier, autorisé par le ministère, en l'année 1698, à tenter le passage au Pérou par le cap Horn (promontoire redoutable que le seul Antoine de La Roche avait osé franchir avant lui, au mois de mai 1675), eut l'honneur d'avoir enseigné aux Espagnols eux-mêmes un chemin beaucoup plus sûr et plus court que le détroit de Magellan, pour correspondre avec la plus riche de toutes leurs colonies. Son retour en France se fit avec des bénéfices importans pour sa majesté, et pour sa propre famille; et lorsqu'après quelques autres voyages pareils il se fut décidé à quitter la mer, il devint successivement sénéchal de Saint-Malo, lieutenant-général de l'amirauté, juge des fermes, et capitaine-général de la côte de ce département. Il avait au surplus le cœur aussi grand que son génie était vaste; et les limites de notre ville n'ont point été celles de sa gloire.

Le second, non moins connu par ses vastes entreprises pour les intérêts de l'Etat, que par le bon usage qu'il sut faire de ses immenses richesses, était le fils aîné d'un marin de l'évêché de Coutances, qui, l'an 1640, s'était fixé en nos murs, où il avait épousé Mlle Marguerite Corbin, de Saint-Servan. Dès 1688, il arma

différens vaisseaux, qui firent la course avec le plus grand succès. Ayant obtenu, en 1692, le commandement de deux navires du roi, de cinquante canons chaque, auxquels il joignit six de ses propres bâtimens, sous les ordres de ses frères *Louis-Paul* et *Joseph ;* il s'empara des côtes de Terre-Neuve, et fit sur les Anglais les prises les plus importantes. Créé, en 1702, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, ses voyages de la mer du Sud se réitérèrent avec un rare bonheur jusqu'en 1706, qu'il s'intéressa dans la compagnie de la Chine, la rétablit, et la mit en état d'acquitter ses dettes, qui étaient effrayantes. Il fut dans le même temps directeur de la compagnie de Moscovie. Nous avons rapporté ci-devant ce que lui, et quelques autres de ses concitoyens, firent en 1709 pour relever le trésor national : mais ce que nous devons ajouter ici à la gloire particulière de M. *Danycan,* c'est qu'au bout de quelques années il partit pour Paris, où il remit gratuitement la meilleure partie de ses créances au monarque. Louis XV, par reconnaissance de ce qu'il avait fait pour l'Etat en cette circonstance calamiteuse, lui donna, en 1730, à titre de gratification, la jouissance des mines de Bretagne et du Bourbonnais : concession dont usa encore quelque temps après lui sa famille. Conseiller et secrétaire du roi, maître des comptes à la chambre de Paris, possesseur dans cette province des terres, marquisats et comtés de Landivisiau, Rieux, la Thébaudaye, Launay-Quinart, etc., et dans les autres parties du royaume du marquisat d'Annebaut en Normandie, du comté du Plessis d'Aligue, près Paris, etc.; cet homme rare vécut infiniment trop peu pour le bonheur de tous nos établissemens de bien-

faisance, auxquels il fit de très-grandes largesses, comme nous le dirons ailleurs; et ce fut avec la plus grande justice que, lors de sa mort, on lui appliqua ces deux vers latins :

Si numeras quidquid gessit, plus Nestore vixit;
Si numeras annos, occidit antè diem.

De lui et de Marguerite Chantoiseau, son épouse, naquirent deux garçons et deux filles, dont l'une fut mariée au comte de Labédoyère, procureur-général au parlement de Bretagne, et l'autre à M. Amelot, président à mortier au parlement de Paris.

MM. FOUQUET, LE GOBIEN, ETC.

Nous présenterons encore en masse à l'admiration de nos lecteurs, et sans suivre exactement l'ordre des temps, MM. *Fouquet, Jean* et *François Le Gobien, Leclerc, Harrington, de La Villemorin, de Russy, Trublet, Lechat, Colin-Pontgirault, Siochan de Saint-Jouan,* etc.; qui, entre autres services rendus à la navigation et au commerce, ont corrigé heureusement les cartes de Pieter-Goos, Van-Keulen et autres navigateurs, sur le pays des Patagons, le détroit de Le Maire, etc.; et démontré, avant le célèbre anglais Cook, que les prétendues Terres-Australes, marquées dans les anciens livres de géographie, sont, à l'exception de quelques îles, de pures chimères.

MM. DE LA MERVEILLE ET DE CHAMPLORET.

Les sieurs *de la Merveille* et *de Champloret,* qui, les premiers de tous les Français, se sont avisés de faire

directement, et sans l'entremise d'autrui, le commerce de l'Arabie-Heureuse. Le voyage de ces deux officiers expérimentés, publié par M. de Laroque *(Paris*, 1716, 1 *vol. in*-12*)*, nous apprend, qu'arrivés au mois de décembre 1708 au port d'Aden, à l'entrée de la mer Rouge, ils obtinrent du gouverneur de cette ville une lettre de recommandation pour celui de Moka, où ils abordèrent le 3 janvier 1709. Ils y trouvèrent sur le quai douze chevaux bien enharnachés, et deux cents soldats avec des timbaliers à leur tête. On les conduisit en cette pompe au palais du gouverneur, où, dès les premiers jours, on conclut un traité par lequel toutes les conditions et tous les droits du commerce furent réglés à trois pour cent. Les Hollandais étaient alors la seule nation d'Europe établie à Moka, où ils avaient un riche comptoir; et d'où ils n'expédiaient qu'aux plus chers deniers l'excellent café de ce pays.

Le retour de nos gens se fit au port de Brest, le 12 mai 1710; et quelque temps après, un autre Malouin que l'histoire ne nomme pas, revenant des mêmes parages avec quelques branches de cafier ordinaire chargées de feuilles et de fruits, donna occasion aux habitans de l'île Bourbon, où il avait relâché, de reconnaître qu'ils avaient dans leurs montagnes des arbres tout pareils; d'où résulta en dernière analyse, pour le royaume, le bonheur d'avoir une colonie qui nous mit à lieu de nous passer de l'Yémen.

MM. AVICE, BOULLEUC, BAUDRAN, ETC.

MM. *Avice du Vauhairiot et de Lalande*, *Boulleuc de Saint-Grégoire*, *Baudran des Châteliers*, *Lebrun de*

La Franquerie, de la Ville-au-Brun, Landais, May, Le Breton, du Portail Deshays, Lagous, de La Villétreux, Miniac de La Moinerie, Gaillard du Portail, du Regnet, Chenu, Gillet, Chenard, Visez, Delaunay Ravilly, et autres loyaux capitaines; qui, vers la même époque, méritèrent par diverses expéditions difficiles et heureuses, d'être connus de la postérité. Négocians habiles dans la paix, et allant dans la guerre au feu comme à un triomphe, tous donnèrent plus d'une fois sujet aux ennemis de la France de leur appliquer ce mot de Philippe, roi d'Espagne, en parlant de Turenne : *Voilà un homme qui m'a fait passer de bien mauvaises nuits.*

MM. BAUDOUIN, LEMARIÉ, ETC.

MM. *Baudouin, Lemarié, Ameline, Sauvage, Potier, Bernard, Bérubé, Kerpoisson, Gaultier, Barbot, Quentin, Guillemault,* et autres employés tant au service du commerce qu'à celui du roi; lesquels n'ont guères moins que les précédens concouru dans leur temps à lier notre histoire à celle de toutes les nations; et qui, presque dès en naissant, eurent cette audace, cette fermeté d'âme que les vieux marins ne doivent d'ordinaire qu'à l'habitude de voir le péril.

MM. PORÉE ET BRIGNON.

MM. *Porée* et *Brignon,* navigateurs d'une excellente trempe, dont l'un le 16 juillet 1708 découvrit la partie des îles Malouines qui aspecte le capricorne; et l'autre, en 1711, fit la reconnaissance des Sébaldes, à l'ouest de la principale desdites îles.

MM. DUCHESNE BATTAS ET DUJARDAIS DANIEL.

MM. *Duchesne Battas* et *Dujardais Daniel,* accompagnèrent M. Frezier, ingénieur ordinaire du roi à Saint-Malo, dans son voyage à la mer du Sud. Leur départ de notre rade eut lieu le 23 novembre de cette même année 1711; et leur retour, en 1714. Le premier, « homme aussi recommandable par son expérience et « sa prudence dans la marine, que par son intelligence « et son activité dans la marchandise », selon que s'exprime M. Frezier lui-même, commandait le vaisseau *le Saint-Joseph,* de trente-six canons; et le second montait *la Marie,* petit bâtiment du port de cent vingt tonneaux, qui devait servir à porter des vivres.

C'est à cette expédition, dont la relation fut imprimée à Paris en 1716 *(1 vol. in-4° avec cartes et figures),* que la France est redevable d'une des descriptions les plus exactes que nous ayons des côtes du Chily et du Pérou, et de plusieurs autres points observés sur la route. C'est elle aussi, qui nous rapporta du Chily l'individu mâle de cette espèce de fraisier dioïque nommé *Fragaria Chilensis,* que nous avons laissé dépérir dans le royaume, et qui, dans son sol natal, donne quelquefois des fruits de la grosseur d'un œuf de poule. Il ne nous est demeuré que l'individu femelle, dont les fraises sont beaucoup plus petites, d'un rouge blanchâtre, et un peu moins délicates pour le goût que nos fraises de bois.

MM. DE LA BRISELAINE ET DE LA LANDE.

MM. *de la Briselaine* et *de la Lande,* qui, le 2 décembre 1711, abordèrent au port de Moka, dont le

gouverneur leur fit un accueil extrêmement favorable, et leur accorda même quelques distinctions pour les droits. Ce qu'on lit avec plus de plaisir dans leur journal, c'est le succès avec lequel le chirurgien d'un de leurs vaisseaux eut le bonheur de guérir à Mouab le monarque du royaume d'Yémen, d'un abcès très-douloureux dans l'oreille; et la manière infiniment honnête dont ce prince en agit avec cet homme et ses compagnons, jusqu'à leur envoyer des plats de sa table; et leur offrir, entre autres beaux présens, cinq cents balles du meilleur café du pays.

Ces navigateurs, outre les diverses marchandises qui avaient été l'objet spécial de leur voyage, rapportèrent de l'Arabie-Heureuse quelques lumières géographiques, historiques et nautiques, dont ont su profiter quelques écrivains modernes, qui ne se sont pas même donnés la peine d'indiquer les sources où ils avaient puisé.

Nous leur devons en particulier des observations exactes sur l'arbre et le fruit du café de Moka, le meilleur que l'on connaisse. Cet arbre, selon eux, s'élève ordinairement depuis six jusqu'à douze et dix-huit pieds de hauteur; et sa grosseur est de douze à quinze pouces de circonférence. Dans son état de perfection, il fait à peu près le parasol comme nos pommiers de huit à dix ans, excepté que ses branches sont rangées le long du tronc l'une presque à l'opposite de l'autre, ainsi que les feuilles sur chacune de ces branches. Le bois en est fort tendre; et si pliant, que le bout de la plus longue branche peut être amené jusqu'à deux ou trois pieds de terre. L'écorce en est un peu raboteuse et blanchâtre; et la feuille approche fort de celle du citronnier,

quoique moins épaisse, moins pointue, et d'une couleur plus verte. L'arbre ne se dépouille jamais de toutes ses feuilles à la fois; et dans presque toutes les saisons de l'année on y voit des fleurs et des fruits. Ces fleurs sont blanches, approchant de celles du jasmin, et d'une odeur agréable. Elles naissent dans la jonction de la queue des feuilles avec les branches. Aussi-tôt qu'elles sont tombées, il naît en leur place un petit fruit fort vert d'abord; mais qui devient rouge en mûrissant, et de la forme à peu près d'une grosse cerise. Sous sa chair, qui est fort bonne à manger, au lieu de noyau, est la fève ou graine que nous appelons *café,* enveloppée d'une pellicule très-fine. Quand le soleil a tout-à-fait desséché ce fruit rouge, sa chair, qu'on mangeait auparavant, devient une gousse de couleur fort brune, renfermant une sorte de liqueur épaisse, extrêmement amère, qui enveloppe la fève. Cette fève se divise ordinairement en deux moitiés, qui, d'un vert fort clair, finissent par passer à cette teinte jaune et à cette odeur suave qu'on leur connaît; tandis que celles de Bourbon sont blanchâtres et inodores, et celles des îles d'une couleur verdâtre et d'un goût légèrement herbacé. C'est au mois de mai qu'est la récolte la plus abondante. Cette semence ne lève point, si elle n'est mise en terre toute récente. On ne la cultive en France que dans des serres chaudes, en l'arrosant souvent, et uniquement pour le plaisir des yeux.

M. JAZIER DE LA GARDE.

Enfin, M. *Jazier de La Garde,* dont nous avions oublié de dire un mot sous la rubrique de l'année 1637, s'est illustré par plusieurs entreprises dignes d'éloges, et

sur-tout par son expédition de Moka, dont la relation fut publiée à Paris en 1629, 1 *vol. in-8°*. Il ne voulait d'autre tombeau qu'un champ de victoire : mais il n'était pas de ces héros qui se disputent leur proie comme des brigands, ni de ces officiers qui se montrent les plus avides et les plus injustes dans le partage. Sa parole était plus sûre que les traités de beaucoup d'autres; et la France perdit en lui un des plus habiles marins qu'eut formés le règne de Louis XIII.

M. PORCON DE LA BARBINAIS.

En tête d'un nouveau groupe qui vient se presser sous notre plume, nous remarquerons particulièrement M. *Pierre Porcon de la Barbinais,* né le 31 octobre 1639, et grand-oncle de notre célèbre *Du Guay-Trouin.* Ce nouveau Régulus (*) fut chargé, en 1665, par des négocians de Saint-Malo, du commandement d'une frégate de trente-six canons, pour aller protéger nos bâtimens de commerce contre les Algériens, en attendant

(*) Marcus Régulus, prisonnier à Carthage vers l'an 251 avant Jésus-Christ, fut envoyé de même à Rome, sous le serment d'un prompt retour, pour y porter des conditions de paix : mais au lieu d'engager le sénat à accepter les offres qu'on lui faisait, il lui persuada au contraire de ne rien accorder; et revint aussi-tôt reprendre ses fers. Les Carthaginois irrités, inventèrent contre lui de nouveaux supplices : on lui coupa les paupières; on l'exposa après cela plusieurs jours aux ardeurs du soleil; on l'enferma ensuite dans un tonneau garni de pointes, qui ne lui laissaient aucun moment de repos; enfin l'on termina par l'attacher à une croix, où il finit sa vie. L'héroïsme de cet ancien païen n'a guères, ce nous semble, jeté plus d'éclat que celui de notre généreux chrétien.

que Louis XIV put envoyer ses flottes punir ces barbares Africains des outrages faits au pavillon de France. Notre brave remplit heureusement une partie de sa mission : mais le dey déploya contre lui des forces si supérieures, qu'il fallut enfin succomber, et se rendre prisonnier.

Le Maure, s'imaginant que celui qu'il considérait comme député pour lui faire la guerre, devait être un personnage de marque, le fit venir; et lui donna commission d'aller porter au vainqueur de l'Europe des propositions de paix : mais il exigea en même temps de lui sa parole d'honneur, qu'il viendrait reprendre ses fers s'il ne réussissait pas; l'assurant du reste que la vie de six cents Français qu'il tenait dans les chaînes, répondrait de sa conduite.

Porcon se rendit dans sa patrie; ne put rien gagner sur Louis XIV, à qui l'on avait fait des conditions exorbitantes; passa par Saint-Malo pour mettre ordre à ses affaires; et retourna à Alger, rendre compte du refus que faisait son souverain d'entendre à aucune composition de la nature de celles qu'on lui avait proposées.

Qui le croirait? le féroce dey, sans égard pour un acte de dévouement aussi admirable, et tout éperdu d'apprendre qu'il éprouverait bientôt les effets du ressentiment du roi, n'écouta que sa colère. Il commanda à ses sbires de se saisir de son captif; et lui fit sur-le-champ couper la tête en sa présence, en l'année 1681.

Les philosophes Evéphène et Damon, dans l'antiquité, furent plus heureux. Charmé de les avoir vus lui tenir parole dans une circonstance à peu près pareille, Denys, tyran de Syracuse, leur rendit la liberté, en les priant de l'admettre dans leur amitié pour l'avenir.

Le ministre Lambtock, parmi les modernes, est le seul qui puisse soutenir le parallèle avec notre Malouin. Détenu chez les Chinois, qui se proposaient de prendre Formose; il fut envoyé par eux vers les Hollandais ses compatriotes, pour les déterminer à rendre le fort de Zélande : mais, arrivé dans ce lieu, il exhorta au contraire la garnison à tenir ferme; et malgré les efforts de ses deux filles pour l'arrêter, il retourna présenter son sein au fatal couteau.

M. NICOLAS TROUIN.

M. *Nicolas-François Trouin,* qui, au mois de décembre 1704, âgé seulement de vingt et un ans, soutint si noblement son titre de *capitaine du vaisseau LA VALEUR,* dans le combat opiniâtre où il trouva la mort. Il était l'idole de ses gens, parce qu'il était le premier esclave des lois qu'il leur prescrivait, et qu'il n'ordonnait rien dont il ne donnât l'exemple.

M. BERNARD DE LA HARPE.

M. *Bernard de La Harpe,* plus fier de la grandeur de l'État que de la sienne; et qui, à plusieurs actions d'éclat, joignit le bon office de faire imprimer à Rennes, chez Vatar, un Mémoire tendant à fixer la position des îles vues par les Espagnols, en 1714, dans le grand Océan austral, par les trente-huit degrés de latitude sud, et les cent huit et cent neuf de longitude occidentale.

M. DES ANTONS NOEL.

M. *des Antons Noël,* qui, durant les guerres du commencement du dernier siècle, se tira glorieusement,

avec une seule frégate, d'une lutte opiniâtre contre un vaisseau de ligne hollandais, à la vue des côtes de France; et entra le lendemain au Port-Louis, avec le trésor du roi d'Espagne. Il avait déjà fait bien des jaloux dans des grades inférieurs; et dans lui, lors d'une action, taille, gestes, maintien, langage, tout semblait dire, comme le brave Birague à un de ses officiers qu'il entraînait à l'assaut d'un château : *Allons, mon ami, c'est-là qu'il nous faut aller mourir!*

M. LE GENTIL DE LA BARBINAIS.

M. *Le Gentil de la Barbinais,* qui, le 30 août 1714, partit de Cancale pour sa circonnavigation autour du globe, la première expédition de cette espèce que la nation française ait publiée (*Amsterdam,* 1728, 3 *vol. in-12, avec figures et plans*). « C'était (s'il faut « s'en rapporter à l'Abrégé de l'Histoire générale des « Voyages (*tom.* 16, *pag.* 255), qui place par erreur « ce départ en 1704), un assez mauvais homme de « mer; et ses connaissances n'étaient pas égales à sa « curiosité : » mais quoi qu'il en soit de cette sentence sévère, l'ouvrage de notre Malouin mérite d'être lu, et contient plusieurs détails fort intéressans.

Peu de temps avant son arrivée à Villa-Grande, sur la côte du Brésil, cette petite ville avait été le théâtre d'une de ces scènes tragiques qui caractérisent la vengeance portugaise. Un colonel, qui s'y était pris de dispute avec le sergent-major de la place, dont il avait déjà massacré la femme et la fille, perça en outre de deux balles ce malheureux. Celui-ci, sentant le danger de son état, demanda aussi-tôt un confesseur : mais son

ennemi lui répond qu'il ne doit point espérer cette consolation; et que, s'il n'achève pas de le tuer entièrement, c'est qu'il veut se rassasier à loisir du plaisir de prolonger ses abois. Cependant un récollet, averti par quelques personnes officieuses, arrive auprès du moribond; et se met en devoir de le confesser, malgré les horribles menaces du furieux. Alors le monstre casse, d'un coup de fusil, le bras du religieux charitable; et voyant que le bon père, malgré sa blessure, s'obstinait à continuer son ministère, se hâte de donner la mort à sa victime, tandis qu'il la croit encore, dit-il, dans le chemin de l'enfer.

Après avoir doublé le cap Horn, M. de la Barbinais arriva le 5 mars 1715, à la Conception du Chily; et y trouva une compagnie nombreuse de gens de sa nation, de Malouins sur-tout, qui, pour me servir de ses expressions, s'étaient imaginés à tort que la corne d'abondance devait être toujours pleine dans ces contrées. On comptait alors, malgré la teneur du dernier traité de paix, quarante vaisseaux français dans ces parages, où, selon lui, six auraient pu suffire dans le temps de la plus grande liberté du commerce.

Lorsqu'il se fut défait de ses marchandises comme il put, notre voyageur visita l'intérieur du pays, et le Pérou. Il eut l'occasion d'éprouver à Arica un horrible tremblement de terre, qui, pendant plus de deux mois, retraça dans l'espace de trois cents lieues une vive image du jugement dernier. Il y vit aussi un de ces fameux oiseaux de proie de la grosseur d'un mouton, qu'on connaît sous le nom de *condor, cuntur,* ou *gryps;* et qui est armé d'un bec si vigoureux, qu'il peut éventrer un

bœuf. Il ressentit enfin, le 28 janvier 1716, à Pisco, un nouveau tremblement de terre, qui culbuta presque toutes les maisons de cette malheureuse ville, et faillit de lui ouvrir à lui-même un tombeau.

Du Pérou, M. de la Barbinais se rendit, sur un navire bayonnais, à la Chine; et ne tarda pas à avoir le terrible spectacle de six trombes, qui se formèrent presque toutes à la fois autour de son vaisseau, à la distance d'un quart de lieue, avec un bruit sourd semblable à celui que l'eau fait en coulant dans un canal souterrain.

Mœurs, religion, politique, éducation, coutumes, caractère, singularités naturelles, rien, dans cet empire célèbre, n'échappa à l'œil judicieux de notre observateur, pas même la manie des vieilles chinoises, qui, semblables à bien d'autres, « lorsque l'âge commence à « semer des rides sur leur front, croyent les effacer par « les fleurs dont elles se couvrent les cheveux, et pré- « tendent allier des têtes de printemps avec des visages « d'hiver. »

Enfin, après un assez long séjour dans ce pays vanté outre mesure par la séquelle philosophique, M. de la Barbinais se remit en mer le 12 janvier 1717; traversa l'archipel indien et le détroit de la Sonde; visita une seconde fois les côtes du Brésil; et arriva heureusement à Saint-Malo en 1718, sans avoir, ce nous semble, fait usage de la règle favorite des voyageurs, je veux dire la multiplication et l'exagération.

M. JEAN-BAPTISTE GARNIER DU FOUGERAY.

M. *Jean-Baptiste-Yves Garnier du Fougeray,* lequel, ainsi que plusieurs autres membres de sa famille, laissa souvent derrière lui ses rivaux de gloire. Ce brave officier, de l'ordre du Christ en Portugal, était issu de ce Jean Garnier, sieur de Chambraux, qui commandait un des navires de Jacques Cartier en 1535. Il avait commencé dès 1702 à servir sur un vaisseau de vingt-quatre canons; et s'était signalé par divers exploits dont on pourra voir les détails dans le premier volume de l'Armorial général de France, par d'Hozier, article *Garnier*. Il nous suffira de dire ici, que c'est à cet habile navigateur qu'on doit la route suivie depuis lui pour arriver plus promptement et plus sûrement à la Chine.

Le 23 septembre 1721, il aborda à l'île Maurice; y fit célébrer la messe; en prit solennellement possession pour Louis XV; et lui imposa le nom d'*île de France,* qu'elle a toujours conservé depuis. Il y dressa à cet effet un poteau surmonté d'une perche de quarante pieds, et d'un pavillon blanc; et grava au pied cette inscription latine :

Vivat LUDOVICUS XV, rex Galliarum et Navarræ!
in æternùm vivat!
hanc ipse Insulam suis ditionibus voluit adjungi;
illamque jurè vindicatam,
in posterùm INSULAM FRANCICAM *nuncupari.*
In gratiam honoremque tanti principis,
istud vexillum niveum extulit
Joannes-Baptista Garnier du Fougeray,
dux navis dictæ le Triton,

ex urbe San-Maclovio *oriundus, in minori Britanniâ;*
cùm ipse hùc appulerit die 23ᵃ septembris 1721;
undè, 3ᵃ *novembris, eodem anno,*
in Galliam navigaturus, Deo favente, anchoras solvit. (*)

A une portée de canon de ce monument, il planta une croix, sur laquelle il mit d'un côté : *Garnier du Fougeray, de Saint-Malo, C. le Triton,* avec les armes de France ; et de l'autre ces deux vers :

Lilia fixa crucis capiti mirare sacratæ
Ne stupeas : jubet hìc Gallia stare crucem.
29ᵃ *oct. anno* 1721. (**)

Le roi, par lettres en forme de chartre, l'ennoblit au mois d'octobre 1723. Il portait d'or parti d'azur ; le parti d'or chargé d'une coquille d'azur posée à la pointe, et le parti d'azur chargé d'une coquille d'or placée en chef ; avec une épée d'argent posée en bande sur le tout, la pointe en haut, la garde et la poignée d'or ; l'écu timbré d'un casque de profil.

On ne sait que trop, qu'en vertu des derniers traités

(*) Vive Louis xv, roi de France et de Navarre ! puisse-t-il vivre à jamais !... lui-même ayant donné l'ordre d'ajouter cette île à ses domaines, et de l'appeler à l'avenir l'*île de France ;* çà été en l'honneur de ce grand prince, qu'a été arboré ce drapeau blanc, par Jean-Baptiste Garnier du Fougeray, capitaine du navire *le Triton,* et originaire de la ville de Saint-Malo ; lequel est abordé en ce lieu le 23 septembre 1721, et en est reparti le 3 novembre de la même année, pour retourner, Dieu aidant, en Europe.

(**) Ne soyez point étonné de voir la couronne des lis au haut de cette croix sainte, puisque c'est la France elle-même qui a fait élever cette croix.

avec la France, ce sont les Anglais qui recueillent aujourd'hui les fruits de cette colonie importante, qu'avait achevée de vivifier notre autre Malouin *Mahé de la Bourdonnaie :*

. . . . En quò discordia cives
Perduxit miseros! En queis consevimus agros!...
(Virg., Eclog. 1, v. 72 et 73.) (*)

MM. DUDEMAINE-GIRARD, COLLIN DE LA BRISELAINE, AMSINCK, MAGON DE BOISGARIN, ETC.

Ce fut aussi à Saint-Malo que virent le jour, dans des temps plus rapprochés, MM. *Dudemaine-Girard, Collin de la Briselaine, Amsinck, Magon de Boisgarin, Pinou des Prairies, Cheville du Vaulerault, Trublet, Bossinot de Ponphily, Collin de Boishamon, de La Pallière-Christy, de la Ville-au-Glama, Tillard de la Hurie, Magon de la Villaumont,* et autres, dont les bornes de cet Abrégé nous permettent à peine de citer les noms; mais dont l'exemple était si entraînant, quand il s'agissait d'aller au feu, qu'on aurait pu dire d'eux, après J. J. Rousseau : *Qu'un poltron devenait brave en entrant dans le régiment de Navarre.*

MM. LE FER.

MM. *Le Fer de Limonnay, Le Fer du Val, Le Fer de Champfleury,* et autres sortis de la même souche (**);

(*) Voilà où la discorde a conduit nos infortunés citoyens! Voilà donc ceux pour qui nous avions pris tant de peine à ensemencer ces terres!

(**) De *Jéhan Le Fer, seigneur de la Bourdavère*, qui, au

qui tous, en diverses manières, méritèrent bien de la patrie dans leur temps; et dont l'un sur-tout, encore vivant, ne compta jamais ni le nombre de ses ennemis, ni celui de leurs canons.

MM. GROUT.

MM. *Grout*, qui prétendent tirer leur origine des *Groot* ou *Grotius* de Hollande (*), si fameux dans les annales de cette république; mais qui ont la plupart des titres beaucoup plus incontestables à la gloire, par les nombreux services qu'ils ont rendus à la France dans la robe, le militaire et la marine.

L'un de ceux-ci, appelé *François Grout de Closneuf*, avait été tenu sur les fonts de baptême, le 5 octobre 1518, par Galéas de Saint-Séverin, représentant le roi François 1[er], alors présent en nos murs. Cette haute faveur flattait son amour-propre; mais elle ne l'enivrait pas. Il avait pour ainsi dire à ses ordres un esprit familier, qui lui révélait les occasions où il y avait quelque bonne capture à faire sur les ennemis de l'Etat; et il eut le rare avantage de mourir après n'avoir donné que des exemples louables.

---

mois d'août 1488, était maître des archers sous les ordres du sire de la Trémoille, quand ce favori de Charles VIII vint ranger notre ville sous les lois de la France.

(*) De *Dideric Groot*, bourguemestre de Delft, où il était né en 1425. S'il fallait en croire les intéressés, le premier de cette famille qui vint, en 1455, s'établir en nos murs, stationna d'abord à Jersey, où il fit creuser le petit port de Grout-Ville, qu'on s'est accoutumé à prononcer Grouville : mais cette tradition est prouvée fautive par ce seul fait, que l'église paroissiale de Grouville était connue sous ce nom dès le 25 août 1322, jour où elle fut consacrée.

Son fils, héritier du même nom et des mêmes vertus, fut fait capitaine de vaisseau le 15 mai 1597; et le 21 octobre 1600, connétable de Saint-Malo, « en recongnois-« sance des agréables et fidelles services qu'il avoit faicts « à Henri IV, tant à la réduction de ladicte ville, que ès « prinses de l'*isle de la Roche-au-Vay, Dinan,* et aultres « lieux. » Cette place ne pouvait être plus dignement remplie : il ne s'y occupa qu'à procurer le bonheur de ses concitoyens, comme il ne s'était appliqué sur mer qu'à humilier l'orgueil des adversaires de son roi. Il décéda le 10 juin 1603, sans laisser de postérité : mais ses collatéraux ont continué de subsister parmi nous avec une distinction marquée.

L'un de ces derniers, nommé *Bernard Grout de Campaneux,* naquit le 5 septembre 1702, et ne reçut les onctions saintes que le 29 septembre 1704. Son mérite lui acquit successivement les titres de chevalier de Saint-Louis, de capitaine de cavalerie au régiment du roi, de gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XIV et de Louis XV, de commandant des grenadiers royaux de France, de brigadier des armées de sa majesté, enfin de commandeur des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel. Il échangeait également bien les coups de canon et les coups de mousquet; et il mourut au château de Saint-Germain-en-Laye, avec une réputation encore au-dessus des dignités dont il avait été décoré.

Un autre, M. *Jacques-François Grout de Saint-Georges,* frère puîné du précédent, eut la consolation de soutenir l'honneur du pavillon français à une époque où notre marine n'éprouvait guères que des revers. Il

vint au monde à Saint-Malo, le 27 septembre 1704, et fut baptisé le 29 du même mois. Le 1er mars 1747, il fut associé à l'ordre de Saint-Louis, avec permission d'en porter la croix jusqu'au temps où il serait reçu chevalier; ce qui n'avait pu lui être accordé à cette époque, par défaut de service. On sait quelle part mémorable il eut, trois mois après, dans son fameux combat avec lord Anson *(Hist. d'Angl., par Smolett, tom.* 19, *pag.* 415*)*: mais ce qu'on ne sait peut-être pas, c'est que l'amiral anglais, juste appréciateur de la bravoure, charmé de la belle résistance qui lui avait été opposée, crut s'illustrer lui-même, en faisant présent à son antagoniste d'une magnifique montre d'or à répétition. Chargé, en 1761, de protéger les îles de France et de Bourbon, avec ce qui nous restait, dans ces parages, des vaisseaux échappés à la défaite du comte d'Aché; M. de Saint-Georges força les ennemis, vainqueurs dans presque toute l'Inde, à respecter ces deux colonies; et mourut dans la nuit du 23 au 24 janvier 1763, à bord du vaisseau *le Fortuné*, étant alors par le travers de Mosambique. Quand Louis xv apprit sa mort : « C'est, dit-il, un « vrai malheur pour le royaume! je perds en lui un « de mes meilleurs officiers » : et, par reconnaissance, le monarque assigna à M. *François-Nicolas-Louis Grout de la Grassinais*, frère du défunt, capitaine-général garde-côte de Bretagne, une pension de 1000 livres, reversible sur ses enfans. Non moins bienfaisant que brave, M. de Saint-Georges, dans son testament, dressé à Paris le 9 janvier 1761, entre autres legs pieux, avait assigné un fonds de 3000 francs pour l'établissement à perpétuité, dans l'hôtel-dieu de Saint-Malo,

d'un lit en faveur d'un matelot de ce département, blessé soit au service du roi, soit en course. Il avait fondé en même temps deux grandes messes annuelles de *requiem;* l'une pour le repos de son ame et de celle de tous ses parens inhumés dans l'église Saint-Sauveur; l'autre pour tous les marins tués à ses côtés en 1747, sur le vaisseau *l'Invincible.* Il avait été appelé au conseil de marine, où il avait donné plus d'une fois des preuves de l'étendue de ses lumières, comme il en avait donné en grand nombre de son intrépidité. On rapporte de lui, sans que nous nous rendions garans du fait, qu'étant encore fort jeune, il se trouva avec M. Danycan, à Canton, en Chine, lorsqu'un violent incendie éclata en cette ville. Instruits du désastre qu'allaient causer les flammes, nos deux Malouins accoururent aussi-tôt avec leur équipage; et, par leur prudente activité, parvinrent à sauver la plus grande partie de cette cité populeuse. On ajoute que l'empereur ayant su ce qu'avaient fait en cette occasion nos deux concitoyens, leur envoya, par forme de présent, un pain d'or, un autre d'argent, et une certaine quantité de ce thé qu'on nomme *impérial,* parce qu'on le réserve pour l'usage particulier de la cour du souverain.

Un troisième enfin, M. *Nicolas-Bernard Grout de La Motte,* chevalier de Saint-Louis, et capitaine de vaisseau, impliqué dans l'affaire de la Rouairie, eut l'honneur de porter sa tête sur l'échaufaud, le 18 juin 1793, pour la cause sacrée de la religion et du roi. A la guerre, il ne s'était pas épouvanté du sifflement des balles; dans la révolution, ni menaces, ni promesses, ne purent le faire jurer sa honte, ni composer avec ses

devoirs. « A Dieu ne plaise, aimait-il à répéter avec « Vielleville, ambassadeur de Henri II à Londres, que « je me pare jamais du masque d'un traître; j'aimerais « mieux épouser la veuve d'un pendu! » Ce fut dans ces nobles sentimens qu'il reçut la mort, à l'âge de cinquante ans. En treize minutes, le même fer envoya au ciel sa belle ame, et celle de douze de ses co-accusés.

M. LOQUET DE GRANVILLE.

M. *Julien Loquet de Granville,* qui, après s'être signalé sous le règne de Louis XIV, parvint sous celui de Louis XV au grade de lieutenant-général des armées du roi. Il servit en cette qualité, en 1741 et 1743, sous le maréchal de Broglie, son beau-frère; et sut se faire respecter même après les disgrâces des Français et de leurs alliés, en Allemagne. « Ceux qui défendaient Ingolstad « furent plus heureux, dit à ce sujet M. de Voltaire « *(Hist. de la Guerre de 1741);* M. de Granville, qui « y commandait avec environ trois mille hommes, ob- « tint non seulement une retraite libre; mais il exigea « encore que le général Bérinclaw, qui l'assiégeait, laissât « retourner en liberté les Français qui étaient dans les « villes de Bavière où il commandait. C'est la première « fois, ajoute-t-il, qu'une garnison, en capitulant, a « délivré d'autres troupes. »

M. JOLIF DU COLOMBIER.

M. *Jolif du Colombier,* capitaine de la compagnie des Indes, lequel, en s'en revenant de la Chine, fut attaqué, en 1746, par deux navires anglais, l'un de quarante canons, et l'autre de vingt-quatre. Pendant que le

plus fort de ces deux ennemis le battait, l'autre vint l'aborder. Il se comptait pris; mais, par un hasard heureux, le feu s'étant mis au gaillard de ce dernier, y causa quelque désordre. Notre Malouin s'en étant aperçu, profita habilement de la circonstance : il fit sauter lestement une partie de son monde à bord de l'agresseur, et s'en empara au bout de quelques minutes. Cette belle action lui valut la croix de Saint-Louis.

MM. BÉCARD ET DE LA VIGNE-BUISSON.

MM. *Bécard* et *de la Vigne-Buisson,* qui firent plus d'une fois parler d'eux avec éloge les gazettes de l'an 1744, et dont le premier ne se rendit à des forces très-supérieures, qu'après avoir eu, au bout de douze heures de combat, un bras emporté, et avoir vu son vaisseau couler bas.

M. *de la Vigne-Buisson,* au mois de février 1757, mit le comble à sa réputation, lors de la prise de Chandernagor par les Anglais. Avec vingt et une bouches à feu seulement, il eut l'honneur d'en faire taire soixante-douze d'un plus fort calibre, et de tuer cent hommes au vaisseau amiral, qui fut condamné à Calcuta comme désormais inutile au service.

MM. SANGUINET, BOUVET, ETC.

MM. *Sanguinet* (*), *Bouvet* (**), *Porée* et autres, qui, dans la même guerre de 1744 et années suivantes,

(*) M. Sanguinet en particulier, en 1745, commandant *le Maurepas,* de vingt-quatre canons, fut surpris à l'ancre à la côte du Sénégal, par deux vaisseaux anglais, l'un de soixante canons, et l'autre de trente-six. Il se battit pendant dix heures, s'échoua,

exécutèrent les plus belles manœuvres, dont le récit est consigné dans les journaux du temps. Tous, *le visage toujours droit aux ennemis*, comme on l'a dit de Bayard, faisaient porter une réponse ferme à chacun de leurs boulets; et vérifièrent en mille rencontres le mot de ce chevalier sans peur et sans reproche : *Qu'il n'y a point de place faible, où il y a des gens de cœur pour la défendre*. Leurs expéditions en Chine, en 1754, rapportèrent de gros profits à la compagnie.

MM. GAILLARD ET BOURDAS.

M. *Nicolas Gaillard*, qui, en 1756, rentra un jour en notre port au son d'une musique guerrière, à la tête de onze prises marchant à sa suite; et M. *Bourdas*, capitaine du corsaire *la Vengeance*, de trente-six canons, qui, en 1757, s'empara d'une frégate anglaise presque de même force, et d'un autre navire de quatorze pièces, dans le combat où il perdit la vie (*).

---

et combattit encore; après quoi il se brûla, pour ne pas tomber au pouvoir des ennemis. Dans la même année, M. Porée, commandant le vaisseau du roi *le Saint-Michel*, de soixante-quatre canons, choisi par le commerce d'Espagne, et accordé par M. de Maurepas, pour porter une riche cargaison à la Vera-Crux, et rapporter les retours en argent, sauva sa cargaison par la plus grande adresse, à son attérage sur les côtes de Galice.

(**) Celui-ci, capitaine de vaisseau, était de Pleudihen. Il se signala sur-tout, en 1754, dans l'escadre de M. d'Aché (*Fastes de Louis XV*). Il est la souche des *Bouvet*, de Lorient; et le vice-amiral Bouvet, en retraite à Brest, est son fils.

(*) Il faut dire, pour l'exactitude de l'histoire, que M. Bourdas ayant été tué avant l'issue de ce combat, ce fut M. de Bréville, son ami, qui, après sept heures d'un feu continuel, acheva

M. DUFRESNE MARION.

M. *Dufresne Marion*, « sujet extrêmement intelli-« gent, bon manœuvrier, bon à tout, et sur qui l'on « pouvait compter en toute sûreté », selon les expressions de M. le comte d'Aché, dans sa lettre au ministre, datée de l'île de France le 30 octobre 1758. Il était encore en cette île, où il avait presque toute sa fortune, lorsque la cour y renvoya, pour le faire repasser dans son pays, Autourou, fils d'un des chefs de l'île d'Otahiti dans la mer du Sud, que M. de Bougainville avait amené en France en 1769. M. Marion saisit avec ardeur cette occasion de se distinguer par des découvertes dans des parages encore peu connus. Il s'offrit en conséquence à l'intendant de la colonie, pour transporter à ses frais le jeune Indien, à la condition seulement qu'une flûte du roi se joindrait au bâtiment particulier qui lui appartenait. Cette proposition ayant été acceptée, notre capitaine, avec son passager, partit de l'île de France le 18 octobre 1771, sur *le Mascarin* qu'il commandait; et accompagné du marquis de Castries, aux ordres du chevalier Duclesmeur. L'Otahitien étant mort en route de la petite vérole, et par-là le principal objet de l'expédition ne pouvant plus être rempli, cet accident n'empêcha point notre armateur de continuer son voyage vers les Terres-Australes. Rendu par les quarante-six

---

le succès, et amarina les deux adversaires qui croyaient faire leur proie de son corsaire. L'un de ces deux navires ennemis, nommé *le Terrible*, avait deux cent deux hommes d'équipage; l'autre était un très-riche bâtiment de Nantes, que le premier venait de prendre.

degrés quarante-cinq minutes de latitude sud, et par les trente-quatre degrés trente et une minutes à l'est du méridien de Paris, il y découvrit, au milieu des dangers continuels causés par des brumes épaisses, six îles jusqu'alors ignorées, qu'il nomma *les îles Froides, l'île Aride, l'île de la Prise de Possession*, etc.; mais que le célèbre Cook, le 12 décembre 1776, appela *les îles du Prince Edouard*, en laissant toutefois aux plus petites le nom *d'îles Marion*, en mémoire de celui qui les avait vues le premier. Delà, notre Malouin s'avança vers la Nouvelle-Zélande, l'antipode de l'Europe, qu'Abel Tasman avait découverte en 1642: il passa plus d'un mois dans une sorte d'intimité avec les sauvages habitans de ce climat lointain; mais à la fin cet excès de confiance le perdit: le 12 juin 1772, il y fut cruellement massacré, et dévoré par ces antropophages, avec plusieurs de ses gens qui l'avaient suivi dans une partie de pêche au pied du village de Tacoury. Il ne se sauva de ce carnage qu'un seul chaloupier, qui avait été frappé de deux coups de lance dans le flanc. Après la mort de ce brave homme qui était décoré de la croix de Saint-Louis, et du titre de capitaine de vaisseau, M. Croset prit le commandement du *Mascarin*, et continua l'expédition avec M. Duclesmeur. C'est à ces deux messieurs, qu'on doit la relation de ce que nous venons de dire; relation qui fut imprimée à Paris, en 1783 (1 *vol. in*-8°).

M. RENÉ MAGON.

M. *René Magon*, intendant de justice, police et finances, de la guerre et de la marine, dans les îles

françaises de l'Amérique sous le vent; et reçu en cette qualité au conseil du Cap le 23 avril 1764 : homme à tous égards précieux à la France, et qui a laissé dans l'Histoire de nos Colonies les souvenirs les plus honorables.

M. DU HOUX DESAGES.

M. *du Houx Desages*, issu d'une famille établie à Saint-Malo vers l'an 1630, et père de l'excellent *René Desages*, capitaine d'artillerie, et chevalier de Saint-Louis, que la mort nous a enlevé le 2 décembre 1823. Né en 1722, il s'embarqua en 1732 pour l'Amérique, où, à l'âge de vingt-quatre ans, commandant un corsaire de quatorze canons, il perdit le bras droit à l'abordage d'un vaisseau de guerre anglais double en forces du sien : ce qui lui valut un brevet de capitaine à son retour en France. Après divers voyages en cette qualité, il prit à Saint-Malo le commandement du *Chauvelin*, de quarante pièces, avec le titre de capitaine de flûte; et entra en croisière avec et sous les ordres du brave Thurot, qui montait le vaisseau *le Maréchal-de-Belle-Isle*. Peu après leur sortie, ils rencontrèrent trois frégates anglaises, dont les premières volées désemparèrent de tous ses mâts le dernier de ces bâtimens, que M. Desages fut obligé de prendre à la remorque. Dans cette situation embarrassante, il soutint pendant quatre heures le combat; et termina par entrer enfin sain et sauf dans le port de Flessingues.

Le vaisseau de M. Thurot fut à peine réparé et remis en mer, qu'il fut de nouveau démâté : alors son compagnon continua seul la croisière, et fit une prise consi-

dérable dans la Manche; mais il eut bientôt à la défendre contre deux frégates anglaises de quarante canons chacune qui, ayant forcé sa prise d'aller se perdre sur les côtes de Guernesey, l'obligèrent à venir se réparer dans notre port. *Le Chauvelin* fut brûlé en Solidor par les Anglais, lors de leur descente à Cancale, sous les ordres de Marlbourough, M. Desages n'ayant pu obtenir le secours de dix hommes qu'il demandait pour le sauver. En 1759, il arma à Lorient, par ordre du roi, la frégate *la Blonde*, pour la mener à Dunkerque. Sachant que six frégates anglaises, qui avaient juré sa perte, l'attendaient à différentes hauteurs, il fit gréer son bâtiment à l'anglaise, et échappa par cette ruse à leur vigilance : mais il tomba peu après au milieu d'une flotte ennemie composée de plusieurs vaisseaux de ligne et autres. Dans cette extrémité, usant du même stratagême, il fit route avec eux; mouilla trois fois avec eux; finit par leur enlever un des bâtimens marchands qui étaient à leur suite; et entra à leur vue dans la rade de Dunkerque.

M. Desages reçut ensuite l'ordre d'aller, de concert avec M. Marion Dufresne, essayer de retirer de la Vilaine les vaisseaux échappés au funeste combat perdu par le maréchal de Conflans. Les vases dont cette rivière est obstruée, s'opposèrent au succès de l'entreprise : mais cela ne l'empêcha point de recevoir en 1760 un brevet de capitaine de brûlot. Un an après, il fut envoyé au Havre, prendre le commandement de la frégate-corsaire *la Zénobie*, chargée de l'escorte d'un convoi considérable : mais dans la nuit du 9 au 10 janvier 1762, un affreux coup de vent le submergea, lui et les siens, sur

la côte d'Angleterre; perte cruelle pour la ville de Saint-Malo en particulier, dont une jeunesse nombreuse, jalouse de servir sous son pavillon, s'était empressée de le suivre.

M. FOURNIER DE VARENNES.

M. *Fournier de Varennes*, chevalier de Saint-Louis, commandant au quartier de Limonade, en l'île Saint-Domingue, et ancien membre de la chambre d'agriculture du Cap. C'était un de ces preux Malouins qui, à la bravoure du soldat, ont quelquefois joint la qualité d'hommes de lettres. Il s'était spécialement occupé d'un supplément à l'Encyclopédie, pour la partie des Colonies; et il a aidé dans un nombre infini d'occasions M. Moreau de Saint-Méry, dans son grand ouvrage sur les *Loix et Constitutions des Colonies françaises de l'Amérique sous le vent*.

M. DE BELLE-ISLE PÉPIN.

M. *de Belle-Isle Pépin*, mort chef-d'escadre; aussi redoutable aux fiers insulaires nos voisins, dans la guerre de 1744, qu'il s'était montré auparavant plein d'intelligence et d'activité dans la marchandise.

M. LOISON DE LA RONDINIÈRE.

M. *Matthieu Loison de la Rondinière*, qui reçut dans la même guerre une épée du roi : faveur dont fut peu accrue la gloire d'une vie déjà illustrée par quantité d'exploits maritimes. On le regardait généralement comme un personnage consommé dans son art; et qui joignait à une grande expérience un caractère extrêmement

entreprenant. Il ne tint pas à lui que les Anglais, descendus de son temps à Cancale, n'eussent lieu de se repentir de leur funeste visite. Il sollicita avec instance la permission d'aller brûler ceux de leurs navires qu'ils avaient laissés échouer, et répondait sur sa tête du succès : mais si l'autorité ne voulut pas consentir à ce coup de main, elle ne put se refuser du moins d'applaudir au courage de celui qui en avait conçu l'idée.

M. GUYOMARD.

Enfin, M. *Toussaint-Pierre Guyomard*, qui, à la fermeté stoïque d'un ancien marin, joignait le cœur sensible d'un frère de la miséricorde. Quoiqu'il ne fut possesseur que d'une fortune très-médiocre, son humanité et ses économies ne le laissèrent étranger à aucune bonne œuvre. Le 21 juin 1762, le duc de Choiseul, de la part du roi, lui envoya, avec une épée d'honneur, une lettre très-flatteuse, en satisfaction de la bravoure avec laquelle, sur son corsaire *le Serviable*, il avait enlevé à l'abordage un navire anglais de trois cents tonneaux, très-richement chargé. Pour surcroît de faveur, sa majesté daigna lui faire fournir gratuitement, des magasins de Brest, tous les secours dont il pouvait avoir besoin pour réparer son bâtiment, et achever sa croisière.

MM. TOLIN ET GALIOT.

Continuons de classer parmi les Malouins qui se sont faits un nom célèbre, les capitaines *Tolin* et *Galiot*, lesquels, en 1756, parvinrent enfin, dans le nord de

Terre-Neuve, à rétablir la paix entre les Français et les Eskimaux. Cette paix avait été troublée plus de cent cinquante ans auparavant, par le meurtre de la femme d'un chef de ces sauvages, qu'on avait tuée par mégarde dans une alarme de nuit. Depuis ce temps-là ces barbares traversaient annuellement le détroit de Belle-Isle, pour venir exercer sur nos pêcheurs de terribles représailles. En 1753, ils avaient encore égorgé au Quirpon vingt hommes de nos équipages, et tué six autres l'année suivante. Enfin, leur longue rancune céda aux bons procédés du capitaine Galiot, qui avait su s'acquérir sur eux un ascendant voisin de la royauté. Son seul nom avait pour ainsi dire parmi eux autant d'effet, que la clameur de haro parmi les anciens Normands; et ses jugemens étaient d'ordinaire sans appel.

De son côté, son confrère Tolin n'exerçait pas au milieu de ces hordes farouches une magistrature moins remarquable : il était, à proprement parler, pour elles ce *virum quem* de Virgile (*Enëid.* 1, *v.* 151), dont le seul aspect suffit pour maîtriser les emportemens de la populace la plus échauffée. Brave du reste comme César, ce fut le cœur chez lui qui mourut le dernier.

M. JACOTAR.

M. *Jacotar*, qui, sur la fin de l'année 1755, fut pris, à son retour de Caprée, par cinq vaisseaux de guerre anglais, à cent vingt lieues des côtes de France. Il avait été amariné à cinq heures du soir, au milieu de l'escadre. Une heure après, les vents fraîchissent, et le capteur propose à son prisonnier de forcer ses gens d'aider à la manœuvre. Celui-ci répond que ce n'était

plus son affaire, depuis qu'il avait perdu le droit de commander à son équipage. Sur son refus, les Anglais montent dans les vergues, et l'officier reste seul pour gouverner. Alors Jacotar prenant une attitude déterminée, s'écrie d'une voix de stentor : *A moi, mes amis! feu!* il n'avait cependant ni fusil, ni poudre. Les Anglais, étourdis, intimidés, sautent, les uns dans la chaloupe, les autres dans la mer; et, à la faveur de la nuit, le navire échappe. Quelques jours après, il entra dans le port de la Rochelle (*Journ. Encyclop., janvier* 1756).

M. ROCHE.

M. *Yves-Marie Roche*, ancien capitaine de la compagnie. Hardi dans les entreprises, actif dans l'exécution, infatigable dans le travail, il sauva, en 1760, l'île de France de la famine. Cette colonie n'avait plus que pour trois jours de vivres, et il fallait tromper la surveillance d'une flotte anglaise qui en défendait les approches. Notre habile officier y réussit, et fit en outre sur l'ennemi plusieurs prises dans les parages de l'Inde. A son retour en Europe, il reçut la croix de Saint-Louis, sur la demande du gouverneur de l'île; et il la reçut avec une rare modestie. Il avait aussi été jugé digne d'obtenir de l'État une pension : mais un ennemi secret, jaloux d'une fortune qu'il ne devait qu'à ses travaux, exposa qu'il était assez riche. M. Roche méprisa ce trait qui se caractérise de lui-même : il se montra moins avide de la pension, que satisfait de l'avoir méritée.

MM. DUCLOS-GUYOT ET CHENARD DE LA GIRAUDAIS.

MM. *Nicolas-Pierre Guyot, sieur Duclos,* et *Chenard de la Giraudais,* compagnons de M. le chevalier de Bougainville, dans son expédition destinée à aller, en 1763, fonder une colonie aux îles Malouines; tous les deux de ces hommes rares, « avec qui, selon l'expression « du comte d'Aché, l'on peut se flatter de faire de bonne « besogne ». Le premier avait commencé son état à onze ans, dans la marine du commerce; et il le continua jusqu'en 1782, que sa santé l'obligea de revenir à l'île de France. Dans la seule guerre de 1744, il fit six prises consécutives, toutes plus avantageuses les unes que les autres; et le 9 juin 1756, époque où il montait le vaisseau espagnol *le Lion,* qui revenait de Lima par le cap Horn, il découvrit une nouvelle terre, qu'il nomma *île Saint-Pierre,* aujourd'hui l'île Georgia, ou l'île Grande, à une trentaine de lieues de la terre des Etats, vers l'est. En 1757, le roi récompensa ses talens, en le nommant lieutenant de frégate, et quelque temps après capitaine de brûlot. Ses divers succès dans l'Inde, appelèrent sur lui de nouvelles faveurs de la part du souverain.

Le 8 septembre 1763, lui et M. Chenard partirent de Saint-Malo, avec M. de Bougainville, pour l'expédition que nous avons dite. Il montait la frégate *l'Aigle,* de vingt canons; et son compagnon commandait la corvette *le Sphinx,* de huit pièces et six pierriers. Les équipages de ces deux bâtimens étaient presque en entier composés de Malouins; et les deux familles qu'on portait à l'autre bout du monde, étaient de ces Acadiens qu'on avait débarqués en notre port, lorsque la France, en

1758 et années suivantes, perdit Louisbourg et le Canada. Le 2 février 1764, on entra dans la grande baie qui sépare les deux îles principales; et le 4, on planta une croix de bois sur le sommet d'une montagne au sud. Le 17, on s'établit tout-à-fait à terre; et le 21, l'on posa la première pierre de la pyramide qu'on voulait ériger dans le fort. L'on mit sous cette pierre, outre quelques monnaies, une plaque d'argent, sur laquelle était gravée la formule que voici : « Etablissement des « îles Malouines, situées au cinquante et unième degrés « trente minutes de latitude australe, et soixante et unième « degrés cinquante minutes de longitude occidentale du « méridien de Paris; par la frégate *l'Aigle*, capitaine « P. Duclos-Guyot, capitaine de brûlot, et la corvette « *le Sphnix*, capitaine F. Chenard de la Giraudais, « lieutenant de frégate, armées par Louis-Antoine de « Bougainville, colonel d'infanterie, capitaine de vais- « seau, chef de l'expédition, etc.; sous le ministère d'E. « de Choiseul, duc de Stainville, en février 1764 »; avec ces mots pour exergue : *Conamur tenues grandia.* Auprès de ce monument fut placée une bouteille de verre double, bien bouchée avec du mastic imperméable à l'eau, dans laquelle on renferma un rôle exact de tous ceux qui composaient les deux équipages. Enfin, sur les deux côtés de l'obélisque furent appliquées deux médailles en bois : l'une représentant le buste de Louis XV, avec ces paroles : *Tibi serviat ultimæ Thule* (Virg., Georg., lib. 1, v. 30) (*); et l'autre les armes de France. La

(*) Les Romains appelaient ainsi l'extrémité du monde tel qu'il leur était connu. Quelques géographes croyent que le poète avait ici en vue l'Islande; et les autres, les îles Schetlang.

cérémonie solennelle de la prise de possession de ces îles, qui eut lieu le 5 avril suivant, fut terminée par un *Te Deum*, le bruit du canon, et les cris mille fois répétés de *vive le roi!* Ce fut ainsi que la France acquit un droit légitime à la souveraineté de ces lieux, qui n'avaient point été enlevés à des hommes, et qui n'étaient qu'une conquête faite par l'industrie sur la nature. Le 8 dudit mois d'avril, on se rembarqua pour l'Europe; et le 26 juin, l'on mouilla dans le port de Saint-Malo, d'où l'on était parti.

Le 6 octobre suivant, et le 5 octobre 1765, nos deux concitoyens portèrent de nouveaux colons dans ce petit établissement; et furent visiter ensuite le détroit de Magellan, où ils imposèrent des noms à deux baies qui n'en avaient pas encore. Ils y constatèrent en même temps sans réplique l'existence de cette peuplade dont la haute stature, mise par beaucoup d'écrivains au rang des mensonges imprimés, est à présent regardée presque généralement comme incontestable. Le 6 mai, ils y lièrent amitié avec six de ces sauvages, et une femme. On mesura le plus petit, et il se trouva de cinq pieds sept pouces de hauteur : les autres étaient beaucoup plus hauts. Tous étaient couverts de peaux de vigogne, de chevreuils, de loutres, et autres bêtes, en façon de manteaux carrés qui leur descendaient jusqu'au-dessous du mollet. Ils avaient en sus des espèces de guêtres ou de bottines des mêmes peaux, le poil en dedans; et des manières de bonnets ou chapeaux ornés de plumes brillantes. Leurs armes étaient des pierres rondes enchassées au bout d'un cordon composé de plusieurs courroies étroites, et formant une espèce de massue flexible. Ils prononçaient quelques mots espagnols, et fumaient à la

chylienne, en renvoyant la fumée par les narines. On fit avec eux quelques menus échanges, où ils parurent aimer mieux recevoir que donner. On en traita quelques-uns à bord : ils préférèrent le lard à tout; et leur dessert fut pour chacun une chandelle, qu'ils mangèrent avec avidité. La liqueur qu'on leur servit, fut quelques pintes d'huile. Comme on en avait habillé quelques-uns, et donné quelques babioles à tous, d'autres revinrent en grand nombre les jours d'après, et devinrent familiers jusqu'à l'importunité. On remarqua qu'ils avaient les membres gros et nerveux, la face large, le teint extrêmement basané, le nez écrasé et épaté, la bouche grande, les dents très-blanches, et les cheveux noirs. Leurs femmes étaient habillées à peu près comme eux, et n'avaient point de sourcils. Le bruit du canon ne leur causa ni émotion ni surprise. On descendit avec eux à terre, où l'on en trouva plus de trois à quatre cents rassemblés, les uns à pied, les autres à cheval, tant hommes que femmes et enfans. Un grand trait de politesse de leur part, fut d'inviter nos Français à coucher pêle-mêle avec eux durant deux nuits; et de se mettre trois ou quatre sur chacun des nôtres, pour les garantir du froid. Toutes ces honnêtetés finirent par une alliance, que conclut avec eux M. Denis de Saint-Simon, en leur donnant le pavillon du roi, qu'ils reçurent avec des cris de joie et des chansons. On leur fit entendre qu'au bout d'un an on viendrait les revoir. On ne leur épargna pas les présens qui pouvaient les flatter davantage, et en retour ils offrirent à nos gens des chevaux qu'on ne put accepter. Nos deux vaisseaux restèrent sur cette côte de la Patagonie, l'un jusqu'au 17, l'autre jusqu'au 22 de

juin, qu'ils retournèrent porter leur cargaison de bois aux îles Malouines. Ils partirent quelque temps après de ce dernier endroit; et arrivèrent heureusement, le 13 août suivant, à Saint-Malo.

Enfin, le 15 novembre 1766, M. de Bougainville, M. Duclos-Guyot et M. Chenard, partirent de l'embouchure de la Loire, pour aller, d'ordre de la cour, remettre au gouvernement espagnol la possession de leur petite colonie; et se rendre ensuite aux Indes orientales, en traversant la mer du Sud entre les tropiques. Cette remise eut lieu le 1er avril; après quoi l'on fut revoir les bons Patagons, qui avaient conservé le pavillon blanc dont on a parlé ci-dessus. Ces braves gens parurent très-joyeux de cette arrivée; et l'on fit avec eux l'échange de quelques bagatelles, sur-tout de tabac à fumer, et de quelques lambeaux d'étoffes rouges qui semblaient les charmer. Aucun n'était au-dessous de cinq pieds cinq à six pouces, ni au-dessus de cinq pieds dix pouces ou six pieds. Quelques-uns avaient les joues peintes en rouge; et rien n'annonçait en eux un caractère féroce.

Arrivés dans l'île d'Otahiti, nos navigateurs y reçurent à leur bord ce fils d'un des chefs du pays dont nous avons parlé à l'article de M. *Dufresne-Marion*, et qui voulut absolument partager leurs aventures. Ils y acquirent aussi la certitude que le prétendu domestique du naturaliste employé dans cette expédition, était une fille de vingt-six à vingt-sept ans, nommée *Baré*, originaire de Gascogne, que l'envie d'être du voyage avait portée à déguiser son sexe. C'est la première femme qui ait fait le tour du monde. On découvrit ensuite dans ce vaste océan plusieurs îles nouvelles; et le 16 mars 1769, on

arriva sur la rade de Saint-Malo, n'ayant perdu que sept hommes pendant deux ans quatre mois qu'on avait battu les mers.

A son retour, M. Duclos-Guyot, qui, entre autres objets utiles, nous avait rapporté l'arbre aux hydropiques, fut fait capitaine du vaisseau du roi *le Flamand*, de soixante-quatre canons; et honoré de la croix de Saint-Louis le 31 mai 1777, avec une pension de 1500 francs, qui fut réduite à 1200 le 1[er] janvier 1788. Malgré son grand âge, il se rendit au vœu de ses concitoyens, en acceptant, le 31 juillet 1789, la place de colonel de la milice nationale de Saint-Servan; place qu'il remplit avec autant de prudence que de distinction, dans ces temps de douloureux souvenirs.

M. SEBIRE DE BEAUCHÊNE.

M. *Sebire de Beauchêne*, officier auxiliaire de la frégate *la Belle-Poule*, dans la fameuse affaire que soutint ce bâtiment, le 17 juin 1778, contre la frégate anglaise *l'Aréthuse*, bien supérieure en forces. Voici le fait : Notre rupture avec l'Angleterre, au sujet de la guerre d'Amérique, était à peu près décidée; et depuis plusieurs jours nous avions envoyé de Brest, à la découverte de la flotte ennemie, quelques-unes de nos frégates, avec le lougre *le Coureur*. Les Anglais, qui ne cherchaient que des prétextes pour engager quelque action, ayant fait rencontre, près d'Ouëssant, de *la Belle-Poule*, de vingt-six canons de douze, commandée par M. Château de la Clocheterie, détachèrent contre elle leur frégate *l'Aréthuse*, de trente à trente-deux canons, aux ordres du capitaine Marschall. Celui-ci ayant joint

M. de la Clocheterie, lui proposa d'aller parler à son amiral Keppel, suivant les usages de la mer, qui veulent que le vaisseau le plus fort oblige le plus faible à mettre en panne : mais notre Français, regardant comme une tyrannie humiliante cette espèce de soumission convenue, répondit que la commission dont il était chargé, ne lui permettait pas de faire cette route. Alors la frégate anglaise lui envoya toute sa bordée, et le combat fut engagé. Il fut des plus meurtriers, et dura depuis six heures et demie du soir jusqu'à onze et demie, toujours à portée de pistolet. M. de la Clocheterie reçut deux blessures, sans cesser pour cela de commander. Ce stoïcisme héroïque fut imité par M. Sebire, qui, blessé plus dangereusement encore, ne voulut point quitter le pont. Les autres officiers et l'équipage montrèrent la même ardeur : quarante hommes d'entre eux y perdirent la vie, et cinquante-sept autres furent plus ou moins mutilés. Enfin *l'Aréthuse,* presque démâtée, et criblée de toutes parts, fut obligée de donner le signal de détresse. Son amiral envoya, pour la remorquer, deux vaisseaux de ligne; tandis que M. de la Clocheterie, incapable de lutter plus long-temps contre des forces si disproportionnées, se porta vers la terre, et vint mouiller au milieu des rochers d'Abbrevrack, espèce de havre peu éloigné de Brest. A son retour dans ce port, il fut reçu aux acclamations d'un peuple immense, qui l'attendait à la rade. M. le duc de Chartres alla lui-même à son bord, l'embrassa, dit à son état-major les choses les plus obligeantes; et fit à la cour un rapport si honorable de cette action, que sa majesté s'empressa de verser à pleines mains ses bienfaits sur tous ceux qui

y avaient assisté. L'historien de cette guerre, et le Dictionnaire biographique, raconteront le reste de ce qui regarde M. Sebire, qui fit, sous MM. Dorves et de Suffren, toute la campagne de l'Inde (*). Nous nous contenterons de dire, que ce fut à la recommandation de ce dernier général, qu'il fut fait lieutenant de vaisseau, et obtint le commandement d'un paquebot pour l'île de France. M. de Bougainville l'estimait infiniment (**); et le reste de sa vie fut employé à la navigation de presque toutes les mers au-delà du cap de Bonne-Espérance, tant sur les vaisseaux de l'Etat, que sur ceux du commerce.

M. TRUBLET DE LA VILLEJÈGU.

M. *Jacques Trublet de la Villejégu*, qui non content d'avoir fait la campagne de l'Inde sous M. de Suffren, pendant les années 1781, 82 et 83, en a encore écrit l'histoire (1 *vol. in-8°, Rennes, an* 10) :

> . . . . *Utrique aptissimus ensi,*
> *Themidis et Martis.*

A son retour, il reçut la croix de Saint-Louis; et dans

(*) Où il se distingua sur-tout au combat de Provédien, île de Ceylan, le 12 avril 1782. M. de Salvert, qui commandait *la Fine*, ayant abandonné cette frégate au moment où elle venait de toucher, et où le feu s'était manifesté à bord, invita inutilement notre jeune homme à descendre dans son canot, et à le suivre dans sa retraite : le brave officier refusa de participer à cette lâcheté, et par-là se couvrit de gloire aux yeux de toute l'escadre, à laquelle se rallia ce bâtiment.

(**) Comme le prouve en particulier la lettre que ce célèbre navigateur écrivit à notre municipalité, de la rade de Brest, le 24 juin 1791.

la dernière promotion faite par Louis xvi, il fut élevé au grade de capitaine de vaisseau de première classe : mais la révolution, dont il abhorrait les principes pernicieux, interrompit ses services. Lors de la rentrée de sa majesté Louis xviii, il reçut le brevet de contre-amiral en retraite ; et au moment où j'écris ces lignes à sa louange, il existe encore heureusement plein de vie, à Rennes, où sa piété n'est pas moins édifiante, que sa bravoure fut remarquable, sur-tout dans le combat du 20 juin 1783.

MM. BOSSINOT, BEAULIEU ET LE FER DE LA LANDE.

Enfin, MM. *Bossinot, Beaulieu,* et *Jean Macé Le Fer de la Lande et de Frotu ;* dont le premier, excellent officier sur le vaisseau *l'Annibal,* fut tué dans la même campagne, le 17 février 1782 ; le second, commandant *la Bellone,* prit ou brûla peu de temps après, dans les mêmes parages, quatorze bâtimens, et une corvette de dix-huit canons ; et le troisième, ancien lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, vient de terminer, le 20 mars de la présente année 1824, son honorable et longue carrière, sans nous avoir communiqué les titres qu'il avait très-certainement à la reconnaissance nationale.

M. MAHÉ DE LA BOURDONNAIE.

Pourrait-il, à la suite de tant de braves dont plusieurs ne sont venus au monde qu'après lui, ne pas trouver ici une des premières places, *ce restaurateur du nom Français dans les Indes,* comme l'a justement qualifié

Linguet; *cet homme à entreprises extraordinaires*, comme ajoute M. de Sacy, *qui, après avoir conçu sans effort un grand dessein, le dirigeait avec sagesse, et l'exécutait avec courage; ce citoyen précieux*, dirons-nous nous-mêmes, *qui seul en a valu plusieurs autres;* M. *Bertrand-François Mahé de la Bourdonnaie*, en un mot, que la plupart des biographes appellent à tort *Bernard-François?*

Né en nos murs le 11 février 1699, il fut successivement fait chevalier de Saint-Louis et de l'ordre du Christ, capitaine de frégate, gouverneur-général des îles de France et de Bourbon, président des conseils supérieurs y établis, etc., etc.

« Embarqué dès l'âge de dix ans, poursuit Raynal, « rien n'interrompit ses voyages; et dans tous il se fit « remarquer (*). Tous ses projets portaient l'empreinte

---

(*) En 1713 et années suivantes, il parcourut successivement l'Océan pacifique, les Indes orientales et les Philippines, les mers du Nord, les Echelles du Levant, etc. Ce fut pendant une de ces traversées, qu'il composa son *Traité de la mâture des vaisseaux*, fort estimé des connaisseurs. Un savant jésuite avait déjà eu antérieurement la complaisance de lui apprendre les mathématiques; alors il prit, de M. Didier, ingénieur militaire, des leçons de tactique et de fortification. En arrivant à Pondichéry, en 1724, il trouva M. de Pardaillan prêt à partir, à la tête de quinze vaisseaux de la compagnie, pour aller faire le siége de Mahé : il se chargea en cette circonstance de la majeure partie des opérations militaires et administratives; fit établir un radeau de son invention, par le moyen duquel les troupes furent débarquées à pied sec, et presque en ordre de bataille; et par ce moyen concourut efficacement à la reddition de cette place. Peu de temps après, il arma pour son compte; conduisit lui-même son bâtiment au Bengale et à Moka, d'où il rapporta des bénéfices immenses; et

« du génie; et l'esprit de détail, qu'il avait supérieu-
« rement, ne rétrécissait pas ses vues. Les difficultés ne « servaient qu'à exciter son activité, et à montrer le ta- « lent qu'il avait pour tirer parti des hommes soumis à « ses ordres ».

Tant de hautes qualités réunies l'avaient fait charger de bonne heure des affaires de la compagnie des Indes, qu'il avait gérées avec le plus grand succès : mais il s'y intéressa mille fois plus vivement encore, lorsque cette société, long-temps incertaine si elle devait conserver ou non les îles de Bourbon et de France, se fut enfin décidée à les rendre utiles.

M. de la Bourdonnaie, en ayant été nommé par le roi gouverneur-général, s'y rendit en l'année 1735. A son arrivée, il chercha à les connaître. « Son heureuse « pénétration, reprend l'auteur de l'*Histoire philosophi-* « *que*, abrégea le travail; et bientôt on le vit occupé à « inspirer de l'émulation aux premiers colons, entière-

---

devint ainsi le promoteur de la fortune d'un grand nombre de particuliers, qui s'empressèrent de suivre son exemple. Dans un second voyage à Moka, il fut chargé par M. Lenoir, gouverneur de Pondichéry, de remettre au vice-roi de Goa des présens de la part du roi de France et de la compagnie, en reconnaissance des secours que ce prince nous avait fournis dans la guerre de Mahé : le vice-roi, déjà instruit des services que la Bourdonnaie y avait rendus, et frappé sur-tout de la générosité avec laquelle il était venu au secours de deux bâtimens portugais qui se trouvaient en danger de périr, lui proposa d'entrer au service du Portugal; et de prendre le commandement d'une expédition projetée contre Monbaze. Il accepta : mais de viles et sourdes intrigues lui causèrent tant de dégoût, qu'il se retira au bout de deux ans, et revint en France, où il se maria en 1733.

« ment découragés par l'abandon où on les avait laissés.
« Il y fit cultiver le riz et le bled, pour la nourriture des
« Européens ; et le manioc, qu'il y avait porté du Brésil,
« fut destiné à la subsistance des esclaves. Madagascar
« devait lui fournir la viande nécessaire à la consomma-
« tion journalière des navigateurs et des colons aisés,
« jusqu'à ce que les troupeaux qu'il en avait tirés fussent
« assez multipliés pour qu'on put se passer de ces secours
« étrangers. Un poste qu'il avait placé à la petite île de
« Rodrigue, ne le laissait pas manquer de tortues pour
« les pauvres. Bientôt les vaisseaux qui allaient aux
« Indes trouvèrent les rafraîchissemens, les commodités
« nécessaires après une longue navigation. On vit sortir
« des arsenaux trois navires, dont l'un était de cinq
« cents tonneaux ; et si le fondateur n'eut pas la conso-
« lation de porter la colonie au degré de prospérité dont
« elle était susceptible, il eut du moins la gloire d'avoir
« découvert ce qu'elle pouvait devenir dans des mains
« habiles. »

« Toutes les institutions nécessaires au maintien et à
« la prospérité de l'ordre social, continue M. Milbert
« (*Voyage pittor. à l'île de France, mars* 1812), fu-
« rent créées par lui. Tous les encouragemens, tous les
« secours propres à favoriser l'agriculture, le commerce
« et l'industrie, furent prodigués par ses mains géné-
« reuses, et souvent à ses propres dépens. La canne à
« sucre, l'indigo, le coton, le rima ou arbre à pain (*), etc.,

(*) Cet arbre, particulier alors aux îles Mariannes, produit un fruit de la grosseur d'un fort melon-cantaloup, de huit à dix pouces de long, sans pepins ni noyaux, dont la pulpe blanche et

« furent des trésors que lui durent les colons; leur re-
« pos, leurs mœurs même furent son ouvrage. Les peines « continuelles que demandaient les besoins d'une colonie « naissante, les obstacles qui naissaient de l'indifférence « du gouvernement, l'envie, les contrariétés, n'étaient « sentis, supportés, et détournés que par la Bourdon- « naie; qui ne se contenta pas de faire prospérer le pays, « mais qui sut aussi le rendre redoutable aux ennemis « de sa patrie. »

La mort de sa première femme l'ayant obligé, en 1740, de repasser en France; il s'aperçut bientôt qu'il y avait été desservi et calomnié par des ennemis secrets: il fut assez heureux pour triompher de cette première attaque.

Au moment de déclarer la guerre à l'Angleterre, le ministère, dirigé par le cardinal de Fleury, eut le bon esprit de consulter la Bourdonnaie. Les mémoires qu'il remit sur les affaires de l'Inde parurent si satisfaisans, que le roi le nomma commandant d'une escadre qu'on y envoyait. Arrivé à Lorient, il trouva cette escadre réduite à sept vaisseaux; et mit à la voile le 5 avril 1741, avec douze cents marins et cinq cents soldats,

---

fondante a le goût et la propriété nutritive du meilleur pain. La tige de cet arbre est droite, lisse comme celle du hêtre, et couronnée d'une tête large et touffue, d'où pendent des feuilles qui ont jusqu'à deux pieds de longueur, avec des échancrures profondes comme celles de nos figuiers. Le fruit, d'une fraicheur suave et délicieuse quand il n'est pas gardé plus de vingt-quatre heures, devient, quand il est rassis, sec et de mauvais goût; et la manière la plus ordinaire de le manger, c'est de le faire griller, après l'avoir coupé par tranches. Cook a trouvé dans la mer du Sud d'autres arbres à pain d'une espèce différente.

tous aussi peu expérimentés les uns que les autres. La traversée fut consacrée à les instruire; et en passant, il relâcha aux îles de France et de Bourbon, qu'il trouva dans le meilleur état. Débarqué le 30 septembre à Pondichéry, il apprit que le comptoir français de Mahé était assiégé et bloqué par les naïres, nobles malabares très-belliqueux : ils furent bientôt contraints de lever le siége; et le gouverneur retourna aux îles précitées, où sa présence devenait nécessaire.

Nous ne rappellerons pas ici les fautes de la compagnie des Indes, qui prescrivait à ses vaisseaux d'observer la plus parfaite neutralité dans la guerre de 1743, à l'égard des comptoirs anglais situés au-delà du cap de Bonne-Espérance, tandis que les Anglais attaquaient nos établissemens de tous côtés. L'orgueilleux Dupleix, jaloux de la Bourdonnaie, insistait fortement pour que la compagnie française observât cette neutralité, qui ne sauva que les propriétés anglaises : mais bientôt le conseil de Pondichéry, et Dupleix lui-même, menacés dans cette ville par une escadre ennemie, furent contraints d'appeler notre Malouin à leur secours.

Celui-ci se voyait dans le plus grand dénuement à l'île de France, où la récolte de riz avait manqué. Le vaisseau *le Saint-Géran*, chargé de provisions d'Europe, avait péri sur l'île d'Ambre, à la vue de l'île de France; et ce naufrage effroyable qu'a décrit avec tant d'éloquence l'auteur de *Paul et Virginie*, avait frappé les habitans de stupeur et d'effroi. Malgré toute l'activité que la Bourdonnaie déploya pour mettre une escadre en état de recevoir des ordres au mois de mai 1745, il fallut attendre les vaisseaux d'Europe, qui devaient ar-

river en septembre. Par des circonstances auxquelles certains directeurs de la compagnie, et probablement Dupleix lui-même, n'étaient pas étrangers, ces bâtimens n'arrivèrent qu'en janvier 1746, et dans un grand délâbrement. Une cruelle épidémie avait enlevé presque tous les ouvriers de la marine; et il ne fallut pas moins que le génie créateur du gouverneur-général, pour remédier au défaut d'outils, de matériaux, de vivres, de soldats, et sur-tout pour braver les contrariétés de toute espèce qu'il éprouvait de la part des officiers de la marine royale.

Malgré cet état de gêne, et n'ayant de vivres que pour soixante-cinq jours, il partit de l'île de France le 24 mars, pour aller porter la terreur dans les établissemens anglais : mais arrivé le 4 avril à Madagascar, une tempête des plus horribles y dispersa son escadre.

Son propre vaisseau, totalement désemparé, à demi-submergé, parvint à se réfugier à l'île déserte de Marosse, où il ne pouvait espérer aucun secours. Cependant il trouva le moyen d'y établir des ateliers, d'y transporter des bois de la grande île, et de réparer ses avaries; et quoique, pour surcroît d'infortune, la maladie qui s'était mise dans ses équipages, lui eut enlevé quatre-vingt-quinze hommes, il se trouva dans le cas de reprendre la mer.

L'amiral anglais Burnet venait de mourir; et le commodore Peyton lui avait succédé, à la tête de six à huit vaisseaux de guerre et d'une frégate beaucoup plus forts que les nôtres. La Bourdonnaie savait tout cela : néanmoins il ne balança pas à fondre sur l'ennemi; qu'il força, malgré nos désavantages du 26 juin, de quitter

la côte de Coromandel, et de se réfugier à Trinquemaley.

Il jeta en passant des secours dans Pondichéry; et fut ensuite assiéger Madras, capitale des colonies anglaises dans ces contrées. Cette ville, où l'on compte aujourd'hui cent mille habitans, et où se fait un gros commerce, avait alors pour gouverneur M. Morse. De notre côté, nos forces consistaient en douze cents Européens, quatre cents Caffres, et quatre cents Cipayes, sans compter les marins. Le 7 septembre, le bombardement commença; et le 10, la capitulation fut signée, aux termes dictés par le vainqueur. Les vaincus se rachetèrent pour 9,057,000 livres.

Notre Malouin se disposait à de nouveaux succès; et ils étaient faciles, sur-tout contre les établissemens anglais de Bombay, Talichery, et Anjingue, lorsque le démon de la jalousie vint plus que jamais verser ses poisons dans l'ame d'un homme alors tout-puissant dans ces parages, et préparer la ruine de notre héros. Dupleix, directeur-général des affaires de la compagnie dans l'Inde, et dont le nom pouvait aller honorablement à la postérité avec celui qu'il regardait comme le rival de sa gloire, cassa la capitulation de Madras, comme portant une rançon trop faible; et fit perdre à notre brave marin un temps précieux.

Retourné comme simple particulier à l'île de France, M. de la Bourdonnaie s'empressa de publier « que quiconque se croirait en droit d'exercer quelque plainte « ou quelque réclamation contre lui, n'avait qu'à se « présenter ». Aucun adversaire ne se mit sur les rangs: mais pendant ce temps-là, l'injuste Dupleix le peignait

sourdement à la cour de France sous les couleurs les plus odieuses, spécialement comme s'étant laissé corrompre par des présens.

Le nouveau gouverneur de l'île de France n'ayant reçu aucun document à la charge du vainqueur de Madras, n'hésita pas à lui remettre l'ordre du roi, qui lui donnait commission de faire conduire six vaisseaux en Amérique. Chacun de ces bâtimens avait à peine cent hommes d'équipage; il fallait traverser plusieurs escadres ennemies; et la Bourdonnaie emmenait avec lui sa femme et ses quatre enfans : mais aux noms sacrés d'honneur et de patrie, il ne balança pas à se charger de cette périlleuse mission.

Parvenu à la hauteur du cap de Bonne-Espérance, la petite escadre fut assaillie d'une tempête qui dispersa les six vaisseaux. Trois seulement vinrent rejoindre le commandant à la côte d'Angole, où il avait ordre de relâcher. Là, il prit le parti d'envoyer sa femme et ses enfans en Europe, sur un bâtiment portugais; et il conduisit après cela sa faible escorte à la Martinique, conformément aux instructions qu'il avait reçues.

Voyant ces vaisseaux en sûreté, il résolut de passer en France sur un navire hollandais, qui fut visité en route par les Anglais. Les passagers français voulurent envain se prévaloir de la neutralité du pavillon sous lequel ils naviguaient : on les emmena en Angleterre, où la Bourdonnaie fut traité avec la plus grande distinction. Plus justes envers lui que ses compatriotes, les Anglais ne lui imputèrent pas la violation de la capitulation de Madras, ni les autres infamies dont ils rendaient seuls responsables Dupleix et les membres du conseil de Pon-

dichéry. Il fut reçu à la cour de Saint-James comme un guerrier qui n'abuse point de la victoire, et sur-tout qui n'en trafique pas. Quand il demanda la permission de retourner en France, un des directeurs de la compagnie anglaise offrit sa fortune toute entière pour le cautionner : mais le gouvernement se contenta de sa parole d'honneur.

Cependant la calomnie avait eu le temps de faire son effet à Paris, où, trois jours après son arrivée, le 1er mars 1748, un affreux cachot fut la récompense de ses glorieux travaux, et le tombeau des espérances que la nation avait fondées sur ses grands talens. Son secrétaire fut enfoncé; ses papiers furent enlevés; on força même le notaire dépositaire de son testament, de livrer cette pièce sacrée, dont on brisa le cachet; toute communication lui fut interdite, même avec sa malheureuse épouse; on le priva enfin de plumes, d'encre, de papier; et ce ne fut qu'à force d'industrie et de patience, qu'il parvint à tromper les précautions de ses lâches persécuteurs. Un sou marqué, aiguisé sur le pavé de la bastille, lui servit de canif pour tailler en forme de plume des branches de buis : ce fut au moyen de cette espèce de *calame* trempé dans de la couleur jaune faite avec du café et de la couleur verte obtenue par des liards vert-de-grisés, qu'il parvint à écrire une partie de sa justification, sur un mouchoir blanc empesé dans du bouillon de riz. Il y traça aussi de mémoire un plan exact de Madras, pour prouver l'insigne fausseté du soldat suborné, qui déposait qu'étant en faction, il avait vu transporter à bord du vaisseau de la Bourdonnaie beaucoup de sacs d'argent et d'objets précieux. Mais ce qui était plus difficile

encore que de tracer cette pièce importante, c'était de la soustraire aux perquisitions de ses geoliers, et de lui faire passer les nombreux guichets de la prison. Notre Malouin surmonta toutes les difficultés; et ce singulier écrit fut placé sous les yeux de l'indolente commission nommée par le roi depuis le 7 mars 1748. Elle voulut bien à la fin, par une décision en date du 25 mai 1750, permettre à l'accusé de communiquer avec son conseil; et le jugement définitif ne fut encore prononcé que l'année suivante.

Ce jugement tant attendu, proclama, il est vrai, l'innocence du prétendu coupable, et le rendit à sa famille: mais il ne lui rendit ni sa fortune, qu'il trouva entièrement pillée et dispersée, ni sa santé, qui avait beaucoup souffert de sa longue détention. Son existence ne fut plus qu'une lente et douloureuse agonie.

La Providence, qui tient la balance égale entre les hommes, permit que l'accusateur Dupleix fut accusé à son tour, comme ayant laissé, en 1751, Pondichéry dans la disette, l'abattement et la crainte. On envoya contre lui des mémoires, comme il en avait envoyé contre le vengeur de la France dans l'Inde; et il fut rappelé en 1753. Sa chute le consterna : il revint dans sa patrie en désespéré; et ne tarda pas à y mourir de dépit et de honte, dans un état voisin de l'indigence, si on le compare sur-tout au luxe qu'il avait déployé en Asie. La Bourdonnaie eut assez de générosité et de grandeur d'ame, pour ne pas triompher de l'humiliation de son ennemi vaincu; et il mourut lui-même, en 1754, âgé de cinquante-cinq ans, des suites d'un lavement d'eau forte, que le régicide Damiens, prêt à expier ses crimes

sur l'échafaud, avoua lui avoir donné durant sa captivité.

« C'était, dit le *Nouveau dictionnaire historique*, un « homme comparable à Du Guay-Trouin ; et aussi intel- « ligent dans le commerce qu'habile dans la marine... Il « avait d'ailleurs beaucoup d'esprit. Un des directeurs « de la compagnie des Indes lui demandant un jour « comment il s'y était pris pour faire bien mieux ses « affaires que celles de la société? *C'est*, répondit-il, « *parce que j'ai suivi vos instructions dans tout ce qui* « *vous regardait; et que je n'ai consulté que moi-même* « *dans ce qui concernait mes intérêts.* »

Quelques déboires qu'il eut reçus à la cour, ces dégoûts n'éteignirent point en lui l'amour qu'un cœur généreux sent pour sa patrie, lors même qu'elle se montre ingrate; et il termina ses jours avec un sincère regret de ne pouvoir plus servir la sienne.

Au rapport de Mme de Montlezun-Pardiac, sa fille, pensionnée par les habitans de l'île de France, en mémoire des services de leur bienfaiteur, c'était un homme de cinq pieds quelques lignes de haut seulement; du reste se tenant très-bien, et d'un air vif et gai.

Le 19 juillet 1777, le corps municipal de sa ville natale consigna dans ses archives l'éloge historique de ce digne Malouin, par M. Turpin, auteur de *la France illustre;* et l'on sait que depuis, on a imposé son nom à l'une de ces belles doubles allées d'arbres qui flanquent au nord-nord-est l'Ecole militaire et le Champ-de-Mars, à Paris.

Voyez, pour plus grands éclaircissemens sur sa vie privée et politique, ses *Mémoires*, avec les pièces jus-

tificatives, imprimés en 1751, 4 *vol. in*-12; *l'Honneur français, t.* 11, *pag.* 158; la *Biographie universelle; l'Histoire de France pendant le* 18e *siècle, par Lacretelle, t.* 2, *pag.* 408; *l'Histoire générale des Voyages, in*-4°, *t.* 9, *supplément;* etc., etc.

M. VINCENT DE GOURNAY.

Peu d'années après la mort de l'illustre victime de l'envie dont nous venons de parler, la France perdit un autre individu qui a fait à notre ville le plus grand honneur : je veux parler de M. *Jacques-Claude-Marie Vincent, seigneur de Gournay,* conseiller honoraire au grand conseil, et intendant du commerce.

Né le 28 mai 1712, de Claude Vincent, secrétaire du roi, et de Françoise-Thérèse Séré, il s'occupa dès sa jeunesse du négoce, et des moyens de perfectionner cette précieuse partie de la prospérité publique. Il ne se borna pas à en connaître les différentes branches, et les procédés ordinaires dont on se sert pour l'étendre : il approfondit en philosophe et en homme d'Etat tous les rapports de cette science si compliquée, et en général si mal entendue. Il voyagea pour cet effet en Espagne, en Hollande, en Angleterre; fit une étude particulière des Mémoires du grand-pensionnaire Jean de Wit; et se mit en état de donner une traduction plus sûre des Traités de Josias Child.

Devenu, en 1751, intendant du commerce, il tourna toutes ses vues du côté de la perfection des manufactures, et à écarter autant qu'il dépendait de lui tout ce qui pouvait leur donner des entraves. Son zèle à cet égard se

manifeste dans les écrits qui nous sont restés de lui. On y admire sur-tout sa juste indignation contre toutes ces formalités minutieuses par lesquelles le génie fiscal n'a presque jamais cessé un seul instant en France de paralyser l'industrie. Il serait bien à souhaiter que sa famille fît connaître, par la voie de l'impression, ceux de ses Mémoires qui n'ont point encore vu le jour; et qui tous renferment de grandes vues, quoi qu'en ayent pu dire ses détracteurs.

Quand il parvint au poste d'intendant du commerce, dit *l'Observateur français à Londres* (1re partie, t. 4, pag. 162), « il trouva qu'on avait limité le nombre des « métiers de nos draps du Levant, qu'on avait même « déterminé le nombre des pièces qui devaient être ex- « portées. Le motif qui nous avait engagés à donner ce « réglement, avait été de soutenir le prix de nos draps. « Nous n'avions pas vu quel tort un pareil réglement « pouvait et devait faire à notre commerce général : on « ne s'en aperçut que quand on vit nos fabriques de « draps tomber. Ayant moins de manufacturiers, il y « eut moins d'émulation parmi eux; ayant moins de « draps fabriqués, il y eut moins de concurrence, par « conséquent moins de soin, de vigilance dans le fa- « bricant, et moins d'activité dans le marchand; les draps « se vendirent plus cher, et perdirent de leur qualité; « et, par une suite nécessaire, la préférence qu'ils avaient « toujours eue sur ceux des Anglais. M. de Gournay « arracha le voile, fit voir l'illusion, et la liberté fut « rétablie : nos draps reprirent leur qualité, et se res- « saisirent de la préférence que leur avaient enlevée « ceux des Anglais dans le Levant; préférence qu'ils

« ont toujours conservée depuis, parce qu'outre la qua-
« lité, que nos fabriques ont toujours perfectionnée, elles
« se sont attachées à faire leurs draps plus analogues au
« goût des Levantins, plus propres à leur usage que ne
« le sont ceux des fabriques d'Angleterre. »

Vrai patriote dans toute l'exacte acception du terme, M. de Gournay mourut à Paris le 27 juin 1759, à l'âge de quarante-sept ans. On peut voir dans le *Mercure de France* du mois d'août suivant, son éloge : monument qu'un homme de lettres a élevé à la mémoire d'un bon citoyen, et qui nous dispense d'entrer dans le détail de sa vie. On peut voir aussi les justes louanges que lui a données l'auteur du *Journal de Commerce* (avril 1761); et celles que M. Baron, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens, a fait insérer dans le même journal (mai 1761).

Cette académie, à la prière de M. le duc de Chaulnes, avait ouvert son sein à notre célèbre compatriote; et l'un de nos meilleurs ministres, M. de Silhouette, ne dédaignait pas de prendre ordinairement les avis d'un homme qu'il regardait avec raison comme un législateur en matière d'économie sociale.

Ce fut à la recommandation particulière de M. de Gournay, que s'établit la *Société d'Agriculture, de Commerce et des Arts*, qui se forma, en 1757, en Bretagne, et dont le *Corps d'Observations* a été imprimé par les soins de M. Abeille, Rennes, 1761, in-8°.

Poli dans ses manières, austère dans ses sentimens comme dans ses mœurs, aussi désintéressé pour lui-même qu'il se montrait plein de feu pour le bien de l'État, notre Malouin, dit M. Baron, « fut un de ces génies rares,

« que leurs contemporains injustes ou prévenus, ap-
« pellent des hommes à systêmes; et que la postérité
« plus équitable, qui profitera de ces systêmes-là, mettra
« dans la liste trop courte des bienfaiteurs de l'huma-
« nité. »

M. MARCHIS.

Nous proclamerons encore avec vénération M. *Marchis;* ce grand routier des mers orientales, dont il est fait mention dans la Vie privée de Louis XV *(tom.* 4, *pag.* 276*)*, et dans beaucoup d'autres meilleurs ouvrages du temps.

Né en nos murs d'un père qui tenait une petite auberge à l'enseigne de *la Croix blanche*, il avait passé dans l'Inde comme pilotin. M. Dupleix le tira de-là pour le faire naviguer, en qualité d'officier, sur les vaisseaux qu'il armait pour son propre compte.

En revenant de Manille sur un de ces vaisseaux, dont il était second lieutenant, il fut pris par les Anglais, qui le mirent à terre à Batavia. Comme il ne manquait ni d'esprit, ni de talens, et qu'il avait sur-tout beaucoup de dispositions à apprendre les langues, il apprit promptement un peu de hollandais; ce qui engagea un bourgeois de Batavia à lui confier le commandement d'un embarcation de cent cinquante tonneaux, pour faire un voyage au Pérou.

A son retour, il fut fait premier lieutenant au service de la compagnie hollandaise des Indes; puis, capitaine d'un beau vaisseau de douze cents tonneaux de la même nation.

Il repassa ensuite en Europe, et vint à Paris, où la cour de France jeta les yeux sur lui pour l'expédition secrète qui sortit de Brest le 14 octobre 1758, dans le dessein d'aller attaquer la flotte de la compagnie anglaise, qui revenait des Indes et de la Chine. Notre petite escadre, composée de *l'Achille,* de soixante-quatre canons, et de deux frégates, *le Zéphyr* et *la Syrène,* de trente-deux chacun, était commandée par M. de Marnières, qui montait le vaisseau; par M. de Grasse, qui montait *le Zéphyr;* et par M. Dumatz, qui montait *la Syrène.* M. Marchis n'était d'abord dessus qu'en qualité de passager; mais avec un brevet secret de capitaine en second pour le reste de la campagne, quand on serait à certaine hauteur, et le titre de commandant de l'escadre, en cas de mort de MM. de Marnières et de Grasse. Du reste, les instructions portaient qu'on prendrait en tout ses avis à la hauteur des îles du cap Verd : « mais, ajoûte « l'historien, on affecta de ne rien faire de tout ce qui « venait de cette voie; on n'avait recours à ses conseils, « que quand on ne pouvait faire autrement. Envain « essaya-t-il plusieurs fois de saisir quelque portion de « l'autorité qui lui revenait : il n'en résulta qu'une « nouvelle aigreur; et l'antipathie devint telle, qu'il « était déjà mis en quarantaine par tout l'état-major, « au capitaine près, lorsqu'on arriva au cap de Bonne-« Espérance. Ce fut sur-tout dans cette rade, qu'on vit « éclore les haines qui n'avaient été que secrètes jusque-« là; Messieurs de la marine n'ayant eu pour celui qu'ils « traitaient *d'intrus, de gredin,* et *de polisson,* que ce « mépris général et de convention pour tout ce qui n'é-« tait pas de leur corps. L'indignation fut poussée au

« point d'oublier dès-lors à son égard les ordres du roi, « l'autorité du commandement, tous les procédés de « l'humanité, etc. M. de Marnières lui-même céda enfin « au schisme, et priva authentiquement notre *officier* « *de fortune* (*) de toutes les prérogatives de sa place. « Dès-lors on ne vit plus qu'indolence, négligence, « inexactitude, pitoyables manœuvres, et sur-tout mau- « vaise volonté dans cette croisière. On n'eut pas même « la légère satisfaction de faire quelque mal à l'ennemi : « le 9 juin 1759, l'on revint mouiller dans la baie de « Tous les Saints, où l'on eut la douleur de se trouver « à côté de six navires de Chine qu'on avait manqués, « dont la cargaison se montait à 22,500,000 livres, et dont « les capitaines applaudirent à la justesse des observa- « tions de M. Marchis sur nos mauvaises manœuvres « et nos fausses combinaisons. Pour comble d'injustices « envers ce brave homme, M. de Marnières imagina « de le mettre aux arrêts à son retour en Europe; et « de l'y laisser jusqu'au moment où l'on mouilla à Brest, « le 5 novembre 1759.

« M. Marchis ne tarda pas de partir pour Paris, où, « par l'examen de ses plaintes, on reconnut non-seule- « ment qu'elles étaient fondées, mais qu'il avait donné « un projet excellent. On l'assura vaguement qu'il au-

(*) On appelait alors en France de ce nom, dit M. de Sacy (*Honneur français, tom.* 4, *pag.* 400), et du nom plus méprisant encore d'*officiers de pacotille*, les soldats ou marins parvenus par leurs services à un rang distingué; tandis qu'il eût été plus juste de les appeler *officiers de mérite*, puisque le mérite est démontré par cela seul qu'on n'était rien, et qu'on est devenu quelque chose.

« rait justice; et l'on voulut lui en faire exécuter d'autres
« du même genre, avec promesse de l'en laisser absolu-
« ment le maître, de l'en rendre le chef, et de ne mettre
« sous ses ordres que des officiers bleus, les plus dociles
« et les plus expérimentés. *La vanité* de cet homme
« était telle, poursuit l'historien, qu'oubliant tous les
« maux qu'il avait soufferts, toutes les injustices qu'il
« avait éprouvées, toutes les indignités, toutes les hor-
« reurs dont on l'avait tourmenté, toutes les fourberies
« dont on avait usé à son égard pour le tromper, il con-
« sentit à ce qu'on voulut, et se disposa à une seconde
« expédition secrète.

« Cependant on avait mandé M. de Marnières, fort
« embarrassé de sa personne : mais il était neveu du
« lieutenant-colonel du régiment des gardes, militaire
« estimé; il avait d'autres entours, qu'il mettait en mou-
« vement; et tout son corps d'ailleurs était intéressé à
« ne pas le laisser succomber dans une pareille querelle.
« Dans son désespoir, il fit un coup d'étourdi digne
« d'un garde-marine le plus fou, et capable de le faire
« rouer en bonne justice. Il se rend au spectacle un jour
« où M. Marchis y était; et comme celui-ci descendait,
« donnant la main à une dame, il lui applique par der-
« rière un soufflet de la gauche, et de la droite tire son
« épée en poignard, pour le percer. Grand tumulte! on
« arrête l'agresseur; on lui donne des gardes; l'affaire
« est portée devant les maréchaux de France : mais les
« sollicitations agissent tellement auprès de ce tribunal,
« qu'il élude de juger le fonds, sous prétexte que le
« sieur Marchis n'ayant été qu'un breveté de capitaine
« de frégate pour la campagne, dont les fonctions sont

« finies, n'est plus militaire; il punit seulement M. de « Marnières pour avoir troublé l'ordre dans un lieu pu- « blic, et le condamne à rester quelques semaines au « Fort l'Évêque.

« Durant cet intervalle, les protecteurs du prisonnier « circonviennent le ministre : on lui représente qu'il n'est « pas possible qu'un homme deshonoré, ayant reçu un « soufflet, ait un commandement; qu'il faudrait d'abord « qu'il se battit, et qu'il fut tué, ce qui le rendrait inu- « tile, ou qu'il tuât, ce qui le soumettrait au glaive des « lois; que dans l'un et l'autre cas il ne pouvait rester « en France; qu'ainsi, le mieux était d'éviter un mal- « heur, en lui enjoignant d'en sortir avant que son « adversaire fut hors de prison. La faiblesse du gou- « vernement était au point, que ce qui aurait dû perdre « sans ressource M. de Marnières, le sauva. M. Marchis « reçut ordre de quitter le royaume sous un délai déter- « miné; et il passa au service du Danemarck. »

Malgré ce qu'ajoute l'auteur de la notice sur la *suffisance* de notre compatriote, sur *son défaut de souplesse avec ses supérieurs*, sur *sa hauteur avec ses égaux*, sur *son mépris pour ses inférieurs*, et sur *quelque chose de plus vilain que tout cela;* son plus grand tort était incontestablement de n'être pas né gentilhomme, et de s'être vu, quoique fils d'un pauvre roturier, à la veille de donner des ordres à trois états-majors, dont plusieurs membres étaient ou alliés, ou parens du ministre.

M. Marchis, bon patriote ou aventurier célèbre, comme on voudra l'appeler, mourut chez les Malais, dans une émeute où il fut tué.

M. MÉDINE MAGON.

Que de choses enfin, si nous voulions être infinis, n'aurions-nous pas à dire de M. *Médine Magon*, ce digne rejeton d'une famille honorée, dont presque tous les membres mériteraient de figurer dans l'histoire; ce brave contre-amiral, qui couronna mille belles qualités par une mort glorieuse, à la journée de Trafalgar?

M. LEROUX.

De l'intrépide *Leroux*, capitaine du corsaire *le Renard*, de quatorze canons et de cinquante hommes d'équipage; lequel s'immortalisa le 9 septembre 1813, en faisant sauter en l'air une goëlette anglaise d'une force bien supérieure? Il eut à son bord cinq tués et trente et un blessés; lui-même perdit un bras dans l'action, et mourut quelque temps après, des suites de cette blessure.

M. JUGAN.

De M. *Nicolas-Joseph-Pierre Jugan*, officier de la légion-d'honneur, commandant du vaisseau *le Magnanime*, et mort à Toulon le 1er janvier 1810, à l'âge de trente-cinq ans et demi? Il avait vu le jour à Saint-Malo le 9 juin 1774; et il n'avait encore que vingt-huit ans, lorsqu'il fut promu au grade de capitaine de vaisseau. Il se distingua aussi au combat de Trafalgar, en remorquant sur-tout dans le port de Cadix les deux vaisseaux qui portaient les généraux espagnols.

M. DE LA MOTTE DUPORTAIL.

De M. *Jacques-Malo de La Motte Duportail*, qui fut du voyage de M. d'Entrecasteaux, destiné à aller à la recherche de La Peyrouse; et à qui il n'a manqué qu'une plus longue carrière, pour déployer les rares connaissances dont le Ciel l'avait pourvu. Il était né à Saint-Malo le 8 décembre 1760, et il mourut le 30 septembre 1812, décoré de la croix de Saint-Louis. Le départ des deux flûtes *la Recherche* et *l'Espérance*, qui étaient préparées pour l'expédition que nous avons dite, eut l[illegible], de Brest, le 28 septembre 1791. Le 1er de ces deux bâtimens était sous les ordres de M. d'Entrecasteaux lui-même; et le second était commandé par M. Huon de Kermadec. M. de La Motte était simple sous-lieutenant sur ce dernier. Ces heureux aventuriers visitèrent la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie; découvrirent plusieurs îles inconnues jusqu'alors; et apportèrent tant à l'île de France, qu'au Jardin du Roi à Paris, parmi beaucoup d'autres curiosités, plusieurs pieds de l'arbre à pain qu'ils avaient pris aux îles des Amis. M. d'Entrecasteaux étant mort le 20 juillet 1793, le commandement de son navire passa à M. d'Auribeau, l'ami particulier de notre Malouin. Arrivés, le 24 octobre suivant, à quelque distance de Sourabaya et de la rade de Gressé, dans l'île de Java, les deux équipages y apprirent l'assassinat du malheureux Louis XVI. La division la plus caractérisée s'établit aussi-tôt parmi eux. La plupart des officiers manifestèrent les opinions les plus violentes; et quelques-uns même « se déclarèrent prêts « à se dévouer pour poignarder tous les potentats de

« l'Europe. » M. *de La Motte*, au contraire, fut constamment pour le pavillon sans tache, « et pour le prince « infortuné que la frénésie française venait de sacrifier. » M. d'Auribeau étant décédé à Samarang, dans la même île, le 22 août 1794, il institua son ami son exécuteur testamentaire, et lui légua sa croix de Saint-Louis et ses livres. Ce dernier, par devoir et par reconnaissance, fit graver sur la tombe du défunt les quatre vers suivans :

« Des deux chefs vertueux auxquels il succéda (*),
« Il sut faire oublier les pertes trop amères ;
« Et comme eux, en mourant, de tous il mérita
« Et les profonds regrets, et les larmes sincères. »

Ce fut dans ladite île, que la mort fit reconnaître pour femme, une veuve de Versailles, nommé *Girardin*, qui s'était embarquée sur *la Recherche*, en qualité de commis aux vivres; et qui jusque-là avait soigneusement déguisé son sexe. Le petit nombre des survivans (car ce dernier vaisseau seul avait perdu quatre-vingt-neuf hommes) aborda à l'île de Batz, sur la côte de Bretagne, le 22 ventose an 3 (12 mars 1795) : mais M. de La Motte, en particulier, ne rentra dans nos murs que le 7 vendémiaire an 12 (30 septembre 1803), muni d'un passe-port du commissaire-général de France en Andalousie, en date du 22 thermidor précédent. Le moyen que ces messieurs avaient employé avec succès pour désinfecter leur eau douce corrompue à la mer, avait été de l'agiter rudement pendant environ un quart-d'heure; afin d'en séparer le gaz inflammable et mal-

(*) M. Huon avait lui-même payé le tribut à la nature, le 6 mai 1793.

faisant qui l'avait décomposée comme l'eau stagnante des marais, et de rendre à cette boisson l'air atmosphérique et vital qui constituait sa pureté primitive. Le surplus de leurs laborieuses recherches, outre ce qu'en contient le journal manuscrit de M. de La Motte, que nous avons lu, a été publié en l'an 8, en 2 vol. in-4°, par le citoyen Labillardière, l'un des naturalistes employés dans cette intéressante expédition; et postérieurement par M. de Rossel, en 1808, 2 vol. in-4°. On y voit avec douleur, que nos navigateurs ne purent obtenir le moindre renseignement sur celui qui avait été l'objet spécial de leur mission.

M. DESILLES,

SURNOMMÉ *LE HÉROS DE NANCY*.

L'immortel *André-Joseph-Marc Desilles*, ce nouveau d'Assas, qui, étant alors sur son lit de mort, reçut du directoire du département d'Ille et Vilaine, le 29 septembre 1790, la lettre que voici :

« Brave concitoyen, il était réservé à un Français, « à un Breton, de donner à l'Europe l'exemple du plus « généreux dévouement dont à peine trouve-t-on quel« ques traits dans l'histoire de ce peuple fameux qui a « fourni à notre admiration tant d'actes d'héroïsme. Rome « décernait une couronne civique au citoyen qui s'était « exposé pour sauver un citoyen; que n'eût-elle pas fait « pour celui qui se serait exposé à une mort certaine, « pour épargner à ses frères égarés par l'erreur, le crime « affreux de verser le sang de leurs frères? Quelle fureur « barbare, que celle qui a pu résister à tant de vertus! « Brave et généreux citoyen, faut-il que la patrie n'ait

« à vous offrir qu'une couronne teinte de votre propre « sang, et de celui des braves citoyens dont vous vou- « lûtes sauver la vie au prix de la vôtre!..... Tandis que « la France entière vous décerne, par les mains de ses « augustes représentans, le prix le plus flatteur de l'hé- « roïsme, le département d'Ille et Vilaine, qui a le « bonheur de posséder le berceau du *Héros de Nancy,* « s'empresse de vous marquer combien il se sent honoré « de cet avantage. Les administrateurs composant son « directoire, interprètes en ce moment des sentimens de « tous vos concitoyens bretons, vous prient d'accepter, « outre le tribut de leur admiration et l'hommage dû à « vos vertus, l'arrêté consigné sur leurs registres, dont « nous avons l'honneur de vous faire passer une expé- « dition authentique..... Puisse le Ciel, désarmé par le « sang d'une victime si précieuse, rendre à la patrie la « paix, la tranquillité; et à vos concitoyens le héros dont « les blessures les font encore trembler pour des jours « qu'ils voudraient pouvoir prolonger aux dépens des « leurs! »

Entre autres tableaux précieux qui décorent l'intérieur du temple des Invalides, à Paris, se fait remarquer celui de M. Le Barbier, représentant l'action sublime que rappelle l'épître qu'on vient de lire; et dont nous allons donner le précis.

Dès le mois de juillet 1790, de violens troubles avaient éclaté dans la garnison de Nancy, capitale de la Lorraine; et l'Assemblée nationale s'était vainement flattée d'y rétablir l'ordre, par les décrets qu'elle avait rendus les 6 et 16 août suivant contre les rebelles du *régiment du Roi* infanterie, *Mestre de Camp* cavalerie,

et *Châteauvieux*, Suisse..... Ces mutins ayant rallié à eux la populace, forcèrent l'arsenal, pillèrent le magasin à poudre, enlevèrent la caisse militaire, s'emparèrent de dix-huit canons, et sommèrent même les officiers municipaux et les membres du département de leur donner de l'argent, sous peine d'être pendus en cas de refus... M. de Malseigne, officier-général, ayant été chargé par le roi de ramener le calme parmi ces révoltés, employa inutilement tous les moyens de douceur et de fermeté pour les faire rentrer dans le devoir : il n'en reçut que des injures et des menaces; et se trouva même heureux de s'être fait jour, l'épée à la main, à travers les différens groupes dont il était entouré.

Echappé au danger, il part pour Lunéville, où étaient huit escadrons de carabiniers que l'esprit d'insurrection n'avait pas encore gagnés. Il y est poursuivi par une partie des factieux, qui, après un léger échec, parviennent à se faire remettre cet officier, qu'ils ramènent triomphans prisonnier à Nancy.

Cependant M. de Bouillé, commandant dans la province, informé de tout ce qui se passait, rassemble le peu de troupes restées fidèles, qui étaient le plus à sa portée. Il y réunit six cents grenadiers de la garde nationale de Metz, et un train d'artillerie composé seulement de huit pièces de canon; et avec cette petite armée, consistant en trois mille hommes d'infanterie et quatorze cents de cavalerie, il marche sur Nancy, dont la garnison, renforcée elle-même par deux mille gardes nationales des départemens voisins, montait à dix mille hommes.

Arrivé à une lieue et demie de la ville, M. de Bouillé

s'arrête, et y fait parvenir, le 31 août, une proclamation portant en substance, qu'étant autorisé par un décret de l'Assemblée nationale à employer la force armée pour réprimer les excès commis, il désire éviter l'effusion du sang innocent, et accorde au repentir un délai de vingt-quatre heures. Sur les onze heures et demie du matin du même jour, les révoltés lui envoyent en réponse une députation composée d'habitans choisis parmi la plus basse classe du peuple, et de soldats de différens régimens, ayant à leur tête les principaux membres du département et de la municipalité, qu'ils avaient forcés de les suivre sous peine de la vie.

M. le commandant, après avoir entendu tous ces gens-là, en exige, pour condition de paix, que les trois régimens sortiront de la place, et livreront les chefs de l'insurrection, conformément au décret de l'Assemblée nationale : il requiert de plus la mise en liberté de M. de Malseigne; que les portes de la ville soient ouvertes à l'armée qui s'avance; enfin, que les canons des mutins soient remis à sa disposition. Mais les députés rejettent hautement cette demande; et sur leur refus, les troupes fidèles s'approchent jusqu'à une demi-lieue des remparts. Là, une seconde députation se présente pour parler au général. Elle en reçoit les mêmes injonctions que la première fois; et elle n'a qu'une heure pour délibérer. Ce délai expiré sans qu'on eût donné la satisfaction demandée; M. de Bouillé fait pousser son avant-garde jusqu'à la principale porte de la place, dite *la porte de Stainville*, qu'il trouve défendue par des troupes, des habitans armés, et plusieurs pièces d'artillerie. Il était alors quatre heures de l'après-midi. Dans cet état de

choses, une troisième députation de la municipalité et du régiment du Roi, sortie par une autre issue, vient annoncer au commandant que ses ordres vont être exécutés : et en effet, quelques minutes après, on voit arriver M. de Malseigné, et la colonne des régimens insurgés défiler hors de la place. Mais presque aussi-tôt la populace, jointe à un grand nombre de soldats qui n'avaient pas suivi leurs drapeaux, engage à la porte même qu'elle défend une querelle avec l'avant-garde ci-dessus, composée de volontaires nationaux et de Suisses; et se dispose à faire feu sur elle avec plusieurs canons chargés à mitraille.

A cet instant critique, le jeune Desilles, officier au régiment du Roi, et à jamais la gloire de Saint-Malo, sa patrie (où il était né le 7 mars 1767, de M. *Marc-Pierre-François Desilles* et de dame *Jeanne-Rose-Michelle Picot*), se précipite devant la bouche d'une pièce de vingt-quatre livres de balles, qu'on s'apprêtait à tirer. Il y reçoit trois blessures; et il n'en est arraché que pour aller s'asseoir sur la lumière même du canon fatal, où un quatrième coup de fusil l'étend presque sans vie. Alors rien n'entrave plus les révoltés : ils font sur l'avant-garde de l'armée fidèle une décharge d'artillerie et de mousqueterie, qui lui tue ou blesse cinquante à soixante hommes. De leur côté, les gens de M. de Bouillé ripostent par un feu terrible, enfoncent la porte, tuent tout ce qu'ils rencontrent, et s'avancent pour gagner l'arsenal et les divers quartiers.

Ce combat furieux dura jusque vers les sept heures du soir, que les soldats du régiment de Châteauvieux étant presque tous tués, blessés ou prisonniers, et ceux

de Mestre de Camp s'étant retirés, le régiment du Roi, qui n'avait heureusement point pris de part à l'action, fit dire au commandant qu'il était prêt à se rendre, et se rendit en effet. Le général lui ordonna aussi-tôt de sortir de la place, avec les débris des deux autres; ce qui fut exécuté sans résistance. Pour lui, il se rendit à l'hôtel-de-ville, où il rétablit dans leurs fonctions le département et la municipalité.

L'Assemblée nationale, non moins satisfaite que le roi de la sagesse et du courage de M. de Bouillé, lui en témoigna sa reconnaissance par le décret que voici, en date du 3 septembre suivant: « L'Assemblée, etc., décrète « que les gardes nationales qui ont marché sous les ordres « de M. de Bouillé, sont remerciées du patriotisme et de « la bravoure civique qu'elles ont montrés pour le réta- « blissement de l'ordre à Nancy; *que M. Desilles est « remercié aussi pour son dévouement héroïque;* que « la nation se charge de pourvoir au sort des femmes et « enfans des gardes nationales qui ont péri en cette oc- « casion, etc. »

Le monarque, de son côté, écrivit au vainqueur une lettre de félicitation; et envoya en particulier la croix de Saint-Louis à notre Malouin, dont il voulut avoir le buste après sa mort.

Dès que le récit de ce dévouement du jeune Desilles parvint à la connaissance du directoire de notre district, ce corps arrêta à l'unanimité, et par acclamation, que cette belle action serait inscrite sur ses registres, afin d'en conserver la mémoire à la postérité. Tous les journaux eux-mêmes s'empressèrent de lui donner les éloges dont elle est digne.

Pour nous borner ici à ce qui regarde la personne de notre jeune officier, il nous suffira d'apprendre que, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il mourut de ses blessures, entre les bras de son père, le dimanche 17 octobre de la même année, plein des sentimens de religion qui l'avaient toujours animé, et âgé de vingt-deux ans seulement. Son corps fut déposé le 19 dans le caveau destiné aux primats et évêques de Nancy; à côté du cardinal prince de Lorraine, fils du grand duc Charles III, fondateur de la primatiale, et le seul qui jusqu'alors y eut été inhumé.

Toutes les autorités constituées, et toutes les troupes du département de la Meurthe, assistèrent à ses funérailles, qui furent magnifiqués, et l'évêque diocésain prononça l'éloge funèbre, dont le texte fut pris du 1er livre des Rois, chap. 14 : *Ergò ne Jonathas morietur, qui fecit salutem hanc in Israël* (il sera donc perdu pour nous, ce Jonathas dont la valeur a sauvé Israël d'une manière si merveilleuse)!... La veille de l'enterrement, le corps avait été placé dans le péristyle du grand escalier de l'hôtel-de-ville, comme le lieu le plus convenable pour recueillir, et présenter à la vénération des citoyens, ce vrai enfant de la patrie, qui s'était si généreusement dévoué pour elle. Entre autres décorations lugubres qui ornaient ce local, on remarquait à droite ce passage des Machabées (lib. 2, chap. 6) : *Vitâ decessit, non solùm juvenibus, sed et universæ genti, memoriam mortis suæ, ad exemplum virtutis et fortitudinis, derelinquens* (il meurt! et le souvenir qu'il laisse de sa mort, sera dans tous les siècles un des plus grands exemples de courage et de vertu que l'on puisse proposer non seulement

à la jeunesse, mais à la nation entière); et à gauche, cet autre texte de l'Evangile selon saint Jean (chap. 15): *Majorem hâc dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis* (il n'y a point de plus grande charité, que celle de celui qui donne sa vie pour ses amis). Sur la façade extérieure, on lisait ces paroles: *Vir amator civitatis, eligens nobiliter mori, dedit se ut liberaret populum suum, et acquireret sibi nomen æternum* (1 Mach., 6, 44, et 2 Mach., 14, v. 37, 42), (héros, ami de cette cité, plein du désir d'une mort glorieuse, il s'est sacrifié pour délivrer un peuple qu'il aima comme le sien; et il a par-là immortalisé son nom). Au frontispice de l'église était un invitatoire avec cette inscription (2 Esdr. 5, v. 19): *Memento mei, Deus, in bonum, secundùm omnia quæ feci populo huic* (souvenez-vous de moi, ô mon Dieu, dans vos miséricordes, selon tout le bien que j'ai fait à ce peuple)! Enfin, sur la porte de la chapelle mortuaire qui devait recevoir le dépôt, on lisait ce passage de saint Paul (2 Tim. 4): *Bonum certamen certavi, fidem servavi; in reliquo reposita est mihi corona justitiæ* (j'ai soutenu un combat utile et honorable, j'ai gardé jusqu'à mon dernier soupir la foi que j'avais jurée; il ne me reste plus qu'à recevoir la couronne de justice).

A Toul, et en plusieurs autres villes, on s'empressa de rendre à la mémoire de M. Desilles une grande partie des honneurs qu'on venait de lui rendre à Nancy. Les poètes et les peintres rivalisèrent en quelque façon à qui retracerait plus vivement, chacun à sa manière, la sanglante catastrophe qui avait enlevé ce jeune héros à la France. Le graveur Bance, entre autres, burina l'es-

tampe commémorative du 31 août 1790; et MM. Martel, sculpteur du prince de Condé, et Le Barbier, peintre du roi, firent de la personne du défunt des images très-ressemblantes, dont notre ville accepta la dédicace les 18 janvier et 7 avril 1791.

Le roi et la reine, aussi-tôt après la mort de notre jeune compatriote, et en mémoire de lui, envoyèrent leur portrait à M. Desilles, père, avec une lettre extrêmement flatteuse, qui, deux ans et demi après, fut brûlée publiquement en nos murs, à la suite d'une orgie patriotique.

Le 3 novembre, la ville natale de ce brave officier lui fit un service des plus solennels; et le 29 janvier 1791, son buste, présenté par six cents hommes de la garde de Paris à l'Assemblée nationale, y fut décoré d'une couronne civique, espèce d'apothéose où l'abbé Grégoire, alors président, mêla un discours passablement virulent contre *les tyrans foudroyés qui ne devaient plus jamais*, selon lui, *souiller la terre de la liberté*.

M. BOURDÉ.

M. *Guillaume-François-Joseph Bourdé*, né à Plouër le 8 mai 1763, et habitant de Saint-Malo à l'époque de la révolution. Il commença à naviguer en 1774; et fit les campagnes de 1780 à 82, aux Indes orientales. Enseigne de vaisseau en 1793, lieutenant l'année suivante, et capitaine en 1796; il fit alors partie de l'escadre de l'amiral Villaret-Joyeuse, et se trouva à tous les combats qu'elle livra à l'armée anglaise. Il commanda ensuite une division de frégates en croisière dans la Méditerranée; et se trouva à la tête des forces françaises et véni-

tiennes, qui s'emparèrent de Corfou, de Xante, et de Céphalonie, en 1797. Le 3 août 1798, il fut destitué par le directoire, pour s'être rendu dans le combat qui fut livré sur la frégate *la Sensible*, par *la Sea-Horse*, frégate anglaise. Le général Baraguay-d'Hilliers, qui était à bord de *la Sensible*, publia les détails de ce combat; et en reconnaissant que le capitaine Bourdé avait du courage, il déclara qu'il manquait d'expérience. Traduit devant un conseil militaire, M. Bourdé fut acquitté à l'unanimité; et fit en 1807 et 1808 partie de l'escadre aux ordres de l'amiral Rosilly, qui fut bombardée par les Espagnols dans la baie de Cadix. En 1812, il était sur celle commandée par l'amiral Missiessy, lors du bombardement de cette escadre et de la ville d'Anvers; et continua d'être employé sur la flotte d'Anvers même jusqu'en 1814, méprisant la mort, sans jamais, dans les occasions périlleuses, regarder derrière lui. *(Voyez les Biographies modernes).*

M. GARNIER DU FOUGERAY, FILS.

M. *Laurent-François Garnier du Fougeray*, fils de ce Jean-Baptiste-Yves Garnier dont nous avons parlé ci-devant; et qui, comme lui, ne forligna pas. Comme les anciens Gaulois, il tenait être plus glorieux de mourir en bataille que d'être pris; et il ne sortait de la mêlée que quand les armes lui tombaient des mains d'épuisement. On se souviendra sur-tout longtemps de la manière dont, le 13 mai 1779, il conserva à la marine royale le cutter *la Guêpe*, qu'il commandait. Voici le fait : La tentative des Français sur Jersey ayant manqué, la frégate *la Danaé* de trente canons, la corvette *la Valeur*

de dix-huit, le cutter *la Guêpe* de seize, la flûte *l'Écluse* de vingt, et deux barques, reçurent l'ordre d'aller chercher au Havre et à Cherbourg une trentaine de bâtimens marchands qu'ils devaient prendre sous leur convoi : mais ayant été contrariés par les vents, tous avaient relâché dans la baie de Cancale. Pendant ce temps-là, l'escadre de M. Arbuthnot, accourue au secours de l'île, en avait fait le tour, comme un chien fidèle, éveillé par un bruit suspect, visite tous les recoins de l'habitation rustique dont il a la garde; et n'ayant rien trouvé, elle était venue la veille se poster dans le passage d'entre Chosey et la terre, d'où elle avait aperçu ce qui se passait en la rade précitée. Le 13, jour de l'Ascension, vers quatre heures du matin, un vaisseau de cinquante-quatre canons, nommé *l'Expériment*, deux frégates de vingt-deux et de trente-deux, une corvette de seize et une autre de douze, enfin un lougre, se détachèrent de cette escadre, pour venir au-devant de notre frégate *la Diane*, qui sortait du port de Saint-Malo dans le dessein de rejoindre les nôtres. Comme tous ces vaisseaux ennemis portaient pavillon blanc, la frégate française s'en laissa approcher à portée de canon, et en reçut deux volées : mais à ce signal, s'apercevant encore assez à temps de sa méprise, elle vira de bord aussi-tôt, et rentra heureusement en Rance par la passe de la Conchée. Alors les Anglais dirigèrent leur route vers Cancale, où ils arrivèrent environ midi. Ils y trouvèrent *la Danaé* et nos autres bâtimens réfugiés sous la protection de trois mauvais canons seulement de douze livres de balles chaque; car le fort des Rimains n'était point encore bâti. Dès qu'on eut connaissance à

Saint-Malo de leur projet, on fit partir en toute hâte cinq cents hommes de la légion de Nassau, et le régiment de Royal-Roussillon, avec de l'artillerie : mais déjà les ennemis s'étaient approchés jusqu'à demi-portée de canon de *la Danaé*, qui, après un feu très-vif de part et d'autre, fut abandonné à leur merci, à cause des blessés qui étaient à bord, et qu'on aurait sacrifiés en la faisant sauter. Les équipages de nos autres navires échoués sous la côte du Vauhairiot, se voyant hors d'état de pouvoir les défendre, se réfugièrent tous à terre. Le cutter *la Guêpe*, qui tirait moins d'eau, fut le seul à passer sur les pêcheries. M. du Fougeray l'ayant mis à sec sur les vases, embusqua derrière tous ses gens; lesquels, par la vivacité soutenue de leur feu de mousqueterie, forcèrent les assaillans à la retraite, sans avoir pu réussir à l'incendier, comme ils firent la corvette et la flûte. A cinq heures, la mer commençant à perdre, les Anglais s'éloignèrent, après avoir vomi sur le rivage une grêle de balles et de boulets, dont quelques-uns, sans avoir tué personne, endommagèrent plusieurs maisons du village de la Houlle et du bourg, et même le pilier de la seconde arcade de l'église, proche Saint-Clément. Un de ces boulets en particulier, pénétra dans la chambre à coucher du recteur; et fut faire son trou dans le mur formant la venelle du lit, où on l'a fait encastrer depuis au milieu d'une plaque de cuivre sur laquelle se lit l'inscription suivante : *Cur feris hanc, insane, domum? Hìc pax sacra moratur* (pourquoi, insensé, viens-tu frapper cette maison? Elle est la demeure de la sainte paix); avec ces mots au-dessous : *Hic globus emissus fuit ab anglicâ nave, die* 13^a^ *maii*

1779, *Joanne Lemoine rectore, nec-non ex abbatiâ de Sorèze regio convictore* (ce globe de fer a été lancé en ce lieu par un navire anglais, le 13 mai 1779, sous le rectorat de Jean Lemoine, pensionnaire de l'abbaye royale de Sorèze). Pour en revenir à M. du Fougeray, qui jouissait déjà d'une belle réputation auprès de ce qu'on appelait alors *le grand corps de la marine*, ce trait de bravoure acheva de le mettre en honneur auprès du gouvernement et de tous les gens de bien : mais on ne sait que trop qu'il est des êtres vils dont on ne peut gagner l'amitié, qu'en devenant obscur et méchant comme eux. Le 9 termidor an 2 (27 juillet 1794), jour même de la mort du tyran Robespierre, les agens de ce monstre en nos murs comprirent notre brave capitaine dans la troisième liste de nos proscrits; et le firent partir le lendemain pour la capitale, avec cinquante-quatre autres victimes, parmi lesquelles se trouvait un de mes frères. Aux mois d'août et de septembre suivans, tous ces prétendus *grands criminels* furent absous par le comité de sûreté générale; et les carrières de Charenton comptèrent quelques cadavres de moins. C'est de ce digne Malouin et de D^lle^ Adélaïde-Marie-Anne-Jeanne Drack, qu'est sorti, entre autres enfans, M. Garnier du Fougeray, l'un des membres les plus respectables de notre Chambre actuelle des députés, et chevalier de la légion-d'honneur.

M. THÉVENARD.

Nous sentons que notre Catalogue commence à s'alonger beaucoup : mais pourrions-nous consentir à passer sous silence M. *Antoine-Jean-Marie Thévenard*, qui, de

simple capitaine de port de la compagnie des Indes en 1764, s'éleva successivement aux grades de capitaine de vaisseau en 1773, de commandant de la marine à Lorient en 1779, de chef-d'escadre en 1783, de ministre de la marine et des colonies en 1791, de vice-amiral en 1793; puis à ceux de comte et pair de France, de grand-officier de la légion-d'honneur, de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc.?

Il naquit dans nos murs le 7 décembre 1733, d'Antoine Thévenard et de D[lle] Jeanne Moinet; et termina à Paris sa longue et honorable carrière le 9 février 1815.

Il avait commencé à naviguer dès l'an 1747, en qualité de lieutenant, sur des bâtimens de commerce commandés par son père; et avait, dix ans après, passé au service de la compagnie des Indes, lorsque la marine royale, appréciant son mérite, le réclama à la marine marchande, et le fit monter rapidement par tous les degrés que nous avons dits.

Dans ces différentes places, il ne cessa de rendre de grands services à l'Etat, par différens mémoires qu'il publia sur divers sujets, et dont nous citerons seulement les titres : *Rapports à l'académie de marine; Services militaires des officiers de l'ancienne compagnie des Indes; sur une Ecole de marine à Lorient; sur le Commerce des Indes orientales; Calcul pour tirer un vaisseau à terre; Comparaison des courbes de fer à celles de bois; Observations sur l'ordonnance de la marine du 27 septembre 1776; Projet de guerre contre les Anglais; Mesurer avec précision la profondeur de la mer en sondant; nouvelle édition du Neptune oriental; sur l'Etablissement d'un port de secours à Pon-*

trieux; Expérience sur l'air dans les vaisseaux désarmés; Essai sur les phares; Observations météorologiques; sur le Doublage en cuivre des vaisseaux, les Toiles à voiles, la Circulation du sang, la Pêche de la sardine, la Conservation des gens de mer, le Commerce entre la France et les Etats-Unis; sur l'île de la Trinité; sur l'enduit nommé galgale; *sur le Magnétisme animal; sur les Volcans, l'Artillerie, la Mécanique, la Lumière, le Nivellement, la mer Rouge, la Résistance des fluides, le Passage du raz de Sein ou de Fontenay,* etc. La plupart de ces morceaux ont été imprimés en 4 vol. in-8°, sous le titre de *Mémoires relatifs à la Marine,* et furent beaucoup loués dans le temps, soit par l'Académie royale de marine, dont il était membre, soit par celle des sciences et par l'Institut, dont il était un des correspondans.

Au mois de pluviose an 2, M. Thévenard fut envoyé à Toulon pour restaurer ce port, et fortifier les côtes du Sud. Il commanda aussi la marine dans presque tous les autres ports de France, où l'on conserve le souvenir de ses talens et de sa rare intégrité.

Il avait été appelé au Sénat en 1810; et lors de la restauration, le roi voulut bien le désigner pour faire partie de la Chambre des Pairs, digne récompense de ses longs et utiles travaux.

Il a laissé une veuve héritière de ses vertus domestiques, et trois fils qui servent sa majesté avec honneur.

La dépouille mortelle de ce respectable Malouin repose au Panthéon (aujourd'hui la nouvelle église Sainte-Geneviève), sous la première nef à gauche; avec l'inscription tumulaire suivante, que nous avons copiée sur le lieu :

« Antoine-Jean-Marie Thévenard, vice-amiral, comte « et pair de France, grand-officier de la légion-d'honneur, « commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-« Louis, né à Saint-Malo le 7 décembre 1733, décédé « le 9 février 1815 ».

M. Thévenard avait beaucoup travaillé sur l'histoire de sa ville natale, d'après ses lumières particulières et les renseignemens qu'il nous avait demandés : mais malheureusement ses laborieuses recherches, avancées au-delà du tiers, suivant la lettre dont il nous honora le 5 septembre 1810, ont péri avec lui. Quelques diligences que nous ayons pu faire dans la capitale et ailleurs, il nous a été impossible de nous procurer même une seule page de ces nombreux écrits.

MM. ROBERT SURCOUF ET ÉPRON.

Ils méritent bien aussi, au risque de blesser leur modestie, que nous leur offrions quelques grains d'encens, MM. *Robert Surcouf* et *Jacques Epron*; dont le premier, dans les années 5, 6 et 8, a moissonné tant de lauriers, et gagné une si belle fortune au bas du Gange; et dont l'autre, toujours prêt à voler indifféremment à la mort et à la victoire, compte devers lui plusieurs de ces actions hardies dont l'histoire n'offre que de loin en loin quelques exemples.

M. DE CHEFFONTAINE.

M. le vicomte *René de Cheffontaine*, lequel, ayant émigré après l'affaire de Nancy, fut reçu chevalier de Saint-Louis le 1er janvier 1798, par le duc d'Enghien,

qui lui donna, pour preuve de son estime, la croix qu'il avait portée lui-même. Digne rejeton de ces vieux Malouins, qui, selon l'expression de M. de Querci, « n'ont « jamais vu la peur que sur le front de leurs ennemis », ce brave officier fut promu au grade de maréchal-de-camp le 14 février 1815; et peu de jours après nommé aide-de-camp du duc de Bourbon, qu'il accompagna à Angers dans le mois de mars. Il concourut de tout son pouvoir aux opérations des armées royales dans la Vendée et ailleurs; et sa gloire militaire fut sans tache.

M. POTIER DE LAHOUSSAYE.

M. *Potier de Lahoussaye*, membre de l'état-major de la corvette *la Bayonnaise*, de vingt-quatre canons de huit, lorsque, le 27 frimaire an 7 (17 décembre 1795), elle prit à l'abordage la frégate anglaise *l'Embuscade*, de vingt-six canons de seize.

M. HERBERT.

M. *Herbert*, lieutenant du corsaire *le Renard*, qui, le 9 septembre 1813, soutint avec une si rare intrépidité l'effort d'un ennemi supérieur en force, lorsqu'il vit son capitaine hors de combat.

M. LENOUVEL.

M. *Lenouvel*, capitaine du corsaire *l'Amélie*, de quatre canons seulement, qui, le 20 février 1811, à la hauteur de Cork, en Irlande, se tira à son avantage d'une attaque d'un genre nouveau contre sept péniches de la frégate anglaise *la Fortunée*, armée de quarante-six canons. Vers quatre heures de l'après-midi, ces sept

embarcations, contenant cent vingt-cinq hommes, se mirent en ligne, et s'avancèrent jusqu'à demi-portée de fusil. Là, elles firent une décharge générale de mousqueterie et d'obus; après quoi elles se présentèrent pour aborder de toutes parts les Français; mais ce fut à leur préjudice! La plus grande fut coulée de suite le long du bord; une autre fut tellement fracassée, qu'elle enfondra presque immédiatement après; les autres, au bout d'environ une heure de combat à outrance, furent obligées de faire une retraite honteuse, après avoir perdu au moins soixante-dix de leurs gens, selon le rapport qu'en firent deux matelots anglais tombés à la mer, et qu'on sauva. Le corsaire n'eut, de son côté, qu'un officier tué, et onze hommes blessés.

M. PIERRE BOUVET.

M. *Pierre Bouvet*, de Saint-Servan, capitaine de vaisseau, qui, après avoir fait successivement quatorze ou quinze prises anglaises, espagnoles et portugaises, et avoir perdu par naufrage la frégate *le Rubis*, qui l'accompagnait, attaqua, le 7 février 1813, à la hauteur du cap Verd, la frégate anglaise *l'Amélia*, avec tant de courage, qu'il la força enfin d'abandonner le champ de bataille. Pendant trois à quatre heures, les deux vaisseaux avaient paru être liés ensemble par une colonne de feu; et ils s'étaient serrés de si près, qu'il y eut force coups d'écouvillons et de sabres donnés et reçus par les sabords. (*Voyez* les diverses actions à sa louange dans la *Gazette de l'île de France*, 20 avril 1808; le *Moniteur*, 18 décembre 1810; le *Journal de l'Empire*, 30 avril 1813, etc.). Il est fils du capitaine de vais-

seau *Pierre Bouvet*, de Saint-Servan aussi, qui se distingua sur la frégate *la Belle-Poule* (*Mercure*, 5 juillet 1778); et mérita la croix de Saint-Louis pour plusieurs missions importantes que lui confia dans l'Inde M. de Suffren.

MM. COCHET ET ARONDEL.

MM. *Cochet* et *Arondel*, de Saint-Servan, lesquels, le 24 ventose an 8 (15 mars 1800), concoururent puissamment, avec trois autres Français, à enlever la frégate anglaise *la Danaé*. Témérité heureuse, qui, le 26 du même mois de mars, leur mérita, de la part de leur commune, le vote de deux inscriptions commémoratives de cet événement.

MM. DESMARÊTS, MANNET, GUIDELOUP, ETC.

Enfin, MM. *Marin-Vincent Desmarêts*, *Nicolas-Servan-Olivier Mannet*, *Nicolas Guideloup*, *Joachim-Guillaume Guillemin*, *Pierre-Alexandre Bourdé*, *Gilles-Charles Cardonnet*, et une multitude subalterne d'autres de nos compatriotes, qui, sur la demande du ministre de la marine, furent signalés, le 18 décembre 1792, les uns comme ayant déjà fourni des épisodes glorieux à nos annales maritimes, les autres comme très-capables de soutenir l'honneur du pavillon national; et qui, tous ont donné sujet d'appliquer, en général, aux habitans de notre ville ce mot de Sylvestre Giraud, évêque de Saint-Davids (*Descript. Cambr., cap.* 8), en parlant des anciens braves de la Cambrie : *Totus populus ad arma paratus est, etc.; in thoro turpe, in bello mori decus reputant* « (c'est une peuple qui semble

« entièrement né pour les armes : mourir dans leur lit « est pour eux une infamie; périr à la guerre, est, à « leurs yeux, un honneur et un bonheur). »

M. DU GUÉ-TROUIN.

Mais avant de terminer ce paragraphe, pourrions-nous résister au noble orgueil de citer avec une juste ostentation celui de tous nos concitoyens qui s'est fait le plus de réputation par sa science nautique; cet homme à grand caractère, comme parle Horace *(Odar. lib. 4, od. 8), qui s'est toujours montré prêt à s'immoler pour ses amis et pour sa patrie* (*); M. *René Trouin, sieur du Gué* enfin, plus communément appelé *Du Guay-Trouin,* lieutenant-général des armées navales du roi, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis?

Un tel héros suffirait seul pour illustrer toute une nation. Bon matelot, excellent général, citoyen aimable, le plus doux des hommes sur terre, le plus terrible sur mer; il a su vaincre et écrire le récit de ses victoires dans des Mémoires qui sont un modèle de simplicité et de clarté (**).

Aussi rempli de modestie que prodigue de valeur, il parlait peu de son art, et jamais de lui-même. Peu de personnes sont parvenues à une si haute renommée

---

(*) *Non ille pro caris amicis,*
Aut patriâ, timidus perire.

(**) On trouve les Mémoires de Du Guay-Trouin, précédés de l'Eloge de ce célèbre marin, par Thomas, 1 volume in-18, à la librairie de H. Rottier, imprimeur à Saint-Malo.

par un enchaînement d'actions plus étonnantes; et ce qui met le comble à sa gloire, vu la manière dont est composée notre faible humanité, il se montra constamment l'ami de ceux qui, ayant fait avec lui leurs premières armes, n'avaient pu le suivre que de très-loin dans le chemin des honneurs et de la fortune.

La maison de *la Flourie*, en Saint-Servan, lui a servi de maison de campagne; et ce qui paraîtra peut-être dans notre relation une minutie, la petite élévation au nord du jardin, où était encore naguères un gros ormeau, se nommait *le Berceau de du Gué-Trouin.*

Né et ondoyé dans nos murs le 10 juin 1673, il ne reçut les onctions saintes que le 13 août suivant.

Son père, riche négociant, et fort bon marin lui-même, l'envoya d'abord étudier au collége de Rennes; et le fit ensuite tonsurer, dans le dessein de le faire passer en Espagne auprès de l'évêque de Malaga, frère naturel du roi, qui désirait de lui faire beaucoup de bien : mais la Providence ne le voulait point dans l'état ecclésiastique.

Après quelques écarts d'une débauche outrée, ses passions un peu rallenties firent place à la raison, et honteux d'un genre de vie aussi indigne, il s'embarqua au commencement de l'an 1689, en qualité de volontaire, sur une frégate de dix-huit canons, nommée *la Trinité*, que sa mère équipait pour la course. On eût dit que la nature voulait l'éprouver : pendant cette campagne, où il s'empara d'un navire anglais chargé de sucre et d'indigo, il fut continuellement incommodé du mal de mer; une tempête lui montra de près le naufrage; bientôt il fut témoin d'un abordage sanglant,

où la cervelle d'un de ses malheureux compatriotes, écrasé entre le vaisseau flessinguois qu'il combattait et le sien, vint rejaillir sur lui. Enfin, presque dans le même temps, le feu prit avec violence à la poupe du navire ennemi, qui fut enlevé l'épée à la main, après avoir soutenu trois assauts consécutifs. Mais ces spectacles d'horreur, loin de le détourner de la guerre, ne firent que redoubler son courage.

Il se rembarqua, en 1690, encore en qualité de volontaire, sur une autre frégate de vingt-huit canons, nommée *le Grénédan;* et il s'y distingua tellement dans la rencontre qu'il eut de quinze vaisseaux anglais, dont il aida puissamment à capturer les trois plus forts, que cet avantage lui valut l'année suivante le commandement d'une flûte de quatorze canons, qui fut jetée par la tempête dans la rivière de Limerick, en Irlande. Il y descendit, s'empara d'un château appartenant au comte de Clare; et brûla deux navires qui étaient échoués sur les vases, malgré les efforts d'un détachement de la garnison de Limerick, qui voulut s'y opposer.

Ayant remis en mer sur la frégate *le Coëtquen,* de dix-huit canons, et accompagné d'un autre corsaire de même force, il attaqua, en 1692, sur la côte d'Angleterre, une flotte de trente voiles, escortée par deux frégates de seize canons chacune. Il les combattit seul; se rendit maître de l'une et de l'autre en une heure de temps, tandis que son camarade prenait douze vaisseaux marchands: et après avoir fait encore deux autres captures anglaises considérables, il vint désarmer à Saint-Malo. Ce fut par ces coups d'essai, et quelques autres

encore, que M. du Gué préludait aux exploits incomparablement plus grands qu'on va lire.

Pourvu, vers la fin de l'an 1693, du commandement de la frégate royale *l'Hercule*, de vingt-huit canons, il prit dix vaisseaux anglais et hollandais, dont deux surtout considérables par leur force et par leurs richesses.

Passé delà, en 1694, sur la frégate *la Diligente*, de quarante canons, il s'empara de trois vaisseaux anglais et hollandais, et d'un autre riche navire de Flessingue, de vingt à trente pièces. Rencontré et enveloppé par une escadre de six vaisseaux de guerre anglais, de cinquante à soixante-dix canons, il se défendit pendant près de quatre heures contre eux tous à la fois; mais à la fin, abandonné par ses gens, et frappé d'un boulet amorti qui le mit pendant près d'un quart d'heure sans connaissance, il fallut céder au nombre, et se rendre prisonnier.

Le capitaine anglais, touché de sa bravoure, le fit traiter avec autant de soin que s'il eût été son fils; et le conduisit à Plimouth, où il eut d'abord la ville pour prison : mais bientôt après il fut arrêté par les ordres de l'amirauté, pour avoir tiré sur un vaisseau anglais trois coups de canon, avant d'avoir arboré pavillon blanc, délit contre les lois de la guerre. Sa prison ne fut pas longue : une jeune Anglaise, à qui il avait su plaire, l'aida à briser ses fers, et à rendre, sous un déguisement suédois, un héros à la France.

Peu de jours après son retour, il monte sur le vaisseau *le François*, de quarante-huit canons, et s'empare de six vaisseaux marchands. Il apprend par le dernier l'arrivée d'une flotte de soixante voile, escortée par deux

navires de guerre anglais, l'un de cinquante pièces, l'autre de trente-huit. Il court au-devant de cette flotte; la rencontre; attaque sans hésiter les deux vaisseaux convoyeurs, et s'en rend maître. L'un d'eux était commandé par un des plus braves capitaines de toute l'Angleterre; le même qui, avec ce vaisseau, avait pris à l'abordage, en 1686, le fameux Jean Bart et le chevalier de Forbin.

Du Gué-Trouin n'avait encore alors que vingt et un ans, et déjà il commençait à fixer l'attention de la cour, et même celle de l'Europe. Après la dernière action que nous venons de rapporter, Louis XIV, toujours attentif à récompenser la vertu militaire, honora notre jeune héros d'une épée.

En 1695, à la tête de deux vaisseaux seulement, notre intrépide marin en prit à la fois aux Anglais trois de force très-majeure, et d'une richesse immense, qui donnèrent plus de vingt et un pour un de profit.

Présenté à son souverain, dont il reçoit l'accueil le plus gracieux, il se rembarque en 1696 sur *le Sans-Pareil,* vaisseau anglais de quarante-deux canons, qu'il avait pris; et va croiser sur les côtes d'Espagne. Il s'y rend maître, par stratagême, de deux vaisseaux hollandais : mais à la pointe du jour il ne se trouve qu'à trois lieues de l'armée navale. Dans cette circonstance critique, il prend son parti sans balancer; ordonne à ses deux prises d'arborer pavillon hollandais, et de le venir joindre par derrière, après l'avoir salué de sept coups de canon; ensuite il fait voile vers l'armée des ennemis, avec autant d'assurance et de tranquillité que s'il eût été un des leurs. Les Anglais, trompés par sa manœuvre, et

par la fabrique de son vaisseau, crurent que c'était quelque navire ami qui venait rejoindre la flotte; cependant ils ne tardèrent pas à revenir de leur erreur, quand ils virent ce prétendu ami faire feu de toutes pièces sur une frégate qui l'avait approché de trop près, et qui eut bien de la peine à lui échapper. Un autre hollandais et un flessinguois n'eurent pas quelque temps après autant de bonheur, et furent forcés de faire route avec lui vers la France.

Du Gué-Trouin avait un jeune frère, à qui il avait donné une frégate de seize canons à commander. Comme ils croisaient ensemble sur les côtes d'Espagne, ils firent une descente auprès de Vigo; et forcèrent, l'épée à la main, des retranchemens d'où l'on avait tiré sur eux. Delà ils marchèrent à un gros bourg défendu par des milices espagnoles. Le jeune *Trouin*, ardent, impétueux, brûlant de se signaler, vole à l'attaque, et force le premier les retranchemens du bourg : mais en les forçant, il est atteint d'une balle qui lui traverse l'estomac. Cet accident redouble la furie de M. du Gué : il fond sur les ennemis; en fait un grand carnage; et vient ensuite relever le corps du mourant, à qui, après son décès, il fit rendre, dans une petite ville de Portugal, nommée Viana, les derniers devoirs, avec toute la pompe due à sa valeur.

Le 25 mars 1697, ou selon d'autres relations le 25 avril, à la tête de trois corsaires de cinquante, trente-six, et seize pièces de canon, il rencontre sur les côtes de la Biscaye le baron de Wassenaër, depuis vice-amiral de Hollande, qui escortait une flotte marchande venant de Bilbao, avec trois vaisseaux de guerre, dont un de

cinquante-quatre canons, l'autre de cinquante-deux; et le troisième de trente-deux. Il le combat; enlève douze navires de la flotte et deux des convoyeurs; et finit, après deux abordages, par se rendre maître du vaisseau commandant. Il faut tout dire néanmoins, M. de Belle-Isle Pépin, et Dessaudrais-Dufresne qui périt en cette occasion, l'avaient joint quelque temps auparavant, l'un avec une frégate de trente canons, et l'autre avec une frégate de trente-huit. En arrivant au Port-Louis, le premier soin du vainqueur fut de s'informer de l'état du baron de Wassenaër, qui avait reçu dans l'action quatre coups de mousquet; de lui procurer tous les secours qu'il était en état de lui donner; et dès qu'il fut guéri de ses blessures, il le présenta lui-même à Louis XIV.

Ce monarque se plaisait à entendre de sa bouche le récit de ses exploits. Un jour qu'il racontait au prince un combat dans lequel il commandait le vaisseau nommé *la Gloire*: « J'ordonnai, dit-il, à *la Gloire* de me suivre ». *Elle vous fut fidèle*, reprit finement le roi.

En cette même année 1697, du Gué-Trouin, digne émule des Jean Bart, des Tourville, et du chevalier Paul, passa de la marine marchande à la marine royale. Ce fut à l'occasion du fameux combat dont nous venons de parler. Il eut d'abord le titre de capitaine de frégate légère, avec le commandement de quatre vaisseaux: mais la paix qui fut alors rendue à l'Europe, enchaîna pendant quatre ans son courage.

La guerre pour la succession d'Espagne s'étant allumée, notre intrépide marin arma à Brest, en 1702, les frégates du roi *la Bellone*, de trente-huit canons, et *la*

Railleuse, de vingt-quatre. Il partit, accompagné d'un autre navire de Saint-Malo, de quarante pièces, monté par M. Porée, qui avait déjà acquis la réputation d'un homme très-brave. Ils prirent ensemble, vers les Orcades, trois vaisseaux hollandais venant du Spitzberg; et lui en particulier, s'empara à l'abordage, en une demi-heure de temps, d'un autre vaisseau hollandais de trente-huit canons, sans compter quelques autres prises.

En 1703, ces victoires brusques et consécutives lui obtinrent de sa majesté le commandement des vaisseaux *l'Eclatant*, de soixante-six canons, *le Furieux*, de soixante-deux, et *le Bien-Venu*, de trente. Il fit joindre à ces trois vaisseaux deux frégates de Saint-Malo, de trente pièces chacune; et partit pour détruire la pêche des Hollandais dans le nord. Après un combat très-opiniâtre soutenu seul contre partie d'une flotte ennemie de quinze vaisseaux de guerre, il prit ou brûla plus de quarante navires baleiniers; et ramassa, en s'en revenant, une prise anglaise chargée de sucre.

Dans cette expédition, dit M. Thomas, notre héros fut exposé à un très-grand danger : car il survint tout à coup un grand calme, pendant lequel ses vaisseaux furent poussés, par l'impétuosité des courans, à quatre-vingt-un degrés de latitude nord, et contre un banc de glace qui s'étendait à perte de vue. Peu s'en fallut que ses navires ne fussent brisés, et que le tombeau de du Gué-Trouin ne fut caché dans les déserts qui bornent le monde.

L'année 1704 fut marquée par la capture d'un vaisseau anglais de cinquante-quatre canons, nommé *le Conventry*, qui fut amariné en moins de trois quarts

d'heure; de douze navires marchands qu'il convoyait, et de plusieurs autres. En cette même année, il prit encore le vaisseau anglais *l'Elisabeth*, de soixante-douze canons, quoique *le Jason* qui le portait n'en eut que cinquante-quatre; et le corsaire flessinguois *l'Amazone*, de quarante pièces.

En 1705, échappé comme par miracle du milieu de quinze vaisseaux ennemis dont il avait été canonné toute une nuit, il ne tarda pas à faire sa proie d'un corsaire de Flessingue, de quarante canons; de deux navires hollandais chargés de cacao et de quelque argent; d'un troisième flessinguois, de vingt; de trois autres navires anglais encombrés de marchandises; et de deux frégates de la même nation, de vingt-six et trente canons chaque. Mais dans cette même année il eut la douleur de perdre un second frère, qui, après avoir fait deux prises, et dans le moment qu'il faisait taire le feu d'un corsaire de vingt-six pièces, fut mortellement blessé d'un coup de fusil.

Nommé capitaine de vaisseau au commencement de 1706, il s'empara d'un navire flessinguois *(le Marlbourough)*, de trente-six canons; fit pendant deux jours, à la tête de trois vaisseaux seulement d'une moyenne force, des prodiges de valeur contre la flotte portugaise du Brésil, composée de deux cents voiles, et escortée par six vaisseaux de cinquante à quatre-vingts pièces; et finit par prendre douze navires d'une autre flotte anglaise, avec la frégate de trente-six canons qui les convoyait; ce qui lui valut la croix de Saint-Louis.

En 1707, après s'être emparé de six navires anglais assez riches, il eut ordre de la cour de joindre les six

vaisseaux qu'il commandait à l'escadre du chevalier de Forbin, fait comme notre héros pour régner sur les mers, mais qui ne sut pas s'élever au-dessus de ce supplice qu'on nomme envie (*). Ils sortirent ensemble du port de Brest le 9 octobre, formant en tout douze à treize voiles, y compris *le Maure*, de cinquante canons, commandé par M. Miniac de La Moinerie, de Saint-Malo.

Après avoir croisé trois jours à l'entrée de la Manche, ils découvrirent enfin, le 21, à la hauteur du cap Lézard, la flotte anglaise, composée de près de deux cents navires, remplie de troupes et de munitions de guerre qu'on portait à Lisbonne, et escortée de cinq gros vaisseaux : *le Cumberland*, de quatre-vingt-deux canons; *le Devonshire*, de quatre-vingt-douze; *le Royal-Oak*, de soixante-seize; *le Chester* et *le Ruby*, de cinquante-six chacun, tous aux ordres du chef-d'escadre Richard Edwars.

Personne n'ignore les circonstances de ce fameux combat, qui rassura la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe V. Du Gué-Trouin attendait à chaque instant que le comte de Forbin donnât le signal : voyant enfin qu'il était près de midi, et que l'on perdait des momens précieux, il commanda à son escadre d'attaquer. D'abord il se rend maître du *Cumberland*, qui était le

(*) « Ce n'est en effet qu'à une jalousie secrète, dit M. de « Sacy (*Honneur franç.*, *tom.* 10, *pag.* 390), qu'on peut attribuer « l'inaction dans laquelle Forbin resta d'abord, pour contraindre « son collègue à y rester lui-même. Du Guay, forcé à l'obéissance « par l'infériorité de son rang, et par les ordres de la cour, imita « quelque temps son chef : mais voyant que la nuit approchait, « et que le convoi était dissipé, il prit le parti de combattre. »

vaisseau commandant. *Le Chester* et *le Ruby* furent pris de même par deux capitaines de son escadre. *Le Royal-Oak* était sur le point d'être enlevé à l'abordage, lorsque le feu prit dans le vaisseau qui allait s'en rendre maître; il profita de cet accident, et se sauva par la fuite. Restait *le Devonshire*, défendu par plus de mille hommes : du Gué-Trouin, qui aurait pu courir sur *le Royal-Oak*, et s'en emparer aisément, préféra le bien de l'État à l'intérêt de sa propre gloire; et s'avança sur *le Devonshire*. Le feu qui y prit, l'obligea de se tenir à une certaine distance, et de ne se battre qu'à la portée de pistolet. Bientôt l'incendie se communiqua par-tout avec violence; et ce grand vaisseau, semblable à un volcan allumé, fut consumé en moins d'un quart d'heure. Les deux escadres prirent soixante bâtimens de transport. Plusieurs armateurs profitèrent de la déroute du reste de la flotte; et firent aussi des prises considérables. On prétend qu'à l'entrée des vaisseaux capturés dans le port de Brest, on entendit quelques voix s'écrier : *Place aux maîtres de la mer!* Trait ironique dont les affaires de la Hogue et de Gibraltar étaient de nature à réprimer la sotte vanité; mais du reste propre aussi à rabattre un peu de l'excessive fierté anglaise, à une époque sur-tout où l'on peut assurer que les forces des deux puissances rivalisaient de gloire.

En cette même année 1707, notre brave compatriote fit encore plusieurs autres captures; sur-tout celles de deux vaisseaux portugais assez riches, venant du détroit, et de quatre vaisseaux anglais chargés de tabac; ce qui lui valut de la part du monarque une pension de mille livres : mais ce digne Malouin eut la générosité de faire

reporter ce bienfait sur M. de Saint-Auban, son capitaine en second, qui avait eu une cuisse emportée dans l'affaire du *Cumberland*. « Je serai trop récompensé, écrivit-il « au ministre, si j'obtiens l'avancement de mes offi- « ciers ».

En 1708 et 1709, il court à l'attaque de la flotte du Brésil; et n'en rencontre que deux traîneurs, qu'il ramasse. Il tombe delà sur la flotte anglaise de Kingsale, dont il amarine une certaine partie. Il coule ensuite le vaisseau anglais *le Bristol*, de soixante canons; prend une frégate de la même nation, avec une partie de la flotte de Virginie et quantité d'autres navires petits et gros. On eut dit qu'il n'avait qu'à se montrer pour vaincre.

Le roi récompensa tant d'exploits par des lettres de noblesse pour lui et M. Trouin de la Barbinais, son frère. Ces lettres leur furent expédiées au mois de juin de ladite année 1709. Le monarque y disait « que de- « puis 1689 jusqu'à cette époque, M. du Gué avait « pris plus de trois cents navires marchands, et plus « de vingt vaisseaux de guerre (*). » L'on y voyait ensus que l'aïeul et le père de notre héros avaient été pendant longues années consuls de la nation française à Malaga, ou Malgues comme on disait alors. Ses armoiries furent un écu d'argent, à une ancre de sable, et un chef d'azur chargé de deux fleurs de lis d'or : cet écu

---

(*) C'en était bien assez, ce nous semble, pour mériter aussi à notre marin le surnom de *Tapissier de Notre-Dame*, que Vadé, dans son style poissard, avait donné au maréchal de Saxe, par allusion aux nombreux drapeaux ennemis dont ce grand guerrier avait fait hommage à la basilique de Paris.

timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'or, d'azur, d'argent et de sable; et au-dessus, en cimier, pour devise, ces mots: *Dedit hæc insigna virtus* (ces armes sont le prix du courage).

En 1710, il attaqua, sur les côtes d'Irlande, *le Glocester*, vaisseau anglais de soixante-six canons; et s'en rendit maître en moins d'une heure. Il s'empara ensuite d'une prise chargée de tabac. Mais de toutes ses expéditions, celle qui lui a fait le plus d'honneur, ce fut la conquête de Rio-Janéiro, dont nous parlerons amplement dans l'un des articles séparés qui terminent ce volume. En onze jours il subjugua cette colonie, la plus riche du Brésil; et la perte des Portugais y fut de plus de 25,000,000.

Au retour de cette entreprise, qui fit beaucoup de bruit dans toute l'Europe, tout le monde s'empressait de le voir. Il reçut du souverain et des ministres les lettres les plus flatteuses; et une pension de 2,000 francs fut la moindre récompense de sa valeur.

La paix qui ne tarda pas à se faire, n'enchaîna point l'activité du zèle de M. du Gué pour sa patrie. Tandis qu'il séjourna dans les ports, il donna tous ses soins au perfectionnement de la construction des vaisseaux, et au rétablissement de la discipline dans nos troupes. Il la regardait avec raison comme l'ame de la guerre, et comme le gage assuré des victoires.

Il fut nommé chef-d'escadre au commencement d'août 1715; et prouva que, même sous l'ancien régime, le mérite n'avait pas toujours besoin d'aïeux.

Après la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans et le cardinal Dubois, qui s'intéressaient vivement à la com-

pagnie des Indes, crurent ne pouvoir mieux en assurer le succès, qu'en se réglant par les avis de M. du Gué-Trouin. Ils lui accordèrent en conséquence, en 1723, une place honorable dans le conseil de cette compagnie. Le guerrier donna de très-bonnes instructions au prince, tant sur l'administration générale, que sur les détails, qu'il ne faut jamais négliger.

Louis XV, instruit des services de notre Malouin, le fit, le 1er mars 1728, commandeur de l'ordre de Saint-Louis; et lieutenant-général de ses armées navales, le 27 du même mois.

Il lui confia, en 1731, le commandement d'une escadre destinée à soutenir l'éclat de la nation française dans le Levant, et dans toute la Méditerranée. Elle partit le 3 juin avec le marquis d'Antin, maître de du Gué par son rang, et son élève par son inexpérience; força le dey d'Alger de rendre plusieurs esclaves italiens qu'il avait pris sur nos côtes; fit rentrer les corsaires de Tunis dans le devoir; raffermit la bonne intelligence entre notre gouvernement et le dey de Tripoli; régla à notre avantage les intérêts du commerce à Alexandrie, Saint-Jean-d'Acre, Seyde, Alexandrette, Tripoli de Syrie, Smyrne, et autres lieux; et rentra enfin dans le port de Toulon le 1er novembre.

En 1733, la guerre s'alluma entre la France et l'Empire. Comme l'Angleterre faisait des armemens considérables, la cour fit aussi armer à Brest, et donna le commandement de cette escadre à du Gué-Trouin, dont la santé était déjà depuis douze ans fort affaiblie; mais la paix s'étant faite avec l'Empire, les vaisseaux, sans être sortis de la rade, rentrèrent dans le port. Notre héros profita

de cette circonstance pour venir se faire traiter à Paris, où les médecins jugèrent que tout leur art ne pouvait plus lui être d'aucun secours.

Le 17 septembre 1736, comme il sentait approcher sa fin, il écrivit au cardinal de Fleury, pour recommander sa famille aux bontés du roi : car il est à remarquer qu'il n'avait jamais changé la guerre en un trafic honteux, ni cherché à se tirer d'une honnête médiocrité. Il s'occupa ensuite de mettre ordre aux affaires de son ame; et d'appeler au soutien de sa faiblesse la religion sainte qu'il avait constamment pratiquée : après quoi il termina paisiblement sa glorieuse carrière le 27 du même mois, à l'âge de soixante-trois ans trois mois dix-sept jours.

La nation entière le regretta; le roi et son ministre lui donnèrent quelques larmes; et ses ennemis même convinrent que c'était un grand homme. La communauté de la ville de Saint-Malo en particulier, en reconnaissance de son mérite et de sa valeur, lui fit faire, le 8 octobre de la même année, des deniers publics, un service solennel dans l'église des bénédictins; service où tous les principaux habitans se firent un devoir d'assister.

Doué d'une physionomie noble, d'une taille avantageuse, et de beaucoup d'adresse pour tous les exercices du corps, M. du Gué-Trouin était naturellement porté à la mélancolie, et aux grands projets, dont la méditation continuelle ne lui permettait pas de laisser paraître dans la société toute l'étendue de son génie. Souvent, après lui avoir parlé long temps, on s'apercevait qu'il n'avait ni écouté, ni entendu. Son esprit était pourtant vif et juste : il voyait de loin, et voyait bien. Lorsqu'il formait quelque dessein, il semblait ne compter pour

rien sa valeur, tant il combinait avec sagesse; et lorsqu'il exécutait, on aurait dit qu'il avait oublié sa prudence, tant il agissait avec hardiesse et même avec témérité.

Un individu nommé Villepontoux, avait donné une édition très-infidèle de ses Mémoires, in-12, à Amsterdam; et avait osé la lui dédier. Du Gué la désavoua, et en obtint la suppression. M. de la Garde, son neveu, qui les avait continués depuis 1715, où son oncle les avait finis, les fit, dit-on, rédiger par M. Godart de Beauchamps, connu déjà par d'autres ouvrages, et imprimer à Paris en 1740, en un volume in-4°. Ils furent traduits en anglais par Georges Schœlwocke, secrétaire du bureau de la poste à Londres, et imprimés dans la même ville, en 1742, in-12. Sa vie a été écrite depuis par divers auteurs.

On peut dire de cet homme à jamais célèbre, que son existence toute entière ne fut qu'une puissante exhortation à bien servir le roi et l'Etat. « Il prouva (pour « me servir des propres termes de sa préface), qu'une « véritable ardeur à s'acquitter de ses devoirs, mène « souvent bien plus loin qu'on n'aurait osé le pré- « tendre; que l'honneur redouble le courage dans les « dangers pressans; qu'il inspire l'adresse et la force de « les surmonter; que le plus sûr moyen de conserver « la vie et l'honneur, c'est de ne compter pour rien la « vie quand l'honneur parle; qu'enfin le souverain, plus « attentif que bien des gens ne le croyent à démêler « la conduite des particuliers, sait les récompenser quand « leur zèle est aussi grand, qu'il doit être désintéressé « et fidèle. »

On sait que M. Thomas, de l'Académie française, a fait une peinture aussi vraie que flatteuse de ce brave Malouin, dans le discours qu'il a composé à sa louange, et qui remporta le prix de l'Académie, en 1761; mais, qu'il nous soit permis de le dire, il est bien étonnant que la ville de Saint-Malo n'ait pas mis le sceau à cet éloge mérité, en sollicitant plus vivement qu'elle n'a fait jusqu'ici l'érection de quelque monument public à la mémoire de l'homme immortel qui lui a acquis tant de lustre! Cet hommage rendu à un guerrier aussi vertueux qu'il fut patriote, honorerait également la ville et le héros. « Ce serait d'ailleurs, comme le dit fort « sensément M. Ogée (*Dict. de Bret., tom. 4, pag.* 311), « un sujet d'émulation pour tous les habitans de Saint- « Malo. Quel jeune homme sur-tout pourrait, sans en- « thousiasme, sans concevoir un noble désir de l'imiter, « contempler l'image de cette ame intrépide ? L'Histoire « d'Alexandre fit César (Germanicus ne partait point « pour la guerre, sans avoir été retremper son courage « au tombeau du grand Scipion); la statue de Richelieu « remplit d'admiration le législateur de la Russie (Pierre- « le-Grand); et pourquoi celle d'un héros malouin ne « ferait-elle pas également une impression favorable sur « ses compatriotes ? »

Au reste, consolons-nous de cet oubli, par l'espoir de voir se réaliser bientôt dans la capitale même le vœu que nous avons formé mille fois. « Le pont de Louis XVI, « dit la Gazette de France du 11 janvier 1819, sera dé- « coré de douze statues en marbre de Carrare. Depuis le « mois de janvier 1818, des artistes sont occupés, sur « le quai des Invalides, à sculpter les cinq premières,

« savoir : celles de Duguesclin, de Turenne, de Sully,
« de Colbert et de l'abbé Suger. On va commencer celle
« de du Gué-Trouin, qui sera exécutée par Dupaty.
« Les cinq premières de ces stâtues doivent être ache-
« vées dans deux ans, et la sixième dans trois. Les
« marbres pour les six autres ne sont pas encore arrivés » :
elles représenteront Bayard, Condé, le cardinal de Richelieu, Tourville, Duquesne et Suffren.

N'ajoutons plus qu'un mot à la gloire de M. du Gué; mais un mot qui le peint d'un seul trait. Un jour qu'il était à Versailles, dans l'antichambre du roi, où il s'entretenait avec plusieurs courtisans, il aperçut tout à coup dans un coin un homme seul, dont l'extérieur annonçait la misère: c'était le célèbre Jacques Cassard, de Nantes, qui avait choqué le ministère, et que le ministère avait laissé à l'écart. Du Gué quitte aussi-tôt les seigneurs dont il était entouré, et va causer près de trois quarts d'heure avec cet officier digne d'un meilleur sort. A son retour, les courtisans lui demandent le nom de l'individu avec lequel il était. *Comment*, s'écria notre Malouin, *avec qui j'étais? Avec le plus grand homme de mer que la France ait aujourd'hui.* Réponse sublime dans toutes les circonstances; mais principalement à la cour, pays où l'on oublie tout, jusqu'à l'amitié même, pour s'occuper exclusivement de soi; et où l'on se garde bien sur-tout de reconnaître le mérite malheureux.

Le 31 décembre 1767, notre assemblée municipale pria un de ses représentans à Paris, de faire tirer une copie exacte du portrait au naturel de M. du Gué, qu'on conservait dans la capitale. Cette peinture fut placée dans notre hôtel-commun le 2 novembre 1769.

Le 7 juin 1774, M. Ozanne fit hommage à notre cité de vingt-quatre exemplaires des estampes retraçant les combats de cet intrépide marin; et le 19 novembre 1781, son portrait encore, gravé sur l'original, fut dédié à la même communauté par M. Bradel.

Enfin, M. Turpin en 1776, M. Richard en 1784, M. le comte de la Plâtière en 1788, M. Guys et plusieurs autres écrivains, ont à l'envi célébré ses louanges, et mentionné honorablement son nom dans la *Galerie universelle des grands hommes, depuis Léon x*, et autres ouvrages.

Qu'il nous soit permis à nous-mêmes d'ajouter la moindre des fleurs aux lis sans nombre qui ont été versés sur sa tombe à pleines mains, en insérant ici l'épitaphe que nous ont inspirée tout ensemble le souvenir de ses bonnes-œuvres en nos murs, et la lecture de ses glorieux exploits. La voici :

De l'immortel Trouin ci-gît l'humble poussière,
Jusqu'au jour où viendra le monarque des rois,
Sur les débris des temps, à la nature entière,
Imposer d'éternelles lois.

Non moins rempli de foi qu'il l'était de courage;
Ce grand homme n'eut point l'orgueil du faux savoir :
Il crut toujours que Dieu peut faire davantage
Que notre faible esprit ne saurait concevoir.

Répandez des pleurs sur sa cendre,
Jeunes concitoyens! mais n'oubliez jamais
Que lorsque chez les morts il vous faudra descendre,
Vos vertus vous loueront bien plus que vos hauts faits.

Uti ævum duxerat
per annos 63, *menses* 3, *et dies* 17,
sic obiit
die 27*a* *septembris anni* 1736;

bonorum omnium amor
et desiderium ;
in cælo cum angelis
ob virtutum decora,
in terrâ nobiscum
ob præclarè gesta,
æternùm victurus.

§ II.

HOMMES ÉRUDITS ET SAVANS.

Le désir de se rendre utiles à la société et à eux-mêmes par la voie du commerce, de la navigation et des armes, n'a pas tellement occupé les Malouins, que plusieurs d'entre eux n'ayent été atteints de l'ambition d'arriver à la gloire par les travaux pénibles de l'esprit et de l'étude. Nous allons citer quelques-uns seulement de ces derniers, dans l'ordre qu'ils se présenteront à notre mémoire ; car de prétendre les faire connaître tous, c'est ce que ne nous permettent ni nos faibles talens, ni la privation où nous sommes des immenses ressources qu'offrent à un historien les bibliothèques publiques.

LE P. BRULEFER, CORDELIER.

Le père *Etienne Pillet*, autrement dit *Brûlefer*, docteur de Paris, de l'ordre des frères mineurs, et professeur de théologie tant à Mayence qu'à Metz, vivait sur la fin du quinzième siècle. Les cordeliers, ses con-

frères, l'ont comparé à Scot, pour son érudition et sa sagacité (*).

Il est auteur de plusieurs ouvrages de scolastique, parmi lesquels on distingue une *Dissertation contre ceux qui font des peintures immodestes des personnes de la Sainte-Trinité*. On lui doit aussi un livre intitulé : *Magistri Stephani* Brûlefer *in quatuor sententiarum libros sancti Bonaventuræ interpretatio subtitissima*, in-4°, imprimé d'abord en gothique, sans date et sans nom d'imprimeur; et réimprimé depuis avec augmentation à Bâle, à Venise et à Paris, en 1501, 1504 et 1507. Des Sermons sur la pauvreté de Jésus-Christ et des apôtres, imprimés à Paris en 1500. Une Apologie contre un évêque de l'ordre des frères mineurs, qui blâmait les frères de l'observance de ce qu'ils prenaient un autre nom que celui marqué par la règle. Un Traité de la crainte servile et des dons de Dieu, etc. Un Traité des *formalités*, suivant le sentiment de Scot, imprimé à Venise en 1516. Une Explication des *identités* et des *distinctions des choses*, selon Scot, imprimée à Bâle en 1507. Enfin, un Discours de la valeur des messes, prononcé dans un synode de Mayence.

La plupart de ces ouvrages, composés, comme on voit, dans le goût du temps où florissait ce célèbre religieux, avaient été imprimés pour la première fois à Paris en 1499, qui fut l'année de sa mort, suivant les

---

(*) *Excellentissimus atque profundissimus humanorum divinarumque litterarum doctor, et ignitus charitate, Scoti subtilis fuit secundus.* (Edit. de ses œuvres à Bâle, en 1501, par Jacques de Pfortzenheim.)

Annales des frères mineurs, par Luc Wading, quoique M. Dupin le fasse encore vivre après l'an 1500.

Il n'avait pas d'abord embrassé l'étroite observance; mais du moment qu'il la vit bien établie en notre monastère de Césambre, il s'y attacha, et travailla même fortement à l'étendre en d'autres maisons.

Ses cendres, selon le père François de Gonzague (*De orig. seraph. relig. Francis, lib. 1, cap. De minoritico conventu Bernon*), reposent proche le grand autel de l'église du couvent de Bernon, qui était de son ordre. On lui fit dans le temps l'épitaphe assez plate que voici en vers latins, et que le père Lelarge a paraphrasée en vers français qui ne valent pas mieux :

Divi professor francisci relligionis,
Sacræ scripturæ doctor et eximius,
Non minor est Scoto, cunctisque aucotribus illis
Ingenuas artes qui cecinêre priùs;
Hic fuit errores concremans Stephanus *ille*
Brûlefer *ingenio, quem locus iste tenet.*
Siderea loca possideat! amen!

Etienne Brûlefer qui repose en ce lieu,
Pour devenir parfait, pour être tout à Dieu,
Suivit de Saint-François et l'esprit et la règle.
L'école de Paris l'admira comme l'aigle
De ces fameux docteurs qui des livres sacrés
Savaient développer les sens les plus cachés.
Nul des premiers auteurs dont les vives lumières
Ont des arts libéraux débrouillé les matières,
Scot, tout subtil qu'il est, ne le surpasse en rien.
Son nom de Brûlefer le représente bien.
Cet esprit tout de feu, qui, semblable à la foudre,
A confondu l'erreur, et l'a réduite en poudre,
Qu'il vive maintenant dans un bonheur parfait,
Qu'il brille dans le ciel! C'est là notre souhait.

LE P. DANIEL DE SAINT-JOSEPH, CARME.

Le père *Daniel de Saint-Joseph*, provincial des carmes de la province de Touraine, dit dans le monde *Gillaume Legouverneur,* a aussi été un profond théologien. Il était neveu de M. Guillaume Legouverneur, l'un de nos plus illustres évêques.

Né à Saint-Malo le 25 avril 1600, il entra au noviciat des carmes de Rennes à l'âge de quinze ans; et il n'en avait pas vingt-quatre, lorsqu'il fut choisi pour enseigner la philosophie aux religieux de son ordre à Caen. Il leur donna ensuite des leçons de théologie, et parut avec tant d'éclat dans les disputes publiques, que plusieurs externes voulurent aussi venir à son école, ce qui lui acquit une grande réputation.

Il entreprit de réduire la somme de Saint-Thomas en une forme plus convenable aux jeunes gens; et il en donna le premier volume en 1649. On dit qu'il acheva cet ouvrage, que l'on conservait manuscrit dans une des maisons de son ordre; mais ce livre ne se trouve plus. Le style qui y régnait, ajoute-t-on, était affecté et assez mauvais.

Ses *Sermons,* pleins du reste de solidité, pèchent eux-mêmes par trop d'art, et d'un art trop découvert. Ils sont semés d'ornemens plus propres à un orateur novice (du moins ceux que nous avons lus), qu'à un orateur chrétien.

Ses *Panégyriques,* réunis en un volume in-4°, parurent en 1660. On y rencontre tous les mêmes défauts.

En 1653, il fit imprimer à Paris, chez Jean Jost, le livre intitulé : *le Nouveau théologien français, sur le*

mystère de la Sainte-Trinité, 1 vol. in-4°; ouvrage dans lequel, pour me servir de ses propres expressions, « il expose le plus épineux de nos traités, non avec la « pompe des harangues, ou les pointilleries de la sco- « lastique, mais avec les seules armes de la vérité, et « les seules richesses de la doctrine »; et où il enseigne en effet avec exactitude tout ce qui est nécessaire pour bien connaître et bien croire ce dogme fondamental de notre foi.

Son oncle, évêque de Saint-Malo, voulut l'obliger d'accepter sa théologale : mais il la refusa toujours par humilité; et sur la fin de ses jours il se retira au Guildo, maison de son ordre, en la paroisse de Créhen, où il mourut, âgé de près de soixante-six ans, le 5 février 1666.

Un court extrait de son *Panégyrique de Dieu* nous donnera une idée de l'éloquence de ce savant religieux. Après y avoir représenté *celui qui seul se suffit*, comme un *être souverain* qui ne dépend d'aucune chose, et dont au contraire tout dépend; comme un *être parfait* qui a toutes les perfections sans mélange d'aucun défaut; enfin comme un *être immuable* qui a toujours été, et qui sera à jamais; « il n'en est pas ainsi de la durée « des créatures, dit-il: le temps la mesure; le passé, le « présent et l'avenir la partagent. Elle ressemble du « reste à une vapeur qui paraît et disparaît presqu'au « même instant : car il n'y a rien ici-bas qui ne passe, « et qui ne s'approche autant de sa fin qu'il s'éloigne de « son principe, etc. Puis donc qu'il n'y a que *Dieu* qui « dure toujours, louons-le sans intermission; et com- « mençons dans le temps ce que nous continuerons dans

« l'éternité. Faisons ce que le monde ne fait pas ; ce que « l'enfer ne fera jamais ; ce que le Ciel fait toujours ; et « ce que l'Eglise fera jusqu'à la consommation des siècles. « Que tout notre emploi soit de l'adorer ; et comme nous « avons toujours sa présence dans le fond de notre être, « ayons toujours son amour dans nos cœurs ; puisque « notre vie est de le connaître, et notre félicité de « l'aimer. »

LE P. FRANÇOIS-MARIE DE SAINT-MALO, FRANCISCAIN.

Le père *François-Marie de Saint-Malo*, capucin, s'est aussi fait un nom dans son siècle. Il fut quatre fois provincial des capucins de Bretagne, et définiteur-général de son ordre. C'est à lui en quelque façon que l'on doit le *Dictionnaire français celtique* du père Grégoire de Rosternen ; puisque ce fut lui qui, vers l'an 1730, détermina ce bon religieux à composer cet ouvrage, pour pouvoir aider les ecclésiastiques zélés du pays à prêcher aux peuples de la basse province.

LE P. GUILLAUME GAULET, FEUILLANT.

Dom *Guillaume Gaulet*, dit en religion *Guillaume de Saint-Alexis*, de l'ordre des feuillans, était fils d'un des plus riches négocians de notre ville. Ce jeune homme n'avait encore que seize ans lorsqu'il entendit parler de la vie austère que Jean de la Barrière, abbé des feuillans, avait commencé de pratiquer. Au lieu d'être effrayé de cette vie pénitente, il alla se présenter au pieux personnage, qui lui donna l'habit le 4 juin

1578. On serait étonné des austérités auxquelles se livra notre Malouin, avec ses nouveaux confrères. Clément VIII en fut instruit; et par des constitutions qu'il fit dresser à cet effet, il donna ordre de modérer ces excès. Dom Guillaume approuva pour les autres les adoucissemens que le saint-père venait de mettre aux pratiques de sa compagnie : mais il crut qu'en ce qui le regardait personnellement, il pouvait continuer sa vie sainte et mortifiée. Ce fut dans ce martyre laborieux et volontaire, qu'il mourut le 17 janvier 1623, en l'abbaye des feuillans, où il laissa manuscrits plusieurs ouvrages ascétiques, qui se sont perdus.

LE P. GILLET, CHANOINE RÉGULIER.

Louis-Joachim Gillet, chanoine régulier et bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, né en 1680, mourut en 1753. Sa traduction de l'historien Josephe est préférable à celle d'Arnaud d'Andilly, pour la fidélité; mais elle lui est inférieure pour la chaleur, la pureté, et l'élégance du style. Tant que le monde aura des chrétiens, et l'Eglise des fidèles, sa mémoire sera en bénédiction.

Publicæ utilitati natus,
Deo proximoque totus vixit,
Terrenorum immemor,
Superna sitiens,
Clavis dolorum confixus cruci.

LE P. LE GOBIEN, JÉSUITE.

Le père *Charles Le Gobien,* jésuite, naquit à Saint-Malo le 22 décembre 1652, de Charles Le Gobien, et

de Guillemette Heurtault, sieur et dame de Launay-Quinart.

Il entra chez les jésuites à Paris, le 25 novembre 1671; et fit ses quatre vœux le 2 février 1690 à Tours, où il professait la philosophie. Il avait auparavant enseigné les humanités pendant six ans.

Après avoir donné durant deux ans des leçons de philosophie, on le fit préfet des classes pendant deux autres années.

En quittant ce dernier emploi, il vint à Paris, où il demeura quatre ans dans la maison du noviciat, et passa ensuite dans la maison professe.

Il y fut d'abord secrétaire des missions de la Chine; et en 1706, on le fit procureur des mêmes missions.

La mort le surprit dans cette capitale le 5 mars 1708: mais ce n'est pas la mort subite qui est terrible pour l'homme, c'est la mort imprévue; et depuis longtemps le père Le Gobien faisait de l'idée de sa fin prochaine sa plus douce pensée.

C'était un homme d'un esprit plein de ressources, d'un caractère actif, et un assez bon écrivain. Nous avons de lui les ouvrages suivans: 1° *Lettres sur les progrès de la religion chrétienne à la Chine,* Paris 1692, in-8°; 2° *Histoire de l'édit de l'empereur de la Chine, en faveur de la religion chrétienne, daté du 22 mars 1692*, Paris 1698, in-12: ouvrage qui a été traduit en italien par Ferreri, et imprimé ainsi à Turin en 1699, in-8°; 3° *Eclaircissemens sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius et aux morts,* Paris 1698, in-12, plusieurs fois réimprimé; 4° *Histoire des îles Marianes, nouvellement converties à la religion chré-*

tienne; et de la mort des premiers missionnaires qui y ont prêché la foi, Paris, 1700, in-12; 5° *Lettres à un docteur de la Faculté de Paris, sur les propositions déférées en Sorbonne par M. Prioux*, 1700, in-12; 6° *Jugement d'un grand nombre de docteurs des universités de Castille et d'Arragon, sur les propositions censurées en Sorbonne le* 18 *octobre* 1700, à Liége en 1701, in-12. Avant cet écrit, le père Le Gobien fit signifier, le 18 octobre 1700, à la Faculté de théologie de Paris, trois cahiers imprimés; savoir, le premier intitulé : *Eclaircissemens sur la dénonciation faite à notre saint-père le pape des nouveaux mémoires de la Chine*, composés par le père Louis Lecomte, mais auxquels notre religieux avait travaillé; le second : *Préface*, sans autre titre; le troisième : *Second parallèle des propositions du père Lecomte*, avec quelques autres propositions adressées à M. le Syndic de la Faculté. On peut voir sur cette dispute la censure de la Faculté de théologie de Paris, la défense de cette censure par M. Dupin, etc. 7° *Lettres de quelques missionnaires de la compagnie de Jésus, écrites de la Chine et des Indes orientales*, Paris, 1702, in-12; premier recueil qui fut suivi peu après d'un second, sous ce titre : *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères, par quelques missionnaires de la compagnie de Jésus*, dont il y a quarante-quatre recueils in-12. Le père du Halde, qui succéda au père Le Gobien dans l'emploi de procureur des missions de la Chine, prit cette intéressante collection au neuvième volume; notre Malouin ne l'ayant pas poussée au-delà du huitième. 8° *Lettre aux jésuites français missionnaires à la Chine et aux Indes, sur*

la mort du R. P. Verjus, de la compagnie de Jésus, avec un Abrégé de sa vie, Paris, 1708, in-4°, etc., etc. De tous les ouvrages du père Le Gobien, celui qui lui a fait le plus d'honneur, c'est le recueil de ses *Lettres édifiantes*, dont nous venons de parler. Quoiqu'il s'y soit glissé quelques fois des choses peu croyables, et que l'on y montre trop d'envie de faire valoir la société, ainsi que les peuples qu'elle a convertis ou essayé de convertir, il offre des détails très-curieux sur l'histoire naturelle, la géographie, et la politique des États que les jésuites ont parcourus.

LE P. NEPVEU, AUTRE JÉSUITE.

Le père *François Nepveu,* autre jésuite, prit naissance en nos murs le 29 avril 1639, de M. François Nepveu et d'Olive Trublet, sieur et dame de La Motte.

Il embrassa, le 12 octobre 1654, l'institut de la compagnie de Jésus; et y fit sa profession solennelle des quatre vœux le 15 août 1672.

Après avoir professé avec distinction les humanités et la rhétorique pendant six ans, il enseigna la philosophie pendant huit autres années.

Il fut chargé ensuite de divers gouvernemens dans quelques maisons de la société; et il s'acquitta de ces emplois avec autant de zèle que de lumières. Il était à la tête du collége de Rennes, quand il mourut : mais on ne dit point en quelle année.

Il est auteur des thèses philosophiques soutenues le 13 août 1679 par Louis de La Tour-d'Auvergne, prince de Turenne, lesquelles sont remarquables non seulement

par leur étendue et leur solidité, mais encore parce qu'elles sont ornées de symboles, d'inscriptions et de vignettes dues au génie et au bon goût du père Charles de Larue, de la même société.

Tous les autres ouvrages du père Nepveu ont la piété et la morale pour objet; et l'auteur y joint la pureté du style à la profondeur des pensées. Tels sont, 1° *Association pour demander l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ*, Nantes, 1681, in-12; 2° *Méthode d'oraison*, Paris, 1691, in-12, traduite en italien par le père Segneri; 3° *De la connaissance et de l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ*, Nantes, 1681, in-12, réimprimé plusieurs fois, et traduit en italien par le même; 4° *Exercices intérieurs pour honorer les mystères de notre Seigneur Jésus-Christ*, Paris, 1691, in-12; 5° *Retraite selon l'esprit et la méthode de saint Ignace*, Paris, 1687 et 1716, in-12, réimprimée souvent, traduite en latin, et imprimée ainsi à Ingolstadt, en 1707, in-8°; 6° *La manière de se préparer à la mort*, Paris, 1693, in-12, traduite en italien, et imprimée ainsi à Venise, en 1715; 7° *Pensées et réflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année*, Paris, 1699, 4 vol. in-12; ouvrage qui a été traduit en latin à Munich, en 1709: et en italien à Venise, en 1715; 8° *L'esprit du christianisme, ou la conformité du chrétien avec Jésus-Christ*, Paris, 1700, in-12; 9° *Conduite chrétienne, ou réglement des principales actions et des principaux devoirs de la vie chrétienne*, Paris, 1704, in-12; 10° *Retraite selon saint Ignace, pour les ecclésiastiques*, Paris, 1706, in-12; 11° *Retraite spirituelle pour les personnes religieuses, et pour celles qui aspirent à une grande perfection*,

Paris, 1708, in-12. « Sa bonne vie n'a duré qu'un « certain nombre de jours; mais sa bonne renommée « demeurera éternellement ». *(Eccl. 41, v. 16.)*

LE P. BRIGNON, JÉSUITE.

Le père *Jean Brignon*, jésuite, mort en 1725, fut un directeur éclairé, et un religieux fervent.

Il était né à Saint-Malo le 4 septembre 1676, de Nicolas Brignon et d'Olive Dufresne, sieur et dame de Baschamp; et avait été tonsuré le 19 septembre 1693, par M. du Guémadeuc.

Il donna quelques écrits propres à nourrir l'esprit de piété dont lui-même était animé. Tels sont, 1° une bonne traduction du *Combat spirituel*, petit livret estimé, dont on ne connaît pas positivement l'auteur, mais que Théophile Raynaud attribue au jésuite Achille Gagliardo; 2° une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, où il a su conserver l'onction de cet excellent ouvrage, etc., etc. On lui a appliqué avec raison les vers suivans, qui le peignent assez bien :

Ce saint prêtre joignant l'exemple à la parole,
En échauffant les cœurs éclairait les esprits.
Ses sermons n'avaient rien d'une éloquence molle;
Et la piété même a dicté ses écrits.

Il en aurait fait davantage,
Sans que ses jours étaient comptés :
Il mourut en la fleur de l'âge,
Tout consumé d'austérités.

L'illustre apôtre d'Italie,
Boromée, eut un pareil sort :
Quand on se ressemble en la vie,
On se ressemble dans la mort.

Ils furent tous deux la ressource
Des faibles et des innocens ;
Tous deux traversés dans leur course,
Et tous deux morts avant le temps.

LES PP. BAUDRAN, HEURTAULT, ETC.

On pourrait encore citer avec éloge, parmi les savans qui ont fait honneur à notre ville, les pères *Baudran*, *Heurtault de Bricourt* et *Josselin des Déserts* (*), de la même compagnie de Jésus; M. *Nepveu de la Villèsdus*, ancien maître de la chambre des comptes de Nantes; M. *de la Thiolais*, officier de santé et habile naturaliste (**); M. *Claude Durand*, chanoine et grand-pénitencier de Saint-Malo, à qui l'on doit un abrégé en français des Annales de Baronius, et un Commentaire sur l'Evangile de saint Luc, imprimé à Paris en 1630,

---

(*) Ce dernier entra dans la société le 25 janvier 1619, et mourut à Paris le 17 juin 1685. On a de lui, en français, entre autres ouvrages, *Dom Pacifique d'Avranches*, imprimé en 1654.

(**) Ce fut lui en particulier qui, en 1721, fit tomber le préjugé où l'on avait été jusque-là, que ces substances fossiles connues sous le nom d'*yeux de serpent* et de *crapaudines*, et auxquelles on attribuait mille vertus imaginaires, tiraient leur origine du *serpent* et du *crapaud*. Il démontra, preuves en main, par l'inspection de quelques mâchoires de *dorades*, et d'un certain poisson appelé le *grondeur*, qu'il avait rapportées du Brésil, que ces pierres précieuses du second ordre ne sont autre chose que la couronne des dents molaires pétrifiées des deux poissons que nous venons de dire; que la diversité de leurs formes et de leurs couleurs dépend de celle de ces dents mêmes, et des substances métalliques qui les ont imprégnées; et le célèbre Jussieu, membre de l'Académie des sciences, à qui il fit part de cette découverte, fut complettement de son avis.

2 vol. in-folio reliés en un seul; et plusieurs autres, qui tous ont prouvé que ce sont moins les dispositions naturelles qui manquent d'ordinaire aux écrivains de province, que la ressource des grandes bibliothèques, et les motifs d'émulation et d'encouragement.

M. l'Abbé PORÉE.

Quant à ce qui concerne M. *René-Joachim Porée, sieur Duparc*, docteur de Sorbonne et grand chantre de notre cathédrale; il mérite incomparablement davantage d'être loué comme un citoyen plein de zèle pour l'érection des divers monumens publics qui ont été construits de son temps, que comme homme de lettres.

A l'âge de soixante-sept ans, presque privé de la vue, selon qu'il nous l'apprend lui-même, et réduit à dicter de mémoire, il fut chargé par son chapitre de dresser un état justificatif des *franchises de la seigneurie ecclésiastique de Saint-Malo*, contre les agens du duc de Penthièvre, à qui appartenaient les *droits* dits *de Couësnon et d'Arguenon*. Le bonhomme fagota sur ce sujet quatre volumes in-folio, qui sont restés manuscrits; et qu'il divisa en vingt chapitres, où l'on trouve infiniment peu de faits, noyés dans un flux prodigieux de paroles, et de dates la plupart fausses. Il dédia, en 1709, à M. Desmaretz, son évêque, et aux chanoines ses co-seigneurs, ce colosse aux pieds d'argile, qu'il nommait avec complaisance *son Testament capitulaire*. Le style en est lâche, incorrect, diffus au possible; tout y fourmille d'ailleurs de bévues les plus grossières, lors sur-tout qu'il rentre dans sa chimère favorite de *sa seigneurie souve-*

raine, et de plus de deux mille ans d'antiquité. Il y suppose éternellement ce qui est en question; et plus il manque de preuves, plus il multiplie la fausse érudition, le verbiage, et ce que, par distraction sans doute, il a la bonne foi d'appeler quelque part *le fruit de ses insomnies et de ses ignorances.* Il n'y avait guères plus de quatre ans qu'il était accouché de ce gros poupon, lorsque M. Porée mourut avec la réputation d'un grand homme de bien. Il fut enterré dans la cathédrale, le 28 août 1714, âgé de soixante-onze ans et demi.

M. L'ABBÉ DE QUERCI.

M. *Thomas de Querci,* autre chanoine de Saint-Malo, a donné dans un excès diamétralement opposé à la bouffissure hydropique de son confrère Porée. C'est un vrai squelette, et peut-être quelque chose de pis, que la mince production de cent onze pages in-12, qu'il fit imprimer, en 1628, à Saint-Malo même, chez Nicolas Labiche, sous ce titre : *De l'Antiquité de la ville et cité d'Aleth, ensemble de la ville de Saint-Malo.* L'auteur divague aussi à l'aise dans cet espace étroit, que s'il s'était donné carrière dans un grand plan; et nous ne le citons ici que pour mémoire. Son livret du reste est devenu extrêmement rare; et nous n'avons pu le retrouver nulle part, que dans la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

M. FROTET DE LA LANDELLE.

M. *Nicolas Frotet, sieur de la Landelle,* a écrit ce qui s'est passé en nos murs dans les commencemens de

la ligue; et a eu une forte part aux événemens qu'il raconte : ainsi on doit le regarder comme un auteur original. Cependant il s'en faut beaucoup qu'il soit exempt de fautes dans les dates, et de confusion dans les faits; comme nous nous en sommes convaincus par la lecture de nos registres municipaux. Quoi qu'il en soit, les deux derniers historiens de Bretagne ont su tirer un grand parti de son journal, qui n'a jamais été imprimé.

M. Frotet était du parti de la *Sainte-Union*, comme on disait alors; mais il ne prend point dans cet écrit le ton d'un enthousiaste, et il n'y dissimule point que l'ambition, plutôt que la religion, fut le mobile déterminant, non de la majorité, mais de plusieurs de ses concitoyens, lorsque, dans ces temps de troubles, ils s'érigèrent d'eux-mêmes en une espèce de sénat aristocratique, pour se maintenir dans l'indépendance jusqu'à l'époque où Henri IV abjura ses erreurs. Dès la première page de sa préface, il reconnaît qu'alors « les Malouins « furent plus heureux que sages; et que dans ce pas- « sage dangereux, Dieu fut leur plus assuré pilote. » Il la termine par donner à leurs descendans un avertissement salutaire, que nous croyons devoir rapporter dans son propre style : « C'est de ne se laisser jamais emporter « aux vents impétueux des factions et partialités qui « souvent émeuvent la trop crédule simplicité des peuples « à se bander contre la souveraine autorité, soubz le pré- « texte desquels tels séducteurs et perturbateurs de la « tranquillité publique ne manquent jamais; et de tenir « pour maxime qu'il n'y en peut avoir d'assez spécieux « pour les faire attenter de secouer le joug de l'obéis- « sance deue aux roys, lesquels nous estant donnés de

« Dieu, les uns bons, les aultres mauvais, ainsy que « sa prudence cognoist utile et nécessaire à l'exaltation « de sa gloire, nous les debvons honorer, aymer, craindre « et servir, comme portans la plus vive image de celui « qui les a destinés à régner et commander sur nous. »

Le 30 décembre 1609, M. Frotet fut élu pour trois ans procureur-syndic, ou, comme on a dit depuis, maire de sa ville natale; et connétable le 31 juillet 1613. Il mourut le 18 avril 1646, sans avoir eu la satisfaction d'achever son ouvrage.

M. BRISART DE LA VILLENEUVE.

M. *Alain Brisart, sieur de la Villeneuve*, petit-neveu du précédent, naquit à Saint-Malo le 16 novembre 1709, d'Alain Brisart, et de Françoise-Guillemette Eon. En 1743, il entreprit de refondre les mémoires de son grand oncle, et d'y ajouter tout ce qu'il avait vu, ou pu savoir par d'autres. En 1763, il prit la peine de retoucher son travail à lui-même, et l'intitula : *Histoire ecclésiastique et civile de la ville de Saint-Malo, depuis son origine jusqu'à présent.* C'est un in-folio divisé en soixante-dix-neuf chapitres, dont les premiers contiennent quelques recherches décousues sur l'état ancien de nos deux villes. Nous ignorons jusqu'à quel point le manuscrit autographe, qui s'est perdu, pouvait être exact : ce qu'il y a de sûr, c'est que les copies qui nous en sont restées, ne pouvaient renfermer en moins de pages plus d'anachronismes, d'erreurs de noms, de relations mensongères et tronquées. Elles sont en un mot une vraie fourmilière d'inexactitude en tout genre,

quoique l'écrivain eût promis de suivre les titres et les auteurs originaux.

LE P. LELARGE.

Le père *Alain Lelarge*, chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Geneviève, était issu d'une famille distinguée de notre ville, qui y existait encore honorablement il y peu d'années. Son père se nommait Jean Lelarge, sieur de la Maresouris, et sa mère Olive Miniacq. Il fut baptisé le 13 février 1639.

Ce savant religieux s'est autant distingué entre ses confrères par sa rare piété, que par ses vastes connaissances, sur-tout en matières ecclésiastiques.

Après avoir professé avec éclat la théologie à Paris, en l'abbaye de Sainte-Geneviève, il fut fait prieur de celle de Châge, à Meaux, du temps que le grand Bossuet était évêque de ce diocèse. Lié étroitement avec cet illustre prélat, il sut tirer parti de sa profonde doctrine, dans les conversations fréquentes qu'il eut avec lui.

Il fut ensuite successivement prieur de Saint-Jacques de Montfort, en Bretagne; puis de Beaulieu-lès-le Mans; puis encore à Blois; et en dernier lieu à Sainte-Geneviève de Paris. Enfin, il fut fait visiteur de la province de Champagne, et abbé de Notre-Dame du Val des Ecoliers, à Liége.

Il mourut dans l'abbaye de Saint-Denis de Rheims, d'une fièvre causée par les fatigues de son emploi, le 29 juin 1705, âgé de soixante-six ans quatre mois, et de quarante-huit de profession.

Il avait travaillé durant plusieurs années à des *dis-*

quisitions latines *sur les chanoines réguliers*, et sur leur différence d'avec les moines. Cet ouvrage, où il y a des recherches utiles, et dont le style nous a paru excellent, fut imprimé en un volume in-4°, à Paris, en l'année 1697, sous ce titre : *De Canonicorum ordine disquisitiones.*

Ce grand homme, comme nous l'assure dom Lobineau *(Préf. de l'Hist. de Bret.)*, avait eu quelque pensée de faire aussi une *Histoire de Bretagne.* Mais quand il sut que le savant bénédictin avait entrepris la même chose, il se réserva seulement de travailler à ce qui regardait *l'Histoire ecclésiastique du diocèse de Saint-Malo*, qu'il enrichit de beaucoup d'observations doctes et curieuses sur la discipline.

Dieu l'ayant appelé à lui avant qu'il eût mis la dernière main à cet ouvrage, le révérend père Pierre Deshayes, procureur-général de la congrégation de Sainte-Geneviève, se chargea de rassembler ses cahiers; et les mit en ordre sous ce titre : *Histoire des évêques de Saint-Malo, par Pierre Deshayes, chanoine régulier de la congrégation de France, sur les mémoires recueillis d'Alain Lelarge, de la même congrégation.*

Cette histoire ainsi rédigée, et qui nous aurait été si précieuse pour notre grand Ouvrage, était restée manuscrite entre les mains de l'auteur. On la trouve citée fort souvent, et par-tout avec éloge : mais elle est aujourd'hui probablement perdue pour toujours. Le bibliothécaire en chef de Sainte-Geneviève nous a assuré qu'elle fut, pendant la révolution, transportée en Angleterre, par le religieux qui s'était chargé de continuer la nouvelle édition du *Gallia christiana;* et qui étant

mort en ce pays étranger, avait manqué à la précaution de recommander à quelque ami ses papiers et ses livres. Nous n'avons retrouvé à Sainte-Geneviève que quelques feuilles volantes du père Lelarge, qui nous ont fait bien vivement regretter ce qui manque.

« Du reste (ajoute dom Lobineau, en parlant des « sources où lui-même a puisé pour la composition de « son *Histoire de Bretagne*), si le docte génovéfain « abandonna sans peine un grand et vaste dessein qu'il « était dans le cas de bien traiter, il ne nous cacha « point les lumières que de longues et judicieuses re- « cherches lui avaient acquises; et nous nous croyons « obligés de lui rendre cette justice, d'avouer que nous « avons extrêmement profité des conférences que nous « avons eues avec lui. Mais ses exemples n'étaient pas « moins utiles pour nourrir la piété : c'était un homme « qui joignait à une solide et sublime vertu des manières « si engageantes, qu'on ne pouvait le connaître et le « fréquenter, sans se trouver engagé à le suivre dans « les routes de la perfection. »

Le judicieux Butler, qui l'avait mis lui-même à contribution, en porte exactement le même jugement; et vante en lui tout ensemble l'écrivain de goût, l'érudit consommé, et le religieux d'une vie austère et édifiante.

M. L'ABBÉ COURTE DE LA BLANCHARDIÈRE.

M. *Courte de la Blanchardière*, chanoine de Saint-Malo, mais qui n'y était pas né, nous a laissé un *Nouveau voyage fait au Pérou, par commission du roi*

d'Espagne, depuis l'année 1745 *jusqu'en* 1749*;* volume in-12, imprimé à Paris, chez Delaguette, en 1751. L'auteur y a joint une description des anciennes mines d'Espagne, traduite de l'espagnol d'Alonzo-Carillo Lazo. Le tout est fort peu de chose, et mérite jusqu'à un certain point la plaisanterie que se permit à son sujet un original de notre ville. L'évêque venait de prêcher contre *les mauvais livres*, et avait engagé ses auditeurs à lui apporter tous ceux de cette trempe dont ils pouvaient être dépositaires. Notre bouffon ne manqua point de se rendre à cette invitation : à peine le prélat était-il rentré chez lui, qu'il y accourut tout essouflé, et présentant d'un grand sérieux au pontife l'ouvrage de M. Courte : *Tenez*, lui dit-il, *monseigneur! je ne crois pas qu'il soit possible de rien faire de plus mauvais.*

M. OFFRAY DE LA METTRIE.

Ce mot aurait été plus juste, s'il eût été appliqué aux élucubrations de M. *Julien-Jean Offray de la Mettrie;* ce grand corrupteur de ses contemporains; ce fameux contempteur de la religion, à qui Voltaire donnait le titre *d'Athée du roi de Prusse;* cet homme singulier, enfin, dont le nom ne souillerait point nos tablettes, si son impiété n'eût contrasté d'une manière frappante avec les hautes vertus et la rare probité de sa famille, qui subsiste encore honorablement aujourd'hui parmi nous. Les gens frivoles ont lu avec avidité les œuvres de cette espèce de fou, travaillé d'une manie vraiment remarquable au milieu même de tant d'autres insensés, qui, à cette époque, voulaient à tout prix se faire ad-

mirer : les personnes de bon sens les ont au contraire flétries du mépris qu'elles méritent. Pour nous, qui les avons aussi parcourues dans le dessein de les soumettre à une analyse exacte, nous ne craignons point d'avancer que la métaphysique fausse et ténébreuse qui y règne d'un bout à l'autre, ne le cède qu'à la perversité morale qui s'y montre presque à chaque page.

Ce fut le 19 décembre 1709, que naquit parmi nous leur malheureux auteur, du légitime mariage de M. Julien Offray, négociant infiniment respectable, et de D^lle^ Marie Gaudron.

Son goût naturel pour la médecine engagea ses parens à l'envoyer en Hollande l'étudier sous l'immortel Boërhave. Après avoir puisé dans cette école les connaissances relatives à son art, il vint les porter à Paris, où il fut placé auprès du duc de Grammont, colonel des Gardes-Françaises, qui le fit médecin de son régiment.

La Mettrie ayant suivi son protecteur au siége de Fribourg, y tomba dangereusement malade. Cette maladie, qui aurait dû être pour lui une source de réflexions, fut une source de délires. Il crut voir que cette intelligence immortelle qu'on nomme *ame,* baissait avec le corps, et finissait avec lui. Il écrivit en physicien sur ce qui n'est nullement du ressort de la physique : il osa faire *l'Histoire naturelle de l'ame.* Cette œuvre, qui respire le matérialisme le plus outré, souleva tout le monde, et fut proscrite par le parlement de Paris, le 7 juillet 1746. Le duc de Grammont soutint néanmoins l'auteur contre l'orage : mais ce seigneur ayant été tué quelque temps après à la bataille de Fontenoi, le médecin perdit sa place, et n'en valut pas mieux.

Il tourna alors ses armes contre ses confrères, qu'il haïssait pour le moins autant que Molière aimait à en plaisanter; et mit au jour contre eux sa *Pénélope, ou le Machiavel en médecine*, 1748, 2 volumes in-12; ouvrage singulier, enfanté dans l'ivresse, et plein des saillies qu'elle inspire. Le soulèvement de la Faculté contre cette satire, obligea l'auteur de se retirer à Leyde.

Ce fut là qu'il publia son *Homme machine*, production pestilentielle où il soutient que Dieu lui-même n'est que matière; et dont Voltaire dit dans le temps: « La Mettrie vient de faire, sans le savoir, un mauvais « livre, imprimé à Postdam, dans lequel il proscrit les « vertus et les remords, fait l'éloge des vices, et invite « le lecteur à tous les désordres : il y a dans cet ouvrage « mille traits de feu et pas une demi-page de raison ». En effet, une supposition continuelle des principes en question; des comparaisons ou des analogies imparfaites, érigées en preuves; des observations particulières assez justes, d'où il tire des conséquences générales qui n'en naissent point; l'affirmation la plus absolue perpétuellement mise à la place du doute : voilà la philosophie de l'auteur! L'enthousiasme avec lequel il déclame, l'air de persuasion qu'il prend, n'étaient que trop capables de séduire ces *esprits faux* qui se parent du titre *d'esprits forts* pour cacher leur faiblesse; mais ce n'était pas ce que la Mettrie désirait le plus : il voulait seulement avoir la qualification *d'animal spirituel et de machine curieuse*. Aspirant à la gloire de passer pour philosophe, il avait, disait-il, abandonné la médecine du corps, pour se donner à la médecine de l'ame : mais

cette médecine ne parut qu'un poison tant aux théologiens, qu'aux bons politiques.

Poursuivi en Hollande, où son livre fut livré aux flammes, et où lui-même courut les risques de l'échafaud, M. de la Mettrie se sauva, en 1748, à Berlin, qui commençait d'être *le refuge de tous les pécheurs,* je veux dire de tous les impies dont Frédéric avait fait *ses aumôniers,* selon l'expression plaisante d'un de ses aumôniers mêmes. Il y devint lecteur du roi, membre de son académie, et le jouet d'un grand nombre de courtisans, qu'il amusait beaucoup par ses saillies fantasques et par sa gourmandise.

La mort le surprit dans cette ville, en 1751, à l'âge de quarante-huit ans. Elle fut la suite d'un de ces traits de folie qui perçaient dans toute sa conduite. Il avait une fièvre d'indigestion ; car il ne s'épargnait pas en fait de plaisirs de tous les genres: il prit les bains, et se fit saigner huit fois, contre toutes les règles de l'art. Cette opération ne produisit pas le même effet que celle de Médée sur le vieux Eson : la Mettrie en fut la victime, et laissa par ce moyen sa place de lecteur du roi de Prusse au fameux abbé de Prades, que sa thèse impie avait aussi forcé de chercher un refuge à Berlin.

Au reste, notre Malouin ne traitait guères mieux les autres, qu'il ne se traitait lui-même. Milord Tyrconnel, ambassadeur de France, succomba également aux fréquentes saignées qu'il lui donna. Frédéric dit à ce sujet: *Qui aurait cru que la Mettrie trouverait encore quelqu'un plus fou que lui?* Comment, en effet, Tyrconnel avait-il pu donner sa confiance à un médecin qui avait passé sa vie à décrier la médecine, comme la religion?

Quelques écrivains ont prétendu (*) que la Mettrie, quoique assiégé dans son lit funèbre par le patriarche de Ferney, qui avait été constamment son démon obsesseur, s'était repenti dans ses derniers momens; et que les philosophes de Berlin avaient dit *qu'il les avait déshonorés pendant sa vie et à sa mort.* D'autres auteurs au contraire ont assuré qu'il n'avait jamais cessé de se montrer zélateur ardent de l'honneur philosophique; *qu'il était sorti du monde à peu près comme un acteur quitte le théâtre, sans autre regret que celui de perdre le plaisir d'y briller;* et peut-être ces derniers n'ont-ils dit que trop vrai. Quoi qu'il en soit de cette palinodie réelle ou fausse, toujours est-il sûr que ce héros de l'incrédulité fut un des êtres les plus singuliers que la nature eût produits depuis longtemps. D'un caractère extrêmement vif, sa conversation plaisait assez lorsque sa gaîté n'allait pas jusqu'à l'extravagance; et elle y allait souvent. On voyait quelquefois cet homme qui

(*) « Si la Mettrie, dit M. Sabatier, a donné dans quelques-« uns de ses ouvrages l'exemple monstrueux des derniers excès « d'une absurde philosophie, la raison est venue éclairer du moins « ses derniers momens. Le premier hommage de cette raison dé-« sabusée a été un retour sincère vers la religion, et le désaveu « public de toutes ses erreurs. Habitant d'un pays libre, rien ne « l'obligeait à rétracter ses travers : il a voulu cependant constater « son repentir par des preuves non équivoques. L'approche de sa « dernière heure lui fit comprendre que le triste honneur de mourir « dans l'impiété ne valait pas le sacrifice de ses lumières et de « ses sentimens. Au reste, s'il eût persisté, comme quelques-uns « de ses semblables, à lutter contre l'évidence, et à étouffer les « cris du remords, qu'en eût-on pu conclure? C'eût été un in-« sensé de plus à compter parmi les victimes du fanatisme philo-« sophique. »

se parait du nom de sage, jeter sa perruque par terre, se déshabiller, et se mettre presque tout nu au milieu d'une grande compagnie.

Il était dans ses écrits ce qu'il était dans ses actions. Se figurant un jour que le baron de Haller, un des plus savans hommes et des plus vertueux médecins de l'Allemagne, était un athée; il imagina une histoire, et la publia. Il raconta qu'il avait vu cet individu respectable à Gottingue, dans un mauvais lieu, combattant l'existence de l'Être-Suprême : ce qui ne lui valut que quelques coups de canne. On trouve dans ses productions du feu, de l'imagination, du brillant même quelquefois : mais peu de justesse, peu de logique, peu de précision, peu de goût, peu de raison enfin, et encore moins de foi.

On a recueilli à Berlin, en 1751, in-4°, et en 2 vol. in-12, ses *OEuvres philosophiques*, renfermant *l'Homme machine*, *l'Homme plante*, *l'Histoire naturelle de l'ame*, *l'Art de jouir*, *Discours sur le bonheur*, etc. Dans ce dernier traité, la Mettrie est, selon Diderot, qui, comme on sait, valait encore moins que lui, « un écrivain sans « jugement, qui confond par-tout les peines du sage « avec les tourmens du méchant, les inconvéniens légers « de la science avec les suites funestes de l'ignorance; « dont on reconnaît la frivolité de l'esprit dans ce qu'il « dit, et la corruption du cœur dans ce qu'il n'ose pas « dire; qui prononce ici que l'homme est pervers par « sa nature, et qui fait ailleurs de la nature des êtres « la règle de leurs devoirs, la source de leur félicité; « qui semble s'occuper à tranquilliser le scélérat dans « le crime, le corrompu dans ses vices; dont les sophismes

« grossiers, mais dangereux par la gaîté dont il les assai-
« sonne, décèlent un écrivain qui n'a pas les premières
« idées des vrais fondemens de la morale. Le cahos de
« raison et d'extravagance de cet auteur (ajoute Diderot,
« qui a été lui-même un des plus inconséquens et des
« plus extravagans écrivains de son siècle), ne peut-être
« regardé sans dégoût, que par ces lecteurs futiles qui
« confondent la plaisanterie avec l'évidence; et à qui
« l'on a tout prouvé quand on les a fait rire ». Ses principes poussés jusqu'à leurs dernières conséquences (poursuivent les auteurs du *Nouveau dictionnaire historique*), renverseraient la législation, dispenseraient les parens de l'éducation de leurs enfans, renfermeraient aux petites-maisons l'homme courageux qui lutte fortement contre ses penchans déréglés, et assureraient l'immortalité au méchant qui s'abandonne sans remords aux siens. La tête de la Mettrie est si troublée, et ses idées sont à tel point décousues, que dans la même page une assertion sensée est heurtée par une assertion folle, et une assertion folle par une assertion sensée; en sorte qu'il est aussi facile de le défendre que de l'attaquer.

On a encore de lui : *Système de Boërhave, sur les maladies vénériennes*, Paris, 1735, in-12, avec des notes et une dissertation du traducteur sur l'origine, la nature, et la cure de ces maladies. *Traité du vertige*, avec la description d'une catalepsie hystérique, et une réponse à M. Astruc, Paris, 1737, in-12. *Mémoires sur la dyssenterie*, in-12. *Lettre sur l'art de conserver la santé, et de prolonger la vie*, Paris, 1738, in-12. *Aphorismes de médecine*, traduits du latin de Boërhave, Paris, 1738, in-8°. *Traité de la matière médicale de*

Boërhave, Paris, 1738, in-12. *Traité de la petite vérole,* avec la manière de guérir cette maladie, Paris, 1740, in-12. *Institutions de médecine,* traduites du latin de Boërhave, Paris, 1740, 2 vol. in-8°. *Abrégé de la théorie chymique de la terre,* tiré des écrits de Boërhave, Paris, 1741, in-12. *Les élémens de chymie de Boërhave,* 6 vol. in-12. *Commentaires sur les institutions de médecine de Boërhave,* Paris, 1743, 6 vol. in-12; ouvrage qui, quoi qu'en ait dit Voltaire, n'est pas le meilleur qu'on ait donné sur cet auteur. Il y a copié Haller, qui avait travaillé sur le même sujet : mais il a gâté sa version par quantité de fautes et de bévues, mêlées à quelques remarques vraies et justes. *Observations de médecine pratique,* Paris, 1743, in-12. Il y donne la description de plusieurs maladies, entre autres du cholera, dont il fut lui-même attaqué. Il y fait parade de son goût pour les remèdes violens, pour les fortes saignées, etc. *OEuvres de médecine, dédiées au roi de Prusse,* in-4°, avec figures. *Réflexions philosophiques sur l'origine des animaux,* Berlin, sous le nom de Londres, 1750, in-4°. La Mettrie y pousse sa manie pour les paradoxes, jusqu'à vouloir prouver que la terre peut produire des animaux : mais on sent bien que tout ce qu'il avance en faveur de cette opinion absurde, est frappé au coin de la singularité qui déraisonne, et de la bizarrerie qui renverse l'ordre naturel des choses.

Certaines gens, continue le *Dictionnaire historique,* nous reprocheront peut-être d'avoir peint ce médecin matérialiste trop désavantageusement. Nous l'avons peint tel qu'il était. C'était, suivant Voltaire, *un fou qui*

n'écrivait que dans l'ivresse. Maupertuis, son compatriote, et président de l'Académie de Berlin, dit à peu près la même chose dans sa lettre à Haller *(t. 3 de ses OEuvres, édit. de Lyon).* Le marquis d'Argens, qui n'a eu aucun intérêt d'en dire du mal, le représente précisément comme nous *(Journ. encycl.*, 1762, *pag.* 35*)*.

Le roi de Prusse, séparant dans la Mettrie le médecin et l'écrivain de l'impie et du satirique, daigna faire son éloge funèbre. Cet éloge fut lu à l'Académie par un secrétaire de ses commandemens. Frédéric, digne panégyriste d'un tel héros, ne manqua pas sans doute d'être applaudi par ses complaisans : mais les applaudissemens donnés alors à ce tour de force, ont bien tombé depuis.

Avant de finir cet article, nous rapellerons un trait de la façon de la Mettrie, qui suffirait seul pour le peindre. Le savant naturaliste Linné, qui jouissait dès-lors, et qui jouit encore en Europe d'une estime générale, ayant rangé dans la même classe l'hippopotame, le porc et le cheval, l'emporté Malouin s'oublia jusqu'à lui dire, *cheval toi-même!* Voltaire lui répondit finement : *Vous m'avouerez que si M. Linné est un cheval, c'est du moins le premier des chevaux!* La leçon était sèche et juste : mais elle ne fit aucun fruit ; tant il est dangereux de s'être accoutumé à s'estimer exclusivement soi-même.

Le fait suivant, que nous donnons pour incontestable, achevera le portrait, et fera suite à tant d'autres qui serviront à prouver les égaremens de l'esprit humain dans le dix-huitième siècle. C'était en 1734, époque où le grand œuvre des convulsions était en plein succès dans toute la France en général, et à Saint-Malo en

particulier. Ces farces jansénistiques ne se faisaient pas chez nous avec moins d'édification, qu'on n'en avait remarqué au cimetière de Saint-Médard, à Paris, sur le tombeau du prétendu saint diacre où elles avaient pris naissance. Le principal théâtre où s'exerçaient en nos murs ces pieuses folies, était au haut de la rue des Cimetières, chez une couturière nommée *la veuve Duval*. Quelques pauvres têtes s'y réunissaient régulièrement, et y répétaient de leur mieux les leçons de leurs maîtres. Les unes avaient le talent singulier d'aboyer très au naturel dans leurs extases; les autres, de mâcher et de ruminer dans la même perfection que la vache et le bœuf; d'autres encore, et en plus grand nombre, de s'agiter d'une façon parfois trop indécente, lorsqu'on leur faisait l'application de quelque morceau de la calotte du bienheureux Pâris, de quelques fragmens de son bois de lit, ou de quelque sachet rempli de la terre de son tombeau. Les plus spirituelles se mêlaient même de feindre l'inspiration et de prophétiser. Ces dévotes représentations avaient lieu à diverses heures du jour, mais spécialement le soir; et ce qu'on aurait peine à croire, si le fameux incrédule Montgeron n'en eût fait autant au su de toute la capitale, notre jeune médecin venait exactement y préluder par des sottises mystiques de sa façon, aux sottises impies qu'il devait bientôt répandre avec profusion dans la société.

Voyez la juste sentence qu'a portée contre lui l'auteur des *Trois siècles de notre littérature*.

M. DUPORT DU TERTRE.

Un autre personnage bien différent du philosophe la Mettrie, c'est le savant *François-Joachim Duport du Tertre,* de la Société littéraire-militaire de Besançon, et membre de l'Académie d'Angers. Il tirait son origine de la maison des barons de Vesins, en Anjou, qui a fourni un évêque à Saint-Brieuc.

Né à Saint-Servan le 11 décembre 1714, de M. Julien Duport, sieur du Tertre, et de D[lle] Hélène Tacheron; il entra d'abord chez les jésuites, où il professa les humanités pendant quelque temps.

Rendu au monde, il travailla aux feuilles périodiques avec MM. Fréron et de Laporte; et se fit avantageusement connaître par plusieurs autres ouvrages. Les principaux sont, 1° *Abrégé de l'histoire d'Angleterre,* 1751, 3 vol. in-12. Cet ouvrage, disent les auteurs du *Nouveau dictionnaire historique,* se peut lire avec plaisir sans interruption; et il a les avantages d'un abrégé chronologique, sans en avoir la sécheresse. La narration est fidèle, simple, claire, et assez rapide. Le style en est un peu froid; mais en général pur et de bon goût. Les portraits y sont d'après nature, et non d'imagination : mais comme ce n'est au fond qu'une compilation, où l'auteur a mis peu de choses du sien, on lui préfère l'*Abrégé de l'histoire d'Angleterre* donné par l'abbé Millot. 2° *Histoire générale des conjurations, conspirations et révolutions célèbres tant anciennes que modernes,* Paris, 1754 et années suivantes, 8 vol. in-12. C'est encore une compilation, dans laquelle tout n'est pas égal; mais qui offre des choses intéressantes, et qui

fut bien accueillie du public. Il ne la porta que jusqu'au dix-huitième volume inclusivement : M. Desormeaux y en ajouta deux autres. 3° Les deux derniers volumes de la *Bibliothèque amusante*, Paris, 1755. On y désirerait plus de choix ; et ils ne sont pas dignes du premier. 4° L'*Almanach des beaux-arts*, connu depuis sous le nom de la *France littéraire*, 1752, etc., formant aujourd'hui 3 vol. in-8°. 5° *Mémoires du marquis de Chouppes*, Paris, 1753, in-12. 6° *Abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne*, de concert avec M. Desormeaux, 1758, 5 vol. in-12. 6° *Projet utile pour le progrès de la littérature*, Paris, 1756, in-12. 7° *Ode à M. de Lowendal, sur la prise de Berg-op-Zoom*, etc.

Une mort prématurée enleva M. Duport du Tertre le 17 avril 1759; et lui laissa la réputation d'un écrivain qui devait plus au travail qu'à la nature.

M. Marguerite-Louis-François Duport du Tertre, son fils, né à Paris, d'abord littérateur, puis avocat, puis séduit par une philosophie qui n'annonçait que bienveillance universelle et qu'amour de l'humanité, devint ministre de la justice le 20 novembre 1790. Le 24 décembre suivant, il écrivit en cette nouvelle qualité, à M. Rocher, commissaire du roi à Saint-Malo, la réponse que voici : « Je sens, monsieur, tout le prix de l'intérêt « que mes concitoyens ont bien voulu prendre à ma « nomination au ministère, et je suis infiniment flatté « que vos compatriotes, que je me plairai toujours à « regarder comme les miens, se soient empressés de le « partager. Sensiblement ému du souvenir honorable « qu'ils daignent conserver de mon père, que j'ai trop « peu connu, sa mémoire me devient encore plus chère,

« s'il est possible, par de pareils témoignages d'estime « et d'attachement. Soyez auprès d'eux, je vous supplie, « l'interprète de mes sentimens, et de ma reconnaissance « la plus vive. Ne doutez pas non plus de ceux que « vous m'inspirez; et de la satisfaction que j'éprouverai « à vous en offrir souvent l'assurance, etc. Je souhaite « bien aussi que les Malouins trouvent un jour quelque « honneur à me compter pour leur compatriote, etc. » Une fois livré au tourbillon révolutionnaire, le jeune ministre ne put plus guères que céder au torrent qui l'entraînait comme bien d'autres, et forcé par l'Assemblée nationale, il eut le malheur en particulier de signer l'ordre d'arrêter son souverain, lors du départ de sa majesté pour Mont-Médy. Il finit, à l'âge de trente-neuf ans, par être livré au tribunal de sang, avec le fameux Barnave, pour plusieurs délits imaginaires; et fut exécuté le 29 novembre 1793.

M. L'ABBÉ TRUBLET.

Notre ville peut se glorifier encore d'avoir donné le jour à un homme dont le rang distingué qu'il a tenu parmi nos meilleurs littérateurs fait l'éloge. Je parle de M. *Nicolas-Charles-Joseph Triblet, sieur de la Flourie*, de l'Académie française et de celle de Berlin, trésorier de l'église de Nantes, prieur de Montreuil-sur-Brêche, au diocèse de Beauvais, et ensuite archidiacre et chanoine de Saint-Malo, où il naquit le 4 décembre 1697, de Charles-Joseph Trublet, et de Françoise Lebreton.

Ami et parent du célèbre Maupertuis, qui lui dédia le troisième volume de ses œuvres, notre jeune Malouin

osa être auteur dès l'an 1717. Il fit imprimer dans le Mercure de juin de cette année-là des *Réflexions sur Télémaque*, qui le firent avantageusement connaître de La Motte et de Fontenelle. Ces deux aimables philosophes trouvèrent en lui ce qu'ils cherchaient dans ceux qu'ils honoraient de leur intimité, un esprit très-fin et un caractère très-doux. En retour, il prit pour eux l'attachement le plus sincère; il adopta toutes leurs opinions, sur-tout celle qui est défavorable à la poésie française.

Pour prouver que les beaux vers français ne pouvaient être lus de suite sans dégoût, M. Trublet crut faire honneur à Voltaire, en citant la Henriade; et il appliqua à cette production poétique ce vers de Boileau, sur la Pucelle de Chapelain :

Et je ne sais pourquoi je bâille en la lisant.....

C'en était plus qu'il n'en fallait, pour s'attirer des anathêmes de la part d'un écrivain fougueux, qui pour me servir de ses propres expressions, ressemblait à un ballon gonflé de vent, dont il ne sort que des tempêtes lorsqu'on lui fait la moindre piqûre. Aussi dès ce moment le seigneur de Ferney, ce rapetisseur de tous les grands hommes qu'il haïssait, ne cessa de l'accabler des mêmes traits dont il a couvert Jean-Baptiste Rousseau, Guyot des Fontaines, l'abbé Guyon, la Beaumelle, Saint-Hyacinthe, Fréron, Vernet, Lefranc de Pompignan, Buffon (*),

---

(*) Résolu à conspuer tout ce qu'il ne voulait pas admettre, le patriarche de la moderne philosophie crut avoir dit une bonne plaisanterie contre le système des couches coquillières et des bancs d'huîtres fossilles qu'avait imaginé M. de Buffon, en attribuant le

Maffey, Nonote, Warburton, Coger, Lefranc, évêque du Puy, Grasset de Genève, Bertier, Makarti, Larcher, Gresset, Riballier, Jean-Jacques Rousseau, et en général tous ceux qui ont tenté de faire brêche à sa gloire, ou dont il jalousait les talens.

Ce fut sur-tout dans sa satire intitulée : *le Pauvre diable*, que ce dom Quichotte en littérature, malin comme un singe lorsqu'il ne pouvait être méchant comme un tigre, entreprit de couvrir notre académicien d'un ridicule ineffaçable. Tout le monde connaît cette tirade, où la finesse et la gaîté sont ce qui manque le moins, selon la coutume du grand persiffleur :

« L'abbé Trublet avait alors la rage
« D'être à Paris un petit personnage.
« Au peu d'esprit que le bonhomme avait,
« L'esprit d'autrui par supplément servait :
« Il entassait adage sur adage ;
« Il compilait, compilait, compilait ;
« On le voyait sans cesse écrire, écrire,
« Ce qu'il avait jadis entendu dire ;
« Et nous lassait, sans jamais se lasser.
« Il me choisit pour l'aider à penser !

---

dépôt de ces coquilles sur les Pyrénées aux capes et aux colliers des pélerins de Saint-Jacques en Galice, qui les y avaient laissés tomber en passant. Cette mauvaise pointe contre une opinion qui, pour venir d'un grand homme, n'en était pas moins erronée, piqua jusqu'au vif l'auteur de l'Histoire naturelle. Le ressentiment du Pline français, déjà peu favorablement disposé contre le poète et sa secte, ne fit que s'accroître avec le temps; et lorsqu'à la mort du dernier membre marquant de cette association impie, quelqu'un crut faire compliment au peintre de la nature, en lui disant qu'il devait désormais se regarder comme le grand-prêtre du sanctuaire de la raison : « Dieu m'en garde! répondit froide« ment Buffon ; je n'aspire point à tant d'opprobre. »

« Trois mois entiers ensemble nous passâmes,
« Lûmes beaucoup, et rien n'imaginâmes. »

Mais, dit fort sensément M. Gaillard, dans ses *Mélanges académiques, poétiques et littéraires*, « il faut bien se « garder de juger l'abbé Trublet, qui était la candeur « même, par les vers plaisans et injustes du philosophe, « dont tant d'autres ont révéré aveuglément les caprices. » *Ce digne rival d'Homère et de Sophocle*, comme il avait la modestie de s'intituler lui-même, a plus que personne colorié, vernissé, frippé qui plus est, les idées des autres: plus que personne, dans l'intention de nous donner du neuf,

« On le voyait sans cesse écrire, écrire,
« Ce qu'il avait jadis entendu dire. »

Pour en revenir à notre Malouin, ce fut en 1761, qu'il fut élu membre de l'Académie française, à la place de M. le maréchal duc de Belle-Isle, comme La Fontaine avait remplacé Colbert; et il prononça son discours de réception le 13 avril. Dans la réponse qu'y fit M. le duc de Nivernois, nous remarquerons à la louange de M. Trublet, les phrases suivantes, qui le dédommagent bien sans doute des sarcasmes du Trissotin dont il avait reçu auparavant des lettres très-flatteuses. « Des principes « vertueux (lui dit le duc), une conduite irréprochable, « des ouvrages utiles : tels étaient vos droits à la place « que vous y venez occuper aujourd'hui. Ce n'est pas « dire assez : vous aviez des droits plus particuliers « encore dans l'esprit d'analyse, dans la sagacité, la « finesse, la précision qui caractérisent le recueil de « vos ouvrages. Ces qualités, dont l'usage fréquent fait « le mérite propre de vos écrits, vous appelaient natu-

« rellement à nos travaux, où elles sont si nécessaires
« pour le juste discernement des idées, et pour l'exacte
« définition de leurs signes. » — « Les styles de Fon-
« tenelle et de La Motte (reprenait M. de Maupertuis,
« *tom.* 3, *Epit. dédic.*), n'ont rien fait perdre au vôtre;
« et après La Rochefoucault et La Bruyère, on vous
« lit avec autant de plaisir que si ces hommes célèbres
« n'eussent jamais paru. »

Notre académicien fut attaché pendant quelque temps au cardinal de Tencin, et fit avec lui le voyage de Rome : mais préférant la liberté aux avantages que la protection de son éminence lui faisait espérer, il revint à Paris, où il vécut jusque vers l'an 1767.

Accablé des vapeurs que l'on contracte dans presque toutes les grandes villes, M. Trublet se retira à Saint-Malo, pour y jouir de son air natal et du repos : mais son bonheur n'y fut pas de longue durée. Il y mourut le 14 mars 1770; et y fut inhumé le surlendemain, avec tous les honneurs que sa compagnie pouvait lui rendre. Son éloge fut prononcée le 23 juin de la même année à l'Académie française, par M. de Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges et précepteur des enfans de France, lors de la réception de M. de Saint-Lambert, qui venait d'être élu pour remplacer notre digne concitoyen.

L'abbé Trublet avait travaillé longtemps au *Journal chrétien*, où les philosophes étaient quelquefois fortement corrigés; c'est ce qui avait retardé pendant près de vingt-cinq ans son entrée dans ce corps déjà plus qu'à moitié gangrené : mais à la fin, l'amitié de Fontenelle et de La Motte avaient triomphé de tous les obstacles. Pendant tout le temps que dura son noviciat, Fontenelle

lui donna constamment son suffrage, et Montesquieu mit un jour sur son scrutin : *Je donne ma voix à M. l'abbé Trublet, aimé et estimé de Fontenelle.*

Entre autres amis nombreux que ses mœurs et son caractère lui avaient procurés parmi les gens honnêtes, on cite M. l'abbé d'Alverny de la Palme, l'un des auteurs du Journal des Savans. Notre Malouin avait eu la générosité de lui donner un indult dont il aurait pu se servir avantageusement pour lui-même.

La conversation de M. Trublet était instructive. Quoiqu'il pensât finement, il s'exprimait avec simplicité.

Ses principaux ouvrages sont : 1° *Essais de littérature et de morale*, 4 vol. in-12, plusieurs fois réimprimés, et traduits en plusieurs langues. L'auteur a laissé des matériaux pour un cinquième volume. « Quelques critiques « que l'on ait faites de cet ouvrage (disent les auteurs du « *Nouveau dictionnaire historique*), on ne peut s'em- « pêcher d'y reconnaître l'esprit d'analyse, la sagacité, « la précision qui caractérisent tous ses écrits. Plusieurs « de ses réflexions sont neuves; et toutes inspirent la « probité, l'humanité, la sociabilité. » Les Anglais en particulier les estiment beaucoup. 2° *Panégyriques des Saints*, languissamment écrits; *précédés de réflexions sur l'éloquence*, pleines de choses bien vues et finement rendues. Dans la seconde édition de 1764, en deux volumes, l'auteur a ajouté divers extraits de livres d'éloquence. Ces analyses avaient été faites pour le *Journal des Savans*, et pour le *Journal chrétien*, auxquels, selon que nous l'avons déjà dit, il avait travaillé pendant quelque temps. 3° Des *Mémoires pour servir à l'histoire de M. de La Motte et de Fontenelle*, à Amsterdam,

1761, in-12. L'auteur y descend quelquefois dans des détails minutieux : mais en général ils sont pleins d'anecdotes intéressantes, et de réflexions ingénieuses, qu'on ne trouve pas ailleurs. Ils offrent tout ce qu'on peut savoir sur la vie et les ouvrages de ces deux illustres amis de l'abbé Trublet, dont la famille, l'une des plus anciennes de Saint-Malo, subsiste encore aujourd'hui avec gloire, et a fourni depuis plusieurs siècles des hommes recommandables en tout genre.

« Il serait injuste, ajoute M. Sabatier dans ses *Trois* « *siècles de la littérature française*, de juger cet auteur « d'après les plaisanteries de M. de Voltaire, et la répéti- « tion qu'en a faite, puis rétractée, M. Palissot dans ses « *Mémoires littéraires*. L'abbé Trublet n'est point un de « ces littérateurs médiocres que la satire soit en droit de « décréditer. Pour connaître toute l'injustice de l'auteur « du *Pauvre diable* et de celui de la *Dunciade*, il ne « faut que lire ses ouvrages. Les *Essais de morale et de* « *littérature* de cet auteur sont remplis de réflexions « vraies, solides, instructives, profondes, et toujours « bien exprimées : il en est un très-grand nombre de « fines et de délicates, qui annoncent un bon littérateur, « un critique habile, et un ingénieux interprète du cœur « humain. Son style est correct, pur, attachant, quoiqu'il « soit parfois monotone et trop maniéré. Le plus grand « défaut qu'on puisse reprocher à l'abbé Trublet, c'est « d'appuyer trop longtemps sur une même pensée, de la « retourner en trop de façons différentes, défaut qui « prouve au moins l'injustice des traits lancés contre sa « stérilité et son peu d'imagination. Si la réputation des « littérateurs estimables dépendait du caprice et du res-

« sentiment d'un esprit satirique, aucun mérite ne serait « à l'épreuve d'une épigramme ingénieusement tournée; « et les railleurs deviendraient eux-mêmes la victime « des armes qu'ils auraient aiguisées contre leurs enne- « mis : mais le vrai talent triomphe toujours de ces « injustes attaques. On a reproché à l'abbé Trublét d'avoir « parlé trop souvent de Fontenelle; et d'avoir poussé « l'enthousiasme trop loin à l'égard de ses ouvrages. Il « est vrai qu'il eût dû être plus modéré; mais il faut « distinguer les égaremens du goût, de ceux des sen- « timens : M. de Fontenelle fut toujours son ami, après « avoir été son maître. Si un excès peut être pardon- « nable, et même glorieux, c'est celui de la reconnais- « sance. ».

M. MOREAU DE MAUPERTUIS.

Il nous reste à parler d'un de nos compatriotes les plus distingués par leur naissance et par leur savoir : c'est l'immortel *Pierre-Louis Moreau de Maupertuis*, chevalier de l'ordre du mérite, président perpétuel de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin, l'un des quarante de l'Académie française, membre des Académies royales des sciences de France, d'Angleterre, de Suède et d'Italie, sans contredit l'un des plus grands géomètres de l'Europe, *cet autre* enfin *qui*, pour me servir de l'expression de Virgile (Eclog. 3, v. 40), *à l'aide du compas et de la règle, a déterminé exactement, par des lignes tracées, les contrées qu'habitent les divers peuples de notre globe* (*)..... *Manibus date*

(*) . . . . *alter*
Descripsit radio totum qui gentibus orbem.

lilia plenis : purpureos spargam flores (Virg., Enéid., l. 6, v. 883) (*).

Né à Saint-Malo le 28 septembre 1698 (**), d'une famille noble qui avait déjà mérité de donner son nom à l'une de nos rues, cet homme recommandable montra dès sa jeunesse beaucoup de penchant pour les mathématiques et pour la guerre. Il entra dans les mousquetaires en 1718; et donna à l'étude tout le loisir que lui laissait le service. Après avoir passé deux années dans ce corps, il obtint une compagnie de cavalerie dans le régiment de Laroche-Guyon : mais il ne la garda pas longtemps. Son goût pour les mathématiques l'engagea à quitter la profession des armes, pour se livrer entièrement aux sciences exactes; et dès le 11 décembre 1723, il fut honoré à l'Académie des sciences de Paris d'une

---

(*) Donnez-moi des lis à pleines mains, pour répandre ces belles fleurs sur son tombeau.

(**) De M. *René Moreau, seigneur de Maupertuis*, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, député de notre ville au conseil royal du commerce, et de Jeanne-Eugénie Baudran. Il eût pour frère *Louis-Malo Moreau de Saint-Elier*, abbé de l'abbaye de la Madeleine de Geneston, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Nantes; et de celle d'Ardorel, au diocèse de Castres. Celui-ci fut aussi un homme de mérite, et mourut à Saint-Malo au mois d'avril 1754. Quant à leur père, il réunit la réputation d'un habile négociant à celle d'un vaillant homme de guerre; commanda plusieurs vaisseaux de quarante à cinquante canons, avec lesquels il fit des prises considérables; rapporta d'Espagne et des Indes plusieurs millions; mérita d'être incorporé, en 1696, avec les deux vaisseaux qu'il montait, dans l'escadre du chevalier Regnaut; et fut un des premiers directeurs de la grande compagnie d'Occident, établie en 1717.

14

place d'adjoint, qui, moins de deux ans après, fut suivie de celle d'associé.

En 1724, il publia un excellent mémoire *Sur la forme des instrumens de musique (Mém. de l'Acad. des sc., 1724, p.* 318*)*; et en 1726 *(ibid., p.* 116*)*, il fit voir par l'application de l'analyse à une question *de maximis et minimis*, que quelquefois le calcul donne plus qu'on ne lui demande, et qu'il avertit souvent de certaines circonstances qu'on n'aurait guères soupçonnées, ou qu'au moins on n'aurait devinées que par une espèce de hasard.

L'année suivante fut marquée par trois morceaux aussi intéressans que celui dont nous venons de parler : le premier, *Sur la salamandre terrestre;* le second, *Sur la quadrature et rectification des figures formées par le roulement des polygones réguliers;* le troisième, *Sur une nouvelle manière de développer les courbes.*

Malgré le vol rapide qu'avait pris notre Malouin, il était trop éclairé pour ne pas voir qu'il n'était pas encore arrivé au but qu'il s'était proposé; et trop impatient d'y parvenir, pour n'en pas prendre tous les moyens. Dans cette vue, il prit le parti de chercher des secours étrangers capables de lui faire parcourir avec plus de rapidité la carrière dans laquelle il s'était engagé; et il partit pour Londres. Son séjour dans cette ville ne fut que de quelques mois : mais la société royale n'eut pas besoin d'un plus long terme pour apprécier ce qu'il valait, et elle ne le laissa revenir en France, qu'après l'avoir mis au nombre de ses membres.

A peine était-il de retour à Paris, qu'il en repartit pour se rendre à Bâle, auprès du fameux Jean Bernoulli, que tout le monde sait avoir eu une si grande part à

l'invention des nouveaux calculs, qui ont pour ainsi dire ouvert aux hommes l'entrée à la haute géométrie. M. de Maupertuis trouva dans ce voyage le double avantage de contracter l'amitié la plus étroite avec cette respectable famille; et de partager avec elle le précieux héritage des connaissances et des talens qui semblaient y être devenus héréditaires.

Dans les années de 1728 à 1733, de nouvelles richesses littéraires coulèrent de sa plume : *Sur toutes les développées qu'une courbe peut avoir à l'infini; Sur quelques affections des courbes; Sur la courbe* descensus æquabilis *dans un milieu résistant comme une puissance quelconque de la vitesse; Sur la séparation des indéterminées dans les équations différentielles; Sur la balistique arithmétique; Sur la figure de la terre, et les moyens que l'astronomie et la géographie fournissent pour la déterminer; Sur le mouvement d'une bulle d'air qui s'élève dans une liqueur; Sur les scorpions; Sur quelques problêmes astronomiques et géométriques;* enfin, *Sur les lois de l'attraction.*

Sa réputation lui avait valu, en 1731, la place de pensionnaire géomètre de l'Académie des sciences de Paris. En 1736, elle le fit choisir pour être à la tête de cette immortelle expédition du nord, dont nous rendrons compte à la fin de ce volume : entreprise qui fut exécutée en quinze mois avec toute l'habileté et tout le succès qu'on pouvait attendre de lui et de ses co-opérateurs.

Tous, dans cette laborieuse carrière, comme Enée au milieu des harpies, eurent à se défendre à la fois, et de la voracité des oiseaux de rapine qui venaient enlever leurs viandes jusque sur leurs tables, et des cruelles

piqûres de certaines grosses mouches presque innombrables, qui leur tiraient du sang à chaque coup d'aiguillon ; et de l'horrible âpreté du climat, qui centupla leurs fatigues et leurs dangers. Mais M. de Maupertuis, plus encore que ses autres confrères, se montra fort supérieur à tous ces obstacles. Tandis qu'il était à Pello, il ne voulut point vider le pays sans s'être enfoncé vingt-cinq ou trente lieues plus au nord, avec M. Celsius, pour y visiter un prétendu monument rhunique qu'on peut regarder comme la principale merveille de la contrée : je veux parler de l'inscription de la petite montagne de Windso; inscription dont l'origine, jusqu'ici inconnue, a fait si ingénieusement et si poétiquement conjecturer à notre auteur, qu'elle pouvait se rattacher à quelque événement aussi singulier que l'avait été l'objet de son voyage au fond de la Laponie. « Une inscription, dit-il « lui-même *(OEuvres de Maupertuis, tom.* 3, *p.* 196*)*, « qui contiendra l'histoire de l'opération que nous étions « allés faire dans ces pays, sera peut-être un jour quel- « que chose d'aussi obscur que l'est celle-ci; et si toutes « les sciences étaient perdues, qui pourrait alors décou- « vrir, qui pourrait imaginer qu'un tel monument fut « l'ouvrage des Français; et que ce qu'on y verrait gravé, « fut *la mesure des degrés de la terre, et la détermi-* « *nation de sa figure?* »

Après avoir fourni heureusement cette course honorable, M. de Maupertuis fut appelé, en 1740, par le roi de Prusse, pour recevoir la présidence et la direction de l'Académie de Berlin. Ce monarque était alors en guerre avec l'empereur : notre Malouin voulut en partager les périls. Il s'exposa courageusement à la bataille

de Molwitz, fut pris et pillé par les hussards. Envoyé à Vienne, Charles VII lui fit l'accueil le plus distingué. Ayant dit à ce prince que, parmi les choses que les hussards lui avaient enlevées, il regrettait beaucoup une montre de Graham, célèbre horloger anglais, laquelle lui était d'un grand secours pour ses observations astronomiques; l'empereur qui en avait une du même artiste, mais enrichie de diamans, dit à son prisonnier : « C'est « une plaisanterie que mes hussards ont voulu vous « faire, ils m'ont rapporté votre montre : la voilà; je « vous la rends. » On ajoute que l'impératrice-reine lui demandant des nouvelles de Prusse, lui dit : « Vous « connaissez la reine de Suède, sœur du roi de Prusse; « on assure que c'est la plus belle princesse du monde. » *Madame,* répondit finement Maupertuis, *je l'avais cru jusqu'à ce jour!* Sa captivité ne fut ni dure, ni longue : l'empereur et l'impératrice lui permirent de repartir pour Berlin, après l'avoir comblé de marques de bontés et d'estime.

Le premier usage qu'il fit de cette liberté, fut de reprendre avec ardeur ses occupations favorites. Dès l'an 1736 et années suivantes, il avait publié diverses pièces *sur la figure de la terre;* une *Méthode pour trouver la déclinaison des étoiles; la Figure de la terre déterminée par les opérations faites au cercle polaire; la Loi du repos des corps;* ses *Élémens de géographie;* un *Discours sur la parallaxe de la lune;* alors il continua de donner au monde savant son *Accord des différentes lois de la nature jusque-là jugées incompatibles;* et son *Traité de loxodromie tracée sur la véritable surface de la mer.*

Avant cette époque, cette espèce de spirale que décrit sur le globe un vaisseau qui coupe tous les méridiens sous un angle constant moindre que l'angle droit, avait toujours été calculée dans la supposition de *la terre parfaitement sphérique :* depuis la découverte de *l'applatissement des pôles*, ces tables avaient besoin d'être renouvelées, et elles le furent avantageusement dans ce dernier ouvrage, qui valut à son auteur, revenu en France, une nouvelle pension de 3000 livres.

Son *Astronomie nautique*, qui parut vers le même temps, ne lui fit pas moins d'honneur. On y touve presque tous les problêmes nécessaires au pilotage, et même plusieurs autres relatifs à l'astronomie proprement dite, présentés et résolus dans une si grande brièveté, qu'à proprement parler tout y est réduit à cinq formules. Il est vrai qu'il a fallu pour cela avoir recours à l'analyse la plus savante, qui se trouve ordinairement bien audelà de la portée de ceux auxquels cet écrit semble destiné.

Comme les belles-lettres, l'éloquence, et même la poésie, n'étaient guères moins connues à M. de Maupertuis que les mathématiques, la géométrie et l'histoire naturelle, l'Académie française le jugea digne d'être admis dans le sanctuaire des muses. En conséquence elle lui conféra, en 1743, la place que la mort de l'abbé de Saint-Pierre venait d'y laisser vacante.

Revêtu de tous les titres dont son état le rendait susceptible, honoré des bienfaits de son roi, jouissant de l'estime du public, aimé et recherché de ce qu'il y avait dans le royaume de plus grand et de plus illustre, il ne tenait qu'à notre Malouin de jouir dans sa patrie,

et au milieu des siens, du sort le plus heureux; mais il avait au-dedans de lui-même le plus irréconciliable ennemi du bonheur. Son imagination ardente, et sa vive curiosité, ne lui permettant pas de se fixer, il repartit pour la Prusse; et il n'y fut pas plutôt, qu'il se repentit d'avoir renoncé à la France.

Son nouveau souverain le dédommagea, il est vrai, de toutes ses pertes, par la confiance la plus intime, et par des bontés de toutes les sortes : il fut fait successivement chevalier de l'ordre du mérite, et président perpétuel de l'Académie qui l'avait déjà pour chef : il eut enfin la satisfaction d'épouser M[lle] de Borck, d'une des meilleures et des plus anciennes maisons du pays; et malgré tout cela néanmoins, la triste inquiétude d'esprit qui le tourmentait, le rendit misérable au sein des plaisirs.

Avec un tel caractère, il était difficile que M. de Maupertuis n'eût pas quelques guerres littéraires à soutenir : aussi eut-il plusieurs querelles. Les plus célèbres sont sa dispute avec Kœnig, professeur de philosophie à Franeker; et celle qu'il eut avec Voltaire, par suite de la précédente (*).

(*) Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, de transcrire ici mot à mot, quoiqu'il soit un peu long, le troisième chapitre du *Tableau philosophique de l'esprit de M. de Voltaire*, où le récit de ce différent est traité de main de maître.

« M. de Voltaire, dit l'auteur, s'est souvent plaint de l'ingratitude des enfans qui battaient leur nourrice, des disciples qui insultaient leur précepteur..... Si les maximes qu'il débite étaient faites pour lui-même, il aurait dû se comporter bien autrement à l'égard de M. de Maupertuis : mais tel est son caractère, semblable à ces mendians qui demandent humblement dans les villes,

Le président de l'Académie de Berlin avait inséré dans le volume des mémoires de cette compagnie pour l'année 1746, un écrit sur les lois du mouvement et du repos, déduites d'un principes métaphysique connu dans

et attaquent fièrement dans les bois, on l'a vu aux genoux de ce grand philosophe dans le temps qu'il avait besoin de ses lumières, puis se redresser avec audace quand ses fautes ont été corrigées... Nous alors transcrire une de ses humbles lettres à M. de Maupertuis : voici d'abord à quel sujet elle fut écrite.

« M. de Voltaire avait fait un ouvrage obscur sur la lumière, et un autre fort lord sur la pesanteur. Ils étaient pleins de fautes; et il ne les avait point reconnues lui-même, tant il était de bonne foi sur son mérite en physique. On l'en avait averti amicalement : mais en l'avertissant, on n'avait pu lui donner la science nécessaire pour les corriger. Que fait-il? Toujours plein d'adresse, qui supplée, comme on sait, à la force, il prend le parti de s'adresser *au Voyant*..... Si ce voyant avait vu dans le cœur de M. de Voltaire ses véritables sentimens, comme il vit ses bévues dans son livre, il aurait pressenti que le dessein du consultant était d'abord de se tirer de presse, puis de se redresser pour se moquer du redresseur; mais nous dirons pour la justification de M. de Maupertuis, que l'ingratitude est la dernière chose que les grands hommes prévoyent. C'est pourquoi il ne fit pas difficulté de se prêter obligeamment aux désirs du suppliant..... Le moyen d'y résister? On lui parlait ainsi :

« Monsieur, j'apprends dans le moment qu'on réimprime mon « maudit ouvrage (les Elémens de Newton): je vais sur-le-champ « me mettre à le corriger. Il y a mille contresens dans l'impres- « sion. J'ai déjà corrigé les fautes de l'éditeur sur la lumière; « mais si vous vouliez consacrer deux heures à me corriger les « miennes sur la lumière et sur la pesanteur, vous me rendriez « un service dont je ne perdrais jamais le souvenir. Je suis si « pressé par le temps, que j'en ai la vue toute éblouie : le tor- « rent de l'avidité des libraires m'entraîne; je m'adresse à vous « pour n'être point noyé. La femme de l'Europe la plus digne, « et la seule digne peut-être de votre société, joint ses prières

le monde mathématicien sous le nom de *Principe de l'épargne ou de la moindre action;* ce qui, dans le langage ordinaire, revient à dire « que la nature ne « fait rien envain ni de superflu, que dans toutes ses

---

« aux miennes. On ne vous supplie point de perdre beaucoup de « temps; et d'ailleurs est-ce le perdre, que de catéchiser son « disciple? C'est à vous à dire, quand vous n'aurez pas instruit « quelqu'un, *amici, diem perdidi!....* Comptez que *Cirey* sera à « jamais le très-humble serviteur de *Kittis.* Ma main ne vous a « point écrit, parce que je suis dans mon lit : mais mon cœur « me dit que je vous aimerai toute ma vie, autant que je vous « admirerai..... Je crois que je viens de corriger assez exactement « les fautes touchant la lumière : je tremble de vous importuner; « mais au nom de Newton et d'Emilie, un petit mot sur la pe- « santeur, et sur la fin de l'ouvrage!...

« A Cirey, le 22 mai 1738. »

« Reprenons cette lettre, et joignons-y quelques réflexions..... *J'apprends dans le moment qu'on réimprime mon maudit ouvrage; je vais sur-le-champ me mettre à le corriger.....* Pourquoi donc écrire pour obtenir un correcteur? — *Il y a mille contresens dans l'impression.....* C'est qu'ils étaient dans le manuscrit. — *J'ai déjà corrigé les fautes de l'éditeur sur la lumière.....* Cependant c'est parce que la lumière vous manque, que vous vous adressez aux autres. — *Mais si vous voulez consacrer deux heures à me corriger les miennes...* Deux heures! c'est trop peu. Pourquoi d'ailleurs corriger les vôtres, puisque vous prétendez avoir corrigé celles de l'éditeur? — *Vous me rendriez un service dont je ne perdrais jamais le souvenir.....* Il est vrai : c'est assez le sort des services qu'on vous rend. — *Je suis si pressé par le temps, que j'en ai la vue toute éblouie.....* Et pourquoi, avec une vue aussi faible, entreprendre d'écrire sur la lumière? — *Le torrent de l'avidité des libraires m'entraîne.....* Nous voulons croire que cette avidité n'est que celle des libraires. — *Je m'adresse à vous pour n'être point noyé...* En effet, un physicien aussi pesant court grand risque d'aller au fond de l'eau. — *La femme de l'Europe la plus digne, et peut-être la seule digne de votre société, joint ses*

« opérations elle suit la voie la plus facile, et fait le « moins de dépense possible. » Kœnig ne se contenta pas d'attaquer cette doctrine : il en attribua encore l'invention à Leibnitz, en citant un fragment d'une lettre

---

prières aux miennes..... Passe pour cela! Mme la marquise du Châtelet méritait cet éloge. — *On ne vous supplie point de perdre beaucoup de temps; et d'ailleurs est-ce le perdre, que de catéchiser son disciple?.....* Oui, c'est le perdre, depuis qu'on vous catéchise, et que vous savez si peu votre catéchisme. — *C'est à vous de dire quand vous n'aurez pas instruit quelqu'un, amici, diem perdidi!...* Que cela serait doux, s'il n'était pas du destin de ceux qui vous obligent, de pouvoir en dire autant! — *Comptez que Cirey* (maison de campagne qui appartenait à Mme la marquise du Châtelet) *sera à jamais le très-humble serviteur de Kittis* (nom du lieu où M. de Maupertuis avait fait dans le nord ses observations astronomiques)..... Il doit l'être. — *Ma main ne vous a point écrit, parce que je suis dans mon lit.....* Il avait sans doute la fièvre. — *Mais mon cœur me dit que je vous aimerai toute ma vie, autant que je vous admirerai...* Ce cœur a bien tenu parole! — *Je crois que je viens de corriger assez exactement les fautes touchant la lumière.....* Dispensez-vous donc d'une requête aussi humble. — *Mais au nom de Newton et d'Emilie, un petit mot sur la pesanteur!...* Eh bien, au nom de Newton et d'Emilie, on vous accordera ce petit mot sur la pesanteur; mais votre légèreté fait tout craindre pour la suite du bienfait.

« Il faut cependant rendre justice à M. de Voltaire, sa reconnaissace a duré quelques années : mais le même homme au bas du portrait duquel il avait gravé ces vers : *Ce globe mal connu, etc.* (comme ci-après); celui à qui il avait adressé cette apostrophe, dans un *discours sur la modération :*

> *Revole, Maupertuis, de ces déserts glacés*
> *Où les rayons du jour sont six mois éclipsés!*
> *Apôtre de Newton, digne appui d'un tel maître,*
> *Né pour la vérité, viens la faire connaître!*

Celui enfin à qui il avait dit dans une de ses lettres : *Comment*

qu'il prétendait que ce savant avait écrite autrefois à Hermann, professeur à Bâle, en Suisse. Maupertuis, piqué du soupçon de plagiat, engagea l'Académie de Berlin à sommer Kœnig de produire l'original de cette

---

faites-vous, avec un esprit sublime, pour avoir aussi un cœur? Oui, cet homme va bientôt essuyer des traits de satire de toute espèce! — Il faut raconter auparavant ce qui a donné occasion à cette inimitié.

« M. de Maupertuis avait fait imprimer un mémoire sur les lois du mouvement et du repos, déduites d'un principe métaphysique. Ce principe est celui *de la moindre quantité d'action*; c'est-à-dire que, dans le choc des corps, le mouvement se distribue de manière que *la quantité d'action* que suppose le changement arrivé, est *la plus petite qu'il soit possible*; et que dans le repos, les corps qui se tiennent en équilibre doivent être tellement situés, que s'il leur arrivait le moindre petit mouvement, *la quantité d'action serait la moindre*. — Kœnig, professeur de philosophie à Franeker, en Frise, qui avait été le protégé, l'admirateur, le traducteur, et l'ami de M. de Maupertuis, lequel l'avait autrefois introduit chez Mme du Châtelet, et depuis l'avait fait recevoir de l'Académie de Berlin, Kœnig, dis-je, entreprit d'ébranler ce système, et s'efforça d'en attribuer la gloire à Leibnitz. Pour cet effet, il cita un fragment d'une lettre de ce philosophe allemand, pour prouver qu'il avait connu cette loi du *minimum*. — Un procédé de cette espèce ne pouvait qu'irriter M. de Maupertuis. Se voir soupçonné de plagiat, s'en voir même accusé publiquement, était une insulte difficile à digérer, pour un homme qui se sentait capable d'inventer, et qui était réellement l'inventeur de la découverte qu'il avait publiée (voyez-en les preuves dans la *Dissertation* de M. Euler, directeur de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse, *sur le principe de la moindre action, avec l'examen des objections de M. le professeur Kœnig faites contre ce principe*, Berlin, 1753, in-8°). Il se modéra cependant: il écrivit poliment à Kœnig, pour le prier de vouloir bien lui indiquer l'original de cette prétendue lettre. — Kœnig répondit que la lettre dont il avait rapporté le fragment, lui avait été

lettre. Le professeur n'ayant pu satisfaire à cette demande, fut exclus unanimement de l'Académie dont il était membre. « Ce professeur, irrité de se voir confondu, « et sur-tout fâché de n'avoir pu nuire à un homme que

---

communiquée par un homme (le célèbre Henzi, chef de la conjuration de Berne) qui avait été décapité quelques années auparavant. — M. de Maupertuis ne négligea rien pour découvrir la vérité : il s'adressa à M. de Paulmi, alors ambassadeur de France en Suisse, afin qu'on fit des recherches exactes dans les papiers de cet homme, qui avaient été recueillis avec soin, et qu'on avait consignés dans les archives de la ville de Berne. Le roi de Prusse écrivit aussi aux magistrats de Berne pour le même sujet ; et toutes les recherches furent inutiles : la prétendue lettre de Leibnitz ne se trouva nulle part. — M. de Maupertuis, indigné de la manœuvre employée contre lui, s'adressa aux membres de l'Académie qu'il présidait, et dont Kœnig était un, pour avoir raison d'une pareille injustice. Alors l'Académie somma plusieurs fois le professeur de Hollande de produire l'original de la lettre qu'il avait citée; et n'ayant pu satisfaire à la demande qu'on lui faisait, l'Académie prononça, le 13 avril 1752, que le fragment avait été supposé.

« On ne se serait pas attendu que M. de Voltaire, à qui son peu de connaissances en ces matières défendait d'entrer en cette querelle, que le roi de Prusse avait exhorté de n'y prendre aucune part, que M. de Maupertuis avait obligé dans tant d'occasions, soit à Paris, soit à Berlin, et à qui il avait pardonné tant de railleries indécentes sur son attachement à la religion, dans les petits-soupers du roi; on ne se serait pas attendu, dis-je, que dans cette rencontre il se fût déclaré contre son compatriote et son ami, en faveur d'un étranger convaincu de fausseté, et de plus implacable ennemi de Mme du Châtelet, que Voltaire avait tant célébrée. Il le fit cependant, soit qu'il fût jaloux de la considération que le roi de Prusse avait pour M. de Maupertuis, soit que le zélateur de tous les genres de gloire, et de tous les titres d'honneur, fût fâché qu'on eût choisi un autre que lui-même pour président de l'Académie de Berlin, soit que son caractère, ami du

« toute l'Europe admirait, non content de l'accabler « d'injures grossières, la dernière ressource de ceux qui « n'ont point de bonnes raisons à alléguer, s'associa « avec des écrivains assez méprisables pour s'enrôler

---

trouble, et porté de tout temps à la jalousie, l'emportât sur les motifs d'honneur et de reconnaissance qui auraient dû le retenir. — Il entra donc en lice; et fit d'abord paraître un petit mémoire sous le titre de *Réponse d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris,* dans lequel il prétendait que le *principe de la moindre action* était démontré faux; que Kœnig d'ailleurs avait prouvé, qu'il avait été remarqué par Leibnitz que dans les modifications du mouvement, l'action devient ordinairement un *maximum* ou un *minimum;* que M. de Maupertuis avait forcé quelques membres pensionnaires de l'Académie de Berlin qui dépendaient de lui, et qui auraient quitté l'Académie s'ils n'eussent été protégés par le roi, de rendre un jugement odieux contre Kœnig; et qu'ainsi il avait été convaincu non seulement de plagiat et d'erreur; mais d'avoir abusé de sa place pour persécuter un honnête homme.

« Le roi de Prusse fut indigné contre cet écrit, et le traita publiquement de libelle infâme. Il fit plus, il y répondit lui-même. Sa réponse parut sous ce titre : *Lettre d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris.* On jugera par les morceaux que nous allons rapporter, de quelle manière ce monarque défendait M. de Maupertuis. « Le professeur Kœnig, disait-il, « ne pouvant s'élever à l'égal d'un grand homme, crut que ce « serait toujours beaucoup que de l'abaisser. Il disputa à notre « président les découvertes sur le *principe universel de la moindre « action,* en soutenant que Leibnitz en était l'inventeur. M. de « Maupertuis demanda des autorités : il voulut savoir dans quel « ouvrage de M. Leibnitz on trouvait des traces de ces décou- « vertes. Kœnig, pour ne pas demeurer court dans cette embar- « rassante situation, produisit des fragmens de lettres supposées « de M. Leibnitz. Ce procès littéraire, exposé dans une assemblée « de notre Académie, fut jugé; et Kœnig condamné d'une voix... « Le soi-disant académicien anonyme (M. de Voltaire), dit que

« chez lui, et pour combattre sous ses drapeaux. » *(Lettre d'un acad. de Berlin.)*

L'un de ces écrivains passionnés fut Voltaire. Il avait d'abord été lié très-étroitement avec M. de Maupertuis, qu'il regardait comme son maître en mathématiques; et

---

« M. de Maupertuis ferait, par ses mauvais procédés, déserter « tous nos académiciens, s'ils n'étaient soutenus par la protection « du roi. Autant de mots, autant de faussetés. C'est un fait connu « de tout le royaume et de toute l'Allemagne, que nos plus cé- « lèbres académiciens ont été attirés ici par les soins de M. de « Maupertuis; qu'il est l'économe de nos revenus, le distributeur « des places vacantes, le dispensateur des gratifications, le pro- « tecteur des talens; et que dans toutes ces parties de son admi- « nistration, il a constamment montré du désintéressement, un « esprit d'ordre dans la régie de nos finances, du discernement « dans le choix des personnes pour remplir les places vacantes, « de l'équité dans la distribution des pensions et des prix, un at- « tachement sincère à la gloire de l'Académie, de l'amitié et de « la fidélité à chacun de nous en particulier, et une protection « toujours ouverte pour ceux qui en avaient besoin; de sorte que, « loin d'avoir sujet de nous plaindre de lui, nous lui sommes « redevables pour la plupart de nos places, de ses instructions, « de ses conseils, de ses lumières, et de son exemple..... Je ne « plains pas notre président : il a de commun avec tous les grands « hommes d'avoir été envié, et d'avoir réduit ses ennemis à in- « venter contre lui des absurdités; mais je plains ces malheureux « écrivains qui s'abandonnent insensément à leurs passions, et que « leur méchanceté aveugle au point de trahir en même temps leur « frivolité, leur scélératesse, et leur ignorance... Mais quel temps « pensez-vous que ces gens ont pris pour attaquer notre président? « Vous croyez sans doute qu'en brave champions, ils l'ont pro- « voqué au combat pour se battre à armes égales? Non; apprenez « à connaître la lâcheté et l'indignité de leur caractère : ils savent « que M. de Maupertuis est depuis six mois attaqué de la poi- « trine, qu'il crache le sang, que sa faiblesse l'empêche de tra- « vailler, qu'il est plus près de la mort que de la vie : voilà le

il avait en particulier composé le quatrain suivant, pour mettre au bas du portrait du physicien, au retour de son voyage dans le Nord :

Ce globe mal connu, qu'il osa mesurer,
Devient un monument où sa gloire se fonde;

« moment qu'ils choisissent, pour lui plonger, selon qu'ils le « croyent, le poignard dans le cœur, etc. »

« Si M. de Voltaire eût été sage, il n'eût pas poussé plus loin ses attaques. Le roi de Prusse avait feint d'ignorer que le mémoire fût de ce poète, qu'il connaissait trop bien pour s'y être mépris. Mais faut-il lui demander de la modération ? A-t-il jamais craint de se compromettre par des satires qui lui ont fait plus de tort qu'à ses adversaires ? Il publia donc l'*Akakia*, à la suite duquel on trouve le prétendu *Décret de l'inquisition*, et le *Jugement des professeurs du collége de Sapience* ; trois libelles où il manque à toutes les règles et à tous les égards. M. de Maupertuis avait publié, en 1752, un volume de *Lettres sur différens sujets de philosophie, de morale et de belles-lettres*, où il dit dans un endroit, qu'il faudrait ne pas payer le médecin qui ne guérit pas la maladie. M. de Voltaire prend delà occasion de s'égayer, sous le nom du docteur Akakia ; il ne ménage rien. On ne trouve que cette répétition continuelle de sarcasmes contre celui qu'il avait toujours regardé jusque-là comme son maître . « O jeune homme, « que vous êtes dur et injuste ! ô jeune homme inconsidéré, jeune « ignorant, jeune écolier, jeune raisonneur ; le candidat doit ap- « prendre que la mémoire est la faculté de retenir des idées. Le « candidat se trompe, quand il dit que l'étendue n'est qu'une « perception de notre ame. S'il fait de bonnes études, il verra « que l'étendue n'est pas comme le son et les couleurs, qui n'exis- « tent que dans nos sensations, comme le sait tout écolier. A « l'égard de la nation allemande qu'il vilipende, et qu'il traite « d'imbécille en termes équivalens, cela nous paraît ingrat et in- « juste. Ce n'est pas le tout de se tromper ; il faut être poli. Il « se peut faire que le candidat ait cru inventer quelque chose « après Leibnitz : mais nous dirons que ce n'est pas lui qui a « inventé la poudre. Nous jugeons unanimement que sa cervelle

Son sort est de fixer la figure du monde,
De lui plaire et de l'éclairer.

Mais, pétri de toutes les petitesses de l'envie, le vieux Priam du Parnasse prit occasion de la querelle de Kœnig, pour soulager sa bile contre notre illustre concitoyen, en

---

« est fort exaltée, et qu'il va bientôt prophétiser. Nous ne savons « pas encore s'il sera des grands ou des petits prophètes : mais « nous craignons fort qu'il ne soit un prophète de malheur. Pour « conclusion, nous prions M. le docteur Akakia de lui prescrire « des tisanes raffraîchissantes. Nous l'exhortons à étudier dans « quelque université, et à y être modeste. »

« Sera-t-on étonné après cela, d'apprendre que cet ouvrage de M. de Voltaire fut brûlé, le 4 décembre 1752, par la main du bourreau, dans toutes les places de Berlin? — Si l'on en croit le rapport de quelques gens de lettres, ce fut à cette occasion que le roi de Prusse dit à l'auteur ces humiliantes paroles : *Je ne vous chasse point, parce que je vous ai appelé; je ne vous ôte point votre pension, parce que je vous l'ai donnée : mais je vous défends de reparaître devant moi.* — Sans adopter cette anecdote, qui peut n'être pas vraie, il est certain que le même prince, fatigué de ses tracasseries, lui écrivit trois mois après cette lettre pleine de sagesse et de grandeur : « Vous êtes bien « le maître de quitter mon service quand vous voudrez : mais « avant de partir, faites-moi remettre le contrat de votre enga- « gement, la clef, la croix, et le volume de poésies que je vous « ai confié. Je souhaiterais que mes ouvrages eussent été seuls ex- « posés à vos traits, et à ceux de Kœnig : je les sacrifie de bon « cœur à ceux qui croyent augmenter leur réputation en dimi- « nuant celles des autres. Je n'ai ni la folie, ni la vanité de cer- « tains auteurs : les cabales des gens de lettres me paraissent l'op- « probre de la littérature. Je n'en estime pas moins les honnêtes « gens qui les cultivent : les chefs des cabales sont les seuls avilis « à mes yeux. Du 16 mars 1753. » — Ainsi M. de Voltaire éprouva que M. de Maupertuis était véritablement *prophète*, et *prophète de malheur.*

« Cependant il tâcha de se rapprocher du roi, et il y réussit

l'accablant de mille pauvretés littéraires. Il débuta par une *Réponse* fort amère *d'un académicien de Paris à un académicien de Berlin.* Cette première satire fut suivie de la diatribe du docteur Akakia, et de quelques autres critiques sanglantes contre la personne et les ou-

---

jusqu'à un certain point. Le roi lui rendit tout ce qu'il lui avait ôté. Mais M. de Voltaire sentant que Berlin ne pouvait plus être un séjour agréable pour lui, demanda la permission d'aller à Plombières prendre les eaux. Il l'obtint; mais à peine fut-il à Leipsick, qu'il écrivit de nouvelles satires, malgré la parole qu'il avait tant de fois donnée, malgré toutes ses protestations de repentir. Ce fut alors que le roi de Prusse lui écrivit une lettre foudroyante, où il lui rappela toutes ses fautes, et dont il donna une copie à M. de Maupertuis. — Frédéric II ne s'était pas trompé : M. de Voltaire n'alla point à Plombières; il se rendit à Francfort, où il publia la satire intitulée : *Vie privée du roi de Prusse.* Alors le philosophe de *Sans-Souci* (sobriquet que se donnait lui-même le monarque), irrité non de cette satire, mais de ce qu'un homme si méchant portait encore ses ordres, le fit arrêter à Francfort, jusqu'à ce qu'il eût rendu la croix, le contrat, et le volume de poésies. M. de Voltaire rendit au résident de Prusse la clef et la croix des ordres dont il était décoré, et promit de rendre le reste quand il aurait reçu ses malles. Le magistrat de Francfort, pour le traiter avec quelque douceur, lui laissa la faculté de se promener dans la ville, en exigeant de lui une promesse par écrit qu'il n'en sortirait point sans sa permission, ou sans avoir rendu ce qu'on lui demandait. Il promit tout, et ne tint rien, ou du moins il se mit dans le cas de ne rien tenir; car on apprit bientôt qu'il s'était enfui de la ville. On dépêcha après lui des soldats qui le ramenèrent : il fut mis en prison, et gardé par un détachement de dix grenadiers. Il fallut donc laisser-là toutes les tergiversations; et il ne se tira d'affaires, qu'en signant un écrit où il se déclarait *criminel de lèze-majesté envers le roi de France et le roi de Prusse*, s'il ne rendait pas le volume en question, dès qu'il serait entre ses mains.

« A peine cet orage fut-il conjuré, que, semblable aux ma-

vrages de son adversaire. Ces traits lancés sur l'auteur du voyage au pôle, firent rire les hommes légers, et gémir les vrais philosophes. On opposa aux sarcasmes du prétendu héròs de la philosophie, les éloges dont-il avait naguères comblé son ennemi. En 1738, Maupertuis était

---

telots qui oublient les résolutions et les vœux formés pendant la tempête, il s'embarqua de nouveau sur son élément favori, c'est-à-dire la dispute et la plaisantèrie. Plusieurs épigrammes de sa façon, et plusieurs vers satiriques, furent semés dans le public contre le roi de Prusse et M. de Maupertuis. — Celui-ci, indigné d'un acharnement dont il semblait que l'humiliation de son ennemi eût dû le débarrasser, y répondit par ce fameux billet doux: *Je vous déclare que ma santé est assez bonne pour vous aller trouver, etc.* (comme ci-après). — M. de Voltaire, toujours habile à saisir le ridicule de tout ce qu'on faisait contre lui, et à le tourner à son avantage, ne manqua pas de tirer parti de cette lettre. Il y répondit; et publia sa réponse sous ce titre : *l'Art de bien argumenter en philosophie, réduit en pratique par un vieux capitaine de cavalerie travesti en philosophe*. Elle contenait le billet en question, mais falsifié; et deux lettres, l'une adressée à M. de Maupertuis en réponse de la sienne, et l'autre à M. Formey, secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin. — Voici comme il parlait à M. de Maupertuis : « J'ai reçu, Monsieur, la lettre « dont vous m'honorez. Vous m'apprenez que vous vous portez « bien, que vos forces sont entièrement revenues; et vous me « menacez de venir m'assassiner, si je publie la lettre de la Beau- « melle (*nota* que dans le billet de M. de Maupertuis il n'était « pas même dit un mot de cette lettre). Ce procédé n'est ni d'un « président d'académie, ni d'un bon chrétien tel que vous êtes. Je « vous fais mon compliment sur votre bonne santé; mais je n'ai « pas tant de forces que vous. Je suis au lit depuis quinze jours « (travaillé sans doute des effets que la peur opère presque sans « faute sur les lâches); et je vous supplie de différer la petite ex- « périence de physique que vous voulez faire (M. de Maupertuis « demandait une expérience de courage; mais on voit qu'il s'adres- « sait fort mal). Vous voulez peut-être me disséquer : mais songez « que je ne suis pas un géant des Terres-Australes, et que mon

un génie sublime, notre plus grand mathématicien, un Archimède, un Christophe Colomb pour les découvertes, *un Michel-Ange et un Albane* pour le style : en 1752, ce n'était plus *qu'un esprit bizarre, un raisonneur extravagant, un philosophe insensé.*

« cerveau est si petit, que la découverte de ses fibres ne vous « donnera aucune notion de l'ame. De plus, si vous me tuez, « ayez la bonté de vous souvenir que M. de la Beaumelle m'a « promis de me poursuivre jusqu'aux enfers. Il ne manquera pas « de m'y aller chercher. Quoique le trou qu'on doit creuser par « votre ordre jusqu'au centre de la terre, et qui doit mener tout « droit en enfer, ne soit pas encore commencé, il y a d'autres « moyens d'y aller ; et il se trouvera que je serai mal mené dans « l'autre monde, comme vous m'avez persécuté dans celui-ci. Vou- « driez-vous, Monsieur, pousser l'animosité si loin ? Ayez la bonté « de faire une petite attention : pour peu que vous vouliez exalter « votre ame pour voir clairement l'avenir, vous verrez que si vous « venez m'assassiner à Leipsick, où vous n'êtes pas plus aimé qu'ail- « leurs, et où votre lettre est déposée, vous courez quelque risque « d'être pendu ; ce qui avancerait trop le moment de votre ma- « turité, et serait peu convenable à un président d'académie. Je « vous conseille de faire d'abord déclarer la lettre de la Beaumelle « forgée, et attentatoire à votre gloire, dans une de vos assem- « blées : après quoi il vous sera permis peut-être de me tuer, « comme perturbateur de votre amour-propre. Au reste, je suis « encore bien faible : vous me trouverez au lit ; et je ne pourrai « que vous jeter à la tête ma seringue et mon pot-de-chambre : « mais dès que j'aurai un peu de force, je ferai charger mes pis- « tolets *cum pulvere pyrio* (avec de la poudre à canon) ; et en « multipliant la masse par le quarré de la vitesse, jusqu'à ce que « *l'action* et vous soient réduits à zéro, je vous mettrai du plomb « dans la cervelle ; elle paraît en avoir besoin. Il sera triste pour « vous que les Allemands, que vous avez tant vilipendés, ayent « inventé la poudre, comme vous devez vous plaindre qu'ils ayent « inventé l'imprimerie. Adieu, mon cher président ! » — La lettre à M. de Formey est dans le même goût. Comme elle ne se trouve pas dans toutes les éditions des OEuvres de Voltaire, nous croyons

Si Voltaire se satisfit en suivant les conseils de la vengeance, il affaiblit l'estime du public pour son caractère, et s'attira en même temps une disgrâce éclatante. Les désagrémens qu'il y essuya, l'ayant obligé de se retirer de la cour de Prusse au commencement de 1753,

---

devoir la joindre à la précédente. « Monsieur le secrétaire éternel, « je vous envoie l'arrêt de mort que le président a prononcé contre « moi ; avec mon appel au public, et les témoignages de protec- « tion que m'ont donné tous les médecins et les apothicaires de « Leipsick. Vous voyez que M. le président ne se borne pas aux « expériences qu'il projette dans les Terres-Australes; et qu'il « veut absolument séparer dans le nord mon ame d'avec mon corps. « C'est la première fois qu'un président a voulu tuer un de ses « conseillers. Est-ce là *le principe de la moindre action?* Quel « terrible homme, que ce président! Il déclare faussaire à gauche, « il assassine à droite; et il prouve Dieu par *a* plus *b* divisé par « *z :* franchement on n'a rien vu de pareil! J'ai fait, Monsieur, « une petite réflexion : c'est que, quand le président m'aura tué, « disséqué, et enterré, il faudra faire mon éloge à l'Académie, « selon la louable coutume. Si c'est lui qui s'en charge, il ne « sera pas peu embarrassé. On sait comme il l'a été avec feu M. le « maréchal de Sch-Metteau, auquel il avait fait quelque peine « pendant sa vie. Si c'est vous, Monsieur, qui faites mon oraison « funèbre, vous y serez tout aussi empêché qu'un autre. Vous êtes « prêtre; et moi, je suis profane : vous êtes calviniste; et je suis « papiste : vous êtes auteur; et je le suis aussi : vous vous portez « bien; et je suis médecin. Ainsi, Monsieur, pour esquiver l'orai- « son funèbre, et pour mettre tout le monde à son aise, laissez- « moi mourir de la main du président, et rayez-moi du nombre « de vos élus. Vous sentez bien d'ailleurs, qu'étant condamné à « mort par son arrêt, je dois être probablement dégradé : retran- « chez-moi donc, Monsieur, de votre liste; mettez-moi avec le « faussaire Kœnig, qui a eu le malheur d'avoir raison. J'attendrai « patiemment la mort avec ce coupable; *pariterque cadentes,* « *ignovêre diis* (en périssant ensemble, ils pardonnèrent leur « mort aux dieux). — Je suis métaphysiquement, Monsieur, « votre etc. »

il se consola dans son malheur par de nouvelles brochures. Il peignit M. de Maupertuis comme *un vieux fou travesti en sage, l'air distrait et précipité, l'œil rond et petit, le nez écrasé, la perruque de travers, la physionomie mauvaise, le visage plat, et l'esprit plein de lui-même.* Notre Malouin, piqué jusqu'au vif de cette caricature qu'il aurait dû mépriser, témoigna au seigneur de Ferney sa reconnaissance par le billet suivant : *Je vous déclare que ma santé est assez bonne pour vous aller trouver par-tout où vous serez, et pour tirer de vous la vengeance la plus complète. Rendez grâce au respect et à l'obéissance qui ont jusqu'ici retenu mon bras.* Son antagoniste, vrai turlupin, et d'humeur fort moutonne quand il s'agissait de dégaîner, ne répondit à ce cartel que par la lettre dont nous avons donné la copie en la note ci-dessus, et dont Voiture semblait lui avoir fourni l'idée (*). Du reste, il se renferma dans le respect qu'il portait à l'édit contre les duels. Cette farce finit d'une manière triste. Le roi de Prusse fit arrêter

---

La mort de M. de Maupertuis n'appaisa pas même la haine de M. de Voltaire. Il fit réimprimer cet amas d'injures qu'il avait vomies ; et en dernier lieu son *Siècle de Louis XV*, où il ne craint pas d'attaquer les observations de tant d'académiciens sur *la figure de la terre*, uniquement pour ravir à M. de Maupertuis la gloire de cette découverte, qui lui appartenait plus qu'à tout autre, puisqu'il avait été le principal instigateur de l'entreprise. »

(*) Cet académicien ayant offensé un seigneur de la cour par un trait piquant, celui-ci voulut lui faire mettre l'épée à la main. « La partie n'est pas égale, lui dit Voiture ! vous êtes grand ; « je suis petit : vous êtes brave ; je suis poltron : vous voulez me « tuer ; eh bien, je me tiens pour mort ! » — Cette manière de sortir d'embarras fit rire le courtisan, et le désarma.

Voltaire à Francfort, avec sa nièce qui était venue l'y joindre; et les partisans du coryphée de la moderne philosophie ne manquèrent pas d'accuser M. de Maupertuis d'avoir porté le monarque à cette démarche. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est peut-être sans exemple, d'avoir vu un souverain défendre devant le public la cause de son sujet.

Cependant la composition de nouveaux ouvrages qu'il serait trop long de détailler, et les chagrins que la méchanceté et l'envie lui faisaient éprouver, joints aux fatigues de ses anciens voyages, avaient considérablement affaibli le tempéramment de notre académicien. Des maux de poitrine et des crachemens de sang, qui lui étaient survenùs dès l'an 1747, l'avaient obligé à diverses reprises de revenir respirer l'air natal. Mais malgré les soulagemens passagers que lui apportaient ces promenades, sa santé se détériorait de plus en plus; et pour surcroît d'affliction, une profonde mélancolie vint se joindre à ce que lui-même appelait *le fardeau de vivre.*

Revenu en France, en 1756, il passa l'hiver et le printemps à Saint-Malo; d'où il partit en 1757, pour aller s'embarquer à Bordeaux, et retourner par mer à Hambourg, et delà à Berlin : mais diverses considérations lui firent prendre la route de terre.

Arrivé à Toulouse, il s'y trouva si incommodé, qu'il n'en put partir qu'au mois de mai 1758, pour Neufchâtel, en Suisse, où son mal empira encore. Il s'avança néanmoins jusqu'à Bâle, comptant, après y avoir pris quelque repos, continuer sa marche jusqu'à Berlin : mais le sort en avait autrement ordonné.

Son état devint tel à Bâle, qu'il ne lui fut pas pos-

sible de passer outre. Il y demeura chez ce fameux Jean Bernoulli, son ami, dont nous avons dit un mot au commencement de cet article; et dont il reçut tous les secours qu'il pouvait attendre d'un véritable attachement.

Au mois d'avril 1759, il crut être assez soulagé pour se rendre jusqu'en Prusse : mais la veille du jour fixé pour son départ, il tomba évanoui. Ses douleurs, qui s'étaient jetées sur les entrailles, recommencèrent avec plus de violence; et il les souffrit avec une patience dont sa vivacité naturelle semblait devoir le rendre incapable. Enfin, un abcès qui s'était formé au côté, perça en dehors; et on reprit l'espérance : mais cet espoir ne fut pas long. Il perdit absolument l'appétit; et mourut le 27 juillet, ayant conservé sa raison presque jusqu'au dernier moment, et en ayant fait un digne usage en se préparant à la mort de la façon la plus chrétienne.

Ce grand homme, comme nous l'avons déjà dit, était d'une vivacité extrême, qui éclatait dans ses yeux continuellement agités. Cet air d'activité, joint à la manière dont il s'habillait, et dont il se présentait, le rendait assez singulier. Il était du reste poli, caressant même, parlant avec facilité et avec esprit.

Malgré ces avantages qui plaisent dans la société, il passa une vie triste. Un amour-propre trop sensible; je ne sais quoi d'ardent et d'impérieux dans les occasions où il se trouvait contrarié; enfin, une envie extrême de parvenir et de faire sa cour, firent tort à son bonheur et à sa philosophie. Il fut quelquefois, dans son style, le singe de Fontenelle : il aurait été plus heureux pour lui de l'être dans sa conduite.

En indiquant la ville de Bâle, en Suisse, comme le lieu où M. de Maupertuis finit ses jours, on aurait pu donner à croire qu'il y reçut la sépulture à la manière des protestans, si l'on n'ajoutait que, par l'effet de ces mêmes sentimens de religion dans lesquels il mourut, il demanda à être inhumé en terre catholique. Conséquemment à cette demande, son corps fut transféré à Dornac, paroisse catholique distante de Bâle de deux lieues, où il fut placé auprès de Balthasar Malo, ministre de France en Suisse, mort en 1613. M. Bernoulli mena le convoi, fit le dépôt; et pour dernière preuve de sa constante amitié, se hâta de faire attacher au tombeau une table de marbre, avec l'inscription suivante :

Virtus perennat;
cœtera labuntur.
Vir illustris genere, ingenio summus,
dignitate amplissimus,
Petrus-Ludovicus MOREAU DE MAUPERTUIS,
ex collegio XL *Academicorum Ling. Franc.*
Eques auratus ord. reg. Boruss.
Prœstantibus meritis *dicati,*
academiarum celebriorum Europæ omnium socius,
Ac. reg. Beroliensis præses,
natus in castro Sti-Maclovii *d.* XXVIII *sept.*
M. DC. XCVIII,
ætate integrâ, lento morbo consumptus,
hìc ossa sua condi voluit.
Catharina-Eleonara DE BORCK, *uxor,*
Maria, *soror,*
et Joannes BERNOULLI, *def. intimus,*

in cujus ædibus Basil. d. XXVII jul.
M. DCC. LIX. decessit,
communis desiderii lenimen
H. M. B. M. P.

Un autre ami de M. de Maupertuis avait formé le dessein de faire transporter son corps à Strasbourg, où les temples offrent plus de ressources pour l'érection d'un monument; et déjà M. de la Condamine, de l'Académie des sciences, aussi son ami, avait composé l'ample épitaphe que l'airain devait recevoir : mais le projet n'ayant pu avoir son exécution, nous croyons faire plaisir au lecteur de transcrire ici cette pièce, quelque longue qu'elle soit. La voici :

Hìc jacet
Petrus-Ludovicus MOREAU DE MAUPERTUIS,
San-Maclovianus,
Academiarum gallicæ linguæ, nec-non scientiarum
Parisiensis, Londinensis, Petroburgensis socius,
Beroliensis præses perpetuus.
Equitum turmæ præfectus in primâ juventute,
diuturnæ pacis otio conversus ad litteras,
sublimiores geometriæ sinus penetravit.
Plura Newtonis theoremata nondùm demonstrata
patefecit.
Doctrinam attractionis Gallicis auribus infensam,
primus inter Conterraneos,
novisque ratiociniis propugnavit.
A Ludovico XV, Rege christianis.
Ad boreales plagas missus cum sociis,
crescentes ad septentrionem Meridiani circuli gradus,

ac proindè Figuram Telluris versùs polos complanatam,
propriis observationibus primus evicit.
A Frederico II *Borussiæ rege accitus,*
Berolinensem academiam instauravit,
et eidem per annos 14 vigilanter præfuit.
In obsidione Friburgiensi
mortem undequàque volitantem despexit impavidus;
lento passu accedentem in lecto non exhorruit.
Vir ingenio acer, animo fortis, integer fidei,
post longissimos dolores constanter toleratos,
piè, fortiter, obiit Basileæ,
die julii 27, anno christi M. DCC. LIX.
Vixit annos 60, menses 10.
Eleon. DE BORCK, *beroliniensis, conjux;*
M. MOREAU DU BOS, *soror;*
conjugi et fratri amantissimo mærentes posuêre.

D'autres hommages encore ont été rendus à la mémoire de ce digne citoyen, par beaucoup d'autres Français; entre lesquels nous ne citerons que M. le comte de Tressan, lieutenant-général des armées du roi; M. Lefranc de Pompignan, qui le remplaça à l'Académie française le 10 mars 1760, et dont le discours de réception mérite infiniment d'être lu; enfin, M. Dupré de Saint-Maur, traducteur de Milton.

Plusieurs étrangers de distinction l'ont également peint et regretté comme un sage qui avait perfectionné la philosophie en méditant la religion. Le roi de Prusse lui-même, qui l'avait attiré auprès de sa personne, et constamment honoré de ses faveurs, se montra fort sensible à sa perte, et lui donna quelques larmes. Pour accorder

à sa mémoire une nouvelle marque de son estime, il gratifia sa veuve de la charge de grande-maîtresse de la maison de la princesse Amélie, qu'elle avait déjà exercée en l'absence de M. de Maupertuis, par une distinction particulière et contre l'usage ordinaire, qui n'admet en Prusse à ce rang que des dames veuves.

Entre autres portraits qui ont été faits de ce célèbre Malouin, on distingue celui peint par M. Tournière, et gravé par Daullé. C'est aussi avec une profonde satisfaction, que nous lui avons enfin vu ériger celui plus ou moins ressemblant qui décore aujourd'hui la grande salle de notre hôtel-de-ville.

On sait combien est beau le mausolée commun entre lui et son père, qu'élevèrent, en 1766, ses amis et ses parens, dans l'église de Saint-Roch à Paris; et qu'exécuta M. d'Huez, sculpteur du roi. Ce monument fut dessiné l'année suivante par M. Monnet, peintre de la cour; et ce tableau, gravé par Miger, fut placé honorablement, le 26 novembre 1774, dans le lieu de nos séances municipales, où il se voit encore. Les noms des personnes qui contribuèrent à la dépense de ce chef-d'œuvre de l'art, sont ceux de l'épouse même du défunt; de Mme Magon du Bos, sa sœur; de M. Magon, intendant de Saint-Domingue; de M. Magon de la Villebague, capitaine des vaisseaux de la compagnie des Indes; et de M. Magon du Bos, capitaine d'infanterie, ses neveux; de Mme Roffay, née Magon, sa nièce; de M. Moreau de la Primerais, procureur du roi en l'amirauté de Saint-Malo, son cousin-germain; de M. Duvelaer, comte du Lude; de Mme Magon de Riancourt, née Vincent; de M. Magon de Closdoré, ancien lieutenant-colonel

garde-côte; de M. du Rouvre, chevalier de Saint-Louis, ses compatriotes et ses alliés; enfin, de M. de la Condamine, chevalier de Saint-Lazarre, son confrère et son ami. Voici l'inscription qui se lit sur ce tombeau :

MAUPERTUISSIORUM
memoriæ ac perennitati.
Hìc jacet Renatus MOREAU,
San-Maclovianus, feudi Maupertuisii *dominus :*
qui, postquàm naves bellico-mercatorias strenuè duxerat,
civium suorum pro rebus maritimis
apud regem orator XL *annis,*
honoris torque donatus,
decessit V *jul. ann.* M. DCC. XLVI, *ætatis* LXXXII *:*
de posteritate benè meritus, ob genitum ex se
Petrum-Ludovicum MOREAU DE MAUPERTUIS,
suo qui litterarum orbem nomine implevit.
Hic, primâ juventute equitum turmæ præfetus,
diuturnæ pacis otio conversus ad studia,
altiores geometriæ sinus penetravit;
Newtonianam attractionem Cartesianis auribus absonam
primus in galliâ propugnavit,
novisque argumentis suffulsit.
A Ludovico XV *missus ad boreales plagas,*
crescentes ad septentrionem Meridiani circuli gradus,
ac proindè compressam in polo Telluris molem,
suis sociorumque observationibus primus evicit.
Academiæ gallicæ præcipuarumque Europæ socius,
Beroliensis instaurator ac præses, vocante Frid. II,
cujus beneficio ordinis pro merito *eques,*
physicen, mathesin, astonomiam, nauticam,
metaphysicam, ethicam,

illustrare, amplificare, promovere non desiit.
Ob impensam pro extruendo Berolini templo catholico curam
summo pontifici Benedicto XIV *gratus :*
vir ingenio acer, animo ingens, integer fidei,
quam in armorum conflictu mortem despexerat impavidus,
lento passu adventantem in lecto serenus excepit.
Patriâ redux, dùm Berolinum ibique intermissa munia repeteret,
recandescente morbi decennis violentiâ, detentus Basileæ,
post longos dolores constanter toleratos,
amicos inter Johannis Bernoulli *hospitis amplexus,*
vir fortis obiit jul. XXVII. *ann.* M. DCC. LIX.
vixit an LX, *menses* X.
Eleon. DE BORCK, *uxor;* Maria, *soror, et filii;*
propinqui, amici,
hoc monumentum de suo certatim posuêre M. DCC. LXVI.

On sait aussi combien fit de sensation dans le temps le bruit que répandit M. Gledistch. Cet académicien soutint que M. de Maupertuis lui avait apparu dans la salle de l'Académie, à côté de la pendule; et qu'il l'avait vu pendant près d'un quart d'heure de suite. Le philosophe Condorcet dit en cette occasion, sur le ton de la plaisanterie : « Que s'il était vrai que l'ame du président « eût eu la fantaisie de venir ici-bas jouer le rôle d'un « vampire, ce n'avait sûrement pu être que pour sucer « et tourmenter le sieur Arouet de Voltaire ». Pour nous, qui prenons la chose plus sérieusement, nous renvoyons ce fait, vrai ou faux, à la connaissance de celui dont les pensées ne sont point nos pensées (*Isaïe*, 55, *v.* 8);

devant qui ceux même que nous appelons, *morts,* sont *vivans* (*Luc,* 20, *v.* 38); et qui n'a qu'à vouloir, pour exécuter sur la terre comme au ciel tout ce qui n'implique pas contradiction (*Ps.* 113, *v.* 11).

Comme écrivain M. de Maupertuis avait du génie, de l'esprit, du feu, de l'imagination : mais on lui reproche des tours recherchés, une concision affectée, un ton sec et brusque, un style plus roide que ferme, quelques paradoxes, et quelques idées fausses. Sa littérature était médiocre; et il faisait moins d'honneur à l'Académie française dont il était membre, qu'à celle des sciences dont nous avons dit qu'il était pensionnaire.

A la tête de ses Œuvres, qui ont été recueillies à Lyon, en 1756, 4 vol. in-4°, mais où l'on en a omis beaucoup, sont 1° *La figure de la terre déterminée.* 2° *La mesure d'un degré du méridien.* 3° *Discours sur la figure des astres.* 4° *Elémens de géographie.* 5° *Astronomie nautique.* 6° *Elémens d'astronomie.* 7° *Dissertation physique à l'occasion d'un nègre blanc.* 8° *Vénus physique,* dissertation sur la génération des animaux, que les libertins ont plus lue que les physiciens, et qu'un deux a même reproduite sous un autre titre. L'auteur cependant y a mis toute la décence que la matière comportait; et malgré quelques conjectures aussi neuves que hardies, il y trace quelquefois des images vastes et sublimes, lorsqu'il généralise ses idées, et qu'il voit la nature en grand. 9° *Essai de cosmographie.* 10° *Réflexions sur l'origine des langues.* 11° *Essai de philosophie morale,* où il y a quelques bonnes idées, mais peu d'ensemble et de précision; et où il prend un ton triste, en parlant du bonheur. 12° Plusieurs *lettres,* où l'on trouve les petitesses du bel esprit,

et les vues du philosophe. 13° *Eloge de Montesquieu*, fort inférieur à celui dont d'Alembert a orné le Dictionnaire encyclopédique.

Quoique dans ce qu'il a écrit sur divers points de la physique du monde, il y ait des imaginations qui favorisent le matérialisme, si on les pressait à la rigueur; on aurait le plus grand tort de ranger leur auteur parmi les ennemis du christianisme, où même parmi les indifférens. Il paraît qu'il ne s'est abandonné à ces rêves, que dans des instans où la manie des systêmes l'avait saisi : car, indépendamment de ce que nous en avons déjà dit, et de ce qu'il s'est lui-même reproché sur cet objet dans une lettre à un de ses amis *(Acad. des sc., année* 1759, *pag.* 502*)*, il rendait dans tous les autres momens un hommage sincère à la croyance chrétienne. « Nous sommes si remplis de respect pour la religion « (dit-il spécialement dans le tome 2 de ses Œuvres, « page 174), que nous n'hésiterions jamais de lui sacri- « fier notre hypothèse, et mille hypothèses semblables, « si l'on nous faisait voir qu'elles continssent rien qui « fût opposé aux vérités de la foi; ou si cette autorité à « laquelle tout chrétien doit être soumis, les désapprou- « vait. » Cet aveu dit tout, et le met à l'abri de toute inculpation fondée, quand on ne saurait pas d'ailleurs qu'il fut lié d'amitié avec le pape Benoît XIV, et qu'il n'épargna ni soins ni peines pour faire élever un temple catholique à Berlin. « Je l'ai vu peu de jours avant « qu'une maladie trop longtemps négligée nous l'enlevât « (dit M. Dupré de Saint-Maur, directeur de l'Aca- « démie française, dans sa réponse au discours de récep- « tion de M. Lefranc de Pompignan); et j'ai presque

« recueilli ses derniers soupirs, etc. Son extrême faiblesse « ne lui permit pas de m'entretenir longtemps. S'occupant « de plus grands intérêts, fidèle à la religion de ses « pères, dont il a fait gloire de consommer l'acte le « plus authentique à la face d'une ville séparée de notre « Eglise, il m'ajouta qu'il repassait continuellement dans « l'amertume de son ame toutes les années de sa vie. » — « Ce serait donc sans succès (reprend M. Lefranc lui-« même), que les incrédules voudraient s'appuyer des « sentimens de M. de Maupertuis. Quoiqu'ils disent, « quoiqu'il écrivent, son nom ne grossira point le né-« crologe des esprits forts. »

Voyez le jugement honorable qu'ont porté de sa personne et de ses ouvrages l'auteur des *Trois siècles de la littérature française,* et nos autres biographes.

Ils ne jetteront pas, il est vrai, sur le nom Malouin, un aussi grand éclat que le personnage précédent; mais ils marcheront néanmoins honorablement à sa suite.

M. JOSSEAUME.

M. *Jacques Josseaume,* ancien professeur d'hydrographie en nos murs : savant aussi profond que modeste, et bien supérieur à sa place. De ses mains est sortie une arithmétique universelle, qui eut entre autres l'approbation de d'Alembert, son ami. Ses leçons formèrent aussi pendant trente ans les meilleurs élèves; d'après le témoignage que lui rendirent constamment les examinateurs envoyés par le gouvernement. Quand l'abbé Rochon, adjoint de l'Académie des sciences, vint lui-même à Saint-Malo dans les premiers jours de septembre

1783, pour y examiner la possibilité de l'établissement d'un port de roi contigu à celui du commerce; il ne rougit point de déclarer hautement « que notre auteur lui en avait beaucoup appris ». Rendu à l'âge de soixante-dix ans, M. Josseaume devint aveugle et infirme; et termina dans un état voisin de l'indigence son utile carrière : tant il est vrai que les talens et les services les plus réels s'oublient aisément! Cependant, le 31 mars 1792, notre municipalité avait sollicité en sa faveur, auprès de M. de la Coste, ministre de la marine, la bienfaisance nationale.

M. SÉBIRE DES SAUDRAIS.

M. *Sébire des Saudrais*, avocat au conseil, qui a aidé M. Poullain de Saint-Foix dans la composition de plusieurs pièces ingénieuses de théâtre (*Nouvelliste du Parnasse, tom.* 2, *pag.* 82).

MM. BIDAULT ET DE LA FONTAINE.

MM. *Ambroise-Marie Bidault de Juttignay*, notable de cette ville en 1754, et *Antoine-Jean de La Fontaine*, prêtre; tous les deux célèbres par leur esprit et leurs bons mots, qu'il serait trop long de rapporter ici. Le dernier ne mourut que le 3 juillet 1791, à l'âge de quatre-vingts ans.

M. DUQUESNEL.

M. *Amédée Duquesnel*, qui ne fait presque encore que de venir à la vie, et qui s'est fait connaître sur le Parnasse par ses *Chants français*, Paris, 1823, vol. in-8° de 48 pages. Ce petit livret, outre *l'introduction*, contient

Clotilde, la Prise de Jérusalem, et *le Jeune chantre des rives de la Bérézina.* Le tout, il est vrai, n'est qu'une bluette : mais bluette qui annonce un talent que l'âge perfectionnera sans doute (Voyez le jugement qu'en a porté M. E***, dans *le Lycée armoricain,* année 1824, troisième vol., page 55).

M. GILBERT, PRÊTRE.

M. *Nicolas-Alain Gilbert,* prêtre-missionnaire, chanoine honoraire de Rennes et de Quimper, décédé le 25 septembre 1821, à Saint-Laurent sur Sèvre. Il a laissé plusieurs ouvrages polémiques écrits en anglais (*); et plusieurs autres dans sa langue maternelle, tous ayant pour objet des sujets de piété.

Mlle BOUGOURD.

Mlle *Marie-Jeanne Bougourd, dame Desroches,* née en nos murs en 1776, et morte à Paris en 1811. Devenue orpheline dès son enfance, elle fut élevée par une tante qui lui donna une bonne éducation. Sensible aux charmes de la poésie avant même d'en connaître les règles, elle donna bientôt, dans divers recueils périodiques, plusieurs opuscules qui n'ont pas été réunis, mais qui ont été admirés. Parmi ces pièces, l'on re-

(*) Tels sont, entre autres, *The catholic doctrine of baptism, proved from scripture and tradition*, etc., Berwick, 1802, contre les Quakers, les Anabaptistes et les Protestans; savant traité divisé en trois parties, où l'auteur a épuisé la matière : *An answer to the rev. John Wesley's misrepresentations of the catholic doctrines,* Whitby, 1811; *A letter to Mr John Slack,* etc., 1813; et autres écrits contre les méthodistes.

marque sur-tout une idylle qui a pour titre *la Jeune mère.* Zulma, reconnaissante envers le Ciel, s'exprime ainsi à la vue de son premier né :

« Que les jeux bercent son jeune âge!
« Que la félicité préside à ses beaux ans!
« Qu'il cherche les conseils du sage,
« Et trouve d'un ami tous les soins complaisans!
« Si du sort un arrêt funeste
« Venait à l'écarter du chemin du bonheur,
« Que dans ses douleurs il lui reste
« Pour soutien l'espérance, et pour guide l'honneur!
« Qu'il sache à la pompe importune
« Préférer les attraits d'un modeste séjour.
« S'il est trahi par la fortune,
« Qu'il soit de ce malheur consolé par l'amour.
« Puissent l'amour et la constance
« Multiplier pour lui tous les plaisirs du cœur!
« Et puisse l'aimable innocence
« N'avoir point à gémir de sa coupable ardeur!
« Moi, je vais protéger sa vie;
« Je vais de tous mes jours lui vouer les instans.
« Ces doux soins bornent mon envie :
« Est-il un autre prix des plus chers sentimens?
« Dieux immortels, de ma reconnaissance
« Ecoutez les accens, recevez les tributs!
« Un gage de l'hymen comble mon espérance :
« Pour moi que pouviez-vous de plus? »

M. DUAULT.

Enfin, M. *François-Marie-Guillaume Duault,* à qui, selon l'expression de Rivarol, l'Almanach des muses doit la vie, né à Saint-Malo vers l'an 1770. La hache révolutionnaire nous chercha ensemble pour grossir le nombre de ses victimes; mais la mort de Robespierre le sauva du tribunal de sang. Il est aujourd'hui employé

au ministère des affaires étrangères. On lui est redevable du *Bon jeune homme*, traduit de l'anglais de Henri Mackensie, 1 vol. in-18; de différens morceaux dans le genre érotique, qui ont fait honneur à son talent, et tort à sa réputation; et d'un recueil de *Poésies* de différentes sortes, qui a eu trois éditions, en 1802, 1803 et 1823. Ce volume renferme son *Athénaïde*, en trois livres; ses *Saisons;* et quelques autres petits poëmes intitulés : *les Châtaigniers, la Fièvre, l'Embarras du choix, Retour à Saint-Malo, le Songe du prisonnier, le Testament, les Niveleurs, etc.*

MM. ROBERT DE LA MENNAIS, PRÊTRES.

La *Biographie des hommes vivans* a déjà marqué d'avance la place très-distinguée qu'occuperont dans l'histoire nos deux nouveaux Sainte-Marthe, MM. *Jean-Marie et Félicité Robert de la Mennais*, frères : c'est pourquoi nous renvoyons à cet ouvrage ceux de nos lecteurs qui désireraient de longs détails sur leur article.

Le premier, chanoine honoraire de Rennes, ancien grand-vicaire de Saint-Brieuc, et vicaire-général actuel de la grande aumônerie de France (*), est, conjointement avec M. l'abbé Deshays, l'instituteur de cette *Congrégation de l'instruction chrétienne*, qui a pour but de fournir des maîtres irréprochables aux écoles primaires de la Bretagne; et qui a été autorisée par

---

(*) Au moment où s'imprime cet article, nous apprenons que M. de la Mennais vient d'être remplacé à la grande aumônerie par M. l'abbé Payraud. (*Gazette de France*, 24 *mars* 1824).

l'ordonnance du roi du 1er mai 1822 : société précieuse, dont les membres, connus parmi nous sous le nom de *petits-frères*, rivalisent avec succès, mais sans jalousie, avec ceux de Saint-Yon. En 1808, de concert avec son frère, qui y eut la meilleure part, il s'annonça au monde savant par ses *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le dix-huitième siècle*, 1 vol. in-8°; et, en 1814, par sa *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*, 3 vol. in-8° : livres pleins d'une profonde érudition; mais dont quelques expressions ne nous ont pas paru d'une parfaite exactitude théologique (*). Il a, depuis, bien mérité de la religion et de l'Etat par beaucoup d'autres œuvres excellentes, dont le détail, nous le répétons, nous menerait trop loin.

Le second, s'est principalement immortalisé par son *Essai sur l'indifférence en matière de religion* (4 vol. in-8°) : production sublime dont Bossuet n'aurait pas désavoué le premier volume; mais dont les livres suivans ont voulu établir des principes peu en harmonie avec les idées presque généralement reçues. Lumière du sacerdoce français, M. Félicité de la Mennais s'est

---

(*) Telles sont, par exemple, ces deux phrases : « Toute juridiction spirituelle découle de la puissance des papes, etc. « (*introd.*, *pag.* 29); la chaire de saint Pierre est l'unique source « du pouvoir pastoral, etc. (*tom.* 1, *pag.* 208) » : manières de s'exprimer, qui, selon nous, auraient été plus justes, si l'on eût dit : « Toute juridiction spirituelle vient, par les papes, de « Jésus-Christ qui les a établis centre de l'unité catholique, et « pierre fondamentale de son Eglise; la chaire de saint Pierre « est la filière par où tout pouvoir pastoral, pour être légitime, « doit passer soit médiatement, soit immédiatement ».

encore élevé dans notre littérature à une éloquence mâle, forte, persuasive, entraînante, où le génie et la vérité se donnent presque toujours la main. Sa *Collection des meilleurs apologistes de la religion chrétienne* (24 vol. in-8°), sa *Bibliothèque des dames chrétiennes*, etc. (20 vol. in-18), ses divers morceaux consignés dans le *Conservateur* et autres feuilles périodiques, etc., ont tous été dictés par cette ardeur de zèle, et cette supériorité de talens qui ne souffrent guères de comparaison : mais il nous semble cependant que l'auteur a trop voulu, dans quelques-uns de ses écrits, combattre l'esprit démocratique par l'aristocratie, l'incrédulité par l'intolérance, les horribles maximes de la révolution par des innovations qui ne seraient pas sans danger, les monstruosités enfin du dix-huitième siècle par les paradoxes du quinzième. Il nous paraît aussi y avoir trop confondu *l'autorité en elle-même et prise dans sa source,* laquelle très-certainement vient de Dieu, créateur et conservateur de toute société humaine, avec *l'exercice de cette même autorité,* que le Très-Haut a incontestablement laissé à l'arbitrage des peuples, aux différens gouvernemens desquels (sauf l'anarchie et le despotisme, qui ne sont que la privation de tout ordre politique), la religion catholique applique elle-même son sceau vivifiant et divin dès qu'ils sont une fois établis (*).

(*) Ce serait une grande erreur, de penser que les monarchies constitutionnelles plus que les monarchies absolues, reposent essentiellement sur le dogme absurde et impie de *la souveraineté du peuple*, et sur ce pacte mesquin et imaginaire qu'ont rêvé les philosophes du dix-huitième siècle. Les unes et les autres sont

---

M. le Vicomte DE CHATEAUBRIAND.

Il ne nous reste plus à parler que de M. *François-René de Châteaubriand*, comme porte son acte de naissance; ou *François-Auguste-René*, selon que le qualifie son contrat de mariage, et que lui-même a toujours signé.

Fils cadet de M. René-Auguste de Châteaubriand, comte de Combourg, et de dame Apolline-Jeanne-Susanne de Bédée de la Bouétardais; il naquit, non à Combourg même en 1769, selon que le dit un biographe moderne, mais à Saint-Malo, le 4 septembre 1768. Il y fut baptisé le jour suivant par M. Nouail, grand-chantre de la cathédrale; eut pour parrain Jean-Baptiste-Auguste de Châteaubriand, son frère, et pour marraine Françoise-Marie-Gertrude de Contade, comtesse de Plouër.

Ses premières études se firent en partie au collége de Dinan, où nous étions alors professeur; et le 16

---

basées sur la loi éternelle de celui qui nous a fait dire par son apôtre (*Rom.* 13, *v.* 1, *etc.*) : « Qu'il n'y a point de puissance qui « ne vienne *de Dieu;* que c'est lui qui a établi toutes celles qui « sont sur la terre; qu'ainsi, s'opposer à ces puissances, c'est ré« sister à l'ordre du Très-Haut même », qui les fait toutes parvenir au degré où elles sont, ou par sa volonté expresse lorsque les moyens d'y arriver sont légitimes, ou du moins par sa permission lorsqu'il y a quelque chose d'injuste et de vicieux dans ces moyens; en un mot, que *le prince*, dans sa haute magistrature, n'est pas *le ministre du peuple,* mais *le ministre de Dieu, tant pour favoriser dans le bien, que pour exécuter sa vengeance contre ceux qui font mal.*

décembre 1788, M. Cortois de Pressigny lui donna la tonsure dans la chapelle de son palais épiscopal : ce qui ne s'accorde nullement avec ce qu'ajoute l'auteur précité.

Rentré dans l'état laïque, il passa, en 1790, dans l'Amérique septentrionale, où, plein d'un vif enthousiasme pour les beautés de la nature, il sentit se développer les premiers germes de ses éloquens écrits. Il y composa un poëme en prose intitulé *les Natchès*, dans lequel il avait peint, avec les couleurs locales, les mœurs et les habitudes des peuplades errantes dans ces vastes déserts, qui lui avaient donné l'hospitalité : mais ce poëme a péri ; et il ne nous en est resté que le seul épisode d'*Atala*, composition touchante, où brillent mille images gracieuses jusque-là inconnues dans notre littérature.

De retour en Europe, riche d'observations aussi neuves qu'éminemment poétiques, il épousa en nos murs, le 19 mars 1792, Mlle Céleste de la Vigne-Buisson, fille d'un ancien capitaine de la compagnie des Indes et chevalier de Saint-Louis.

Deux ans après, son frère aîné, marié à Mlle Lepelletier de Rosambo, petite-fille de l'illustre Malesherbes, fut guillotiné à Paris ; et lui-même, alors sous les drapeaux des princes français, fut blessé d'un éclat de bombe devant Thionville.

Cet accident, joint à des maladies cruelles, qui le tinrent pendant plus de trois ans aux portes du tombeau, l'empêcha de continuer son service : il passa en Angleteterre, où il eut à supporter tous les maux de la misère, de l'abandon et de l'oubli.

Ce fut pendant ces années de malheur, continue la *Biographie des hommes vivans*, que, devenu misanthrope à force de souffrir, il composa et publia, à Londres, en 1797, son *Essai sur les révolutions anciennes et modernes :* ouvrage où l'on remarque, à côté d'aperçus politiques très-fins et très-profonds, des erreurs qu'il a reconnues depuis, et qu'il a avouées avec une franchise qui honore son noble caractère, mais qui n'a pas désarmé ses ennemis. « Ceux qui combattent le christianisme, dit-il, ont souvent cherché à élever des « doutes sur la sincérité de ses défenseurs. Ce genre d'attaque, employé pour détruire l'effet d'un ouvrage « religieux, est fort connu. Il est donc probable que « je n'y échapperai pas, moi sur-tout à qui l'on peut « reprocher des erreurs. Mes sentimens religieux n'ont « pas toujours été ce qu'ils sont aujourd'hui. Tout en « avouant la nécessité d'une religion, et en admirant « le christianisme, j'en ai cependant méconnu plusieurs « rapports. Frappé des abus de quelques institutions, « et des vices de quelques hommes, je suis tombé jadis « dans les déclamations et les sophismes. Je pourrais « en rejeter la faute sur ma jeunesse, sur le délire des « temps, sur les sociétés que je fréquentais : mais j'aime « mieux me condamner. Je ne sais point excuser ce qui « n'est point excusable. Je dirai seulement les moyens « dont la providence s'est servie pour me rappeler à mes « devoirs. Ma mère, après avoir été jetée à soixante-douze « ans dans des cachots où elle vit périr une partie de ses « enfans, expira enfin sur un grabat où ses infirmités « l'avaient reléguée. Le souvenir de mes égaremens « répandit sur ses derniers jours une grande amertume :

« elle chargea en mourant une de mes sœurs (*) de « me rappeler à cette religion dans laquelle j'avais été « élevé. Ma sœur me manda le dernier vœu de ma « mère. Quand sa lettre me parvint au-delà des mers, « ma sœur elle-même n'existait plus : elle était morte « aussi des suites de son emprisonnement. Ces deux « voix sorties du tombeau, cette mort qui servait d'in- « terprète à la mort, m'ont frappé. Je n'ai point cédé, « j'en conviens, à de grandes lumières surnaturelles : ma « conviction est sortie du cœur : j'ai pleuré, et j'ai cru. »

(*) M[lle] *Julie-Agathe de Châteaubriand*, épouse de M. *Annibal de Farcy de Montavalon*, capitaine au régiment de Condé, née à Saint-Malo, en 1765. Cette dame, dans le feu de sa jeunesse, avait elle-même été auteur. Elle avait fait ingénieusement et facilement des vers; sur-tout une traduction du septième chant de *la Jérusalem délivrée*, quelques épîtres, et deux actes d'une comédie où les mœurs du siècle étaient peintes avec autant de finesse que de goût : mais elle ne tarda pas de sacrifier à l'étude des vérités sérieuses ces talens brillans auxquels les amis de la terre et de ses vaines jouissances attachent un si vif intérêt. Elle tourna vers les idées éternelles son imagination pleine de fraîcheur et de grâces, et jeta au feu tous ses manuscrits. De la plus agréable mondaine devenue la plus austère pénitente, la pompe et les beaux riens du monde ne furent plus qu'un néant pour son cœur; et encore dans cet âge où l'on ne fait pour ainsi dire que cueillir les fleurs de la vie, tous ses momens ne furent plus qu'un tissu de toutes sortes de bonnes œuvres, dont on peut voir le détail dans l'ouvrage de M. l'abbé Caron, intitulé : *Vie des justes dans les plus hauts rangs de la société, tom.* 4, *pag.* 349. Cette véritable *femme forte* de l'Ecriture, fut renfermée pendant treize mois, durant la terreur, en la maison du Bon-Pasteur, à Rennes; et mourut dans la même ville, en quelque façon des suites de cette détention, le 26 juillet 1799, de la mort la plus douce et la plus précieuse devant Dieu.

Pendant son séjour en Angleterre, M. de Châteaubriand acheva de se lier avec M. de Fontanes, qu'il avait connu à Paris en 1789; et ce fut ce littérateur éclairé, qui le premier l'encouragea à publier *le Génie du christianisme*. L'impression de cet ouvrage était déjà fort avancée, lorsque l'auteur y aperçut quelques taches. Aussi-tôt il prit la résolution de détruire tout ce qui était fait, et de recommencer son livre.

La révolution de France ayant paru, en 1800, prendre un caractère moins effrayant, notre célèbre compatriote se rendit à Paris en même temps que M. de Fontanes, dont la proscription venait de cesser; et sous ses auspices, il se lia avec les hommes les plus distingués par leurs talens et la sagesse de leurs opinions.

Il concourut à la rédaction du *Mercure;* et mit au jour, en 1801, l'épisode d'*Atala*, qui fit désirer avec ardeur la publication du *Génie du christianisme*, dont il devait faire partie.

M. de Châteaubriand avait dès-lors commencé à imprimer pour la seconde fois ce dernier ouvrage, lorsqu'il y découvrit encore quelques imperfections. Il n'hésita pas plus que la première fois à faire un second sacrifice; et ces pertes étaient d'autant plus grandes pour lui, que toute sa fortune, et tout ce qu'il devait attendre de ses ancêtres, avait été anéanti par les spoliateurs de 1793 et 1794.

L'impression du *Génie du christianisme* fut donc derechef recommencée; et cette troisième édition, qui fut la seule connue du public, parut enfin en 1802.

Le succès inouï que cette production obtint, le dédommagea amplement de tant de pertes volontaires:

mais ce succès ne fut pas sans contradiction. L'auteur avait non seulement à combattre un siècle de sarcasme et d'impiété; il était encore obligé de lutter contre l'esprit révolutionnaire, qui, sans être aussi violent, n'était pas moins immoral.

Si l'on se reporte à une telle époque, on appréciera beaucoup le courage dont notre auteur eut besoin pour soutenir presque seul une lutte aussi difficile. Cependant il est juste d'avouer que le gouvernement de ce temps-là, tout dirigé qu'il était par les novateurs, se montra envers lui plus généreux et plus grand qu'on ne devait s'y attendre. Buonaparte venait de signer son concordat avec le pape. Entouré de tous les athées et de tous les meneurs qui l'avaient porté sur le trône, il ne voulait certainement pas rendre aux Français la religion de leurs pères; il voulait encore moins qu'on leur inspirât des sentimens favorables au rétablissement de leur ancienne monarchie : il usa toutefois envers M. de Châteaubriand d'une grande tolérance, parce qu'il se flattait de l'attacher à son char.

Pour premier moyen de séduction, il le chargea d'accompagner, comme secrétaire, son oncle le cardinal Fesch, qu'il venait de nommer son ambassadeur à Rome. Notre Malouin, pressé par tout le clergé de France, se rendit dans la capitale du monde chrétien, qu'il ne connaissait pas encore : mais les bisarreries du nouveau cardinal, autant que l'indignité des instructions qu'il recevait de Paris, l'obligèrent bientôt à abandonner un rôle si éloigné de son caractère et de ses opinions.

Il revint à Paris; et il y était à peine depuis un an, lorsque Buonaparte, qui n'avait pas renoncé à l'espoir

de le gagner, le nomma son ministre dans le Valais. M. de Châteaubriand venait d'accepter cet emploi, lorsque l'usurpateur du trône des Bourbons se souilla du crime le plus atroce qu'il ait commis, l'assassinat du duc d'Enghien. Dès-lors il ne fut plus possible de se faire illusion sur ses projets; dès-lors un royaliste ne put plus le servir sans trahir sa conscience : aussi le nouveau ministre n'hésita point; et le jour même de cet horrible meurtre (21 *mars* 1804), il donna sa démission. Toute la France sut quel en avait été le motif; et Buonaparte en particulier ne l'ignora pas : mais il dissimula néanmoins son ressentiment; et il se contenta de laisser libre notre illustre écrivain, sans autre ressource que son talent.

Cette ressource eût été fort grande sans doute, s'il eût pu en user dans toute sa latitude : mais aucun sujet ne s'offrait à son imagination, sans qu'il fût détourné de le traiter, par la crainte qu'on ne le forçât d'encenser l'idole à laquelle il était loin de vouloir sacrifier. Ce fut dans ce temps-là que Buonaparte fit de nouveaux efforts pour l'attirer dans son parti. On lui offrit de sa part des sommes considérables; et il aurait pu disposer de l'emploi qui lui aurait convenu : mais on sait que dans tous les temps M. de Châteaubriand a su préférer l'honneur à la fortune, et ses devoirs à tous les attraits de la vanité. Il refusa donc tout ce qui lui fut offert; et vécut dans une honorable médiocrité, du fruit de ses travaux littéraires.

Ce fut alors que voulant ajouter, par de nouveaux voyages, à la masse de ses connaissances et de ses idées, il partit pour l'Egypte en 1806; prit sa route par l'Ita-

lie; alla prier, en passant à Trieste, sur le tombeau de mesdames, tantes du roi; visita l'ancienne Grèce, cette contrée si digne d'inspirer son imagination; se rendit en Turquie, delà en Egypte; et parvint enfin à Jérusalem, principal objet de son voyage. Il alla ensuite débarquer sur les côtes d'Afrique; et il y reconnut les lieux où avait existé Carthage. Il revint par l'Espagne en sa patrie, en mai 1807; et il écrivit aussitôt, dans le *Mercure*, les fameux articles sur le voyage en Espagne de M. de Laborde, où, en faisant le portrait de Tibère, il peignit l'oppresseur de la France. Buonaparte s'y reconnut aisément, et il menaça l'auteur de le faire *sabrer* devant lui dans la cour des Tuileries : mais il se contenta de lui ôter le *Mercure*, qui était sa dernière propriété.

Quelque temps après, M. de Châteaubriand publia les *Martyrs*. Cet ouvrage, où l'on reconnut tout le talent de l'auteur du *Génie du christianisme*, donna beaucoup plus de prise que celui-ci à la critique; et l'état de disgrâce où se trouvait l'écrivain, enhardit à l'attaquer tous les hommes méprisables, si prompts à se ranger du côté du pouvoir et des récompenses.

Ce ne fut pas le plus grand chagrin que l'auteur des *Martyrs* éprouva à cette époque. Armand de Châteaubriand, son cousin, fut arrêté sur les côtes de la Manche, chargé des ordres du roi; et condamné à mort. Envain le parent de ce malheureux jeune homme sollicita de le voir dans sa prison; il ne put obtenir cette grâce. Envain, le jour du supplice, il avait projeté de le suivre à la plaine de Grenelle; il arriva trop tard, et n'y trouva que le cadavre, dont un chien de boucher mangeait la cervelle.

Pendant longtemps les amis de M. de Châteaubriand le pressèrent de donner au public son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* : mais il ne pouvait publier ce livre, parce que la police impériale exigeait qu'il y insérât un éloge de Buonaparte. Enfin les intérêts de son libraire le décidèrent à faire sur ce point quelques concessions qui lui répugnaient, et l'*Itinéraire* en question parut en 1811. On y remarqua, à côté des sentimens les plus sublimes, quelques phrases banales sur la gloire militaire, qui lui servirent de passe-port.

Malgré les raisons que Buonaparte avait de haïr M. de Châteaubriand, il ne pouvait s'empêcher de mettre un grand prix à s'attacher cet homme, qu'environnait l'opinion publique. Ce fut dans ce dessein qu'il lui fit proposer une place à l'Institut, avec l'alternative d'accepter, ou d'être encore une fois banni de France. Notre Malouin consentit à faire partie de ce corps alors fort gangréné : mais obligé, dans son discours de réception, de faire l'éloge de Chénier auquel il succédait, de Chénier qui avait attaqué ses écrits avec autant d'injustice que d'indécence, et de plus de donner quelques coups d'encensoir à l'usurpateur du trône de ses souverains légitimes; il essaya de se tirer de ce pas difficile par quelques vagueries insignifiantes. Son discours fut lu, suivant l'usage, devant une commission de cinq membres; et cette commission décida qu'il ne pouvait être prononcé publiquement. Buonaparte, de son côté, à qui on le communiqua, dit que s'il eût été prononcé, *il aurait fait fermer les portes de l'Institut, et jeter l'auteur dans un cul-de-basse-fosse.* M. de Châteaubriand fut donc invité à composer sur ce

sujet une pièce nouvelle : mais il s'y refusa constamment, et aima mieux renoncer à faire partie de cette société véreuse. La police du maître se borna à l'exiler de Paris.

Enfin, dans les premiers jours d'avril 1814, notre auteur trouva l'occasion qu'il cherchait depuis longtemps de témoigner hautement son attachement à la cause du roi légitime. Il fit éclater ces sentimens avec autant de force que d'éloquence, dans son ouvrage intitulé : *de Buonaparte et des Bourbons*. Cet écrit, imprimé à un nombre prodigieux d'exemplaires par ordre du gouvernement provisoire, eut sur l'opinion publique des résultats incalculables.

Non content d'avoir fait éclater un grand zèle pour le rétablissement de la monarchie des Bourbons, M. de Châteaubriand, à la fin de la même année, voulut encore faire connaître les principes de sagesse et de modération qui les distinguent. A cet effet, il publia ses *Réflexions politiques sur quelques brochures du jour* : mais les sentimens généreux qu'il s'efforça d'inspirer alors, étaient trop éloignés du cœur de ceux auxquels il s'adressait ; et les maux qu'il voulait prévenir, ne tardèrent pas à fondre sur la France. Nommé depuis plusieurs mois par Louis XVIII son ministre plénipotentiaire à Stockolm, il ne s'était pas encore rendu à son poste, lorsque sa majesté partit pour la Belgique à la fin de mars 1815. Il accompagna ce prince dans cette contrée ; et il fut à Gand un des ministres de son souverain. Le rapport qu'il lui adressa dans le mois de mai, sur la situation de la France, a été rendu public ; et fut imprimé dès-lors à Paris, sans que la police de Buonaparte y mit obstacle.

Aussi-tôt après son retour, le roi créa M. de Châteaubriand pair de France, ministre d'Etat et président du collége électoral du département du Loiret, dont il fit l'ouverture par un discours très-éloquent, où l'on remarque les passages que voici : « Que faut-il faire, « messieurs? Une chose facile : choisir les bons, écarter « les méchans; cesser de croire que l'esprit, le talent, « l'énergie sont le partage exclusif de quiconque a man- « qué à ses devoirs; et qu'il n'y a d'habile que le per- « vers. Que la France appelle à son secours les gens « de bien; et la France sera sauvée. L'Europe ne se « sentira complètement rassurée, que quand elle en- « tendra nos orateurs, trop longtems égarés par des doc- « trines funestes, professser des principes de justice et « de religion, fondement de toute société. Nous ne re- « prendrons notre poids dans la balance politique, qu'en « reprenant notre rang dans l'ordre moral. Permettez « que je parle avec la franchise du pays où je suis né : « ce n'est plus le moment de garder des ménagemens, « qui pourraient devenir funestes. Sans doute il faut « éteindre les divisions, cicatriser les blessures, jeter « sur les fautes de nos frères le voile de la charité « chrétienne, nous interdire tout reproche, toute ré- « crimination, toute vengeance; et à l'exemple de « notre roi pardonner le mal qu'on nous a fait : mais « il y a loin de cette indulgence nécessaire, à cette « impartialité criminelle, qui obligée de faire un choix, « le laisserait tomber également sur le bon ou sur le « mauvais citoyen, ne mettrait aucune différence entre « les principes et les opinions, les actions et les paroles. « Si en dernier résultat il était égal d'avoir commis ou

« de n'avoir pas commis de crimes, d'avoir gardé ou « d'avoir violé son serment; si, lorsque l'orage est passé, « on traite de la même sorte, et celui qui a produit « cet orage, et celui qui l'a conjuré; si l'un et l'autre « jouissent du même degré de confiance, de la même « part de dignités et d'honneurs, l'honnête homme, mes- « sieurs, ne serait-il pas découragé? Ne rendons pas le « devoir si difficile. Voulons-nous réparer les désastres « de la patrie, ne laissons plus dire à ceux qui profi- « taient de nos revers, que *la vertu est un métier de* « *dupes;* expression dérisoire qui échappe quelquefois « à la lassitude du malheur, comme à l'insolence de la « prospérité. Enrichissons-la, cette vertu, de notre es- « time et de nos faveurs; elle nous rendra nos dons « avec usure. Laisser à l'écart les artisans de nos trou- « bles, c'est justice. La justice n'est point une réaction; « l'oubli n'est point une vengeance. Il ne faut pas qu'un « homme se croie puni, parce qu'il n'est pas récom- « pensé du mal qu'il a fait. Ceux qui ont amené dans « vos murs ces étrangers que le bras de vos aïeux arrêta « jadis à vos portes, mériteraient-ils d'obtenir vos suf- « frages? Toutefois, si de tels hommes se fussent ren- « contrés parmi vous, vous auriez pu les voir se pré- « senter, et même avec un front serein; car dans ce « siècle le vice a sa candeur comme la vertu, et la cor- « ruption sa naïveté comme l'innocence. »

Le 19 septembre 1815, M. de Châteaubriand fut nommé par le roi membre du conseil privé; de l'académie française, par ordonnance royale du 21 mars 1816; ministres des affaires étrangères le 28 décembre 1822, en remplacement de Mathieu de Montmorency; et che-

valier commandeur des ordres du roi, par ordonnance du 7 janvier 1824.

On a de lui : 1° *Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leur rapport avec la révolution française de nos jours*, Londres 1797, etc., 2 vol. in-8°. 2° *Atala, ou les amours de deux sauvages dans le désert*, 1821, in-18, souvent réimprimée, traduite en plusieurs langues, et mise en vers français, en 1810, par Mlle Arnassant, in-8°. 3° *Génie du christianisme, ou beautés de la religion chétienne*, 1802, 5 vol. in-8°; qui a eu sept ou huit éditions, et a été traduit en anglais par Henri Kett. 4° *Atala-René*, 1805, in-12. 5° *les Martyrs, ou le triomphe de la religion chrétienne*, 1809, 2 vol. in-8°, réimprimés plusieurs fois, et traduits en espagnol, en 1816. 6° *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, 1811, 3 vol. in-18, etc. 7° *De Buonaparte et des Bourbons, et de la nécessité de se rallier à nos princes légitimes, pour le bonheur de la France et de l'Europe*, 1814, in-8°. 8° *Réflexions politiques sur quelques brochures du jour, et sur les intérêts de tous les français*, 1814, in-8°. 9° *Le 21 janvier* 1815, in-8°. 10° *Discours de réception à l'Académie française*, in-8°, 1815; édition faite à l'insu de l'auteur, et pleine d'additions et d'interpolations frauduleuses. 11° *Rapport sur l'état de la France*, 1815, in-8°. 12° *De la monarchie selon la charte*, in-8°, publié dans les premiers jours de septembre 1816, peu de jours après la dissolution de la chambre des députés; et traduit en diverses langues. 13° *Mémoires sur la vie et la mort du duc de Berri*, 1 vol. in-8°, etc.

Dans la plupart de ces ouvrages, on a justement admiré la trempe extraordinaire du génie de l'auteur, son style poétique et souvent sublime, ce genre neuf enfin qui n'appartient qu'à lui : mais, en retour, la critique a aussi justement trouvé prise dans quelques-unes de ces pièces, sur certaines pensées boursouflées et incohérentes, sur certaines images gigantesques et bizarres, sur certaines cascades, en un mot, plus hautes que le saut du Niagara, et plus propres à exciter la surprise que l'approbation.

§ III.

HOMMES GÉNÉREUX ET BIENFAISANS.

Avec quel plaisir nous passerons maintenant à ces hommes précieux, à ces respectables amis de l'humanité, dont les bienfaits de toute espèce ont été inspirés par la philantropie la plus pure, et sanctifiés par la religion, sans laquelle il ne peut exister de véritables vertus!! Quel parallèle à faire entre leur vie, qui n'a été autre chose que la charité même en action, et celle de ces discoureurs turbulens, si préconisés de nos jours, qui, ne sachant que vanter la générosité sans la sentir, ont osé attaquer toutes nos anciennes institutions, et ramener tout dans la pratique au plus infâme égoïsme!!!

LE P. BUISSON.

Le premier qui s'offre à notre souvenir, c'est M. *Nicolas Buisson;* cet excellent prêtre dont on peut par-

courir toutes les œuvres sans crainte d'y rencontrer un seul motif qu'on doive dissimuler, ni une seule tache qui mérite d'être effacée. Il est vrai qu'il n'était pas né dans nos murs (il était venu au monde à Lingreville, évêché de Coutances, le 23 septembre 1596): mais cependant notre ville a droit de le compter au nombre de ses enfans, puisque ses parens étaient de Saint-Malo même; que Laurence Pépin, sa mère, ne s'en était absentée que momentanément à l'époque où elle accoucha de lui, que lui-même enfin y fut amené au berceau, et qu'il fut dans la suite incorporé à notre diocèse.

Après avoir fait sa théologie à Paris, sous le fameux Adrien Bourdoise, instituteur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, il ne tarda pas à revenir porter l'édification dans sa patrie adoptive, où il tourna particulièrement son zèle vers l'instruction spirituelle, et le soulagement corporel des misérables. Il allait par les rues les assembler, leur faire le catéchisme, leur chanter des cantiques, les distraire, en un mot, de leurs douleurs par tous les bons offices qu'il pouvait leur rendre. Il leur distribuait exactement tout ce qu'on lui apportait pour ses propres besoins; et c'était dans toute la vérité qu'il pouvait dire comme Saint-Paul (2 Cor. 11., v. 29): *Où sont-ils, les affligés et les faibles des maux desquels je ne souffre moi-même?* Toujours infatigable, toujours altéré du désir de leur être utile, utile surtout pour l'éternité, sa douceur envers eux égalait sa tendresse; et les plus pécheurs étaient toujours sûrs d'être ses meilleurs amis. Quoique profondément savant, il se rabaissait, dans ses instructions, aux choses les plus

communes, afin de faire plus de fruit chez les simples. Jeûnant habituellement au pain et à l'eau, les plus austères macérations étaient ses passe-temps, et les mépris ses délices.

Un de ses exercices de goût était d'aller dans les hôpitaux remplir les œuvres les plus viles. C'était dans ces lieux de miséricorde, où trop souvent, comme *le fils de l'homme*, le malheureux *n'a pas où reposer sa tête* (Luc 9, v. 58), qu'il aimait à prodiguer sa tendresse. Celui de Saint-Malo en particulier, qui avait eu le bonheur de se l'attacher, en 1626, en qualité de chapelain, reçut de sa bonté compatissante les services les plus signalés, dans le cours des maladies contagieuses qui désolèrent cette ville, durant les années 1629, 1630, 1633 et 1638. Soins du corps, soins de l'ame, l'homme de Dieu n'omettait rien, et suffisait à tout.

Depuis le 16 mai 1626 jusqu'en 1644, il géra seul cette partie si pénible du ministère évangélique : mais à cette dernière époque, afin de ne pas le laisser succomber sous le fardeau, on lui donna pour auxiliaire M. Julien Valou, à qui il sut inspirer une partie de son esprit et de son zèle. Plus libre alors, on le vit, sur-tout les dimanches après vêpres, à la tête des petits enfans de l'hôtel-dieu, groupés sous sa croix de bois, ornée des instrumens de la passion, aller leur quêter des aumônes; et les ramener ensuite dans l'église Saint-Sauveur, invoquer avec attendrissement la bénédiction du Dieu des compassions sur les ames bienfaisantes qui les avaient soulagés.

Le 29 août 1656, M. Ferdinand de Neufville, l'un de nos plus dignes évêques, le mit à la tête du caté-

chisme dit *des bonnes femmes*, où il fit des biens infinis durant plusieurs années. C'était une instruction familière que le sieur Jacques Pépin de Lavieuville, à l'instigation du saint prêtre (*), venait de fonder dans l'église précitée, en faveur des pauvres des deux sexes, qu'il espérait y attirer par l'appât d'une modique rétribution. Ce catéchisme avait lieu tous les jeudis, et finissait toujours par une aumône à chacun des assistans, suivie d'un *Pater* et d'un *Ave* à l'intention du fondateur, et de Guillemette Gaillard, dame de Ronton, qui, le 13 mai 1665, ajouta aux premiers fonds 100 autres livres de rente perpétuelle.

En 1669, M. Buisson se démit de son titre de chapelain, qui passa à M. Antoine Fournel : mais il ne cessa pas pour cela de rendre à notre hôpital, à la prison, et en général à toutes les classes de nécessiteux, tous les secours qui dépendaient de lui.

Ce fut dans l'exercice de ces fonctions vraiment apostoliques, que ce vénérable personnage se consuma enfin. Une fièvre très-violente acheva de le purifier, et lui fit souffrir des douleurs extrêmes pendant treize jours. Ses dernières paroles furent pour recommander à la charité publique les malheureux, que la providence ne lui permettait plus d'aller consoler : après quoi il

(*) Afin d'obéir au décret d'Urbain VIII, nous protestons ici une fois pour toutes, que les titres de *saint*, *de bienheureux*, *d'apôtre*, *de martyr*, et autres pareils qu'on trouvera dans la suite de cet ouvrage, ne doivent nullement être regardés comme une anticipation que nous prétendrions faire sur le jugement de l'Eglise, à qui il appartient de prononcer en cette matière.

rendit paisiblement son ame à son créateur, le 31 décembre 1673.

Sa vie avait été celle d'un pauvre; ses obsèques parurent être celles d'un riche; la foule y fut immense. Des salles de l'hôtel-dieu, où il resta exposé deux jours, jusqu'à la cathédrale, où devait se faire l'inhumation, on balaya toutes les rues par où il devait passer : c'était le jour du triomphe d'un saint! Le chapitre, en corps, fut à son enterrement par considération pour sa seule vertu. Toutes les corporations religieuses et plus de trois cents indigens y assistèrent aussi.

Ses respectables restes furent déposés, sans aucune inscription, le 2 janvier 1674, sous une tombe bleue qui se voyait encore, à l'époque de la révolution, proche le maître pilier à gauche de la principale entrée du chœur, où était alors accolé *l'autel de Sainte-Anne et de Saint-Antoine :* en sorte que celui qui répondait la messe à cet l'autel, lorsqu'il se trouvait du côté de l'épître, était à genoux immédiatement sur le tombeau de ce pieux prêtre.

La mémoire du père Buisson (car le peuple le nomma toujours ainsi, quoiqu'il n'eût pris aucun engagement religieux) n'a rien souffert jusqu'à présent de l'injure des siècles. Elle est toujours vivante et en bénédiction parmi nous.

Sa vie fut écrite par le sieur Pierre de Lavillemarie-Toullier, docteur de Paris, qui la dédia au souverain pontife Innocent XI. Elle fut imprimée à Rennes, chez Mathurin Denys, en 1679.

On aurait pu, ce semble, graver sur son cercueil ces deux vers que lui applique à juste raison l'auteur de sa vie :

J'ai toujours fait ce que j'ai cru
Que le Ciel aimait davantage.

Cet éloge simple, mais vrai, nous paraît renfermer une louange parfaite, et l'emporter incomparablement sur tous ces titres fastueux que le mensonge donne trop souvent à la vanité.

Un autre auteur lui a approprié les trois quatrains suivans, qui le peignent aussi très-bien :

La croix, cette sage folie
Que le monde ne comprend point,
Fut de *Buisson*, durant sa vie,
Chérie, aimée, au dernier point.

Il a prêché cette science
Telle qu'elle était dans son cœur :
Par les larmes de l'assistance
On jugeait du prédicateur.

Tel pécheur qui venait l'entendre,
Et qui d'abord en plaisantait,
Au second jour devenait tendre,
Et le troisième, il pleurait.

Le P. dom AMBROISE DE BERLO.

A ce vertueux ecclésiastique, nous donnerons comme pendant le *révérend père dom Ambroise de Berlo;* étranger aussi à notre ville par sa naissance, mais religieux profès chez les bénédictins anglais du monastère de Saint-Malo.

Né à Manchester d'une famille noble, il édifia durant plusieurs années nos concitoyens par ses prédications et ses exemples; et, le 10 septembre 1641, il couronna toutes ses vertus par un éclatant martyre dans

la ville de Lancastre, en Angleterre, où il avait repassé, avec un de ses confrères, en qualité de missionnaire apostolique.

Ayant été surpris, le jour de Pâque, disant la messe dans une chapelle, on se saisit de lui, et on le conduisit en prison au milieu des huées de la populace.

Il demeura cinq mois en ce lieu de détention : après quoi il fut cité devant le tribunal, comme n'ayant pas obéi à l'édit du roi Charles 1er, qui portait injonction à tout prêtre catholique de sortir du royaume.

Sommé de répondre s'il avait quelque chose à produire pour sa justification : « Non (dit le confesseur de « Jésus-Christ)! je n'ai ni le désir, ni la pensée d'éviter « la condamnation qui doit m'introduire dans le séjour « des bienheureux ». Sur cette déclaration l'arrêt fatal fut prononcé.

Après avoir écouté cette sentence, avec un air de joie qui remplit d'étonnement et d'admiration ses plus grands ennemis même, le martyr fit un acte public d'action de grâces, prononça ensuite un pardon général à tous ses persécuteurs, et ne tarda pas à marcher au supplice.

Arrivé au lieu où son sacrifice devait être consommé, il exhorta le peuple, qui faisait foule autour de lui, à se réunir à l'Eglise romaine; pria de nouveau pour ceux qui allaient lui donner la mort, et en particulier pour sa propre personne. Cela fait, le bourreau lui ouvrit le corps par le milieu, et le déchira en quatre quartiers.

Tous les catholiques de la province se disputèrent l'avantage d'avoir de ses précieuses reliques, et il en

fut envoyé jusque dans nos murs, pour satisfaire à la dévotion de quelques particuliers.

M. ALAIN MAGON DE LA GERVESAIS.

Combien aussi s'est trouvée trop proche de son berceau la mort de M. *Alain Magon de la Gervesais*, décédé à Paris, sans hoirs de corps, le 8 avril 1683!

Cet illustre défunt, dont toute la vie fut pleine d'actions d'une humilité profonde, jointes à une charité magnifique, a été canonisé, par la voix publique, comme le père des pauvres, le bienfaiteur de nos hôpitaux, l'appui des communautés religieuses, le modèle accompli de tous ceux qui n'envisagent que Dieu dans les libéralités qu'ils font.

Après avoir donné de main à main plus de 400,000 fr. d'aumônes secrètes, consacré 50,000 autres livres aux besoins de la cathédrale, fait diverses fondations pieuses, et sur-tout celle du pain quotidien et de l'habit des *petites-filles*, dites de la *passion;* il dressa, le 30 octobre 1674, son testament, auquel il ajouta un codicile le 1er mai 1680.

Voici quelques-unes des dispositions que renferment ces deux actes : 1000 livres pour l'hôpital-général de Paris; autant à la fabrique de la paroisse Saint-Sulpice, sur laquelle il mourut; autant au curé de ladite paroisse pour ses pauvres; 500 aux filles de la miséricorde ou repenties; *idem* aux filles de Saint-Joseph; 1000 francs aux pauvres honteux de la capitale encore, et même somme à l'hôpital des Enfans-Trouvés; pareil don à l'hôtel-dieu de la même ville; 7,500 livres à

la maison professe des jésuites; 500 aux religieuses de la Madeleine; aux bénédictins, récollets et capucins de Saint-Malo, à chaque 300 livres; aux religieuses de la Victoire du même lieu 150 livres; au noviciat des jésuites 2,000 livres; à l'hôpital-général et à l'hôtel-dieu de Saint-Malo, par moitié, 32,000 livres; plus, pour une certaine quantité de messes, dont une à perpétuité tous les jours devant l'autel du Rosaire, en la cathédrale, 6,600 livres. « *Item* (ajoutait le tes-« tateur), ma volonté est qu'il soit pris de mes biens, « en contrats de constitut de toute satisfaction, la va-« leur de 4,000 livres de rente perpétuelle : pour d'icelle « rente, 2,000 livres être employées à aider les pauvres « filles orphelines à se marier; 1,500 livres à faire ap-« prendre quelque métier à de pauvres garçons aussi « orphelins, les uns et les autres originaires de la ville « de Saint-Malo; et les 1,500 livres restant, à distri-« buer aux pauvres nécessiteux de ladite ville : ce qui « se fera de deux en deux ans à la discrétion des deux « plus proches de mes héritiers et parens; et avec « l'approbation des administrateurs de l'hôtel-dieu de « Saint-Malo ». Le donateur terminait ce dernier article, en assignant 400 livres aussi de rente pour les soins et peines que prendraient ceux chargés de la susdite direction.

Les frères, neveux et autres héritiers du défunt, ayant fidèlement rempli tous les autres points du précédent testament, consultèrent deux docteurs de Sorbonne et l'évêque, pour savoir s'ils pourraient en conscience renoncer au maniement des dernières sommes ci-dessus laissées à leur disposition, et s'en déporter entre les mains des administrateurs de l'hôpital-gé-

néral, qui resteraient chargés à l'avenir de les appliquer suivant les intentions du bienfaiteur. Sur la réponse affirmative des docteurs précités, et d'après le consentement de l'évêque, en date du 26 janvier 1684, M. Jean Magon de la Lande et Nicolas Magon de la Chipaudière, autorisés de toute la parenté, passèrent acte, le 16 mars suivant, avec le bureau dudit hôpital, à qui ils firent en sus l'abandon des 400 livres de rente qui étaient assignés pour les frais de direction.

Le bureau, par reconnaissance, s'agrégea, le 10 du même mois, à perpétuité, un administrateur pris parmi les plus proches parens du décédé; afin de le rendre à jamais témoin du bon emploi des deniers, conformément aux vues exprimées dans le testament. Il arrêta en même temps que tous les jours, à la prière du soir, il serait dit un *De Profundis* pour le repos de l'ame du testateur; et que de plus son portrait serait mis sur la porte du réfectoire, avec ces mots : *Souvenez-vous de prier Dieu pour feu de la Gervesais-Magon.* Il fit enfin graver sur une table de marbre noir l'inscription suivante, qui se voit encore aujourd'hui dans l'église, sur la côtale occidentale de la chapelle des femmes: *Priez Dieu pour l'ame de M. de la Gervesais-Magon, bienfaiteur de céans.* Requiescat in pace. 1684.

Des 500 livres de rente restant, et destinées aux pauvres nécessiteux de la ville, 400 furent consacrés à l'entretien de la marmite des malades du dehors, dirigée par les sœurs-grises; avec clause de retour à l'hôpital-général, en cas que cette marmite vint à manquer. Les 100 autres livres furent laissées à la disposition du bureau, pour entrer dans la distribution de pain qui se

faisait alors chaque jour à domicile à de misérables femmes chargées d'enfans. Et le tout fut confirmé par des lettres patentes données à Valenciennes au mois de juin de ladite année 1684.

Pendant plusieurs années, l'administration de l'hôpital-général géra à la satisfactiou de la famille : mais s'étant avisée, par délibération du 27 décembre 1730, de vouloir nommer un *trésorier triennal* des fonds affectés au mariage des pauvres filles, cette infraction déplut, et amena un démêlé, d'où résulta la preuve que partie de ces deniers avait été appliquée à d'autres usages. La délibération dont il s'agit fut en conséquence annulée, par un arrêt du parlement de Bretagne du 26 juin 1751; et pour obvier à toute contestation ultérieure, fut passée entre parties, le 16 avril 1752, une transaction finale, en vertu de laquelle, au moyen de 5,227 livres une fois payées, et d'une rente annuelle de 69 livres 8 sous par lui faite pour remplir l'objet de la fondation, il demeura entièrement déchargé de sa gestion pour le passé; et les parens du testateur déclarés *trésoriers perpétuels* des fonds en question, à condition néanmoins, pour eux, qu'ils n'en pourraient disposer que de l'avis du bureau, à qui ils seraient tenus d'en rendre compte de deux en deux ans. Cette transaction fut homologuée au parlement de Rennes le 4 mai suivant.

Nous avons trouvé que le 11 vendémiaire an 8 (3 octobre 1799), les citoyens de Fly, banquiers à Paris, firent consolider une rente de 385 francs relative à cet établissement : mais les mariages n'ont plus lieu depuis longtemps.

M. JEAN MAGON DE LA LANDE.

M. *Jean Magon de la Lande*, neveu du précédent et secrétaire du roi, n'a guères moins acquis de célébrité que son oncle, par l'étendue de ses connaissances, et par la bonté de son cœur.

Entre autres monumens de sa libéralité, nous citerons avec éloge l'acte par lui consenti le 25 septembre 1694, dans lequel, de concert avec Laurence Eon, son épouse, il donna la somme de 15,200 livres pour augmenter les revenus de l'hôpital-général, et sur-tout les fonds destinés à l'entretien des filles repenties.

La cour le regardait avec raison comme l'ame et le mobile du commerce en la ville de Saint-Malo, tant pour la supériorité de son génie, que pour la solidité de sa fortune. Ses concitoyens le respectèrent constamment comme un modèle accompli de toute perfection; et les pauvres pleurèrent sa perte comme on pleure celle d'un ami le plus tendre.

Il mourut subitement dans l'église de Saint-Benoît, aux pieds de son confesseur, dans le moment même qu'il venait d'en recevoir l'absolution; et fut enterré le 18 juillet 1709, âgé de soixante-huit ans.

Nous ne craignons point d'assurer que si l'homme pouvait mériter la grâce de la persévérance finale, ce généreux Malouin fut digne de l'obtenir du Ciel, par le bon usage qu'il sut faire de ses immenses richesses, et de tous les talens que Dieu lui avait donnés.

AUTRES MEMBRES DE SA FAMILLE.

Nous ne finirions point, si nous entreprenions de détailler tout ce qu'ont fait de bien après lui MM. *Nicolas* et *Thomas Magon de la Chipaudière; François-Auguste Magon de la Lande; Nicolas-Auguste Magon; Guillaume-Pierre-Ange Magon de Closdoré; Nicolas Magon de la Gervesais* (*); *Jean-Baptiste Magon de la Gicquelais; Luc Magon de la Blinais* (**); *Jean-Baptiste Magon de la Villehuchet; Alain-Charles-Marie Magon de Coëtizac* (***); etc., etc. Nous n'é-

---

(*) Ce fut en faveur de celui-ci, qu'en 1768 la seigneurie du Faou, ancienne vicomté sur la route de Quimper à Landernau, fut érigée en marquisat.

(**) Cet homme incomparable sacrifiait sans réserve chaque année, au soulagement de l'indigence, tous les bénéfices qu'il faisait dans ses vastes opérations commerciales. Entre autres libéralités dont il ne put dérober la connaissance au public, nous nous contenterons de citer les diverses remises par lui faites à notre hôpital-général, lorsqu'il fut administrateur de cette maison; remises qu'on ne doit pas évaluer ensemble au-dessous de 40,000 francs. Nous n'avons point besoin de faire remarquer que des traits de cette espèce étaient des péchés irrémissibles auprès du fameux tribunal révolutionnaire: aussi M. de la Blinais, le 1er thermidor an 2 (19 juillet 1794), périt-il victime de l'horrible tyrannie qui pesait alors sur tout ce que la France renfermait de vertueux et d'honnête. Il était âgé de quatre-vingts ans; et il fut condamné comme *ennemi du peuple.* MM. J.-B. Magon de la Balue, E.-Ch.-A. Magon de la Lande, F.-M.-J. Magon, femme Saint-Pern, et plusieurs autres personnes aussi respectables, montèrent avec lui sur le même échafaud.

(***) Entre plusieurs autres actions héroïques que nous pourrions rapporter de ce vénérable patriarche, comme en ayant été le confident et le témoin, il en est une en particulier qui nous a ravi de la plus haute admiration. La voici : De retour du tri-

crivons point des vies en formes; mais de simples notices. Qu'il nous suffise de dire que presque tous les membres de cette excellente famille (où l'on compte plusieurs lieutenans-généraux, un grand nombre de brigadiers des armées du roi, etc.), se sont autant fait remarquer par la noblesse de leurs procédés envers toutes les classes de misérables, que par celle de leur extraction et de leurs alliances. Si l'on se donne la peine de parcourir, dans nos grandes *Recherches historiques*, les articles *Hôtel-Dieu*, *Hôpital-général*, *Maison de la Passion*, etc., on est assuré d'y rencontrer presque à chaque page quelqu'un d'eux occupé, selon le mot de l'Evangile (*Math.* 6, *v.* 20), à *se faire*, en la personne des pauvres, *des trésors dans le ciel, où le riche n'a rien à craindre de la rouille, des vers, ni des voleurs.*

MM. PIERRE ET VINCENT DE LA HAYE.

Un autre héros de la bienfaisance chrétienne, que nous serions inexcusables d'omettre sur nos tablettes, c'est

---

bunal sanguinaire cité ci-dessus, où il venait de perdre son épouse et plusieurs de ses proches, et d'où lui-même n'avait réchappé que par la mort de Robespierre, il apprend que le trop fameux gendarme P. G., qui l'avait rassasié d'injures et de mauvais traitemens en le conduisant à Paris, était malade dans notre hôtel-dieu. Il vient aussi-tôt; il accourt, les mains pleines; et comme s'il se fût caché d'un crime, il nous prie, sous le manteau du secret, de vouloir bien, jusqu'à guérison, pourvoir à tous les besoins, à toutes les fantaisies même du malheureux qui avait concouru à l'égorger. Alors cependant (ce qui relève encore infiniment le prix du bienfait) M. de Coëtizac était dans un véritable état de détresse: le peu de bien qui lui avait été laissé n'ayant pu jusque-là être arraché aux serres de *la nation.*

M. *Pierre de la Haye, seigneur, comte de Ploüer;* dont le corps repose en notre ci-devant cathédrale, et dont la famille a été alliée à celle du maréchal de Contade.

Issu d'une de ces bonnes races, comme on dit, où l'on n'a compté jusqu'à présent que des vertus exemplaires, cet admirable Malouin avait une façon supérieure de faire le bien, qui en soulageant les individus, faisait encore tourner le bienfait au profit de la société et de l'Etat.

Nous ne relaterons qu'un trait à sa louange; mais ce trait en vaut plusieurs autres : c'est son acte de dernière volonté, en date du 29 novembre 1703.

Après y avoir fait la part à ses domestiques, et à tous ceux à qui il croyait avoir quelque obligation; il y déclare donner à la cathédrale de cette ville la somme de 60,000 livres, pour être appliquée à ce que l'évêque jugera à propos dans ladite église; à l'hôpital-général 6,000 livres, outre un pour cent qu'il lui avait déjà promis sur les retours de son navire *le Baron de Breteuil;* à l'hôtel-dieu 5,000 autres francs, pour aider à faire bâtir le corps de logis qui devait aspecter la rue des Bouchers; 6,000 francs aux bénédictins pour prier Dieu pour lui; au couvent des ursulines 3,000; autant à la communauté de la Victoire, à Dinan; aux capucins de Saint-Servan autant; aux récollets 6,000 livres; 3,000 à la maison de la Providence, pour le travail des pauvres; 40,000 autres francs à l'hôpital-général, pour être employés à l'achèvement des bâtimens commencés; de plus, à l'hôtel-dieu 15,000 livres à la direction de messieurs du bureau, pour le plus grand bien de leurs

malades; pour refaire la chapelle des fonts-baptismaux dans le lieu où elle était anciennement 16,000 livres; aux religieuses du Calvaire 3,000; à celles de Sainte-Claire de Dinan 1,500; aux sœurs-grises de cette ville même somme; 10,000 francs pour construire une maison, et faire un fonds à deux sœurs-grises, en la paroisse de Ploüer; pour les pauvres honteux, tout ce qui pouvait rester du tiers de son bien (*); enfin les hardes de sa défunte épouse pour faire des ornemens à l'église de Ploüer. Ses exécuteurs testamentaires furent l'évêque; MM. Joseph de la Haye de la Briantais, et de la Corbonnais-Goret, ses neveux; enfin M. *Vincent de la Haye*, chanoine de Saint-Malo, son frère aîné.

Le 8 janvier 1708, le bureau de l'hôpital-général, par reconnaissance, arrêta que chaque année, à perpétuité, il serait fait, en son église, un service pour le repos de l'ame du testateur et de ses parens; qu'il serait dit un *De Profundis* nommément pour lui, chaque jour, par les pauvres, à la prière du matin; que son portrait serait mis dans une des salles du bâtiment qu'il avait fait construire; enfin, que M. de la Haye de la Briantais, son neveu, et après lui successivement l'aîné de ses descendans, en ligne directe et masculine, résidant à Saint-Malo, seraient directeurs perpétuels dudit

(*) Ce *tiers*, qu'il estimait à 200,000 francs déjà bien assurés, se trouva monter à 638,000 francs, par l'heureux retour du vaisseau qu'il avait aux Indes, et dont il n'avait pu calculer ni la perte, ni le profit. On appela dans le temps ce testament *le testament de Pierre :* non seulement parce que le testateur s'appelait *Pierre*, mais encore parce que la plupart des aumônes qu'il y faisait, furent converties en *pierres* et en bâtimens.

hôpital : sauf toutefois aux directeurs futurs à ratifier ou suspendre la délibération sur ce sujet; délibération que nous n'avons pas trouvé avoir été confirmée.

M. Vincent de la Haye, cité plus haut, rempli des mêmes sentimens que son cadet, employa 45,000 francs pour la construction de sa maison prébendale joignant l'audience, et pour les besoins des grand et petit séminaires de Rennes; 90,000 autres francs par avancement de droit successif, pour éteindre la discorde qui menaçait de s'allumer entre quelques-uns de ses héritiers; enfin, plusieurs grosses sommes pour les réparations de l'église cathédrale, et la dotation du séminaire de Saint-Servan; sans parler de ses menues aumônes, qui furent sans nombre.

Les 12 et 19 novembre 1709, il ajouta à tous ces dons un capital de 18,500 livres, pour la fondation de divers Saluts et autres offices dans notre cathédrale, aux jours de Saint-Vincent, du nom de la Vierge, de l'octave de Pâque, etc.; et celui de 2,000 livres pour l'entretien des deux lampes d'argent qu'il avait antérieurement fait placer dans le chœur.

Enfin, le 16 du même mois, il assigna une rente perpétuelle de 730 livres, par égales portions, aux sœurs de la charité de Saint-Malo, Saint-Servan, et Plouër; pour être employée par elles en drogues et médicamens nécessaires aux pauvres de leurs paroisses respectives; et termina son honorable carrière le 19 septembre 1711.

MM. LE GOBIEN, BERTIER, LEMARIÉ, ETC., ETC.

Nous ne répèterons point ici, de peur de trop augmenter ce volume, ce que nous avons dit dans notre grand ouvrage, de MM. *Danycan*, *Leprovost*, et autres nombreux personnages des deux sexes, dont la pieuse munificence s'est signalée en mille manières; et auxquels le divin rémunérateur n'aura point refusé sans doute l'éternelle bénédiction promise aux justes. Nous nous contenterons de leur associer en masse M. *Pierre Le Gobien*, archidiacre et official de Saint-Malo, qui, par son testament du 30 octobre 1627, légua diverses rentes, et autres dons manuels, à notre hôtel-dieu, aux filles de la passion, aux religieux de Césambre, à nos autres communautés et aux pauvres honteux. M. *Jean Bertier, sieur de Rocheval*, qui, le 26 février 1640, donna aussi beaucoup aux mêmes religieux de Césambre, à la confrérie du Saint-Sacrement, aux divers établissemens de piété, aux orphelins, aux pauvres veuves, et enfin 2,000 francs à l'hôpital-général. M. *Jean Lemarié, sieur de Saint-Julien*, l'un de nos chanoines, qui, le 5 mai 1637, fit présent de son jardin et de deux maisons à l'hôtel-dieu, pour agrandir cet établissement; de ses tapisseries à la cathédrale; de quelques rentes aux filles de la passion, aux ursulines, etc. *Marie Maingard, dame de la Hamelinais*, qui, le 1er avril 1638, fit aussi de grandes libéralités à l'hôtel-dieu, aux bénédictins, au monastère de Césambre; et à laquelle aucune bonne œuvre n'était étrangère. M. *Jacques Gaillard, sieur Duportail*, qui, le 16 octobre 1694, donna à l'hôtel-dieu encore, ses

maisons, terres et héritages en Langrollay, etc. M. *Pierre Angot, sieur de la Roche*, secrétaire du roi, qui, le 18 août 1687, non content d'avoir légué une rente perpétuelle de cent boisseaux de froment pour fonder chaque jour une messe basse devant l'autel du Rosaire, y ajouta, le 18 septembre suivant, 9,000 livres d'aumônes publiques, et encore plus d'aumônes secrètes. MM. *Eon de la Baronnais* et *Deslandes-Séré*, qui, vers l'an 1693, donnèrent à l'hôtel-dieu, l'un 6,100 livres, l'autre 4,800; non compris plusieurs autres sommes à nos divers établissemens et à différens particuliers. *Guillemette Gaillard, dame de Ronton*, qui, indépendamment de la donation par elle faite le 7 mars de ladite année 1693 du tiers de tous ses biens à l'hôpital-général, fit, le 29 mars 1698, par des dispositions testamentaires, de grandes largesses à toutes nos maisons de charité et de religion, sans en excepter une seule. *Luc de la Haye, sieur de la Villétreux*, qui, le 14 juillet 1707, en fit autant à tous les établissemens de Saint-Malo et de Saint-Servan. M. *Alain Lebreton de la Plussinais* et *Marie Gaultier*, son épouse, qui, le 26 avril 1708, fondèrent 200 livres de rente annuelle, pour une mission de trois en trois ans dans les paroisses de Saint-Jouan et Saint-Méloir, outre plusieurs autres bienfaits en tout genre; car c'étaient deux personnes pleines du plus pur enthousiasme pour tout ce qui intéressait le bien public. *Agnès Deline, dame Briand*, qui, le 30 mars 1709, légua diverses sommes et diverses rentes aux hôpitaux, à la marmite et aux prisonniers, aux dames de la congrégation, aux pauvres honteux. *Thomasse Gravé, dame Tranchant; François*

Nepveu, sieur de la Motte; Jacques Porée, sieur de Quatrevais; Julien Trublet, sieur de la Motte-Boissel; Alain de la Haye, sieur du Poncel; Jacques Sauvage, sieur de la Villaubert; M. de la Feuillée-Briand; M. Fforty de Preravily; Julien Marion, sieur Dufresne; Josselin-Jean-Baptiste Gardin; René Guilllaudeu, sieur Duplessis; et une multitude d'autres qui, depuis ce temps-là, ont en diverses manières concouru au bien de notre ville. M. *François Le Fer de Beauvais*, dont les mains et l'ame expansive étaient toujours ouvertes au misérable, et qui ne plaignait ni dépenses, ni démarches, lorsqu'il s'agissait d'être utile au dernier de ses concitoyens. Mlles *Le Gouverneur,* qui, au mois d'avril 1766, offrirent au corps municipal la moitié du capital et des intérêts d'une grosse somme qui leur avait été adjugée par arrêt du parlement de Bretagne du 8 juillet 1757; offrande qui n'ayant pu, selon l'intention des donatrices, être appliquée à l'établissement d'un hôpital d'incurables, fut colloquée en diverses autres bonnes œuvres. L'excellent M. *Quentin*, en mémoire duquel la commission administrative des hospices arrêta, le 15 prairial an 11 (4 juin 1803), qu'il serait célébré un service funèbre dans l'église de l'hôtel-dieu, par reconnaissance non seulement des dons qu'il avait faits aux deux hôpitaux le 19 ventose an 9, et au mois de ventose an 11, mais plus encore pour l'assistance qu'il leur avait donnée antérieurement dans les momens d'une grande détresse. Enfin, Mlle *Henriette-Perrine Moreau de la Primerais*, décédée le 6 mai 1821, dont plusieurs pages ne suffiraient pas à énumérer la générosité magnifique.

M. GORET DE LA TANDOURIE.

On peut faire le même éloge de M. *Jean-Baptiste-Louis Goret de la Tandourie*, que notre cité vit naître le 20 avril 1687.

La nature, en le formant, lui avait donné une haute stature et un air magistral merveilleusement appropriés au rôle qu'il devait un jour remplir dans le monde.

Il ne respirait que le bien de sa ville, dont il a honoré presque toutes les charges; et son zèle s'étendait à tout.

Le peuple, qui connaissait son cœur droit et bienfaisant, le prenait d'ordinaire pour l'arbitre de ses petits démêlés. Sa décision nette et simple faisait presque toujours loi; et s'il ne pouvait terminer à l'amiable les contestations, il trouvait remède à la chose, en payant souvent de sa poche ce qu'une des parties exigeait de l'autre. Toujours inquiet sur les torts qu'il aurait pu causer par un jugement précipité, il courait, sur une simple apparence, les réparer au double.

Un trait prouvera tout ensemble sa discrétion et sa charité: Un jour qu'il était à l'église, vers midi, heure où communément il y a peu de monde dans les temples, il aperçut un homme monter à l'autel, et y prendre deux chandeliers d'argent qu'on y avait laissés. M. *de la Tandourie* ne dit rien : il se contenta de suivre à petit bruit l'individu jusqu'à un quatrième étage; où, étant arrivé, il vit à travers le trou de la serrure ce malheureux déposer sur la table l'objet de son vol, en s'écriant les larmes aux yeux : *Oh mes pauvres enfans, que je suis coupable! mais c'était pour vous donner*

du pain! Sur ces paroles, notre généreux citoyen entre; déclare à ce pauvre misérable qu'il a tout vu ; lui représente l'énormité de son crime; le condamne de ne s'être pas adressé à lui dans sa misère; et finit, après lui avoir promis le secret et s'être chargé des flambeaux, par lui laisser une somme presque équivalente. Depuis ce temps-là, il ne cessa de continuer d'abondans secours à cette famille infortunée.

Devenu commissaire de police par pure bienveillance; il devint en même temps la terreur des cabarets, des billards et des mauvais lieux. Ce fut lui qui, en 1747, de concert avec ses deux adjoints, MM. *Jalobert* et *White*, fit régler par la juridiction commune et ordinaire de notre ville, les coins, carrefours et dépôts d'immondices destinés à recevoir les balayeures des rues, tels à peu près qu'ils subsistent encore aujourd'hui.

La longue habitude qu'avait contractée ce magistrat du peuple, de mettre le holà dans les disputes de la classe indigente, lui attira un jour, à Rennes, une assez plaisante affaire : En passant sur la place du Palais, il s'aperçut qu'il s'y faisait entre quelques porteurs de chaises un échange de coups de poings. A cette vue, notre juge de paix se crut encore à Saint-Malo; et s'avança sur les athlètes la canne haute. Comme le calme ne renaissait pas assez vite à son gré, il en hâta le retour par quelques horions qu'il fit tomber sur les plus mutins. Mais cette voie de fait, qui au fond n'était que risible, fut prise au sérieux par les commissaires de police de Rennes, et M. de la Tandourie fut condamné à payer une légère amende à nos seigneurs du cordon-gris.

En 1744, il fonda en nos murs les frères des écoles

chrétiennes, pour l'éducation gratuite des jeunes garçons; et ne cessa jusqu'à la fin de ses jours de mêler à ses pieuses libéralités, et à toutes ses autres vertus, celle qui leur donne tout leur prix en les cachant, l'humilité compagne du vrai mérite, comme la modestie l'est de la vraie grandeur.

Dans sa dernière maladie, il distribua aux pauvres le peu d'argent comptant qui lui restait; fit porter chez ses bons frères des écoles chrétiennes une superbe horloge avec quelques autres effets; et mourut de la mort des justes le 2 octobre 1757, âgé de soixante-dix ans cinq mois douze jours.

Ses funérailles se firent le lendemain en l'église Saint-Sauveur, dans la chapelle de sa famille, aujourd'hui la chapelle Saint-Joseph. Tous les corps ecclésiastiques et séculiers s'y trouvèrent: mais le groupe si attendrissant de l'indigence éplorée forma sans contredit le plus bel ornement du cortège funèbre.

Sur la motion de M. Vincent des Guimerais, l'un des administrateurs de l'hôtel-dieu, le corps de ville arrêta, le 13 janvier 1758, qu'il serait érigé, aux frais de la communauté, un monument sur la tombe de cet homme de bien. Mais l'exécution de ce mausolée fut différée jusqu'au 31 décembre 1765, que la municipalité, persistant dans sa délibération précédente, ordonna unanimement qu'il y serait procédé sans délai.

Ce ne fut pourtant encore que le 2 décembre 1767, que M. White de Boisglé, maire alors, envoya à Marseille le dessin de l'ouvrage qu'on demandait, avec prière à M. Dudemaine Girard de ne pas épargner sur le prix avec l'artiste.

Les principaux ornemens de ce morceau de sculpture, étaient deux figures, l'une représentant le génie de la ville désolée de la perte qu'elle avait faite, l'autre le génie du défunt tenant à la main, avec l'écusson de ses armes, le symbole des vertus qui l'avaient spécialement caractérisé. Sur la fin d'avril 1768, le sieur Claude Isnard envoya à Saint-Malo ce monument, qui fut verticalement incrusté dans la niche latérale où est actuellement la petite statue de Saint-Joseph.

Lorsque nous fîmes rétablir cette chapelle en 1803, nous avions le projet de rétablir en même temps ce mausolée, que la révolution en avait fait disparaître : mais nous en fûmes empêchés par des considérations particulières qu'il n'est pas à propos de rapporter ici. Voici l'inscription tombale que nous avions résolu d'y mettre : puisse-t-elle attester à nos derniers neveux le profond respect dont nous sommes pénétrés envers ce grand homme, et envers ceux des siens qui ont hérité de ses rares qualités!

OPTIMO CIVI,
ne pereat
nomen cunctis virtutibus commendatum,
J.-B.-L. GORET, *domino* DE LA TANDOURIE,
titulus hic sepulchralis,
exeunte anno M. DCCC. III,
restitutus est.
Obiit anno 1757, *die* 2ª *oct.*
annos natus 70, *menses* 5, *dies* 12.
Abi, viator;
et vero pauperum amico
benè apprecare!

MM. MAGON DE LA LANDE ET MAGON DE LA BALUE, FRÈRES.

Les mêmes sentimens nous avaient inspiré le dessein d'ériger un autre monument funèbre dans la chapelle de la Vierge, en regard du précédent, à la gloire de MM. *François-Auguste Magon de la Lande*, et *Luc Magon de la Balue*, son frère, sous l'administration desquels la première pierre de l'église St-Sauveur fut posée. Mais les mêmes considérations entravèrent nos désirs.

Qu'il nous soit permis du moins de transcrire ici l'incription sépulcrale que nous souhaitions d'apposer sur le cénotaphe de ces deux êtres vertueux. La voici :

Divitibus
sine maculâ,
qui
post aurum non abierunt,
nec speraverunt
in pecuniæ thesauris,
D. D.
F.-A. MAGON DE LA LANDE
et
L. MAGON DE LA BALUE,
nosocomii Macloviensis
olim administratoribus,
nec-non
hujus-ce ecclesiæ
à fundamentis
anno 1738
instauratoribus,

tumulum hunc inanem,
vergente anno M. DCCC. III,
grata
memorque Civitas
posuit.

M. LEBON, VICAIRE APOSTOLIQUE DE SIAM.

Quant à l'épitaphe de M. *Olivier-Simon Lebon,* prêtre de cette ville, à laquelle il avait fait toutes sortes de bien, elle est écrite dans le cœur de quiconque s'intéresse à la propagation de la religion chrétienne dans les pays infidèles. Nommé co-adjuteur de l'évêque de Siam, dans les Indes, et sacré sous le titre d'évêque de Métellopolis, ce digne prélat revint en nos murs le 14 novembre 1767, dire adieu à ses parens; et partit ensuite pour sa destination, où l'attendaient des tribulations de plus d'un genre. Le 21 mars 1776, il écrivit à mesdemoiselles ses sœurs, des prisons royales de la ville de Bancok, où il était encore alors détenu, les détails de la persécution que lui-même et les chrétiens du lieu avaient essuyée l'année précédente, en punition du refus par eux fait de participer aux rits idolâtres. Le vénérable pontife, le 26 septembre 1775, avait reçu pour sa part, en présence même du roi, cent coups de rotin ou jonc de la petite espèce; et avait de plus été condamné au *tourment* que les Siamois appellent *des cinq prisons.* Ce supplice consiste à avoir les fers aux pieds, la chaîne au cou, et une cangue par-dessus, avec les deux mains passées dans cette cangue, et les deux pieds dans un cep de bois. Cette cangue elle-même est une espèce de

carcan ou collier composé de deux tables de bois, épaisses de cinq à six pouces, et larges d'environ deux pieds en carré. Ces tables ou planches sont toutes les deux échancrées par un côté, afin qu'en les réunissant, le cou du patient se trouve pris entre elles. Des chevilles les font tenir ensemble; et pour s'assurer que personne ne cherchera à les séparer, le juge croise la jointure de deux bandes de papier sur quoi il met son sceau. Un homme qui a le cou ainsi enfermé, ne peut ni voir à ses pieds, ni hausser les mains jusqu'à sa bouche; de sorte qu'il est obligé de recevoir ses alimens par le ministère d'autrui. Il porte de plus nuit et jour cet importun fardeau, dont le poids moyen est de cinquante à soixante livres, et qui va souvent jusqu'à deux cents. Sur les deux papiers ci-dessus, est écrite la nature du crime du condamné, et la durée de son châtiment : durée qui est quelquefois si longue, que le malheureux, faute de mouvement, de nourriture, et de sommeil dans ce pilori mobile, meurt en cette étrange situation. Les endroits où l'on expose le patient, sont, ou le coin de quelque rue, ou la place publique, ou les portes soit de la ville, soit d'un temple, soit du tribunal. Lorsqu'enfin le temps de sa punition est expiré, on ramène le misérable devant le juge, qui, en lui rendant la liberté, lui fait une courte exhortation à mener une vie plus réglée, et lui fait après cela administrer vingt coups de pan-tse, comme un préservatif contre l'oubli. Les plaies du confesseur de Jésus-Christ furent guéries au bout de deux mois : mais le 21 avril 1776, il n'avait encore l'usage de ses mains que le jour seulement. Nous ignorons en quelle année M. Lebon

fut recevoir au ciel la récompense de cette épreuve de sa foi, et de ses travaux apostoliques.

M[lle] WHITE ET M[me] VINCENT DES BASSABLONS.

Dans un dernier groupe non moins intéressant que les précédens, s'offrent en première ligne à nos pinceaux M[lle] *Marie-Julienne-Reine White* et D[lle] *Thérèse-Pélagie-Anne Guillaudeu*, veuve, sans postérité, d'écuyer *Claude-Marie Vincent des Bassablons* (*) : dignes et inséparables amies que la vertu avait unies dès l'enfance, et qui jusqu'à la mort se montrèrent pures comme les célestes esprits.

La première, qui tirait son origine de Limérick, en Irlande, d'où ses ancêtres s'étaient exilés à la suite du roi Jacques II, ne s'était pas contentée de donner aux misérables de notre ville une partie de sa fortune, et aux pauvres de Saint-Servan sa jolie maison de Saineville, au village de la Roulais : elle s'était en quelque façon, depuis près de cinquante ans, *donnée elle-même par-dessus*, selon l'expression de l'apôtre, par son association, dès le 9 avril 1748, à notre congrégation des dames de la charité. Devenue, le 21 janvier 1768, directrice du bureau de la Providence pour le travail des indigens valides, après M[lle] *Marie-Thérèse Thumbrel de la Motte*, qui avait donné naissance à cet utile

---

(*) Fils de *Jacques Vincent des Bassablons*, secrétaire du roi en la chancellerie près le parlement de Rouen, l'un des actionnaires qui entreprirent à leur compte le premier accroissement de notre ville en 1708, et le dessèchement de nos marais en 1712, etc.

établissement; tous ses jours furent marqués par quelque bienfait d'un genre nouveau. Elle et sa vénérable coadjutrice Mlle *Marie-Louise Le Gobien*, avaient sur-tout un attrait particulier pour l'instruction des enfans des deux sexes; qu'elles nourrissaient, qu'elles habillaient, et à qui elles ne retiraient leurs services, qu'après leur avoir fait apprendre un état capable de fournir à leur subsistance. Douée d'une conscience extrêmement timorée et d'une humilité profonde, Mlle White aimait à mener une vie cachée, et éloignée entièrement des vanités du siècle. Son caractère était timide : mais aux jours les plus cruels de la terreur, elle sut s'élever à toute la hauteur et la magnanimité que la religion nous prête. Le comité révolutionnaire voulut exiger d'elle plusieurs centaines de bas : son refus l'exposait à de grands risques, et des amis officieux l'en prévinrent : mais elle se contenta de répondre : « Ce bien est aux « pauvres; je dois faire tous mes efforts pour le leur « conserver, jusqu'à ce qu'on me l'enlève par force ». Privée, dans la personne de Mme des Bassablons, de sa providence visible, comme nous le dirons plus bas, et restée seule à la tête de sa manufacture; elle la soutint au milieu des plus violens orages, et paya de sa personne avec un sang-froid inespéré. Elle ne partagea point le martyre de la sainte veuve : mais le Ciel lui en avait réservé un autre. J'ai eu l'avantage de la connaître très-particulièrement, de la voir sur-tout très-souvent dans sa dernière maladie, qui fut fort longue; et je ne crains pas d'être démenti, en assurant que, quoiqu'elle ne fût plus qu'une plaie universelle, et qu'elle fût devenue aveugle depuis quatre ans, il ne

lui échappa pas durant cette rude épreuve une seule larme, une seule plainte, un seul soupir. Dès qu'elle sentit les approches du Seigneur, elle se prépara au grand passage de l'éternité par la réception des sacremens de l'Eglise; et expira doucement, le 3 mars 1802, à l'âge de quatre-vingts ans, sans avoir, pendant cette longue carrière, démenti un seul instant cette devise de ses armes : *Semper inclyta virtus. — Mihi quanquàm est erepta, vivit tamen, semperque vivet, etc.; sed et posteris erit clara et insignis.* (Cic. de Amicit.)

Sa digne co-opératrice dans toutes ses bonnes œuvres, l'emportait peut-être encore par l'étendue de son zèle, et par cette gaieté douce qui donne tant de prix au bien qu'on fait. Elle était fille d'écuyer *François-Joseph Guillaudeu, sieur Duplessis*, et de dame Marie-Thérèse Eon; et avait été baptisée le 3 décembre 1728. Sa jeunesse fut un modèle en tout genre pour les personnes de son sexe. Crainte de Dieu poussée jusqu'au scrupule, lorsqu'il ne s'agissait que d'elle-même; mais qui ne cherchait en rien à rembrunir la physionomie des autres : piété filiale la plus sincère et la plus vraie: humilité la plus profonde et la plus soutenue : modestie la plus admirable dans ses ajustemens et son maintien : égalité charmante de caractère : tels étaient les principaux traits qui se faisaient remarquer dans toute sa conduite. A l'âge de dix-huit à vingt ans, elle fut mariée à M. *Claude-Marie Vincent des Bassablons*, dont elle n'eut qu'une petite fille qui mourut au bout de quelques jours. C'était un fort bon époux, un ami sensible, un homme très-charitable, un vrai citoyen; mais au demeurant un demi-philosophe : ce qui fut longtemps,

pour sa respectable compagne, un vif sujet d'amertume. Enfin, à force de bons exemples et de patience, elle eut le bonheur de le ramener à des idées plus justes, et à une piété très-solide. Devenue veuve, elle se retira chez son père, dont elle partagea d'abord, puis surpassa bientôt toutes les bonnes œuvres; et elle y resta jusqu'au 2 mai 1776, qu'elle remplaça au bureau de la Providence Mlle *Le Gobien*, démissionnaire par défaut de santé. Sa figure était noble et intéressante, son air des plus grâcieux, sa conversation aussi instructive que spirituelle : du reste, c'était la copie vivante des héroïnes qui ont honoré les noms de Chantal, de Lamoignon, de Polaillon, de Legras. Aucune bonne action ne lui coûtait à faire, quelques sacrifices qu'elle exigeât; et il n'est peut-être pas un seul grenier dans nos murs, où cette *Notre-Dame de Bon Secours*, comme ses amis l'appelaient en riant, n'ait porté pendant près d'un demi-siècle la consolation et la paix. Attachée à la congrégation de charité depuis le 16 décembre 1751, les prisonniers, et les filles perdues, ou sur le point de l'être, étaient l'objet spécial de ses soins. Nouvelle Dorcas, elle leur sacrifiait entièrement tout ce qui lui était indispensable pour elle-même. Sa toilette et sa table étaient celles d'un pauvre; et je n'exagère point, en disant que le plus sûr moyen dont quelques mauvais sujets se servaient pour l'intéresser davantage, c'était de la payer d'ingratitude en lui vomissant les plus grosses injures. Elle jouissait à peu près de mille écus de rente, qui étaient totalement employés aux besoins des malheureux : mais elle faisait encore beaucoup davantage par le moyen des autres; allant volontiers demander, en

faveur de ses chers infortunés, chez tous les habitans riches, et aux étrangers de distinction que la curiosité ou leurs affaires amenaient en notre ville. Dans ce dernier cas, elle ne balançait point à *s'endimancher*, comme elle disait : elle prenait alors un vieil habit de parade uniquement destiné à ces sortes de visites; et elle plaidait la cause des malheureux avec des manières si aimables, qu'elle ne manquait guères de revenir les mains pleines. Quoique accoutumée dans son enfance à un pain plus délicat et plus léger qu'on ne le fait ordinairement à Saint-Malo, elle crut devoir s'en priver pour augmenter d'autant ses charités; et elle s'en priva effectivement tout le reste de sa vie. Outre les prisonniers et les filles perdues, Mme des Bassablons avait encore une affection toute particulière pour les nouveaux convertis, qu'elle retirait chez elle, ou qu'elle plaçait en quelques maisons sûres. Le dernier étranger de cette espèce, que nous ayons connu à sa charge, était un nommé Risdell, jeune anglo-américain, dont le retour à l'unité catholique entraîna celui de toute sa famille. Cet intéressant jeune homme, une fois bien affermi dans les vrais principes, pensa qu'ayant le bonheur d'être à Dieu, il devait retourner en son pays lui gagner les ames de son père et de sa mère; consolation à laquelle vint se joindre la conversion de plusieurs autres de ses parens. Aux premiers orages de la révolution, et depuis, au plus fort de nos tempêtes civiles, où la rage des ennemis de tout bien l'assaillit elle-même avec violence, cette humble servante de toutes les classes de nécessiteux fut vivement sollicitée de se soustraire au danger par l'émigration. Elle en fut

encore pressée par cette terreur secrète qu'elle ressentait toutes les fois qu'elle voyait une victime innocente tomber sous le couteau fatal. Mais malgré ces considérations, elle eut le courage de résister au désir de quitter la France, uniquement par le motif que son départ aurait plongé dans le besoin le plus pressant ses enfans adoptifs. Dans ces temps d'horrible mémoire, où, rompant avec le passé, nos amonceleurs de ruines allaient cherchant à l'aventure, hors de tout ce qui avait été, leurs croyances, leurs lois, leurs institutions, leurs espérances, le domicile de notre héroïne était immédiatement en face d'une des principales tabagies où se rassemblaient les hurleurs du jour. Il est inouï combien, à cette époque, elle eut à souffrir des imprécations, des blasphêmes, et de toutes les horreurs dont retentissait habituellement cet antre du crime. Souvent même elle y entendit vomir contre sa personne mille vociférations impies, par des ingrats longtemps nourris de ses bienfaits : tant est grande la corruption de la nature humaine! Sa demeure fut de plus fréquemment violée par les visites les plus inquisitives; tantôt pour en enlever les signes du christianisme, tantôt sous le prétexte d'y chercher des *prêtres* prétendus *réfractaires*, tantôt enfin pour le seul plaisir de lui donner l'alarme; car les piliers du club agitateur, ivres d'un démoniaque acharnement, ne pouvaient, sans grincer des dents, supporter le contraste de ses vertus et de leurs forfaits : mais au milieu de toutes ces rudes épreuves de sa foi, cette créature angélique ne perdit pas un instant sa parfaite sérénité; et continua de boire avec calme la coupe d'amertume qu'elle devait épuiser jusqu'à la lie. Nous avions pres-

que oublié de dire que cette véritable mère des indigens réservait une grande partie de ses plus tendres sollicitudes pour les jeunes personnes de son sexe que la faiblesse de leur âge et le dénuement de leurs parens laissaient sans abri. Etaient-elles orphelines ou élevées par des gens vicieux; elle les plaçait dans des retraites honnêtes, pourvoyait à leur subsistance, leur faisait apprendre un métier, et les soutenait jusqu'au moment qu'elles devenaient capables de gagner légitimement leur vie. Elle avait depuis bien des années poursuivi avec un zèle rare ce genre précieux de bonnes œuvres; et lors de la révolution, elle avait encore à sa charge une douzaine de ces élèves. Mais un trait que nous ne pouvons omettre, c'est sa conduite envers les citoyens Tobie, Lucas et autres prêtres assermentés absolument démoralisés, que leurs hauts faits avaient fait renfermer dans nos prisons. La vraie charité, qui donne volontiers à quiconque lui tend la main, ne lui fit voir dans ces énergumènes que des hommes égarés et malheureux; et tandis que la société entière oubliait au fond de leurs cachots ces violens persécuteurs du nom chrétien, M[me] des Bassablons seule, ou presque seule, pourvut abondamment à tous leurs besoins durant plusieurs mois. Enfin, arriva ce jour de deuil pour les bons pauvres, ce jour de vengeance céleste pour certains misérables tant secourus par elle, et à des yeux tout humains si peu dignes de l'être, où tant de vertus devaient être récompensées sur la terre par une mort cruelle sur l'échafaud. Une religieuse de Vitré, sa parente, croyant lui devoir des remerciemens d'un don qu'elle venait d'en recevoir, eut l'imprudence de lui

écrire par la poste, et l'imprudence plus grande encore de lui faire le récit de toutes les scènes révolutionnaires dont elle avait été le témoin. Cette lettre indiscrète fut portée au comité de surveillance; et le lendemain, 17 germinal an 2 (6 avril 1794), le fameux Lecarpentier signa l'ordre de mettre Mme des Bassablons en arrestation, ce qui fut exécuté le 19, à six heures du matin. Une cohorte armée, joignant en cette occasion le larcin à l'outrage, se saisit d'une partie de ce qui lui était agréable dans les appartemens de la victime, et séquestra le reste pour ce qui s'appelait alors *la nation*. Un cabinet de six pieds sur huit, fut le réduit où on confina, avec une religieuse son amie, celle à qui la reconnaissance aurait dû élever un trône dans tous les cœurs : encore cette espèce de cachot n'avait-il qu'une fenêtre condamnée, et ne recevait-il d'air que de deux chambres auxquelles il servait de passage, et où logeaient vingt-quatre autres personnes la plupart valétudinaires. Enfin, le 1er juin de la même année 1794, arriva pour elle le dernier des combats, le prélude de son triomphe : vers midi, le comité de surveillance lui fit signifier de se tenir prête à partir le lendemain pour la capitale, avec les autres détenus dont les noms suivent : *Louis-Nicolas Thomazeau; Charles-Pierre-Etienne Bonnissent; François-Jean-Marie Chénu-Villanger; Luc-Jean Gouyon de Beaufort; Pierre-Rose Turin* (*); *Jean-Baptiste Magon de Coëtizac; Nicolas-Marie-Bernard*

(*) Celui-ci eut le bonheur de s'évader en chemin à Villers-Bocage; et de se soustraire aux recherches qu'on ne manqua pas d'en faire dans tous les districts circonvoisins.

Perruchot de Longeville; Jean-Jacques-Julien Fournier de Varennes; Jean-François Bougourd; Pierre-Vincent Varin; Pierre Defréval; François-Marie Gardin; Henri-Alain-Jean-Joseph de Saint-Meleuc; Antoine Goguet; Nicolas Magon de la Villehuchet; Jean-François Leroy de Prenelle; André-Pascal Deganneau; Marie Chaplain; Sainte Sébert; Julienne Lefol, femme Quesnel; Anne-Hélène Gardin, femme Magon Coëtizac; Françoise White de Boisglé, femme Grout de la Grassinais; Marie-Rosalie Guillot, veuve Geslin; Marie-Françoise Guillot (*); *Marie-Philippine L'Olli-*

(*) Toutes les deux filles de M. Jean-Joseph Guillot, ancien commissaire-général ordonnateur de la marine à Saint-Malo; et sœurs du fameux Gabriel Guillot de Folleville, soi-disant *évêque d'Agra*, qui, après avoir joué dans la Vendée le rôle d'un intrigant maladroit, périt sur l'échafaud, à Angers, le 5 février 1794, à l'âge de trente-cinq ans. D'abord curé constitutionnel de Dol, il rétracta bientôt son serment; et après avoir erré quelque temps à Paris et à Poitiers, il se rendit à Thouars, où il tomba entre les mains des soldats vendéens. Conduit devant M. de Villeneuve, il se fit connaître de ce commandant, avec qui il avait fait ses études; et ce fut alors que lui vint l'idée de jouer cette comédie qui finit par le mener au genre de mort que nous avons dit. Il déclara donc qu'il était *évêque d'Agra*, la plus grande ville des Indes (titre *in partibus* que Rome n'a jamais connu); que quelques prélats fidèles l'avaient sacré en secret, à Saint-Germain; en un mot, que le pape l'avait chargé d'une mission apostolique dans les pays insurgés, où il n'avait pu parvenir que sous l'uniforme guerrier qu'on lui avait trouvé. Ce conte ridicule fut accueilli par les chefs royalistes, qui, de bonne foi ou non, sentirent combien un tel personnage pouvait réchauffer le zèle de leurs paysans. L'imposteur fut en conséquence présenté en grande pompe à l'armée catholique; et fait président du conseil chargé de l'administration de ces contrées. Reconnu à son passage à Dol,

vier, femme Saint-Peru; Céleste-Françoise Trégouët, femme Landecot; Marie-Jeanne Lebreton, veuve Eon de Carman; et *Adélaïde Fournier, femme Delis.* Aussitôt après la lecture de cette sentence, quelques-uns des individus précités demandèrent une certaine quantité de vêtemens pour le voyage : on leur répondit avec ironie qu'ils n'avaient nul besoin d'un bagage si gros; et dans l'après-midi on revint leur dire que s'ils mettaient chacun plus de vingt à vingt-cinq livres pesant dans leurs paquets, on les leur arracherait au moment de leur départ. Quelqu'autres réclamèrent des pièces qui pouvaient attester leur innocence : *Vous trouverez là-bas tout ce qu'il vous faut,* fut l'atroce réponse qu'on leur fit; et le 2, vers les cinq heures du matin, l'on se mit en route sur quelques mauvaises charrettes. C'est ce que notre honorable comité appela lui-même l'*échantillon* de ce qui lui restait à faire en ce genre. Notre coura-

---

lorsque cette armée allait à l'attaque de Granville qui eut lieu le 14 novembre 1793, et signalé comme ayant prêté le serment constitutionnel; le premier mouvement des chefs fut de le faire fusiller : mais dans la crainte d'aliéner par cet acte de sévérité les autres prêtres qui suivaient l'armée, l'on se borna à interdire au prétendu *pontife* l'exercice des fonctions ecclésiastiques, et à lui donner un surveillant. Après la bataille du Mans, il vagua dans les environs d'Angers; fut pris à la fin, et conduit dans cette dernière ville, où, après avoir essayé envain de se faire passer pour le secrétaire de M. de Lescure, il termina par périr en la façon que nous avons rapportée, avec un courage et un sang-froid dignes d'un meilleur rôle que celui qu'il avait adopté. Ce fut le cruel Westerman, cet Alsacien à qui sa fureur de sabrer avait fait donner par les Vendéens le surnom de *boucher,* qui offrit à la convention les dépouilles sacerdotales du soi-disant *évêque,* comme un hommage digne d'elle.

geuse martyre en particulier ne se flatta point; et reconnaissant qu'elle touchait de près à sa dernière heure, elle et plusieurs de ses compagnes d'infortune nous firent supplier de leur donner au passage l'absolution générale, du haut d'un grenier où nous étions cachés : ce que nous fîmes d'autant plus volontiers, que nous ignorions qu'à cette époque de sang plusieurs prêtres, en divers costumes, étaient dans l'usage à Paris de se trouver sur le lieu même de l'exécution, pour bénir au nom de Jésus-Christ les condamnés, et répandre secrètement sur eux toutes les grâces qu'il est au pouvoir du sacerdoce d'accorder au mourant qui va paraître devant son adorable auteur. Après cet acte de piété, le calme, la résignation, la douce paix, ce cachet des élus, furent constamment répandus sur le front de M[me] des Bassablons, malgré l'affreuse agonie que des gendarmes cruels commencèrent à lui faire endurer par toutes sortes de mauvais traitemens. Elle ne perdit pas un instant depuis son enjouement céleste; et elle s'appliqua sur-tout à relever le courage abattu du sieur ***, dont la conscience devait avoir plus d'un reproche à se faire : ce en quoi elle eut la consolation de réussir. Selon plusieurs témoignages respectables, rendue sur le théâtre de son sacrifice le 21 juin 1794, Dieu lui fit la grâce de voir avec la même tranquillité le hideux instrument qui allait faire tomber sa tête; et de lui donner la force de recommander à la divine miséricorde ses concitoyens et ses bourreaux. D'autres au contraire ont raconté, qu'à l'aspect du sang et des cheveux qui jonchaient l'échafaud, elle perdit connaissance, et reçut le coup fatal dans cet état. Quoi qu'il en soit, voici l'épitaphe que

je voudrais pouvoir graver sur son sépulcre honoraire; car ses vénérables restes ne se retrouveront plus qu'à l'instant où la trompette de l'ange ranimera la poussière de toutes les générations humains :

Théresiæ-P.-A. Guillaudeu,
dominæ Vincent des Bassablons,
parentet omnis virtutum chorus;
lugeat alumnam Religio,
patronam veritas,
simplicitas amicam,
et miserata malorum charitas matrem pauperum.
Civibus grata,
amicis gratior,
gratissima Deo,
Carnificis Robespetri nobilis victima
Parisiis cecidit die 21ᵃ junii 1794.
Habes, hospes, moræ pretium!
vale;
et ad ejus exemplum
pietatem cole,
promissionem habentem vitæ quæ nunc est,
pariter ac futuræ.

M. l'abbé Caron, en son ouvrage intitulé : *Vies des justes dans les plus hauts rangs de la société* (tom. 4, pag. 293), a mêlé aux détails ci-dessus, que nous lui avions transmis, plusieurs erreurs de dates qu'il avait puisées à une autre source. Du reste, on lira avec plaisir ce qu'il a cru devoir ajouter à la louange de notre vertueuse Malouine.

Mlle ANGÉLIQUE DESILLES, DAME DESCLOS DE LA FONCHAIS.

Mlle *Angélique-Françoise Desilles, dame Desclos de la Fonchais*, sœur du héros de Nancy, exécutée à mort à l'âge de vingt-quatre ans, le 18 juin 1793, pour sa belle-sœur, par suite de l'affaire de la Fosse-Hingant, qui était une ramification de celle de la Rouairie. (Voyez les détails dans nos *Recherches historiques*, 4 mars 1793). Seule avec Tronçon du Coudray, son défenseur, qui la priait de ne rien lui déguiser; elle lui avoua que les 1,200 livres remises à M. de la Rouairie n'étaient point à elle, mais à une tierce personne qui les lui avait confiées, en lui en prescrivant l'emploi. « Que dites-vous « là, madame (s'écria Tronçon)? votre cause est sûre; « vous ne pouvez être condamnée : déclarez-moi seule- « ment quelle est cette personne. » *Non*, répondit généreusement l'accusée, *je ne serai point la dénonciatrice de mon amie; et s'il le faut, je saurai mourir*. Le défenseur, dans son plaidoyer, appuya vivement sur la certitude intime qu'il avait de l'innocence de sa cliente: mais n'ayant pu s'expliquer davantage, et les jurés ayant attesté qu'ils étaient suffisamment instruits, la sentence capitale fut prononcée. On insista auprès de Mme de la Fonchais pour qu'elle se déclarât enceinte : *Moi*, reprit-elle avec une sainte indignation! *il y a trois ans que mon époux est absent; et jamais il n'eut aucun reproche de ce genre à me faire*. Alors il lui fallut se disposer à marcher au supplice. Le temps de l'exécution pressait: l'héroïne profita des momens pour exercer à l'égard de quelques-uns de ses douze co-condamnés une sorte d'apos-

tolat. Elle fortifia les faibles; elle encouragea les lâches que des liens trop charnels attachaient encore à la vie; et garda son dernier instant pour écrire à ses malheureuses sœurs la lettre suivante : « Séchez vos pleurs, « mes bonnes amies, où du moins répandez-les sans « amertume! Tous mes maux vont finir; et je suis plus « heureuse que vous. Je viens d'écrire à ma belle-sœur, « pour lui recommander mes enfans : vous voudrez bien, « je l'espère, devenir avec elle les mères de ces pauvres « petits orphelins. Que ce titre si précieux vous aide « à supporter la vie! Je vous quitte pour me rappro- « cher de la divinité : recevez, mes chères et intéres- « santes amies, l'adieu le plus tendre et le plus affec- « tueux! Je voudrais m'occuper de vous plus longtemps; « mais cette idée m'affaiblirait, et je veux conserver « toutes mes forces. Adieu encore une fois, et modérez « votre douleur : nous nous rejoindrons un jour. Je vous « embrasse de toute mon ame : adieu, mes amies! » On prétend que Tronçon, après l'exécution, ayant rapporté aux juges ce qui s'était passé entre Mme de la Fonchais et lui, cinq d'entre eux versèrent des larmes sur le sort de la défunte; mais cette circonstance nous paraît difficile à croire : les tigres ne s'appitoyent point sur les faibles animaux dont ils lèchent le sang, et ils sont encore moins susceptibles de pleurer.

Mlle MARIE-AMÉLIE SAUVAGE.

Mlle *Marie-Amélie Sauvage*, née au mois d'octobre 1779; et dont toute la vie ne fut guères qu'un acte prolongé d'amour de Dieu et du prochain. Au mépris de toutes les espérances ambitieuses, elle joignit cons-

tamment la piété la plus solide et la plus éclairée; et elle eut le bonheur d'empêcher de mourir de faim une multitude d'habitans de Saint-Servan, dans un temps où les parleurs de vertu essayaient cruellement de nourrir administrativement la nation. Son nom n'a pas retenti au loin dans le monde : mais *sa louange sera entendue dans l'assemblée des saints* (Ps. 149, v. 1). Éprouvée par de longues souffrances, elle rendit paisiblement son ame à Dieu dans la nuit du 13 août 1817, et fut inhumée dans le cimetière de notre ancien faubourg.

Mlle CÉLESTE OFFRAY DE LA METTRIE.

Enfin, Mlle *Céleste-Marie-Claire Offray de la Mettrie,* petite-nièce du trop fameux médecin de ce nom, née en nos murs le 30 juin 1766; et, comme la précédente, signalée par toutes sortes de bonnes œuvres à l'estime de ses contemporains et de la postérité. A l'exemple de son divin maître, *elle a passé sur la terre en faisant du bien à tous* (Act. 10, v. 38), et spécialement aux pauvres, dont elle eut fort à cœur de guérir les trois grandes faiblesses, l'ignorance, les passions et la faim, dans un temps où tant d'autres dévastaient le globe par leurs armes, leurs fureurs et leurs funestes doctrines. Cet ange consolateur était de la gaieté la plus franche et la plus douce, malgré les vives douleurs dont Dieu l'affligea dans ses dernières années; et a mérité, ainsi que Mlle Sauvage, les justes éloges que leur a donnés M. l'abbé Caron, en son livre des *Nouveaux justes dans les conditions ordinaires de la société.* Le 15 mai 1817, fête de l'Ascension de Jésus-Christ, Mlle de la Mettrie, après avoir encore

chanté deux cantiques, s'envola au sein de l'éternité, où son adorable époux ne lui aura pas refusé sans doute la couronne immortelle des élus.

Mementote operum patrum, quæ fecerunt in generationibus suis; et accipietis gloriam magnam, et nomen æternum.

Souvenez-vous des œuvres qu'ont faites vos ancêtres chacun dans leur temps; et travaillez vous-mêmes à mériter un jour une grande gloire et un nom éternel. (1 *Machab., ch.* 2, *v.* 51).

ATTAQUE ET PRISE
DE LA VILLE
DE RIO-JANÉIRO
(SAINT-SÉBASTIEN),

CHEF-LIEU DE LA CAPITAINERIE DE CE NOM, AU BRÉSIL,

PAR M. DU GUÉ-TROUIN.

12 SEPTEMBRE 1711, ETC.

En 1710, M. du Clerc, capitaine de vaisseau, connu par son courage, avait fait une tentative sur cette colonie, l'une des plus riches qui soient au pouvoir des Portugais dans l'Amérique méridionale. Il avait employé cinq vaisseaux du roi, et environ mille soldats de marine: mais ces forces n'étant pas à beaucoup près suffisantes pour s'emparer d'un poste aussi considérable, il y était resté prisonnier avec six ou sept cents des siens. Tout le surplus avait péri dans les assauts qu'il avait donnés à la place et aux forteresses environnantes.

Les nouvelles par lesquelles on apprit cette défaite, disaient que les Portugais, insolens vainqueurs, exerçaient envers leurs prisonniers des cruautés de toutes les sortes; qu'ils les faisaient mourir de faim et de misère dans les cachots; et même que M. du Clerc, quoi-

qu'il se fût rendu à composition, avait été égorgé dans le logis que le gouverneur lui avait assigné.

Toutes ces circonstances, jointes à l'espoir d'un immense butin, et sur-tout à l'honneur qu'on pourrait acquérir dans une expédition aussi difficile, firent naître à M. du Gué-Trouin, déjà illustré par mille succès sur mer, le désir d'aller porter la gloire des armes de Louis XIV jusque dans ces climats éloignés; et de punir l'inhumanité de l'ennemi par la destruction d'une de ses possessions les plus florissantes. Il s'adressa pour cet effet à trois de ses meilleurs amis, qui l'avaient aidé de leur bourse et de leur crédit dans ses précédentes entreprises. C'étaient M. Gallet de Coulange, contrôleur-général de la maison du roi, et MM. de Beauvais Le Fer et de la Saudre Le Fer, de Saint-Malo. Il leur fit part de son projet, et les engagea à se rendre directeurs de son expédition : mais l'importance de cette œuvre exigeant des fonds très-considérables, ils furent obligés de se confier à trois autres négocians, aussi de Saint-Malo; savoir, MM. de Bellisle-Pépin, Noël Danycan, sieur de l'Epine, et de Chappedelaine. La mise-hors de cet armement, auquel M. Luc Trouin de la Barbinais, frère aîné de notre héros, fut associé comme septième directeur, fut estimée à 200,000 livres, non compris les salaires payables au retour.

Cet accord ayant reçu l'approbation du monarque, qui voulut bien fournir quelques vaisseaux et des troupes, les deux frères se rendirent à Brest, où ils firent diligemment équiper *le Lis* et *le Magnanime*, de soixante-quatorze canons chacun; *le Brillant*, *l'Achille* et *le Glorieux*, tous trois de soixante-six pièces; la frégate

l'Argonaute, de quarante-six; deux autres frégates de trente-six chaque, *l'Amazone* et *la Bellone*, mais cette dernière équipée en galiote avec deux gros mortiers; enfin *l'Astrée*, de vingt-deux canons, et *la Concorde*, de vingt : celle-ci, du port de quatre cents tonneaux, devait servir de vivandier à la suite de l'escadre, et se charger sur-tout de futailles pleines d'eau.

M. du Gué choisit, pour monter les plus gros vaisseaux, MM. les chevaliers de Courserac, de Goyon, de Beauve et de la Jaille; et il donna le commandement des frégates et autres navires à MM. le chevalier Dubois de la Motte; du Chesnay Le Fer, de Saint-Malo; le chevalier de Kerguelin; de Rogan, aussi de Saint-Malo; et de Pradel-Daniel également de notre ville. Il fit en même temps armer à Rochefort le vaisseau *le Fidèle*, de soixante canons, aux ordres de M. de la Moinerie-Miniac, autre Malouin; et la frégate *l'Aigle*, de quarante pièces, montée par M. de la Mare-Decan, *idem.* Enfin le vaisseau *le Mars*, de cinquante-six, fut préparé sous main à Dunkerque, pour M. Louis-Paul Danycan, sieur de la Cité, *idem;* et à la Rochelle deux traversiers, *la Françoise* et *le Patient*, commandés par deux pilotes, furent équipés en galiotes, avec deux mortiers chacun.

Indépendamment de ces préparatifs, on engagea deux autres vaisseaux de Saint-Malo, qui avaient relâché dans les rades de la Rochelle, à se joindre à l'escadre; savoir: *le Chancelier*, de quarante, monté par M. Joseph Danycan, sieur du Rocher; et *la Glorieuse*, de trente, par M. de la Perche. « Tous ces citoyens de Saint-Malo, « dit M. de Sacy, étaient connus par des exploits mé-

« morables; tous unis par cette amitié qui double la « force des armées lorsqu'elle règne entre les chefs. Tous « allaient à une expédition aussi hardie que celle de « Carthagène; et plus difficile, puisque les ennemis « étaient prévenus. »

Toutes ces forces rassemblées mirent à la voile le 9 juin 1711, des rades de la Rochelle : à l'exception de la frégate *l'Aigle*, qui avait besoin d'un soufflage pour tenir la mer, et qui eut rendez-vous à l'une des îles du cap Verd.

Le 21, M. du Gué fit une petite prise anglaise sortant de Lisbonne, qu'il jugea propre à servir à la suite de sa flotte.

Le 2 juillet, il mouilla à l'île Saint-Vincent, l'une des îles du cap Verd, où la frégate *l'Aigle* arriva presqu'en même temps que lui, et d'où il repartit le 6.

Le 11 du mois d'août, après avoir essuyé plus d'un mois de vent contraire, si frais que tous les vaisseaux de l'escadre furent obligés d'abattre leurs mâts de hune, il passa l'équateur; où les équipages n'omirent pas la farce d'usage, connue sous le nom de *baptême de la ligne*.

Le 27, il se trouva par la hauteur de la baie de Tous les Saints; et le 12 septembre, à la pointe du jour, il arriva à l'ouvert de la baie de Rio-Janéiro.

Comme le succès de cette expédition dépendait de la diligence, et qu'il ne fallait pas donner aux ennemis le temps de se reconnaître; il ordonna de suite à M. le chevalier de Courserac, qui connaissait un peu l'entrée de ce port, de se mettre à la tête de l'escadre; et à MM. de Goyon et de Beauve de marcher immédiate-

ment après. Lui-même, sur le vaisseau *le Lis*, s'avança à leur suite, afin de pouvoir les observer; et derrière lui tous les autres défilèrent en leur rang. C'est ainsi que fut forcée l'entrée de ce lieu, qui était défendue par une quantité prodigieuse d'artillerie, et par quatre vaisseaux de cinquante-six à soixante-quatorze canons, joints à trois frégates de trente-six à quarante, que le roi de Portugal y avait envoyés quelque temps auparavant. Ces vaisseaux, qui s'étaient entraversés pour barrer le passage, voyant qu'ils n'étaient pas capables de résister, prirent le parti de couper leurs câbles, et d'aller s'échouer sous les batteries de la ville. De leur côté, les Français eurent dans cette action environ trois cents hommes hors de combat; nombre bien peu considérable, eu égard aux difficultés qu'ils avaient eues à vaincre

Pour juger sainement du mérite de cette entrée, il faut se représenter la baie de Rio-Janéiro fermée par un goulet d'un quart plus étroit que celui de Brest, et ayant dans son milieu un gros rocher de cent brasses de longueur, qui met les vaisseaux dans la nécessité de passer à une portée de fusil des forts qui défendent le passage des deux côtés. Ces forts sont, à droite celui de Sainte-Croix, qui était alors garni de quarante-huit pièces de canon, depuis dix-huit jusqu'à quarante-huit livres de balle; et une autre batterie de huit pièces, un peu en dehors de ce fort, nommée de la *Prée de Fore :* à gauche, celui de Saint-Jean, avec deux autres batteries dites de la *Prée-Vermeille* et de *Saint-Théodore ;* faisant tous face au précédent, et garnis de quarante-huit pièces de gros calibre : en dedans de l'entrée,

à droite, le fort de Notre-Dame de Bon Voyage, situé sur une petite île, et muni de seize canons de dix-huit à vingt-quatre; vis-à-vis, à gauche, aussi sur une île, celui de Villegagnon, où il y avait vingt pièces de même qualité; enfin, en arrière de ce dernier et à la côte, quelques autres batteries plus ou moins finies. Après tout cela, à portée de fusil, on voit l'île Cabras ou des Chèvres, sur laquelle était un fort à quatre bastions garni de dix pièces; et sur un plateau au bas de cette île, une autre batterie de quatre pièces. En un mot, vis-à-vis la même île, et à l'une des extrémités de la ville, était le fort de la Miséricorde, sur une pointe avancée dans la mer, lequel était muni de dix-huit canons. Sans compter un grand nombre de retranchemens que les Portugais avaient élevés partout où ils croyaient qu'on pouvait tenter la descente.

Quant à la ville elle-même, située sur la gauche en entrant dans la susdite baie, par vingt-deux degrés vingt minutes de latitude australe, et les trois cent trente-cinq degrés de longitude; elle est bâtie au milieu de trois montagnes qui la commandent. Sur la montagne des Jésuites, la plus proche en entrant, était alors le fort Saint-Sébastien, garni de quatorze canons et de plusieurs pierriers. Un second fort nommé *Saint-Jacques*, armé de douze pièces; enfin un troisième, appelé *Sainte-Aloysie*, garni de huit, avec une batterie de douze. Sur la montagne des Bénédictins, à l'opposite de la précédente, étaient de bons retranchemens, et beaucoup de canons battant de tous côtés. Sur celle de la Conception, occupée par l'évêque, étaient pratiqués divers retranchemens au moyen d'une haie vive, et de

canons qui en couvraient tout le front. Enfin, outre toutes ces pièces de défense, le corps de la place était fortifié par des redans, et par des batteries dont les feux se croisaient. Du côté de la plaine, elle était protégée par un camp retranché, et par un bon fossé plein d'eau, en dedans duquel étaient deux places d'armes à pouvoir contenir quinze cents hommes en bataille : c'était où les ennemis tenaient le fort de leurs troupes, qui consistaient en douze ou treize mille hommes au moins, y compris cinq régimens de troupes réglées nouvellement amenées d'Europe par dom Gaspard d'Acosta, sans compter un grand nombre de noirs disciplinés qu'ils avaient à leurs ordres.

Surpris de trouver cette colonie dans un état fort différent de celui dont on l'avait flatté, M. du Gué-Trouin apprit qu'Anne, reine d'Angleterre, instruite par quelques espions, avait fait partir un paquebot pour informer le roi de Portugal Jean v du sort qu'on lui préparait ; et que celui-ci s'était servi du même navire, très-fin voilier, pour porter l'ordre au gouverneur de Rio-Janéiro de se mettre promptement sur la défensive (*).

Malgré ce contre-temps, notre brave Malouin ne se déconcerta pas. Dès la nuit suivante, il fit avancer la galiote et ces deux traversiers pour commencer à bom-

(*) « Les Portugais, dit M. de Sacy (*Honneur Français, t.* 10, « *pag.* 399), avertis du danger qui les menaçait, eurent quinze « jours pour préparer leur défense. Ce contre-temps, qui devait « faire échouer l'entreprise, si elle avait été conduite par tout « autre, ne servit qu'à faire éclater davantage le génie de M. Du « Guay. Les jaloux n'eurent point la ressource de dire qu'il avait « été heureux : il fallut convenir qu'il était grand et habile. »

barder; et à la pointe du jour, il détacha le chevalier de Goyon, avec cinq cents soldats d'élite, pour s'emparer de l'île des Chèvres.

Ce digne officier en chassa les Portugais si brusquement qu'à peine eurent-ils le temps d'enclouer une partie de leurs canons. Ils coulèrent, en se retirant, deux de leurs plus gros navires marchands entre la susdite île et la montagne des Bénédictins; et firent sauter en l'air deux de leurs vaisseaux de guerre échoués sous le fort de la Miséricorde. Ils voulurent en faire autant à un troisième qui était échoué sous la pointe de l'île des Chèvres: mais le chevalier de Goyon y envoya deux chaloupes, qui, malgré le canon de la place, y arborèrent aussi-tôt le pavillon du roi; sans cependant pouvoir remettre ce navire à flot, parce qu'il se trouva plein d'eau. Comme cette île dominait une partie de la ville, on y établit avantageusement des batteries de canons et de mortiers.

Cependant nos vaisseaux manquant d'eau, il n'y avait point de temps à perdre pour descendre à terre, et s'assurer d'une aiguade. Le chevalier de Beauve fut chargé en conséquence de faire embarquer la plus grande partie des troupes dans les frégates, et de s'emparer, la nuit suivante, de quatre vaisseaux ennemis mouillés près de l'endroit où la descente devait s'effectuer. Cet ordre fut exécuté avec tant de conduite, que le lendemain matin le débarquement se fit sans danger et sans confusion, sur une langue de terre située au milieu des trois forts de Sainte-Croix, de la Prée de Fore, et de Notre-Dame de Bon Voyage.

Le 14 septembre, on mit à terre toutes les troupes,

au nombre de deux mille deux cents soldats, et de sept à huit cents matelots armés et exercés : ce qui formait, y compris les officiers, gardes de la marine, et volontaires, un corps d'environ trois mille hommes; outre cinq cents autres soldats scorbutiques, qui, dans quatre à cinq jours se mirent sur pied, et en état de s'incorporer avec leurs camarades. De tout cela M. du Gué-Trouin composa trois brigades de trois bataillons chacune. Celle qui servait d'avant-garde, était commandée par le chevalier de Goyon; celle de l'arrière-garde, par le chevalier de Courserac; et celle du centre, par M. du Gué lui-même, qui laissa les détails au chevalier de Beauve. On fit aussi débarquer quatre petits mortiers portatifs, et vingt gros pierriers de fonte, afin d'en former une espèce d'artillerie de campagne, destinée à marcher au milieu du bataillon du centre.

Tout étant ainsi disposé, le sieur d'Auberville, capitaine des grenadiers de la brigade de M. de Goyon, eut ordre de chasser quelques pelotons d'ennemis d'un bois où ils s'étaient embusqués pour observer : après quoi le reste de la brigade du même chevalier de Goyon occupa la hauteur qui regarde la ville; celle du chevalier de Courserac s'établit sur la montagne à l'opposite; et enfin M. du Gué se plaça au milieu d'eux, avec sa brigade du centre. Par cette situation, l'on fut à portée de se soutenir les uns les autres; et l'on demeura les maîtres du bord de la mer, où l'on apporta des vaisseaux toutes les munitions de guerre et de bouche dont on avait besoin.

Le 15, on battit la campagne pour avoir des bestiaux, sans que les ennemis fissent aucun mouvement.

Leur dessein était d'attirer les assiégeans dans les retranchemens où avait été défait M. du Clerc : mais la prudence triompha de la ruse; et l'on donna toute son attention à bien reconnaître le terrain.

Le 16, un des détachemens français s'étant avancé, les assiégés firent jouer un fourneau avec tant de précipitation, qu'il ne fit aucun mal. Ce même jour, on établit une batterie de dix pièces de canon sur une presqu'île qui prenait à revers les batteries et une partie des retranchemens de la montagne des Bénédictins.

Le 17, les Portugais firent sauter en l'air leur troisième vaisseaux de guerre, qui était demeuré échoué. Ils brûlèrent aussi deux frégates de leur nation, ainsi que de grands magasins pleins de sucre, d'agrès, et de munitions, situés sur le bord de la mer.

Dans l'intervalle de tous ces mouvemens, quelques pelotons d'ennemis se coulèrent le long des défilés et des bois qui bordaient notre camp; et après avoir tenté quelques attaques de jour, ils surprirent pendant la nuit deux ou trois de nos sentinelles avancées, qu'ils enlevèrent sans bruit. Nous eûmes aussi quelques maraudeurs qui tombèrent entre leurs mains : ce qui donna occasion à un stratagême que nous allons rapporter.

Un nommé Dubocage, Normand d'origine, s'était depuis quelque temps fait naturaliser Portugais; et commandait alors un des vaisseaux que nous avions trouvés à Rio-Janéiro. Après l'avoir fait sauter en l'air comme nous l'avons dit, il s'était chargé de garder les retranchemens des Bénédictins; et il s'acquittait si bien de cette commission, que plusieurs de nos chaloupes et nos deux traversiers en avaient été fort maltraités. Cet

homme désirant se distinguer de plus en plus, et s'attirer l'entière confiance de ses nouveaux compatriotes, auxquels il craignait d'être suspect, imagina de se déguiser en matelot, avec un bonnet, un pourpoint et des culottes goudronnées. Dans cet équipage, il se fit conduire par quatre soldats portugais à la prison où nos sentinelles et nos maraudeurs avaient été renfermés. Il s'y fit mettre aux fers avec eux, disant qu'il était matelot d'un des vaisseaux de Saint-Malo; et que s'étant par malheur écarté de notre camp, il avait été surpris. Il fit en un mot, si adroitement son personnage, qu'il tira des prisonniers français toutes les lumières qui pouvaient lui faire connaître le fort et le faible de nos troupes.

Sur le rapport qu'il sut en faire aux ennemis, ceux-ci en prirent la résolution d'attaquer notre camp. Pour cet effet, ils firent sortir de leurs retranchemens, avant la pointe du jour, quinze cents hommes de leurs troupes réglées, qui, sans être découverts, s'avancèrent jusqu'au pied de la montagne occupée par la brigade du chevalier de Goyon. Ces gens furent suivis par un corps de milice qui se posta à moitié chemin de notre camp, à couvert d'un bois, et à portée de soutenir ceux qui devaient nous attaquer.

Le poste avancé qu'ils voulaient emporter, était situé sur une éminence à mi-côte de la montagne, où il y avait une maison crénelée qui nous servait de corps-de-garde; et quarante pas au-dessous, régnait une haie vive fermée par une barrière.

Les Portugais, à la pointe du jour, firent passer devant cette barrière plusieurs bestiaux, qu'un de nos

gens et quatre soldats se mirent en devoir de saisir, sans en avoir averti l'officier. Mais à peine eurent-ils ouvert la barrière, que les ennemis embusqués firent feu sur eux, tuèrent le sergent et deux soldats, et, passant outre, montèrent vers le corps-de-garde.

Le sieur de Liesta, qui gardait ce poste avec cinquante hommes, tint ferme; et donna le temps au chevalier de Goyon d'y envoyer promptement M. de Bouteville, aide-major, avec deux compagnies. Il dépêcha en même temps un aide-de-camp pour en informer M. du Gué, qui fit partir à l'instant deux cents grenadiers par un chemin creux, avec ordre de prendre les assaillans en flanc sitôt qu'ils verraient l'action engagée.

M. du Gué lui-même courut, avec une compagnie de caporaux, vers le lieu du combat, où il arriva assez à temps pour être témoin de la valeur de ses braves officiers. A l'approche des troupes qui le suivaient, les ennemis se retirèrent précipitamment, et laissèrent sur le champ de bataille quantité de leurs soldats tués et blessés.

Notre héros interrogea ces derniers, qui lui découvrirent l'embuscade où le corps de milice portugaise était posté. Il ne jugea pas à propos de s'engager parmi ces bois; et il fit faire halte à toutes ses troupes, qui commençaient à s'ébranler. Le sieur de Coëtlogon, aide-de-camp du chevalier de Goyon, fut blessé en cette rencontre, ainsi que vingt-cinq à trente soldats.

Ce même jour, la batterie dont on avait laissé le soin au chevalier de Beauve, commença à tirer sur les retranchemens des Bénédictins.

Le 19, M. de la Ruffinière, commandant de l'artillerie, fit savoir à M. du Gué qu'il avait sur l'île des

Chèvres cinq mortiers, et dix-huit pièces de vingt-quatre livres de balle, prêts à battre en brèche; et qu'il attendait des ordres pour démasquer les batteries. Notre Malouin crut qu'il était temps de sommer le gouverneur; et il envoya un tambour lui porter la lettre dont voici le contenu : « Monsieur, le roi mon maître « voulant tirer raison de la cruauté exercée envers les « officiers et les troupes que vous fîtes prisonniers l'an- « née dernière; et sa majesté étant très-bien informée « qu'après avoir fait massacrer les chirurgiens à qui « vous aviez permis de descendre de ses vaisseaux pour « panser les blessés, vous avez encore laissé périr de « faim et de misère une partie de ce qui restait de ces « troupes, les retenant toutes en captivité, contre la « teneur du cartel d'échange arrêté entre les cou- « ronnes de France et de Portugal; elle m'a ordonné « d'employer ses vaisseaux et ses troupes à vous forcer « de vous mettre à sa discrétion, et de me rendre tous « les prisonniers français; comme aussi de faire payer « aux habitans de cette colonie des contributions suffi- « santes pour les punir de leurs cruautés, et qui puis- « sent dédommager amplement sa majesté de la dépense « qu'elle a faite pour un armement aussi considérable. « Je n'ai point voulu vous sommer de vous rendre, que « je ne me sois vu en état de vous y contraindre, et de « réduire votre ville et votre pays en cendres, si vous « ne vous rendez à la discrétion du roi mon maître, « qui m'a commandé de ne point détruire ceux qui se « soumettront de bonne grâce, et qui se repentiront de « l'avoir offensé dans la personne de ses officiers et de « ses troupes. J'apprends aussi, Monsieur, que l'on a

« fait assassiner M. du Clerc qui les commandait. Je « n'ai point voulu user de représailles sur les Portugais « qui sont tombés en mon pouvoir, l'intention de sa « majesté n'étant pas de faire la guerre d'une façon in- « digne d'un roi très-chrétien ; et je veux croire que « vous avez trop d'honneur pour avoir eu part à ce « honteux massacre. Mais ce n'est point assez : sa ma- « jesté veut que vous m'en nommiez les auteurs, pour « en faire une justice exemplaire. Si vous différez d'obéir « à sa volonté, tous vos canons, toutes vos barricades, « ni toutes vos troupes ne m'empêcheront pas d'exé- « cuter ses ordres, et de porter le fer et le feu dans « toute l'étendue de ce pays. J'attends, Monsieur, votre « réponse : faites-la moi prompte et décisive ; autrement « vous connaîtrez que si jusqu'à présent je vous ai « épargné, ce n'a été que pour m'épargner à moi-même « l'horreur d'envelopper les innocens avec les coupables. « Je suis, Monsieur, très-parfaitement, etc. »

Le gouverneur renvoya le tambour avec cette réponse : « Monsieur, j'ai vu les motifs qui vous ont « engagé à venir de France en ce pays. Quant au « traitement des prisonniers français, il a été suivant « l'usage de la guerre : il ne leur a manqué ni de pain « de munition, ni d'aucun des autres secours, quoi- « qu'ils ne le méritassent pas, par la manière dont ils « ont attaqué ce pays du roi mon maître, sans en avoir « commission du roi très-chrétien, mais faisant seule- « ment la course. Cependant je leur ai accordé la vie, « au nombre de six cents hommes, comme ces mêmes « prisonniers pourront le certifier. Je les ai garantis de « la fureur des noirs, qui les voulaient tous passer au

« fil de l'épée. Enfin, je n'ai manqué à rien sur tout « ce qui les regarde, les ayant traités suivant les in- « tentions du roi mon maître. A l'égard de la mort de « M. du Clerc : je l'ai mis à sa sollicitation, dans la « meilleure maison de ce pays, où il a été tué. Qui « l'a tué? C'est ce que l'on n'a pu vérifier, quelques « diligences que l'on ait faites tant de mon côté, que « de celui de la justice. Je vous assure que si l'assassin « se trouve, il sera châtié comme il le mérite. En tout « ceci il ne s'est rien passé qui ne soit la pure vérité « telle que je vous l'expose. Pour ce qui est de vous « remettre ma place : quelques menaces que vous me « fassiez, le roi mon maître me l'ayant confiée, je n'ai « point d'autre réponse à vous faire, sinon que je suis « prêt à la défendre jusqu'à la dernière goutte de mon « sang. J'espère que le Dieu des armées ne m'aban- « donnera pas dans une cause aussi juste que celle de la « défense de cette place, dont vous voulez vous emparer « sous des prétextes frivoles et hors de saison. Dieu « conserve votre seigneurie! Je suis, Monsieur, etc.

« *Signé*, DOM FRANCISCO DE CASTRO-MORAIS. »

Sur cette réponse, l'attaque fut résolue; et l'on visita la côte pour reconnaître tous les endroits par où l'on pourrait forcer plus aisément les ennemis.

On remarqua spécialement que cinq vaisseaux portugais mouillés près les Bénédictins, seraient très-propres à servir d'entrepôt aux troupes qu'on destinait à l'enlèvement de ce poste; et par précaution, l'on fit avancer le vaisseau *le Mars* entre nos deux batteries et ces cinq vaisseaux, afin qu'il se trouvât tout posté pour les soutenir quand il en serait question.

Le 20, le vaisseau *le Brillant* eut ordre d'aller mouiller auprès *du Mars;* et alors, de ces deux vaisseaux, ainsi que de toutes nos batteries de mortiers et de canons, partit un feu continuel, qui rasa une partie des retranchemens. L'assaut fut aussi commandé pour le lendemain à la pointe du jour.

Dans la nuit du 20 au 21, M. du Gué fit embarquer dans des chaloupes les troupes destinées à l'attaque des retranchemens des Bénédictins; et leur donna ordre d'aller se loger dans les cinq vaisseaux susdits, avec le moins de bruit qu'il serait possible.

Elles se mirent en devoir de le faire : mais un orage étant survenu, les ennemis les aperçurent à la lueur des éclairs, qui se succédaient presque sans interruption; et firent sur nos chaloupes un grand feu de mousqueterie.

M. du Gué s'en était défié, et avait commandé d'avance aux vaisseaux *le Brillant* et *le Mars,* ainsi qu'à toutes nos batteries, de faire pointer avant la nuit tous leurs canons sur les retranchemens des Bénédictins; et de se tenir prêts à tirer dessus, dès qu'ils verraient partir un coup de canon de la batterie où lui-même s'était placé.

En effet, du moment où les ennemis eurent commencé à tirer sur nos chaloupes, le coup de canon qui devait servir de signal à nos gens se fit entendre; et à l'instant un feu roulant, et parfaitement soutenu, jeta dans la ville une consternation générale. La confusion parmi les habitans y fut d'autant plus grande, qu'ils crurent qu'on allait leur livrer assaut au milieu de cette affreuse nuit.

Le 21, à la pointe du jour, notre intrépide Malouin s'avança, à la tête des troupes, pour commencer l'attaque du côté de la montagne de la Conception; après avoir ordonné au chevalier de Goyon de filer le long de la côte avec sa brigade, et d'attaquer les ennemis par un autre endroit. Il commanda en même temps aux troupes placées dans les cinq vaisseaux de donner assaut aux retranchemens des Bénédictins.

Sur ces entrefaites, le sieur de la Salle, aide-de-camp de feu M. du Clerc, s'étant échappé des ennemis, vint donner avis que la populace et les milices, persuadées que nous allions leur donner un assaut général, en avaient été tellement frappées de terreur, que dès ce moment même elles avaient commencé d'abandonner la ville, avec une confusion étonnante. Il ajouta que cette terreur s'étant communiquée aux troupes de ligne, elles avaient été entraînées par le torrent; mais qu'en se retirant, elles avaient mis le feu aux magasins les plus riches, et laissé des mines sous les forts des Jésuites et des Bénédictins, à dessein de faire périr une partie de nos troupes.

Toutes ces circonstances firent presser la marche. On se rendit maîtres, sans résistance, mais avec précaution, des retranchemens de la Conception et des Bénédictins; et s'étant mis à la tête des grenadiers, M. du Gué fut le premier dans la place. Il s'y empara de tous les forts et de tous les postes qui méritaient attention, et donna en même temps ordre d'éventer les mines. La brigade du chevalier de Courserac fut établie sur la montagne des Jésuites, pour en garder les fortifications.

En entrant dans cette cité abandonnée, on trouva

ce qui restait des prisonniers français de la défaite de M. du Clerc hors de leur prison, dont ils avaient brisé les portes; et déjà répandus dans divers quartiers, pour piller les endroits qu'ils croyaient les plus riches. Cet objet excita l'avidité des soldats, et en porta quelques-uns à se débander : exemple dangereux, dont le général fit de suite un châtiment sévère, qui en arrêta les mauvais effets. Il ordonna du reste que tous ces prisonniers fussent conduits et consignés dans le fort des Bénédictins.

Cela fait, on s'occupa de poser des sentinelles, d'établir des corps-de-garde dans tous les lieux nécessaires, et de faire circuler nuit et jour des patrouilles. On publia même la défense aux soldats et matelots d'entrer dans la ville, sous peine de la vie; mais la fureur du pillage l'emporta sur la crainte des châtimens. Les individus qui étaient chargés de réprimer le désordre, furent les premiers à s'y livrer à la faveur des ténèbres; en sorte que, le lendemain matin, les trois quarts des magasins et des maisons se trouvèrent enfoncés, et les meubles et marchandises épars au milieu des rues. En vain le général fit sans rémission fusiller la plupart de ceux qui se trouvèrent dans le cas du ban publié à la tête des troupes : les punitions réitérées n'étant pas capables d'arrêter la rage des vainqueurs, M. du Gué n'eut d'autre parti à prendre, pour sauver quelque chose, que de faire porter dans des magasins, où il établit des gens de confiance, tous les effets qu'on put ramasser; ce qui s'exécuta jusqu'au soir.

Le 23, on envoya sommer le fort de Sainte-Croix, qui se rendit à composition. M. de Beauville, aide-major, en prit possession, ainsi que du fort Saint-Jean et autres

de l'entrée, avec ordre d'enclouer tous les canons des batteries qui n'étaient pas fermées.

Pendant que tout cela se passait, on apprit par différens noirs transfuges, que le gouverneur de la ville et le commandant de la flotte avaient rassemblé leurs forces dispersées, et s'étaient retranchés à une lieue de nous, pour y attendre un puissant secours des mines conduit par Antoine d'Albuquerque, général fort estimé des Portugais : ainsi il était nécessaire de se précautionner contre leurs entreprises. Pour cet effet, l'on établit la brigade du chevalier de Goyon à la garde des retranchemens qui regardaient la plaine; et M. du Gué se plaça, avec la brigade du centre, sur les hauteurs de la Conception et des Bénédictins, où il était à portée de secourir ceux qui en auraient besoin. A l'égard de la brigade du chevalier de Courserac, elle était déjà, selon que nous l'avons raconté, postée sur la montagne des Jésuites, qui, par sa situation, était pour ainsi dire inexpugnable.

Ayant l'esprit tranquille de ce côté-là, le vainqueur donna son attention aux intérêts du roi, et à ceux de ses armateurs. Comme il était impossible de garder cette place, à cause du peu de vivres qui s'y étaient trouvés, et de la difficulté de pénétrer dans le terrain pour s'en procurer, il fit dire au gouverneur que s'il tardait à racheter sa ville par une contribution, il allait la mettre en cendres, et la saper jusqu'aux fondemens. Afin même de lui rendre cette menace plus sensible, on détacha deux compagnies de grenadiers, avec ordre d'aller brûler toutes les maisons de campagne à une demi-lieue à la ronde.

Ces braves exécutèrent leur commission : mais ayant tombé dans un parti d'ennemis fort supérieur, ils auraient infailliblement été taillés en pièces, si on ne les eût fait suivre par trois autres compagnies, qui enfoncèrent et mirent en fuite tout ce qui leur fit résistance. Le commandant des Portugais, nommé Amara, homme fort estimé parmi eux, demeura en cette occasion sur la place. Le sieur de Brugnon en saisit les armes et le cheval, qu'il vint présenter à M. du Gué. Cependant comme cette affaire pouvait devenir sérieuse par le voisinage du camp ennemi, l'on fit avancer deux bataillons, sous le commandement de M. de Beauve, qui pénétrèrent plus avant, brûlèrent la maison qui avait servi de retraite à l'infortuné Amara, et se retirèrent.

Après cet échec, le gouverneur envoya à M. du Gué le président de la chambre de justice, avec un de ses mestres-de-camp, pour traiter du rachat de la ville. Ils commencèrent par dire que tout le peuple les ayant abandonnés, et ayant transporté tout son or bien avant dans les bois, il leur était impossible de trouver plus de 600,000 croizades (*) : encore demandaient-ils un assez long terme pour faire revenir le trésor du roi de Portugal, qui avait aussi été emporté dans les terres. Le vainqueur rejeta cette proposition, et congédia ces députés, après leur avoir montré qu'il faisait actuellement miner sous les lieux que le feu ne pourrait détruire.

(*) La *croizade* ou *cruzade*, selon M. Abot de Bazinghen dans son *Traité des monnaies*, est une pièce d'argent de Portugal dont il y en a de deux sortes, savoir les vieilles et les neuves. Les premières valent 2 livres 16 sous 3 deniers tournois; et les secondes, de 2 livres 4 sous à 2 livres 19 sous, argent de France.

Depuis leur départ, il n'entendit plus parler du gouverneur : au contraire, il apprit par des nègres déserteurs, que le général d'Albuquerque devait le joindre incessamment avec un puissant secours, et qu'il lui avait dépêché un exprès pour l'en avertir. Inquiet de cette nouvelle, notre Malouin vit la nécessité où il était de faire un effort avant cette jonction, s'il voulait en tirer parti. Il ordonna en conséquence que toutes nos troupes, dans lesquelles il avait incorporé cinq cents soldats restés de la défaite de M. du Clerc, se missent en marche avant le jour, et décampassent à la sourdine.

Cet ordre, malgré la difficulté des chemins, fut exécuté avec tant d'ardeur et de régularité, qu'à la pointe du jour on se trouva en présence des ennemis. L'avant-garde, commandée par le chevalier de Goyon, ne fit halte qu'à demi-portée de fusil de la hauteur qu'ils occupaient, et sur laquelle leurs troupes parurent en bataille. Ces troupes avaient été fortifiées par douze cents hommes arrivés depuis peu du quartier de l'Ile-Grande.

Le gouverneur, surpris de notre apparition, envoya un jésuite, homme d'esprit, avec deux de ses principaux officiers, dire qu'il avait offert, pour racheter sa ville, tout l'or dont il pouvait disposer; et que dans l'impossibilité où il était d'en trouver davantage, tout ce qu'il pouvait faire était d'y joindre 10,000 croizades de sa bourse, cinq cents caisses de sucre, et tous les bestiaux dont on pourrait avoir besoin. Il ajouta que si l'on ne voulait pas accepter ces offres, on était le maître de le combattre, de détruire la ville, et de prendre tel autre parti qu'on jugerait à propos.

Là-dessus, le conseil ayant été assemblé, on jugea

que la situation où nous nous trouvions ne nous permettait pas de rejeter cette proposition; et sur-le-champ on se fit donner douze des principaux officiers portugais pour ôtages, avec soumission de payer sous quinze jours les 600,000 croizades, et de fournir tous les bestiaux dont on aurait besoin. Il fut stipulé en outre, qu'il serait permis à tous les marchands du pays de venir dans la ville et dans nos vaisseaux, pour y acheter tous les effets qui leur conviendraient, en payant comptant.

Le lendemain de cet arrangement, 11 octobre, Antoine d'Albuquerque arriva au camp des ennemis avec trois mille hommes de troupes, moitié infanterie, et moitié cavalerie. Pour s'y rendre plus promptement, il avait fait mettre tous ses fantassins en croupe; et avait donné ordre de le suivre à plus de six mille noirs bien armés, qui arrivèrent le jour d'après.

Ce secours, quoique tardif, était trop considérable pour ne pas redoubler de vigilance; d'autant plus que tous les noirs qui se rendaient à nous, assuraient que, malgré les ôtages livrés, l'ennemi avait résolu de nous surprendre pendant la nuit. Cela n'empêcha pas M. du Gué de faire porter dans ses vaisseaux toutes les caisses de sucre; et de faire embarquer dans deux autres navires toutes les marchandises qui n'étaient propres que pour la mer du Sud. Tout le reste du butin fut vendu aux Portugais, aux meilleures conditions que l'on put.

Le 4 novembre, les ennemis ayant achevé leur dernier paiement, on leur remit la ville, et l'on fit embarquer les troupes. On garda seulement les forts de l'entrée du port, pour assurer notre départ.

Le 13, M. du Gué fit mettre le feu au vaisseau de

guerre portugais qu'on n'avait pu relever, après en avoir retiré les canons de fonte; et brûler un autre navire marchand, le seul, de plus de soixante, qu'on n'avait pas trouvé à vendre. Il avait aussi rançonné un bâtiment anglais de cinquante-six, qui s'était réfugié entre la côte et l'île du Gouverneur.

Le jour même que le vainqueur était entré dans la ville, il avait eu très-grand soin de faire ramasser tous les vases sacrés, l'argenterie et les ornemens des églises: on avait même puni de mort ceux qui avaient été assez malheureux que de les profaner, et de s'en trouver saisis. A son départ, M. du Gué les fit renvoyer aux pères jésuites, en les chargeant de les remettre à l'évêque du lieu.

Ce même jour 13, toute l'escadre mit à la voile, avec ce qui restait dans le pays des gens de mer de M. du Clerc.

Le 20 décembre, après avoir essuyé bien des temps contraires, on repassa la ligne; et le 29 du mois suivant on arriva à la hauteur des Açores, où l'on éprouva consécutivement trois coups de vent si considérables, que toute la flotte se vit sur le point de périr. Cette tempête dura deux jours.

Le 6 février 1712, six vaisseaux entrèrent à Brest. *L'Achille* et *le Glorieux* s'y rendirent deux jours après. *Le Mars*, après avoir démâté de tous ses mâts, et avoir infiniment souffert faute de vivres, arriva dans le port de la Corogne; et delà se rendit au Port-Louis. Le vaisseau *l'Aigle* relâcha à l'île de Cayenne, où il périt à l'ancre. Enfin *le Fidèle* et *le Magnanime*, chargés de plus de 600,000 livres en argent, et d'une grande

quantité de marchandises précieuses, ne reparurent plus.

Les retours du chargement des deux vaisseaux envoyés à la mer du Sud, joints à l'or et aux effets apportés de Rio-Janéiro, payèrent la dépense de l'armement, et donnèrent au-delà quatre-vingt-dix pour cent de profit; sans compter plus de 100,000 piastres de mauvais crédits qu'on ne put faire rentrer.

Outre les dommages que les Portugais souffrirent de cette expédition, elle causa bien de la dépense aux Hollandais et aux Anglais. Ces derniers mirent d'abord en mer une escadre de vingt vaisseaux de guerre, pour bloquer M. du Gué-Trouin dans Brest; et dans la crainte que sa destination ne fût pour porter le prétendant en Angleterre, ils rappelèrent de Flandres six mille hommes de leurs troupes, afin d'empêcher la descente sur leurs côtes. Ils envoyèrent en même temps des vaisseaux d'avis, et des navires de guerre, dans leurs principales colonies, avec une inquiétude d'autant plus grande, que le secret de l'armement fut jusqu'à la fin assez bien gardé.

Deux mois après son arrivée en France, M. du Gué se rendit à Versailles, où le roi daigna lui témoigner une grande satisfaction de sa conduite, et où une dame de la cour s'écria avec transport, à son aspect : *Que je suis aise de voir un héros en vie!* A la seconde promotion d'officiers généraux qui se fit quelque temps après, le monarque le nomma chef-d'escadre; et le gratifia, en attendant, d'une pension de 2,000 livres sur l'ordre de Saint-Louis.

On croit communément à Saint-Malo, que c'est de la prise de Rio-Janéiro que nous est venue cette cloche

appelée *Noguette*, que l'on sonne encore maintenant à dix heures du soir, pour avertir les citoyens de ne plus sortir sans lumière, s'ils ne veulent s'exposer à être ramassés par la patrouille. On ajoute qu'elle tire son nom d'un certain *Noguet*, notre concitoyen, qui la prit pour sa part de butin (*); et qui, lors de son retour, en fit présent à notre ville. Ce qu'il y a de sûr, c'est que si ce Noguet, vrai ou prétendu, qu'on fait de plus mourir à l'hôpital sur ses vieux jours, apporta en effet cette cloche du Brésil, et en fit cadeau à ses compatriotes, il ne fit que la substituer à une autre qu'on appelait déjà elle-même *Noguette* plus de cent vingt ans auparavant. (Voyez nos *Grandes recherches*, ch. 7, année 1583, note 2; 18 décembre 1584; et ch. 8, 18 juillet 1662.) Quoi qu'il en soit, cette cloche avait été, jusqu'à la révolution, dans le beffroi qui existait sur les tours de la Grande-Porte, où elle servait à convoquer la maison de ville, à marquer aux ouvriers du Sillon et du port les heures du repos et du travail, enfin à sonner la retraite avant la fermeture des portes. Depuis ce temps-là, on l'a transférée dans le clocher de notre ci-devant cathédrale, où elle n'est plus employée qu'au seul usage que nous avons dit.

Le 11 octobre 1718, les principaux directeurs intéressés dans l'expédition de Rio-Janéiro, gratifièrent M. du Gué-Trouin de la somme de 12,000 quelques livres, produit du reste de la poudre à canon prise dans

(*) Suivant les lois de la guerre pour une ville prise d'assaut, les cloches de cette ville appartiennent aux officiers et soldats d'artillerie.

ladite expédition, et vendue en France. Notre héros, à son tour, reporta le bienfait sur ceux des capitaines et des officiers qui l'avaient suivi avec le plus d'intrépidité et de désintéressement.

Entre ces braves compagnons de sa gloire, ceux que notre ville s'honore d'avoir vu naître, non compris ceux déjà cités en cette relation, sont MM. *Launay-Gravé*, capitaine en second; *L'Hostellier*, second enseigne; *La Motte-Daniel*, capitaine; *Desmarêts-Herpin*, idem; *Maisonneuve*, troisième enseigne; *Pommeraye-Loquet*, lieutenant; *Lalande-Loquet*, second lieutenant; *Géraldin*, capitaine; et plusieurs autres, dont on peut dire sans exagération, que le bruit de l'artillerie était une musique pour eux.

VOYAGE

DE

M. DE MAUPERTUIS AU NORD,

Pour y mesurer un degré du méridien terrestre, et aider par-là à déterminer exactement la figure et la grandeur de la terre.

2 MAI 1736, ETC.

Les premiers philosophes qui traitèrent de la figure de la terre, la supposèrent plate et en forme de disque; comme le fait encore le peuple. D'autres vinrent ensuite, qui la crurent courbe ou en demi-cintre. D'autres enfin, en bien plus grand nombre, la jugèrent d'une sphéricité parfaite; sauf les inégalités des montagnes, qui ne sont d'aucune considération dans une si grande étendue: ce qui approchait de plus en plus de la vérité.

Parmi les anciens partisans de ce dernier système, Aristote avait estimé la circonférence entière du globe à 400,000 stades; et donné par-là à chaque degré terrestre un peu plus de 1,111 stades, en divisant le cercle par 360. Erathostène, lui, ne la porta qu'à 252,000; Hipparque, à 254,520; Possidonius, à 24,0000; Stabon et Ptolomée enfin, à 180,000 seulement. Mais comme on ne connaît pas bien aujourd'hui la longueur du stade employé par ces divers auteurs, il nous est impossible

de décider laquelle de ces évaluations, en apparence si discordantes, avait le plus d'exactitude.

Entre les modernes défenseurs de la même hypothèse, qui, pour juger du tout par la partie, en avaient tant bien que mal mesuré géométriquement un degré; Fernel, médecin de Henri II, avait trouvé ce degré de 56,000,746 toises; Snellius, de 55,021; Musschenbrock, de 57,033; Riccioli, de 62,650; Norwood, en 1633, de 57,300, entre Londres et Yorck; enfin le savant abbé Picard, en 1669, de 57,060 toises, à la latitude de 49 degrés 23 minutes, entre Paris et Amiens. Ainsi le calcul de Snellius et celui de Riccioli présentaient une différence de 7,629 toises pour un degré seulement : somme qui, multipliée par 360, laissait pour la circonférence entière un doute de 2,746,440 toises, ou près de 1,203 lieues et demie sur l'étendue totale de la terre, c'est-à-dire au moins la septième partie du contour qu'on lui connaît maintenant. D'ailleurs, ni Snellius, ni Riccioli, ni les autres que nous avons nommés, ne pensaient point encore alors que la terre pût avoir une autre forme que la figure parfaitement sphérique en tout sens, et par conséquent d'autres dimensions sous ses méridiens que sous son équateur.

Les choses en étaient là, lorsqu'en 1672, M. Richer, l'un des premiers membres de l'Académie des sciences, étant allé, par ordre de sa compagnie, en l'île de Cayenne, distante d'environ 4 degrés 56 minutes au nord de l'équateur, pour y faire quelques observations astronomiques, trouva que son pendule de trois pieds huit lignes et trois cinquièmes de longueur, lequel faisait exactement à Paris ses oscillations en une seconde, ne les faisait

plus aussi fréquentes que dans cette capitale; et qu'il retardait même de deux minutes vingt-huit secondes par jour. Il ne cessa point de renouveler cette opération pendant dix mois, et toujours avec les mêmes résultats : de façon que, pour obtenir le même nombre de battemens dans le même espace de temps qu'en France, il fut obligé de raccourcir son pendule d'une ligne et un quart.

De cette expérience, en apparence si simple, d'où devaient sortir un jour les plus grandes vérités physiques, et qui fut depuis trouvée juste par d'autres mathématiciens, proportionnellement aux lieux où ils la répétèrent, l'habile Huyghens conclut aussi-tôt, qu'abstraction faite de la quantité dont le pendule pouvait être allongé à Cayenne par la chaleur du climat, et de ce qui devait s'ensuivre, la principale cause pour laquelle ses vibrations y étaient si différentes de ce qu'elles étaient chez nous, provenait de la pesanteur imprimée par Dieu à tous les corps graves vers le centre du globe, combinée avec la force centrifuge, qui tend au contraire à éloigner de ce centre toutes les parties du même globe tournant sur son axe, en proportion que ces parties se trouvent plus près de l'équateur, où elles ont à décrire un plus grand cercle (*). Il fit voir que, sous l'équateur,

(*) Voyez dans *l'Histoire de l'Académie des sciences*, année 1742, pag. 118 de l'édition d'Amsterdam, en 1747, l'effet des tendances contraires de la force centripète produite par la pesanteur, qui abaisse; et de la force centrifuge produite par la vitesse de la rotation du globe sur son axe, qui élève. Vous y trouverez démontré comment ces deux puissances, constantes, mais opposées et inégales, tirant perpétuellement chacune à soi par deux cordes différentes, ont concouru et concourent encore à produire les résultats dont il s'agit ici.

cette force centrifuge était la deux cent quatre-vingt-neuvième partie de la pesanteur; et que, de la lutte de l'une contre l'autre, avait dû résulter l'aplatissement de la terre vers ses pôles, à l'époque où, fluides encore et obéissant à l'effet de sa rotation, tous ses élémens n'avaient pu s'empêcher de se prêter comme d'eux-mêmes à cet arrangement. La figure que M. Huyghens détermina pour notre globe, en vertu de cette théorie, était celle d'un sphéroïde aplati vers les pôles, dont l'axe était au diamètre de l'équateur comme 577 à 578.

De son côté, le célèbre Newton, par une hypothèse non moins ingénieuse, regardant la pesanteur comme une attraction réciproque des parties de la matière, détermina pour la terre une autre figure. C'était encore un sphéroïde aplati vers les pôles; mais dont le diamètre de l'équateur était à l'axe comme 230 à 229, en supposant, comme M. Huyghens, que la terre eût été formée d'une matière homogène et fluide.

Toutes ces figures aplaties demandaient que les degrés de latitude allassent en croissant de l'équateur vers les pôles; c'est-à-dire que les parties d'un même méridien, parcourues pour élever un degré en latitude, devinssent d'autant plus longues qu'on s'approcherait plus du pôle. Cependant, lorsque MM. Cassini, père, fils et petit-fils, déterminèrent la méridienne qui traverse la France, ils trouvèrent, au contraire, ces degrés de latitude décroissant de l'équateur vers les pôles: ce qui supposait, comme il est facile de le voir, une figure de la terre toute différente de celles que lui donnaient MM. Huyghens et Newton, un véritable sphéroïde

oblong ou allongé, un ellipsoïde enfin, dont l'axe eût été plus grand que le diamètre de l'équateur de 63,572 toises ou 31 à 32 lieues.

Dans cette diversité de sentimens, un nombre presque infini d'autres savans se firent juges du procès. Les uns étaient pour l'alongement, les autres pour l'accourcissement de la terre vers ses pôles, lorsqu'au lieu de chercher à vider ces diverses prétentions par le raisonnement et les lois de la statique, quelques-uns opinèrent qu'il serait beaucoup plus sage d'en venir à une question de fait; et d'essayer différens moyens astronomiques et géométriques tout ensemble, pour s'assurer si la terre était réellement alongée ou aplatie dans le sens que nous avons dit.

Ce moyen terme fut goûté, comme il devait l'être. L'astronomie nous donne par ses observations la latitude et la longitude des lieux; et la géographie nous assigne des distances prises sur la terre, qui peuvent se mesurer sur le méridien, ou sur les cercles parallèles à l'équateur. Ce fut donc par ces élémens, je veux dire par d'exactes remarques dans le ciel, et par la mesure géométrique de quelques degrés du méridien terrestre, qu'on se décida à chercher la solution du sphéroïde alongé ou aplati : solution qui, quand même on ne l'eût regardée que comme une affaire de simple curiosité, eût au moins été l'une des investigations les plus louables dont puisse s'occuper l'esprit humain. Mais la découverte de ce mystère avait en effet des avantages réels et très-considérables pour tous les peuples et tous les temps, par rapport à la perfection du nivellement, de la géographie, de la science des cieux, et sur-tout

de la navigation, où la moindre erreur expose à tant de périls.

Mue par toutes ces considérations, l'Académie des sciences supplia Louis xv de permettre que quelques-uns de ses membres fussent envoyés mesurer rigoureusement un degré du méridien vers l'équateur, et d'autres un autre degré vers le cercle polaire; afin que la comparaison de ces deux extrêmes l'un avec l'autre, et avec le degré mesuré en France par M. Picard, donnât un résultat aussi précis qu'il était possible de l'obtenir sur l'objet en litige : entreprise à laquelle sa majesté voulut bien se prêter avec une munificence vraiment royale.

En conséquence, MM. Godin, Bouguer et de la Condamine, furent choisis pour l'opération du sud; à laquelle furent adjoints MM. de Jussieu, Seniergues, Verguin, Couplet, Désodonnais, de Morainvilliers et Hugot, pour les observations botaniques, la vérification des calculs, la reconnaissance du pays, etc. : et MM. Moreau de Maupertuis, notre concitoyen, Clairaut, Le Camus, Lemonnier, et l'abbé Outhier, pour l'opération au nord; à laquelle furent associés M. Celsius, professeur d'astronomie à Upsal, M. de Sommereux, en qualité de secrétaire, et M. d'Herbelot, comme dessinateur.

Les premiers partirent de la rade de la Rochelle le 16 mai 1735, pour Carthagène d'Amérique, où ils furent joints par deux mathématiciens espagnols, dom Georges Juan et dom Antoine de Ulloa. Ils passèrent ensuite à Porto-Belo, traversèrent l'isthme, s'embarquèrent à Panama sur la mer du Sud, et mirent à la voile le 22 février 1736 pour le Pérou. Nous donne-

rons dans la note ci-dessous (*) le sommaire de leurs intéressans travaux.

Les seconds partirent de Dunkerque le 2 mai 1736, pour se rendre par mer à Stockholm, où le roi de Suède donna des ordres pour leur faire trouver dans ses provinces les plus reculées tous les secours qu'il lui était possible de leur procurer; et de Stockholm, ils arrivèrent au golfe de Bothnie, dans la Laponie sué-

(*) Cette illustre compagnie ayant abordé le 10 mars 1736 dans la rade de Manta, en la province de Quito, M. de la Condamine y détermina, à la pointe nommée *Palmas*, l'endroit précis où cette côte est coupée par l'équateur. Le 10 juin suivant, tous les académiciens se trouvèrent rassemblés en la ville de Quito même, située à 13 minutes 33 secondes de latitude australe, et 299 degrés quelques minutes de longitude du méridien de l'île de Fer, à 40 ou 50 lieues des côtes de la mer du Sud; et bientôt après ils y commencèrent l'entreprise qui était l'objet spécial de leur voyage. La plaine d'Yarouqui, à quatre lieues au nord-est de Quito, fut choisie pour la base principale de leurs opérations géométriques. Elle a 6,300 toises de long; et il eût été difficile de trouver parmi ces montagnes, qui font partie de l'immense chaîne des Andes ou Cordelières, un terrain tout à la fois plus uni et plus vaste. Elle est bornée à l'ouest par le Pitchincha, volcan célèbre dans le pays par sa hauteur, sur le penchant duquel la ville même est bâtie, et dont le sommet n'est jamais sans neige et sans glace, quoiqu'au centre de la zone torride. Ce fut sur-tout de dessus cette Cordelière, et de dessus celle de Pamba-Marca, qu'ils dressèrent, en tirant vers le pôle austral, une suite régulière de triangles, malgré qu'ils y fussent transis du froid le plus vif, et que leurs lèvres gersées saignassent par le seul mouvement qu'ils leur faisaient faire pour parler, pour manger, ou pour boire de la neige fondue. Ce terrible noviciat fut continué sur soixante-sept autres sommets différens, où l'air était aussi piquant, que la chaleur était excessive dans les vallons. Leur observatoire sur le Pitchincha était de 2,434 toises au-dessus du

doise, assez tôt pour y voir le soleil luire sans disparaître pendant plusieurs jours, comme il fait dans ces climats au solstice d'été; « spectacle merveilleux pour « les habitans des zones tempérées (dit M. de Mau- « pertuis lui-même), quoiqu'ils sachent qu'ils le trou- « veront au cercle polaire. »

Pour fonder leurs savantes opérations, il fallait former une suite de triangles qui communiquassent avec

---

niveau de la mer; c'est-à-dire; pour donner une idée sensible de cette prodigieuse élévation, que si la pente du terrain eût été distribuée en marches d'un demi-pied chacune, il y aurait eu 29,160 de ces marches à monter depuis la mer jusqu'à ce poste. Leurs opérations dans cette moyenne région de l'air durèrent plusieurs années; et ce ne fut qu'à la fin de juillet 1739, qu'ils en descendirent. Ces hommes étonnans abandonnèrent quelque temps après le voisinage de ces montagnes, dont l'extrême hauteur est à l'égard de celles de l'Europe, ce que sont les clochers de nos villes comparés aux maisons ordinaires : plusieurs ayant plus de 3,000 toises au-dessus du niveau de la mer; et le Chimboraço en particulier, la plus élevée de tout le globe, n'en ayant pas moins de 3,217. Ce fut sur cette dernière Cordelière, pour le dire en passant, que périrent de froid, dans les premières années de la conquête du Pérou, avec la troupe de Pédro Alvarado, les deux ou trois premières femmes espagnoles qui tentèrent d'entrer dans ce pays; et l'on y respire un air plus rare d'un tiers au moins, que celui que respirent les autres hommes. Elle est par le 1er degré 30 minutes de latitude méridionale, et la couleur des naturels qui habitent au bas, tire sur celle du cuivre. Les piqûres des cousins nommés *maringouins* ou *moustiques*, n'y sont guères moins fréquentes, ni moins cruelles, que celles qu'eurent à essuyer dans la Laponie M. de Maupertuis et ses compagnons; et en 1802, le fameux voyageur Humboldt y monta à 3,485 pieds au-dessus de l'élévation où nos académiciens étaient parvenus. M. de la Condamine, pour revenir en Europe, prit sa route par la rivière des Amazones, la plus grande de toutes les rivières connues, puis-

quelque base, dont on pût mesurer la longueur à la perche. Les sommets des montagnes au nord de Tornea, petite ville située par la latitude de 65 degrés 50 minutes 50 secondes, et dont le méridien est plus oriental d'environ 22 degrés que celui de Paris, leur parurent, à défaut de mieux, propres à remplir cet objet. Ils partirent donc de Tornea le 6 juillet de ladite année 1736, avec une troupe de soldats finois destinés à porter leurs instrumens et leurs bagages, pour s'enfoncer dans ces déserts, et commencer la supputation du

---

qu'on lui donne 50 lieues de largeur à son embouchure; et la descendit dans toute sa longueur au mois de juillet 1743. Après diverses stations, il toucha, le 26 février 1744, au rivage de Cayenne; y séjourna six mois; et entra le 30 novembre dans le port d'Amsterdam, d'où il se rendit à Paris le 25 février 1745, après une absence d'environ dix ans. Il résulta de ses travaux, et de ceux de ses collègues, selon M. Bouguer (*Mém. de l'Acad. des sciences, année* 1744, *pag.* 411 *et* 412), que le degré du méridien à Quito est, réduit au niveau de la mer, de 56,746, ou tout au plus de 56,753 toises; et que le diamètre de l'équateur est à l'axe proprement dit, comme 179 est à 178; ou que l'épaisseur de la terre est moindre dans le sens de son axe que dans celui de l'équateur, d'une 179e partie. Il en résulta aussi, que le terme auquel la neige commence à ne plus fondre sur les montagnes gigantesques du Pérou, est élevé d'environ 2,400 toises au-dessus du niveau de la mer; après quoi leurs sommets deviennent en général inaccessibles, et sont presque toujours environnés de nuages qui en dérobent la vue. Ces messieurs, avant de quitter le théâtre de leurs immortelles opérations, y firent ériger deux pyramides, pour fixer à perpétuité les deux termes de la base fondamentale de toutes leurs mesures, et prévenir par-là les inconvéniens qu'on n'a que trop éprouvés en France, faute d'une pareille précaution, quand on a voulu y vérifier la base de M. Picard.

degré le plus septentrional que vraisemblablement il soit permis aux hommes de mesurer, du degré qui coupe le cercle polaire, et dont une partie est dans la zone glacée.

Le grand fleuve qui, au travers d'épaisses forêts et de nombreuses cataractes, vient du fond de la Laponie, à peu près dans la direction du méridien du lieu, se jeter dans le golfe de Bothnie, fut remonté jusqu'à la montagne de Niwa; où l'on s'établit, malgré l'incommodité de certaines grosses mouches à tête verte, qui tirent du sang par-tout où elles piquent, et d'autres espèces encore plus cruelles. Deux jeunes Lapones, qui y gardaient un troupeau de rennes (*), apprirent à nos

---

(*) La *renne* ou *rhene* est le daim du nord. Elle a beaucoup de ressemblance avec le cerf, et rumine comme lui : mais elle est plus grande, a un bois d'une figure très-différente, avec un poil plus noir, et est plus légère quoiqu'elle n'ait pas les jambes si menues. Les femelles portent un bois comme les mâles, mais plus petit; et les plus fortes sont de la grosseur d'une génisse de deux ans. Au bout de quatre ans elles ont pris leur croissance; et ne vivent guères au-delà de treize. Cet animal est naturellement sauvage, timide et fuyard; il sent le chasseur avant d'en être aperçu, sur-tout quand le vent vient de l'homme à lui : mais les Lapons sont parvenus à en faire un animal très-utile, qui leur rend autant de services qu'un cheval, une vache et une brebis ensemble. Ils s'en servent pour porter des fardeaux du poids de quatre-vingts livres; se nourrissent de sa chair, qui est excellente en automne; se font des pelisses avec sa fourrure; boivent son lait, et en font des fromages; en un mot, employent jusqu'à ses nerfs pour faire du fil, et ses os pour en fabriquer des cuillers, des arbalètes et des arcs. La voiture de ces Lapons est une espèce de fort petit bateau où il n'y a place que pour la moitié du corps d'un homme; et qui est destiné à naviguer dans la neige qu'il fend aisément avec sa proue pointue et sa quille étroite, comme l'esquif à naviguer sur la mer : mais cette sorte de gondole

voyageurs le moyen de se garantir de ces insectes dévorans, en se cachant, à l'exemple de ces pauvres filles, dans la fumée d'un grand feu si épaisse, qu'à peine pouvaient-ils se voir.

D'autres montagnes vers le nord, entassées les unes sur les autres, comme on représente le chaos, et sur lesquelles les gens même du pays n'avaient probablement jamais monté, furent ensuite reconnues et escaladées. On dépouilla avec beaucoup de peines leurs sommets des arbres qui s'y trouvaient, et qui obstruaient la vue. On y fit construire les signaux nécessaires; et

---

roule et verse fort aisément, si celui qui est dedans n'est bien attentif à conserver l'équilibre, à l'aide d'un petit bâton qui lui sert tout à la fois de gouvernail, et de moyen pour éviter les troncs d'arbres. Une renne attachée à ce traîneau par une longe qui lui passe devant le poitrail, le tire avec une telle rapidité, que, si elle est vigoureuse et bien conduite, elle peut lui faire faire six lieues de France par heure : mais elle ne peut résister à cette fatigue que pendant sept à huit jours. L'animal, pour toute récompense, lorsqu'il lui est permis de se délasser (car on ne peut aller en traîneau que l'hiver, lorsque la neige a rendu les chemins unis), a l'instinct de creuser dans cette neige un trou profond, où il pait la mousse dont les rochers de ce pays sont couverts. La plupart des rennes sont très-dociles : mais il s'en trouve de rétives qui sont presque indomptables. Elles s'emportent quelquefois au point de n'écouter ni la voix de leur maître, ni la bride attachée à leur bois; ou, si elles sont forcées d'arrêter, elles se retournent d'impatience, et viennent fouler aux pieds leur conducteur, si celui-ci n'a soin de se renverser, et de présenter le dessous de son bateau aux coups de la bête irritée. Les Lapons voyagent assez souvent de cette manière par caravanes, pour aller troquer des peaux et des poissons contre d'autres denrées. C'est ainsi que dans les différens climats, la providence a pourvu au besoin de l'espèce humaine par des moyens différens.

l'on y prit quelques angles; mais l'on y fit pour cette fois peu d'observations astronomiques : le soleil, par sa continuité, effaçant à cette époque presque toutes les étoiles. Du reste, on y éprouva à la fois tous les désagrémens de la chaleur, qui était très-grande; et les désagrémens plus insupportables encore de mouches si dévorantes, qu'il fallut se faire contre leurs morsures un épais rempart de branches de sapin, dont on s'enveloppa tout le corps.[1]

Le 30 juillet, on passa le cercle polaire; et l'on arriva le lendemain à Turtula, espèce de hameau où l'on coupait le peu d'orge et de foin qui devaient faire la récolte de l'année.

Après avoir continué la marche vers le nord; on gravit le Pullingi, la plus élevée de toutes les montagnes du pays, et celle qui est du plus rude accès, par la promptitude avec laquelle elle s'élève. On y demeura jusqu'au 6 août, enfonçant à chaque pas dans une mousse haute dont on avait beaucoup de peine à s'arracher; abattant à force de bras une multitude de grands arbres qui rompaient la perspective; guerroyant avec les impitoyables mouches au point que les soldats chargés du bagage étaient contraints de se couvrir le visage de goudron; disputant, en un mot, aux faucons, et autres oiseaux de proie affamés, les mets insipides et peu succulens dont il fallait faire sa nourriture.

Enfin d'autres signaux furent successivement portés jusqu'à Pello, village au pied de la montagne de Kittis, remarquable par une source d'eau qui conserve sa liquidité lors même que la mer du fond du golfe, et le grand fleuve de Tornea, sont aussi durs que le marbre.

Pendant tout le mois qu'on venait de passer dans ces déserts, l'on n'avait eu pour lit que la terre ou le roc, couverts d'une peau de renne; pour vivres, que de mauvaise chair de mouton, quelques poissons qu'on était souvent obligé de pêcher soi-même, et les fruits sauvages qui croissent dans ces forêts; pour spectacles, que des torrens fougueux et des rochers sans verdure. Cependant on eut la petite consolation de trouver en un certain endroit des roses aussi vermeilles que celles qui croissent dans nos jardins.

Un observatoire fut établi sur Kittis, où se terminait une belle suite de triangles pris depuis l'église de Tornea. Cette série formait un long heptagone placé dans le sens du méridien; et vers son milieu se trouvait une base plus grande et plus plate qu'aucune autre qui ait jamais été mesurée, je veux dire les eaux mêmes du fleuve, où l'on se réservait d'opérer dès qu'il serait glacé. La grandeur de cette base garantissait d'avance la précision avec laquelle l'heptagone serait mesuré; et sa situation ne laissait point craindre que les erreurs pussent aller loin, sur-tout vu le petit nombre des triangles au milieu desquels elle se trouvait. La bonté des instrumens, et les talens des observateurs, répondaient du reste; et le plus difficile de l'œuvre était fait : le surplus des opérations ne demandait que des peines beaucoup moindres que les premières.

La principale de ces opérations consistait à déterminer l'amplitude de l'arc du méridien compris entre la flèche de l'église de Tornea qui bornait l'heptagone au midi, et le signal de Kittis qui le bornait au nord; c'est-à-dire, en d'autres termes, à observer la quantité

dont une même étoile, à son passage par le méridien, paraîtrait plus proche ou plus éloignée du zénith de Tornea que de celui de Kittis. On se servit pour cela d'un excellent secteur de neuf pieds de rayon, fait par le célèbre anglais Graham, et on le pointa sur l'étoile ♂ de la constellation du dragon : ce qui eut lieu dans les premiers jours d'octobre à Kittis, et les premiers jours de novembre à Tornea. La différence entre ces deux hauteurs donna, pour l'amplitude ou grandeur de l'arc qu'on cherchait, 57 minutes 27 secondes, ou 2 minutes 33 secondes moins qu'un degré entier.

Dès le 2 novembre, la surface du fleuve gela; mais pas suffisamment pour permettre l'opération de la base qui devait terminer tout, et donner aux académiciens le résultat de tant de travaux.

On en recula l'exécution jusqu'au 21 décembre, jour du solstice d'hiver; et on l'effectua à l'aide de 8 perches de 30 pieds chaque. À peine, alors, le soleil se levait-il vers midi : mais les longs crépuscules, la blancheur des neiges, et les feux dont le ciel est toujours éclairé dans ce pays, donnaient chaque jour assez de lumière pour travailler pendant quatre ou cinq heures.

Le grand nombre de traîneaux dont on fit usage en cette circonstance, et plus encore la nouveauté du spectacle, firent descendre de leurs montagnes une grande quantité de Lapons, qui enfonçaient de près de la moitié de leur hauteur dans une neige épaisse de deux pieds. De leur côté, nos mathématiciens éprouvèrent un froid si grand, que les lèvres et la langue se collaient sur-le-champ à la tasse, lorsqu'on voulait boire de l'eau-

de-vie, seule liqueur qu'on pût tenir liquide; et qu'on ne pouvait les en arracher que sanglantes.

La mesure de la base terminée; la différence qui se trouva entre le calcul des deux troupes qui y avaient concouru, ne fut que de quatre pouces, sur une distance de 7,406 toises 5 pieds, ou de trois lieues et un quart : exactitude qu'on n'osait attendre, et qu'on n'oserait presque dire.

L'amplitude de l'arc déjà connue, et la base de l'heptagone déterminée en la façon qu'on vient de voir; nos savans eurent bientôt la satisfaction, achetée par tant de fatigues, de savoir enfin que l'étendue terrestre de la méridienne de Kittis à Tornea seulement, à laquelle répondait dans le ciel un arc de 57 minutes 27 secondes, était de 55,023 toises et demie : d'où il suivait qu'à un degré entier sous le cercle polaire, évalué à 57,437 toises, répondait une étendue terrestre plus grande de près de 600 toises que ne l'avait déterminée M. Jacques Cassini, dans son livre de la Grandeur et de la Figure de la terre, et plus longue au moins de 377 toises que ne l'avait trouvée M. Picard; conclusion dont en définitive il résultait que notre globe est réellement un sphéroïde aplati vers ses pôles, ce qu'ils s'étaient proposé de démontrer.

La ville de Tornea, où l'on revint, le 30 dudit mois de novembre, se garantir des dernières rigueurs de l'hiver, était à cette époque enfoncée jusqu'aux toits dans la neige. Le soleil s'y faisait à peine voir pendant quelques momens vers midi; et le froid y fut si pénétrant dans le mois de janvier, que les thermomètres d'esprit de vin gelèrent, et que ceux de mercure des-

cendirent à 37 degrés au-dessous de la congélation; tandis que dans les plus mauvais jours du grand hiver de 1709, ils n'avaient descendu à Paris que de 14 degrés seulement. Par l'effet de ce froid excessif, dès qu'on ouvrait la porte d'une chambre chaude, l'air de dehors convertissait sur-le-champ en tourbillons de neige la vapeur qui s'y trouvait; les bois dont toutes les maisons sont bâties se fendaient; en un mot, à en juger par la solitude qui régnait dans les rues, on eût cru que tous les habitans de la ville étaient morts.

Au surplus, si la terre était alors horrible dans ces climats, le ciel y présenta assez régulièrement à nos académiciens les plus charmans spectacles. Dès que la nuit s'annonçait, des feux de mille couleurs et de mille figures semblaient vouloir les dédommager de l'absence du soleil. Ces feux n'avaient point de situation constante, comme dans nos pays méridionaux : à l'exception d'un arc d'une lumière fixe qui se faisait souvent remarquer vers le nord, les autres semblaient occuper indifféremment toutes les parties de cet hémisphère; mais communément toutes ces brillantes et mobiles écharpes venaient réunir leurs sommets au zénith, où elles formaient une espèce de couronne, tandis que leurs extrémités, assez ressemblantes aux filets des pêcheurs, allaient se perdre dans l'horizon.

Les 17 mars et 4 avril 1737, on fit sur l'étoile *a* du dragon de nouvelles vérifications, qui donnèrent des différences si peu sensibles, avec ce qu'on avait établi par l'étoile ♂, que nous n'en parlerons pas.

On répéta aussi diverses expériences sur le pendule et la pesanteur; et toujours ces expériences se ren-

contrèrent en harmonie avec la théorie que l'on avait trouvée : ce qui semblait ne plus laisser le moindre prétexte de contester l'heureux et entier succès de l'expédition dont notre illustre compatriote était le chef.

Cependant le soleil, par son retour sur l'horizon, ramenait l'été dans les cieux, tandis que l'hiver était encore sur la terre. On était alors au milieu de ce long jour qui dure plusieurs mois. Le 10 mai, on vit quelques pointes des plus élevées se dégager d'entre les neiges, comme on aperçut, après le déluge, les sommets des montagnes sortir du sein des eaux; et bientôt après, tous les oiseaux du pays reparurent. On songea sérieusement dès ce moment à revenir en France.

Le 9 juin, l'on se remit effectivement en mer; et après un naufrage dans le golfe de Bothnie, qui pensa leur enlever avec la vie le fruit d'une entreprise si difficile, on arriva à Stockholm, d'où l'on se rendit au mois d'août à Paris, après une absence de quinze mois.

Les partisans de l'alongement de la terre vers les pôles, et en général tous les ennemis de la gloire de notre Malouin, ne manquèrent pas de faire contre sa précieuse découverte toutes les objections qu'il était possible d'imaginer : mais à la fin, de nouvelles opérations répétées tant en Laponie même par des académiciens suédois, qu'au cap de Bonne-Espérance par l'abbé de La Caille, et en d'autres lieux par d'autres savans, ont justifié, à une bien petite différence près, les travaux sur lesquels avait été appuyée la mesure du nord.

En vertu de ce concert de témoignages si distingués,

on regarde à peu près comme démontré aujourd'hui, que le diamètre de l'équateur a environ 12 à 14 lieues de plus que l'axe terrestre; et par conséquent, que les mers sous l'équateur sont plus élevées, ou plus éloignées du centre de la terre, de 6 ou 7 lieues, que sous les pôles. On a calculé en outre que ce diamètre de l'équateur étant à peu près de 2,867 lieues communes, en donne, selon Metius, environ (*) 9,000 pour la circonférence entière du globe dans le plan de ce cercle; tandis que le diamètre de l'axe ne donne qu'environ 8,986 lieues seulement de circonférence dans le sens du méridien. On a estimé encore, mais toujours par approximation, que la surface totale de ce même globe est d'environ 25,903,000 lieues quarrées, dont l'eau occupe plus que les deux tiers (**); et que les 8,000,000 à peu près de lieues

(*) Je dis environ; car jusqu'ici personne n'a encore pu atteindre à la fraction précise, relativement au diamètre d'un cercle comparé à sa circonférence. Archimède ne pouvant trouver exactement le rapport existant entre ces deux objets, s'en tira indéfiniment, en le supposant un peu moindre que celui de 22 à 7, et plus grand que celui de 21 70/71 à 7. Griemberger, l'un des mathématiciens qui se soient fait le plus d'honneur dans cette recherche, juge que le rapport en question est comme. . . . . 100,000,000,000,000,000,000 à 314,159,265,358,979,323,846 1/2. Mais Adrien Metius s'est immortalisé pour avoir trouvé que ce rapport était comme 355 à 113 : calcul qui ne diffère pas du vrai rapport de 3/10,000,000; en sorte qu'il ne s'écarte pas de l'exactitude de seulement 3 lignes, sur une circonférence de 10,000,000 lignes de diamètre.

(**) Sur et dans cette couche extérieure de terre et d'eau qui compose la surface dont nous parlons, M. de Buffon a compté, outre les poissons, 1,500 espèces d'oiseaux, et 300 espèces d'animaux quadrupèdes, entre lesquelles l'homme en a choisi dix-neuf à vingt pour ses besoins ou ses plaisirs.

quarrées qu'on suppose habitées, renferment une population totale de 1,050,500,000 individus, dont 170,000,000 en Europe, 600,500,000 en Asie, 120,000,000 en Afrique, et 160,000,000 en Amérique. On a supputé enfin qu'un voyageur marchant nuit et jour sans s'arrêter, s'il pouvait soutenir une si longue traite, et faisant une lieue par heure, employerait une année à parcourir 8,765 lieues 3/4; ce qui approche de près du tour entier du globe.

Terminons maintenant par une réflexion scientifique et morale tout ensemble.

C'est une bien belle boule sans doute par rapport à nous, que cette masse d'environ 9,000 lieues de circonférence, que le Créateur a donnée momentanément pour séjour à l'homme! Mais que devient-elle, lorsqu'on la rapproche par la pensée de ce firmament ou étendue qui l'environne de toutes parts comme un dais majestueux?

Afin de nous en former quelque idée, observons d'abord que le soleil, qui paraît n'y occuper qu'un point, est, selon le calcul des meilleurs astronomes, au moins 1,000,000 de fois plus gros que la terre. C'en est déjà assez, pour nous faire juger en général de la prodigieuse distance qui existe entre cet astre et nous. Mais il est bon d'écouter là-dessus le fameux Huyghens déjà cité, qui, pour nous faire mieux sentir cette distance, a supputé quel temps un boulet de canon mettrait à parcourir cet espace, en supposant qu'il conservât toujours la même vitesse avec laquelle il parcourt les 100 premières toises depuis sa sortie du canon. Il est prouvé par plusieurs expériences que ce boulet fait ces 100 premières toises en une seconde, c'est-à-dire dans

la 60e partie d'une minute, ou un battement d'artère. En continuant donc de se mouvoir avec la même rapidité, il ferait 3 lieues de 2,000 toises en une minute, 180 lieues en une heure, et 4,320 en un jour. Or cet auteur, par la connaissance que les principes de l'astronomie lui donnaient de l'intervalle établi entre notre globe, le soleil et les planètes, trouva qu'il faudrait plus de vingt-deux ans à ce boulet pour aller de la terre au soleil; à peu près vingt-cinq ans pour aller du soleil à la planète appelée *Jupiter;* et deux cent cinquante ans pour aller du soleil à Saturne, la plus haute de toutes les planètes connues de son temps. Mais je n'ai rien dit encore : disposez-vous de plus en plus, lecteur, à la surprise et à l'admiration.

Quelque étonnantes en effet que soient les distances dont je viens de parler, elles ne sont rien en comparaison de celles des étoiles fixes. Ces étoiles innombrables, dont plusieurs échappent à nos yeux, et dont les plus grosses ne nous paraissent que de simples bluettes dans le firmament, sont dans la réalité autant de soleils par leur volume et par leur lumière. Quel doit donc être leur éloignement, puisque tous ces flambeaux ensemble éclairent si faiblement la terre que nous habitons?

Effectivement, le même Huyghens, qui n'a plus de règle absolument certaine pour en mesurer la distance, mais de simples conjectures appuyées sur de solides raisons, juge que celle de toutes les étoiles fixes qui est la plus voisine de nous, en est pourtant éloignée 27,664 fois plus que ne l'est le soleil, dont la distance moyenne est calculée de 34,761,680 lieues : d'où il s'en-

suit que le boulet de canon dont nous parlons, partant du soleil, et faisant 4,320 lieues par jour, employerait plus de six cent huit mille six cents ans à arriver jusqu'à cette étoile; laquelle est probablement autant et plus éloignée d'autres étoiles supérieures que du soleil.

Notre imagination se perd ici, et nos pensées se confondent. Mais quels nombres pourraient donc suffire pour exprimer le cercle entier que parcourent ces énormes masses lumineuses, puisque le simple rayon de ce cercle passe déjà pour ainsi dire toute mesure?

Concevons d'après tout ceci combien est grand celui à qui de si grandes choses n'ont coûté qu'une seule parole; et combien est digne de pitié l'ambitieux qui, occupant à peine deux ou trois pieds en quarré dans cet incommensurable espace, met à si haut prix ses projets, ses ouvrages, ses possessions, et soi-même. Concevons, par le spectacle de ces cieux matériels qui sont l'objet de notre vue, quel doit être ce ciel du ciel qui est l'objet de notre foi; et auprès duquel les premiers sont eux-mêmes comme un néant! Concevons encore, pour me servir des propres expressions de M. de Maupertuis *(Elém. de géogr.)*, « que si le corps de l'homme « n'est rien à l'égard même du globe de la terre, il a « l'avantage du moins de posséder en lui quelque chose « à quoi toutes les masses et la matière entière ne sont « pas comparables »; et donnons notre principale attention à la culture de cette ame qui forme incomparablement la meilleure partie de notre être. Concevons enfin toute la justesse de cette maxime du pieux auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ* (liv. 1, ch. 2), qu'un pauvre paysan qui s'applique de tout son cœur à remonter, par

la pratique de la vertu, vers Dieu son premier principe et sa fin dernière, l'emporte infiniment sur le philosophe superbe qui, négligeant l'affaire de son salut, ne passerait sa vie qu'à considérer le cours des astres, ou à mesurer quelques arpens de ce monde atome où il vit caché. *Melior est profectò humilis rusticus qui Deo servit, quàm superbus philosophus qui, se neglecto, cursum cœli considerat.*

LISTE
CHRONOLOGIQUE
DES
ÉVÊQUES D'ALETH
ET DE SAINT-MALO,
DEPUIS L'ÉRECTION DU SIÉGE JUSQU'A SON EXTINCTION.

Nous croyons avoir, dans le troisième chapitre de nos *Grandes recherches historiques*, sinon prouvé démonstrativement, du moins établi sur les plus fortes présomptions, que, dès l'an 285 ou 290, la ville d'Aleth avait titre d'évêché : mais la suite de ses pontifes ne se trouve point jusqu'à saint Malo, qui en fut le premier évêque d'origine bretonne, tandis que ses prédécesseurs (qu'on pense avoir été au nombre de treize) étaient tous d'origine armoricaine.

Ce vénérable étranger, qui était fils d'un seigneur de Castel-Gwent ou Caër-Went, dans le comté actuel de Monmouth, en la Grande-Bretagne, et qui avait été sacré évêque régionnaire à Castel-Gwent même, voyant son malheureux pays plus que jamais exposé aux fureurs des Saxons, des Jutes et des Angles ou Anglais, qui en disputaient vivement la possession à ses anciens habitans, prit à son tour le parti de suivre

en nos contrées ceux de ses nombreux compatriotes qui l'y avaient devancé. A cet effet, il aborda, vers l'an 538, comme nous l'avons dit au commencement de cet ouvrage, chez le pieux abbé Aaron, qui dirigeait alors une communauté de religieux formée par lui sur le monticule où repose aujourd'hui notre ville; et il y demeura jusqu'en 541, que saint Budoc, qu'on présume avoir été le dernier prélat d'Aleth de race armoricaine, étant mort, il fut choisi, pour le remplacer, par Hoël Ier, roi des deux peuples qui n'en faisaient plus qu'un seul. L'homme de Dieu, apôtre et thaumaturge tout ensemble, fit parler à la fois l'éloquence et les miracles contre l'idolâtrie, qui avait jusque-là conservé beaucoup de sectateurs dans son diocèse; et il eut enfin la consolation de voir à peu près tout son troupeau marcher de concert sous la houlette du souverain pasteur des ames. Après avoir, pendant vingt-quatre ans, gouverné sagement cette église, tant par lui-même que par ses archidiacres, et avoir éprouvé différentes tribulations dont on trouvera le détail dans sa vie; il s'endormit du sommeil des justes au commencement de la nuit du 15 au 16 novembre 565, qui était cette année là un dimanche, à l'âge de soixante-dix-huit ans sept mois dix-sept jours. Il eut pour successeurs immédiats les six bienheureux suivans, qui ne nous ont guères laissé que leurs noms.

Saint Gurval, ou *Gurwal,* son parent et son ami; qui ayant pris possession de son siége sur la fin de l'an 566, s'en démit au commencement de 569, pour aller vivre solitaire en son monastère de Guer; où il mourut onze ans après, dans une extrême vieillesse.

Saint Coalfinith, ou *Coalphint*, qu'on s'est accoutumé a appeler *Colaphin;* lequel géra, selon toutes les apparences, jusqu'en 584.

Saint Armel, Armaël, ou *Armagile*, qui cessa de vivre vers l'an 610; et qu'il ne faut pas confondre avec la patron de la ville de Ploërmel.

Saint Enogat, qui a laissé son nom à la paroisse la plus voisine de notre ville de l'autre côté de la rivière de Rance; et qui décéda le 13 janvier 631.

Saint Maëlmon, Melmon, ou *Malmon*, conseiller et ami de saint Judicaël, roi de la Petite-Bretagne; et qui trépassa en 638.

Enfin *Saint Godfroi*, qui fut recevoir la couronne de justice en 641, après trois ans quelques mois seulement d'épiscopat.

A ces hommes d'une sainteté reconnue, en succédèrent d'autres d'une piété presque aussi éminente, dans l'ordre que voici:

Oedmal, ou *Ocdmal*, qui n'exerça aussi qu'environ trois ans, Dieu l'ayant appelé à lui vers l'an 644.

Hamon 1er, qui gouverna jusqu'en 651, et dont l'histoire ne dit pas où il fut enterré.

Noédi, ou *Noédius*, qui ne fut guères évêque qu'un an, et dont les actes ont également péri. Son élection avait eu lieu au commencement de l'an 652; et il cessa d'être au mois de mars 653.

Ritual, Riatwal, ou *Ratuval* (car on trouve son nom écrit de ces trois manières), assista aux obsèques de saint Judicaël le 17 décembre 658; et mourut lui-même l'année suivante.

Tutamen, ou *Tutamène*, sacré au commencement de l'an 660, termina sa carrière en 663.

Ravili, élu immédiatement après la mort de son prédécesseur, passa de la terre au ciel en 670.

Bili, sous le pontificat duquel les reliques de saint Malo nous furent rapportées de la Saintonge, où ce grand saint avait fini ses jours; et dont Dieu récompensa les vertus en 672.

Mœn, ou *Mœnus*, dont on ignore jusqu'à la sépulture; mais qu'on croit avoir existé jusqu'au commencement de l'an 675.

Ebon, ou *Ebond*, qui vécut jusqu'à l'an 679.

Guibond, ou *Guibert* selon d'autres, qui ne nous est connu que par les catalogues; et qui, selon toute vraisemblance, fit place, en 681, au pontife suivant.

Hamon II, dont Dupaz, Morice et Ogée ne font aucune mention; et qui, après s'être démis en 683, ne paya le tribut à la nature qu'en 695.

Gaultier, ou *Gautier* Ier, qu'on prétend avoir été chancelier du roi de Bretagne Alain-le-Long, occupa la chaire douze ans; et mourut en la susdite année 695.

Cadocanam, ou, selon le père Albert, *Cadocavan*, qui fut témoin de l'affreuse submersion, au mois de mars 709, des grèves du Mont Saint-Michel, ainsi que de tout le pays au nord et à l'ouest de notre ville; et qui ne survécut que de quelques mois à ce désastre.

Après la mort de Cadocanam, le siége d'Aleth vaqua pendant deux années; au bout desquelles *Rivallon* Ier vint l'occuper. Celui-ci décéda en 734, et eut pour successeur *Judicaël* Ier, qui sortit de ce monde en 740.

Remond, ou *Regnaud* (car c'est le même personnage

sous deux noms), siégea dix-huit ans, c'est-à-dire jusqu'en l'année 758.

Menfenic eut un apostolat plus long encore, et ne mourut qu'en 780.

Benoît 1er, ou *Budic,* dont les actes ont également péri, quitta la terre en 792.

L'*Idomel* et le *Jean* de Morice nous paraissent supposés. Nous en disons autant du *Docmaël d'Albert*. Le véritable successeur de Benoît 1er, fut *Gaultier* II, mort ou démis avant l'an 812.

Hélocar, ou *Hélogar,* devenu évêque d'Aleth en 812, commença de suite, sous les auspices de l'empereur Charlemagne, dont les lieutenans avaient l'année précédente incendié l'église de l'île d'Aaron, ou de Saint-Malo, à faire rebâtir ce temple, qu'il consacra à Dieu sous l'invocation de saint Vincent, diacre et martyr. Cet édifice, tel qu'il fut reconstruit, subsiste encore en partie, et sert de nef à notre ex-cathédrale actuelle. Ce prélat fit plus : le 26 mars 816, selon que nous l'avons déjà dit ailleurs, il fit affranchir, par Louis-le-Débonnaire, ce lieu de toute autre obéissance séculière, que de la juridiction impériale et royale de France; et fut rendre à Dieu ses comptes sur la fin de l'an 817.

Ermor, ou *Hermor,* gouverna le diocèse après lui; et tint le siége dix-huit ans, je veux dire jusque dans les derniers mois de l'an 835.

Jarnuvalt, ou *Jarnuvalâtre,* eut une existence fort traversée par les fureurs des Normands; et ne vit finir ses peines qu'au commencement de l'an 840.

Mahen, ou *Méen,* n'apparaît guères dans l'histoire

que comme une ombre, jusqu'à l'an 846 inclusivement.

Salaçon eut la douleur de voir, en 847, sa ville épiscopale pillée par les barbares du nord; et fut déposé en 848 par Nominoë, en la manière que nous le rapporterons dans nos *Grandes recherches*. Il mourut sans avoir été rétabli.

Guernier, ou *Guarnier*, fut intrus sur le siége; où, soit par démission, soit par mort, on ne le trouve plus en 851.

Rétuvalart, ou *Rethwalart* 1er, intrus comme son prédécesseur, termina très-probablement sa carrière sur la fin de 866.

Ratuili, ou, par sincope, *Ravili*, le premier qui ait pris indifféremment le titre d'*évêque d'Aleth*, et celui d'*évêque de Saint-Malo*, finit ses jours en 872.

Après lui, long silence de l'histoire sur les évêques d'Aleth pendant cinquante-huit ans: car rien ne constate l'existence d'un second *Bili* cité par Ogée, ni celle d'un *Guarin* dont parle le père Sirmond sous la date de l'an 887.

Salvator reparaît à la tête de cet évêché vers l'an 930. Son pontificat fut long; et, en 962, de concert avec beaucoup d'autres religieux et prêtres de la province, il transporta à Paris tout ce que sa cathédrale et son église de l'île d'Aaron renfermaient de titres et d'objets précieux, pour les soustraire aux brigandages des Normands païens, des Alains et des Déires, accourus au secours de Richard-sans-Peur, duc des Normands chrétiens, contre les troupes combinées du roi Lothaire, et de Thibaut-le-Tricheur, comte de Blois

et de Chartres. La presque totale destruction d'Aleth, qui fut saccagée l'année suivante par ces féroces étrangers, ne justifia que trop que ce prélat ne s'était pas livré à de fausses craintes en prenant la fuite. Cette malheureuse ville fut alors réduite à un tel état de désolation, que ses pontifes, jusqu'à *Jean de Châtillon* dont nous parlerons ci-après, furent condamnés à vivre presque habituellement errans dans les différentes parties de leur diocèse. Salvator continua de résider dans la capitale jusqu'à son décès, qui arriva en 966, ou 969 au plus tard.

Rétuvalart, second du nom, vivait, selon M. Ogée, en 990; et paraît être mort cette année-là même.

Raoul, ou *Radulphe* Ier, est distinctement qualifié d'*évêque d'Aleth* dans un fragment de la Chronique de Saint-Brieuc, sous la date de l'an 1008; et tout porte à croire qu'il succéda immédiatement à Rétuvalart II : mais on ne sait ni quand il mourut, ni où il fut enterré.

Hamon III souscrivit, en 1032, à la fondation de l'abbaye de Saint-Georges, de Rennes, par le duc Alain III; et il est le second de nos prélats qu'on trouve avoir signé *évêque de Saint-Malo*. L'époque de sa mort est inconnue.

Martin était sur le siége en 1054; et tenait au parti de l'archevêque de Tours, contre les prétentions de celui de Dol, relativement à la métropole de Bretagne. On ne sait quelle année fut le terme de sa vie : cependant ce dut être entre l'an 1056 et 1061.

S'il fallait en croire dom Taillandier, il y eut schisme pendant près de soixante ans dans l'église d'Aleth, après la mort de Martin. Selon cet auteur, et quelques autres

écrivains de mérite, l'évêché en question fut alors partagé en deux portions; de sorte qu'un second siége fut établi à Saint-Malo de Beignon, petite ville ou gros bourg à dix-sept lieues au sud d'Aleth : mais nous croyons avoir démontré sans réplique, dans notre *Grand ouvrage*, que cette prétendue séparation n'est qu'une fable provenue de ce que nos pontifes, errans çà et là, selon que nous l'avons dit, et du reste richement possessionnés à Beignon, se qualifièrent quelquefois à cette époque *évêques* de ce lieu, comme ils s'intitulaient également *évêques d'Aleth*, *évêques de Saint-Malo*, *évêques dans le Porhoët*, etc.

Renaud, ou *Rainaud*, en particulier, en 1062 et années suivantes, est reconnu (*Hist. de Bret., par Morice, tom.* 1er, *pag.* 80; *Preuves, tom.* 1er, *pag.* 419 *et* 434, *etc.*), avoir signé indifféremment *évêque d'Aleth*, *évêque de Saint-Malo*, et *évêque de Saint-Malo de Beignon*. Il trépassa en 1081; et non en 1091, comme l'a écrit l'historien précité.

Daniel 1er est compté par la Chronique de Rhuis au nombre des évêques d'Aleth ou de Saint-Malo; et mourut, selon cette même Chronique, en 1085.

Benoît II, ou *Judicaël* II (car c'est certainement le même individu), assista, en 1090, aux obsèques de la duchesse Constance, première du nom; et donna, en 1108, aux religieux de Marmoutier, l'église de Saint-Malo de l'île d'Aaron, avec toutes ses dépendances : mais cette concession ne tint que jusqu'à Jean de Châtillon, comme nous le verrons plus bas. La fin de ses jours arriva au commencement de l'an 1112.

Rivallon II, ou *Rival*, mourut très-probablement en

1118; car après cette époque il n'est plus parlé de lui nulle part.

Daniel II descendit lui-même au tombeau au mois de janvier 1120.

Enfin *Donoald*, ou *Donoal*, appelé, en 1120, au gouvernement du diocèse l'Aleth, qui lui fut enlevé par la mort sur la fin de l'an 1143, selon les Chroniques annaulx; et fit place au grand homme dont nous allons parler.

Sept saints avaient commencé la liste des évêques d'Aleth, bretons d'origine : un autre prédestiné, breton lui-même de naissance, la ferme; et ouvre celle des évêques malouins proprement dits.

Cet intéressant personnage est *Jean de Châtillon*; plus connu sous le nom du *Bienheureux Jean de la Grille*, qui lui est resté du grillage en fer dont son tombeau fut environné, comme on entourait autrefois par respect ceux des martyrs.

Les siéges d'Aleth et de Tréguier ayant vaqué dans l'espace de huit jours, sur la fin de l'an 1143, notre pieux religieux fut désigné pour les remplir. Il opta le premier; se fit sacrer à Rome; et entreprit de suite la translation du siége épiscopal de sa ville d'Aleth, qui n'était presque plus qu'un désert, dans l'île d'Aaron, où la ville de Saint-Malo avait dès-lors commencé à se former. Mais il fallait pour cet effet déposséder les moines de Marmoutier, à qui, selon que nous l'avons vu ci-devant, Benoît II, l'un de ses prédécesseurs, avait concédé, en 1108, l'île avec toutes ses dépendances.

Le succès de cette affaire n'était point aisé : cependant l'actif prélat l'entreprit; et après bien des contradictions, dont on trouvera au long les détails dans notre *Grand ouvrage,* il eut enfin la gloire d'avoir réussi peut-être au-delà de ses premiers desseins.

Investi de sa nouvelle église, Jean de Châtillon en fit sa cathédrale; lui rendit son premier titre d'*Eglise de Saint-Malo;* et fit confirmer ces arrangemens par une bulle du pape Eugène III, en date du 16 août 1152.

Le 1er février de l'an 1163, notre vénérable pontife, plein de mérites et de bonnes œuvres, fut s'associer aux esprits célestes; et fut aussi-tôt canonisé par la voix publique, en attendant que le pape Léon X, au mois de septembre 1517, eut permis d'en célébrer la fête dans tout l'évêché.

Albert, ou *Aubert,* premier prieur du nouveau chapitre, remplaça le défunt sur le siége de Saint-Malo, qu'il tint jusqu'au 5 juillet 1182. Digne, par ses hautes qualités, des premiers siècles de l'Eglise, ce bon pasteur se montra constamment pénétré de cette maxime de saint Augustin, qu'*un évêque est chrétien pour lui, et pontife pour les autres.* Il ne cessa de regarder son état comme une charge, plutôt que comme un honneur; et négligea tout ce qui concernait sa personne, pour ne s'appliquer qu'au salut de ses brebis. Ce fut sous son pontificat, que fut entièrement achevée la clôture de nos remparts.

Pierre Giraud, ou *Gèraud,* se montra, comme son prédécesseur, un prélat selon le cœur de Dieu, bon, juste, plein de piété et de zèle. Il gouverna jusqu'au 21 septembre 1218.

Raoul, ou *Radulphe* II, archidiacre du précédent, fut sacré au commencement de 1219; et mourut le 8 octobre 1230.

Geoffroi, qui avait été élu au commencement de l'an 1231, se démit en 1255; et ne fut enlevé à la terre que le 17 septembre 1259, après avoir proportionnellement fait autant de bien aux pauvres de son diocèse, que saint Louis à ceux de son royaume. C'est à lui qu'est due en particulier la création et la dotation de notre hôtel-dieu, qui était alors joignant la chapelle Saint-Thomas, d'où il ne fut transféré à Saint-Sauveur qu'en 1605.

Nicolas de Flac, avec qui Geoffroi avait pris des arrangemens dès l'an 1252, ne lui succéda définitivement qu'en 1255; et vécut jusqu'au 11 octobre 1262.

Simon de Cliçon, pour qui saint Louis avait une estime particulière, n'eut que le titre d'*élu de Saint-Malo*, jusqu'en 1264 qu'il fut sacré par Vincent de Pirmil, archevêque de Tours. Il tint le siége jusqu'au 3 février 1286, qu'il fut de vie à trépas, selon l'expression du temps.

Robert du Pont remplaça de suite Simon de Cliçon; et fut chargée, en 1308, par le pape Clément V, d'informer juridiquement, dans toute l'étendue de son diocèse, des erreurs et des crimes qu'on attribuait aux templiers. Dieu l'appela à lui en 1309; et non en 1306, comme l'ont écrit le père Dupaz et MM. de Sainte-Marthe.

Raoul Rousselet, sacré évêque de Saint-Malo au commencement de l'an 1310, fut transféré à Laon, en Picardie, en 1317. Ce fut lui qui, le 30 octobre 1316,

selon que nous l'avons dit précédemment, remit, dans l'église de Saint-Denis, l'oriflamme entre les mains de Philippe-le-Long, alors régent, et depuis roi, prêt à marcher contre Robert d'Artois, qui avait combiné ses forces avec celles de quelques autres mécontens, pour enlever ce comté à la France. Il était de la noble maison de Limoëlan, en la paroisse de Sévignac.

Alain Gonthier fit sa soumission à la chambre apostolique en qualité d'élu de Saint-Malo, le 17 juin 1317. Dès la première année de son pontificat, voyant que, de toutes les cathédrales suffragantes de Tours, celle de Saint-Malo était la seule qui conservât encore le chapitre de chanoines réguliers que lui avait donné saint Jean de la Grille, il travailla à obtenir la sécularisation de ces chanoines; ce qui lui fut octroyé par le pape Jean XXII, le 27 octobre 1319. Il permuta au mois de janvier 1333 avec l'évêque de Quimper; et mourut deux ans après.

Yves Le Prévôt, sieur du Bois-Boëssel, ci-devant conseiller du duc Jean III, et évêque de Quimper, permuta avec Alain Gonthier, comme nous l'avons dit en l'article précédent. Le 29 août 1348, il autorisa la publication des nouveaux statuts de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste, ou des hommes blancs : association célèbre dont nous avons traité amplement dans nos *Grandes recherches;* et qui, établie en nos murs sous l'évêque Geoffroi, l'an 1239 ou 1240, y a subsisté dans toute sa splendeur jusqu'en 1770. Un ou deux jours après avoir signé cette autorisation, M. Le Prévôt passa de cette vie à une meilleure.

Guillaume Mahé, ou *Mathieu,* fit sa soumission à

la chambre apostolique, en qualité d'élu de Saint-Malo, le 17, ou, selon d'autres, le 19 novembre 1348. Son choix fit honneur à l'épiscopat; et cette année-là même il présida à la chambre des enquêtes. La mort, envieuse du bonheur de ses brebis, enleva prématurément ce bon pasteur à son troupeau, le 20 mars 1349, selon le vieux style, ou 1350 selon notre manière actuelle de compter.

Pierre Benoît, dont plusieurs de ses successeurs ont fait le plus grand éloge, monta sur le siége de Saint-Malo le 14 juillet 1350; et s'en démit sur la fin de l'an 1359. Il paya le tribut à la nature en 1360 ou 1362. C'est de lui que nous est restée jusqu'à ce jour la quête des défunts, pour la célébration d'un service funèbre en l'église paroissiale tous les lundis de l'année.

Guillaume Poulart acquitta ses droits à la chambre apostolique pour l'évêché de Saint-Malo, le 1er février 1360; et gouverna ce diocèse jusqu'au 17 novembre 1374, qu'il abdiqua. On assigne communément sa mort à l'an 1384.

Josselin de Rohan, issu des anciens comtes de Vannes, et d'une maison qui le disputait aux souverains, fit sa soumission à la même chambre apostolique, en qualité d'élu de Saint-Malo, le 7 juillet 1375; et tint ce siége jusqu'à sa mort, arrivée au commencement de l'an 1389 (style moderne). Voyez dans notre *Grand ouvrage* son article, où sont des choses fort intéressantes, sur-tout relativement à son long démêlé avec le duc Jean v, au sujet du serment de fidélité que ce prince exigeait de lui.

Robert de la Motte d'Acigné, pourvu le 8 janvier 1390, se montra pendant longtemps héritier des prin-

cipes de son prédécesseur par rapport à la cérémonie de l'hommage. Le 5 février 1406 (v. st.), il fut institué par le connétable de Clisson, son principal exécuteur testamentaire; et le 20 mai 1420, il permit à l'un de ses prêtres, nommé *Raoul Boisserel,* d'aller vivre en solitude sur l'île de Césambre, qui n'était alors habitée que par des lapins. Le 10 juin 1422, il fit exhausser le clocher de sa cathédrale jusqu'à hauteur du cordon épiscopal qu'on y voit encore. La mort lui ferma les yeux le 5 août 1423.

Guillaume de Montfort, quoique élu aussi-tôt après le décès de M. de la Motte, ne fut toutefois pourvu que le 13 octobre suivant. Tous les actes nous le représentent comme un pasteur plein de bonté pour ses ouailles, familier avec ses chanoines comme avec ses égaux, affable et bienfaisant envers tout le monde, en un mot d'une conduite très-édifiante, et jouissant généralement de la réputation d'un saint. Le 29 mai 1424, il prétendit inutilement mettre opposition à la construction du gros donjon, que le duc Jean VI, pour s'assurer de plus en plus la possession tranquille de notre ville, faisait bâtir proche la porte attenante, qui formait alors la principale entrée de la place; car notre château actuel n'existait pas encore. Le 16 janvier 1432 (n. s.), le souverain pontife Eugène IV le créa cardinal du titre de Sainte-Anastasie; et depuis ce temps-là on ne l'appela plus que *le cardinal de Bretagne.* La mort le surprit assez subitement, le 27 septembre de la même année, dans la ville de Sienne, en Italie; et il y fut enterré dans l'église des Cordeliers, avec tous les honneurs dus à sa naissance et à son rang.

Amauri de la Motte d'Acigné, ex-doyen de notre cathédrale, alors évêque de Vannes, et frère cadet de Robert de la Motte cité plus haut, remplaça Guillaume de Montfort; et mérita, par son ministère trop court parmi nous, la mémoire honorable qu'il nous a laissée. Il passa très-probablement de ce monde à une vie meilleure le 6 août 1434; et fut enterré dans le même tombeau que son frère, sous les siéges actuels des officians.

Pierre Piedru fut transféré de Tréguier à Saint-Malo, par le pape Eugène IV, le 27 août 1435. Il avait été antérieurement chanoine de notre cathédrale, et député du duc de Bretagne au concile de Bâle. Son décès, arrivé le 24 novembre 1449, plongea dans le deuil tout son troupeau, auquel il était lui-même sincèrement attaché.

Le 7, ou selon d'autres le 9 janvier 1450, le pape Nicolas V donna pour successeur au précédent, *Jacques d'Espinay-Durestal,* qui passa au siége de Rennes le 25 avril suivant; et qui, après une vie fort traversée en partie par sa faute, mourut sur la fin de janvier 1482.

Jean L'Espervier, chancelier du duc et son aumônier, fut transféré de Saint-Brieuc à Saint-Malo le 15 juillet 1450 : mais durant près de quatre ans il ne fut pas paisible possesseur de son évêché, par les tracasseries que lui suscita son devancier, qui ne se voyait pas lui-même assuré du siége de Rennes. Du reste, M. L'Espervier remplit cette place durant trente-six ans avec la plus grande édification. En 1453 et 1454, il vaqua, par ordre du saint-père, aux informations préliminaires de la canonisation de saint Vincent Ferrier;

et assista en outre à la cérémonie où le corps de ce bienheureux fut levé de terre. En 1466, il fut un des ambassadeurs que le duc François II envoya auprès du roi Édouard IV, pour cimenter la paix entre la Bretagne et l'Angleterre. L'an 1469, il accorda aux cordeliers de l'étroite observance, la permission de bâtir sur l'île de Césambre un couvent qui y a subsisté jusqu'à l'époque du 27 novembre 1693, où il fut brûlé par les Anglais, lors du premier bombardement de notre ville par ces insulaires. Dans les six premiers mois de l'an 1486, M. L'Espervier quitta ce monde, sans qu'on ait pu découvrir ni le jour, ni le lieu, ni les autres circonstances de sa mort.

Pierre de Laval, archevêque de Rheims, obtint du pape Innocent VIII, le 19 des calendes de septembre 1486, la permission de posséder en commende l'évêché de Saint-Malo; où il se fit suppléer dans ses fonctions spirituelles par *Yves Glen*, ou *Le Blanc*, évêque de Dromore, en Irlande; et où il se contenta de venir de fois à autres, sur-tout lorsque les intérêts du roi de France le demandaient. La mort le surprit, le 14 août 1493, à Angers, auprès de sa sœur Jeanne de Laval, reine de Jérusalem et de Sicile, et duchesse d'Anjou, qu'il fit son exécutrice testamentaire.

Guillaume Briçonnet, d'une ancienne famille de Touraine qui allait de pair avec les plus puissantes du royaume, épousa d'abord Raoulette de Beaune, dont il eut quatre fils et une fille. Il était encore engagé dans le siècle, lorsque s'étant mis en devoir d'aller trouver Louis XI au Plessis-lez-Tours, il courut tous les risques de perdre la vie au pont Sainte-Anne, qui

était rompu, et où il n'y avait de service qu'un mauvais bateau. Cet esquif ayant renversé, c'en était fait de notre célèbre personnage, sans un saule qu'il empoigna, et qui donna le moyen de venir à son secours. Dès qu'il eut perdu son épouse, il embrassa l'état ecclésiastique; devint le favori de Charles VIII et de notre duchesse Anne, qui lui donnèrent divers bénéfices très-considérables. De l'évêché de Toulon, il fut transféré à celui de Saint-Malo le 10 octobre 1493. Forcé de suivre le roi dans sa fatale expédition de Naples, qu'il lui avait conseillée, il entra dans Rome avec ce prince le 31 décembre 1494; et l'accompagna dans la visite que ce monarque fit le 16 janvier 1495, au pape Alexandre VI, qui le créa en cette circonstance cardinal-prêtre du titre de Sainte-Prudentienne. M. Briçonnet prit à cette occasion la qualité de *cardinal de Saint-Malo*, avec cette devise française, *l'humilité m'a exalté*. Il serait trop long d'entrer dans d'autres détails qu'on trouvera dans notre *Grand ouvrage* : il nous suffira de dire qu'il succéda, en 1497, à Robert Briçonnet, son frère, sur le siége archiépiscopal de Rheims; qu'il fut aussi très-aimé de Louis XII, qu'il sacra le 27 mai 1498; qu'il eut encore en commende les évêchés de Nîmes, de Tusculum, de Préneste, et d'Albe; qu'il obtint plusieurs voix dans le conclave destiné à donner un successeur à Alexandre VI; qu'il fit enfin de très-grands biens à notre cathédrale en particulier. Le 18 août 1513, il se démit de l'évêché de Saint-Malo, en faveur de *Denis Briçonnet*, son fils; qui (particularité peut-être unique dans l'histoire) le servit un jour à l'autel en qualité de diacre, tandis que *Guillaume*, un de ses

autres garçons, évêque de Lodève et puis de Meaux, l'assista comme sous-diacre. Sa dernière heure sonna le 14 décembre 1514; et ses obsèques se firent dans son église métropolitaine de Narbonne, où il s'était fait dresser d'avance un superbe tombeau en marbre noir et blanc.

Denis Briçonnet, troisième fils du précédent, fut un prélat d'un mérite singulier; et autant rempli de piété que de savoir. Il fut d'abord évêque de Toulon, lorsque son père eut renoncé à ce siége; puis, en vertu d'une semblable démission, pourvu de l'évêché de Saint-Malo le 18 août 1513. Pendant son ambassade à Rome, au nom de François 1er, il obtint de Léon x, comme nous l'avons déjà dit, au mois de septembre 1517, la béatification solennelle de Jean de Châtillon, ce pieux fondateur de notre ville, auquel, depuis trois cent cinquante-quatre ans, ses miracles et la voix publique avaient constamment rendu les plus éclatans témoignages. Il y fit en même temps valoir le caractère politique dont il était revêtu, pour demander au saint-père la liberté de plusieurs forçats qui ramaient sur ses galères; et lorsqu'il eut tous ces misérables à sa disposition, il leur fit donner des habits et de l'argent; après quoi il les renvoya en leur pays. Lui-même revint dans le sien le 24 septembre 1520; jour où tout son clergé, précédé de la vraie croix portée par le doyen, fut processionnellement le recevoir à la Grande-Porte de la ville, ce que ce corps n'avait jamais fait jusque-là qu'aux seuls souverains de la province. D'une vie austère, et d'une admirable régularité, il portait habituellement le cilice; passait la meilleure partie des nuits en oraison; assis-

tait assidument à l'office canonial dans sa cathédrale; jeûnait très-souvent au pain et à l'eau, etc., etc.; et nourrissait habituellement dans son palais, outre beaucoup d'autres au-dehors, treize pauvres qu'il servait lui-même à table. (Voyez le surplus de ses bonnes œuvres dans notre *Grand ouvrage*). Non moins ami des sciences que de l'humanité, ce digne modèle des pasteurs fut aussi le protecteur des gens de lettres. Plusieurs d'entre eux lui dédièrent leurs ouvrages; et lui-même en composa un certain nombre, à l'usage sur-tout de son diocèse. Il concourut puissamment, en 1532, à ménager la réunion de la Bretagne à la France; fit plusieurs acquisitions pour l'utilité ou l'agrément de la maison de plaisance de nos évêques, au village de Château-Malo; se donna, le 31 décembre 1534, un bon co-adjuteur; et après être descendu du trône épiscopal où il n'avait monté que pour faire régner la vertu, il se retira dans son abbaye de Cormery, en Touraine, où il pratiqua plus que jamais toutes les austérités d'un anachorète. Ce fut dans ce lieu de paix, qu'il décéda en odeur de sainteté le 18 décembre 1535. Quand il fut mort, on trouva dans un sien petit coffre sa discipline garnie de pointes de cuivre, sa haire, et son testament; par lequel il laissait aux pauvres la presque totalité des grands biens dont nos rois s'étaient empressés de le combler, sans avoir pu l'enrichir.

François Bohier, neveu et co-adjuteur du précédent, et aumônier ordinaire du roi François 1er, fit serment de fidélité à ce monarque le 5 janvier 1535. Le choix qu'avait fait de lui son oncle pour le suppléer dans ses fonctions spirituelles, prouve assez sa piété, son mé-

rite et sa science : cependant nous pouvons ajouter que lui-même avait déjà mis au jour quelques ouvrages d'érudition. En 1538, il eut l'honneur d'être l'ambassadeur que le roi envoya dans l'Allemagne, pour essayer de réunir les princes protestans à l'Eglise catholique : mais on ne sait que trop combien l'hérésie, fille de l'orgueil, est opiniâtre, sur-tout quand la politique vient la renforcer. Il fut aussi un des pères du concile de Trente, dernier général; mais il ne s'y rendit qu'assez tard. Enfin, en 1561, il assista au fameux colloque de Poissy, accordé par la reine-mère, Catherine de Médicis, aux instances des chefs des huguenots; et qui n'eut guères d'autres résultats, que de détacher de la secte Antoine de Bourbon, roi de Navarre. M. Bohier est un de ceux de nos évêques dont le pontificat a été le plus long; car ce ne fut que le 29 août 1569, qu'il paya le tribut à la nature, au château de Nazelles, près Amboise.

Guillaume Ruzé, confesseur des rois Henri II, Charles IX, et Henri III, et auteur de divers ouvrages, fut nommé, en 1570, à l'évêché de Saint-Malo, sans avoir été pressenti sur cet objet; car sans former positivement aucun refus, il ne fit aucune démarche du côté de Rome pour en obtenir ses bulles. Le 24 mai de l'année précitée, il vint en nos murs à la suite de Charles IX : c'est le seul séjour qu'il ait fait dans sa ville épiscopale. Deux ans après, il se démit en faveur du personnage suivant; et accepta l'évêché d'Angers, qu'il tint jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 28 septembre 1587. Nos *Recherches* diront le reste.

François Thomé, par résignation du précédent, se

distingua bientôt dans la province, tant par son savoir, que par son zèle pour le bien public. Comme il fut en particulier commis l'an 1575 pour travailler à la réformation de la Coutume de Bretagne; c'est une preuve qu'il n'était pas moins versé dans les matières civiles, que dans les affaires ecclésiastiques. Il assista aux états-généraux de Blois, qui ouvrirent le 6 décembre 1576; et il eut le courage de ne pas sortir de notre ville, lors de la peste qui l'affligea en 1584. Il se démit sur la fin de l'an 1586; mais il n'en continua pas moins de gouverner le diocèse pendant plusieurs années, comme grand-vicaire de son successeur. Il était à Beignon pour vaquer à son ministère, lorsqu'il y mourut le 12 ou le 17 février 1590, car on varie sur cette date; et il y fut enterré dans le sanctuaire, du côté de l'évangile.

Charles de Bourgneuf vint dans des temps bien malheureux, et où il trouva l'esprit des Malouins fort partagé sur la religion. C'était au reste un homme de beaucoup d'érudition, d'une vie intègre, et d'une vertu toute lumineuse, comme s'exprime Chenu. Pourvu de l'évêché de Saint-Malo par Sixte V, le 6 des calendes de décembre 1586, sur la démission de M. Thomé, quoi qu'il ne fut encore que simple clerc; il se fit ordonner prêtre le 19 septembre 1587; et fut recevoir à Rome la consécration épiscopale. Le 7 juillet 1590, il arriva de cette ville en la nôtre : mais il y fut on ne peut plus mal reçu des habitans, qui le soupçonnaient de favoriser Henri IV encore hérétique. Ils le retinrent en conséquence dans une espèce de captivité. Cependant on lui supposait dans cette affaire des sentimens qui n'étaient pas les siens. Dégoûté de son siége par toutes

les amertumes qu'il y avait éprouvées, il permuta, le 30 octobre 1596, avec M. Jean du Bec, appelé à l'évêché de Nantes : néanmoins il ne reçut ses bulles pour son nouveau diocèse que le 31 août 1598, et n'en prit possession que l'année suivante. Envoyé en cour pour porter au roi les cahiers des états de Bretagne, il tomba malade en s'en revenant; et mourut à Chartres le 17 juillet 1617. Il y fut enterré dans le chœur de l'abbaye de Saint-Père en Vallée, proche le tombeau de saint Fulbert.

Jean du Bec, qui avait porté les armes durant plusieurs années, et parcouru les différentes régions des trois parties de l'ancien monde, s'étant déterminé à embrasser l'état ecclésiastique, permuta, comme nous l'avons dit, avec M. de Bourgneuf, l'évêché de Nantes dont il avait l'expectative. Il ne reçut toutefois ses bulles pour celui de Saint-Malo, que le 18 septembre 1598; et ne fut sacré que le 14 mars suivant. Son entrée en nos murs se fit le 4 avril 1599; et il s'y montra comme un sage pilote, pour maîtriser les dernières agitations de la tempête de la Ligue. Plusieurs écrits sortirent de sa plume, comme nous l'avons dit ailleurs; et le 20 janvier 1610, il mourut à Saint-Malo de Beignon, où était la seconde maison de plaisance de nos évêques. Son corps, selon son testament, fut transporté dans le chœur de son abbaye de Mortemer, en la forêt des Lions, au diocèse de Rouen.

Guillaume Le Gouverneur, né dans nos murs, et doyen de notre cathédrale, démentit la maxime que *personne n'est prophète dans son pays.* Il jouissait d'une très-grande réputation avant de devenir l'un de

nos évêques : lorsqu'il fut sur le chandelier de l'Eglise, il parut plus grand homme de bien de moitié. C'est à lui qu'on doit spécialement presque tous les établissemens religieux de nos alentours; et dont cet abrégé ne nous permet pas de citer les noms. Il était porteur d'une des figures les plus distinguées de son temps; et c'est à juste titre qu'on lui a appliqué ce vers de Virgile *(Eclog. 5, v. 44) : Formosi pecoris custos, formosior ipse)* (pasteur d'un beau troupeau, il fut encore plus beau que lui). Député pour la troisième ou la quatrième fois à Paris pour les intérêts de la province et de sa ville natale, il fut pourvu de l'évêché de Saint-Malo, le 29 janvier 1610, par Henri IV, qui déclara avoir été autant frappé de son mérite que de sa bonne mine. Il assista, en qualité de député du clergé de Bretagne, aux états-généraux qui ouvrirent dans la capitale le 27 octobre 1614; et on lui doit en particulier un recueil de statuts synodaux fort estimé. Riche de toutes sortes de bonnes œuvres que nous passons sous silence, et généralement regretté de ses diocésains, M. Le Gouverneur expira parmi nous le 25 juin 1630; et ne fut inhumé que le 30, dans le chœur.

Achilles de Harlay de Sancy, d'abord envoyé à Constantinople en qualité d'ambassadeur, y affranchit de ses propres deniers plus de mille esclaves chrétiens; et y ramassa entre autres livres grecs, chaldéens, etc., les meilleurs manuscrits de la Bible qui fussent alors dans le Levant. A son retour au bout de dix ans, il entra dans la congrégation de l'Oratoire; et fut ensuite nommé par Louis XIII à l'évêché de Saint-Malo, pour lequel il reçut ses bulles le 10 novembre 1631. Son

éloquence, sa douceur, ses pieuses libéralités, tout annonça qu'il irait loin; et en effet son diocèse lui dût beaucoup, par le bon ordre qu'il sut y mettre ou y entretenir. Tout le monde sait la part qu'il eut dans le jugement de René de Rieux, évêque de Saint-Pol-de-Léon, et des autres prélats qui avaient favorisé la révolte de Gaston de France, duc d'Orléans, frère unique du roi. Le 12 juillet 1640, il fit, dans l'église de l'abbaye de Saint-Méen, l'ouverture du tombeau de saint Judicaël, roi de Bretagne; dont il fit déposer les reliques dans le lieu où étaient déja celles qu'on gardait dans ce monastère. La goutte dont il fut tourmenté dans ses dernières années, lui fit désirer d'avoir pour co-adjuteur M. *Ferdinand de Neufville*, son neveu; et ce fut lui-même qui le sacra en cette qualité le 28 août 1644, sous le titre d'*évêque d'Augustopolis*. Le 20 novembre 1646, fut le terme de ses jours; « et il fut « ensépulturé, le 12 décembre suivant, selon ses in-« tentions, proche les fonts-baptismaux, sous une tombe « de marbre bordée de tufau », qu'on n'y remarque plus. Sans prétendre nous faire les apologistes de sa conduite politique relativement à la reine-mère et au cardinal de Richelieu, nous ne pouvons nous empêcher de dire que c'est être étrangement aveuglé par la passion, d'avancer, avec l'auteur des *Réparties sur la réponse à la très-humble remontrance au roi*, que notre prélat « n'avoit de sens qu'en la première syllabe de son « nom; que sa tête étoit une ruche de frêlons; qu'il « savoit plus d'arabe que de françois; qu'il avoit fait « le métier que font les sots, les ingrats et les mé-« chants, etc. » Toutes ces injures de cabaret tombent

d'elles-mêmes devant la sévérité et la vérité de l'histoire.

Ferdinand de Neufville, destiné à être chevalier de Malte, préféra l'état ecclésiastique; et fut donné pour co-adjuteur au précédent, comme nous venons de le dire. Le 20 novembre 1646, il remplaça sur le siége épiscopal de Saint-Malo, cet oncle chéri; et fut transféré à Chartres au mois de septembre 1657. Il mourut dans ce dernier évêché; ou, selon le père Anselme, à Paris, le 2 janvier 1690, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

François de Villemontée, encore engagé dans le siècle, avait épousé M[lle] Philippine de La Barre, dont il avait eu deux filles. C'est de ce prélat qu'a voulu parler l'auteur des *Conférences de Paris sur le mariage*, *t.* 2, *p.* 192, en ces termes : « Le pape Alexandre III « défend de sacrer évêque un homme marié, à moins « que sa femme ne se fasse religieuse. L'épiscopat étant « un ordre éminent, cette précaution est nécessaire « pour l'édification des fidèles, afin qu'ils n'ayent pas « lieu de former des jugemens injustes sur sa conduite. « Néanmoins nous avons vu en France un évêque de « Saint-Malo, dont l'épouse ne se fit point religieuse « lorsqu'elle consentit à son ordination ». En effet, c'est par erreur que dom Taillandier, pag. 50 de son Catalogue historique, avance non seulement que M. de Villemontée n'eut qu'une fille, mais encore que son épouse entra en religion après lui avoir donné son consentement pour embrasser l'état ecclésiastique. Il est de toute vérité, et nous avons vu l'acte original, que cette dame resta dans le monde lorsque son mari fut

nommé évêque de notre diocèse; ce qui arriva au mois de septembre 1657. Cependant, dans la suite, elle se retira, comme pensionnaire, tantôt au couvent de Sainte-Anne de notre ville, tantôt en celui de la Roquette au faubourg Saint-Antoine, à Paris; et en 1670, son époux lui payait encore une pension de 3,000 livres. Pour en revenir à notre pontife; il fut nommé par le pape commissaire pour les affaires du jansénisme en France : commission dont il s'acquitta avec autant de lumières que de sagesse. (Voyez le surplus de ses œuvres dans nos *Grandes recherches*). Ayant été appelé dans la capitale pour les affaires de son évêché; il y mourut le 16, ou, selon d'autres, le 18 octobre de ladite année 1670, fort regretté des Malouins, pour la bonté avec laquelle il agissait avec eux comme avec ses enfans. Son portrait est au naturel dans cet ancien tableau représentant la bataille de Lépante, qu'on voit encore aujourd'hui en notre ci-devant cathédrale.

Sébastien du Guémadeuc, ex-aumônier de la reine-mère, et ex-agent général du clergé, fut nommé au siége de Saint-Malo par Louis XIV, le 1er novembre 1670. Il aimait la chasse et les chevaux; et Mme de Sévigné en particulier s'est fort égayée sur son goût giboyeur : du reste, il était digne d'éloge par mille excellentes qualités. M. du Guémadeuc fut l'un des évêques de la fameuse assemblée du clergé, tenue à Paris en 1682; où furent dressés les quatre articles qu'on peut regarder comme le précis de ce qu'il nous a plu appeler *libertés de l'église gallicane*, et que les Italiens nomment *les quatre piliers qui ont servi depuis à supporter tous les échafaudages des ennemis de la religion contre le car-*

tholicisme. Le 4 mars 1702, au bout d'une lente agonie et d'une vie de soixante-quinze ans, il expira à Beignon, où se fit son enterrement le 11 du même mois.

Vincent-François Desmaretz, neveu du grand Colbert, fut d'abord capitaine des vaisseaux du roi, et capitaine aux gardes. Nommé, le 10 avril 1702, à l'évêché de Saint-Malo; on peut avancer à juste titre que son épiscopat fut celui des grandes entreprises, tant par rapport à ce qu'il exécuta lui-même, que pour ce que nos pères firent de son temps dans l'intervalle de 1702 à 1739. (Voyez son article dans notre *Grand ouvrage.*) Il nous suffira de dire ici en général, que, pendant tout le cours de sa vie parmi nous, il n'y eut pas un seul projet d'utilité publique à l'exécution duquel il n'ait puissamment co-opéré, ni un seul genre de bonnes œuvres particulières qui lui soit échappé. Il faut l'avouer toutefois, cet homme si estimable d'ailleurs, et si judicieux, eut le malheur de se laisser entraîner dans un parti condamné depuis longtemps; et de donner les mains aux jansénistes : exemple funeste qui devint contagieux dans son diocèse, où l'erreur se propagea rapidement. Mais à la fin il sonda l'abyme où il s'était précipité; et son retour à l'unité catholique fut aussi vrai, que sa lettre au souverain pontife, en date du 21 décembre 1727, est touchante et éloquente. Son premier soin fut de ramener au giron de l'Eglise ceux qui s'étaient égarés sur ses pas; et jusqu'à la fin de ses jours, qui arriva le 25 septembre 1739, il ne s'occupa plus qu'à faire divers réglemens salutaires pour la réformation des mœurs et de la discipline. Il fut enterré dans le tombeau ordinaire des évêques, derrière le siége actuel des officians.

Jean-Joseph de Fogasses d'Entrechaux de la Bastie fut nommé par Louis XV évêque de Saint-Malo, le 14 novembre 1739. Théologien profond, canoniste éclairé, logicien unique, ce prélat est incomparablement au-dessus des louanges que nous pourrions lui donner; et ce qui complète son éloge, c'est que s'il fut une des principales lumières de l'Eglise gallicane, il fut en outre le père nourricier de son troupeau, à qui il distribuait annuellement plus des deux tiers de ses revenus. Il réussit à cicatriser entièrement les plaies que la défection momentanée de son prédécesseur avait faites à la doctrine orthodoxe; et l'on citera longtemps, entre les autres écrits sortis de ses mains, ses mandemens et ses discours synodaux. La figure de M. de la Bastie n'était pas avantageuse : ce qui avait fait dire en plaisantant à Louis XV, « qu'en l'envoyant en nos murs, il n'avait « pas fait un riche présent aux dames de Saint-Malo; « mais qu'il en avait fait un excellent à leurs maris ». En retour, il avait reçu du Ciel en partage un esprit aussi pétillant que solide; et ce qui vaut mieux encore, un cœur plein de droiture et de bonté. Il donnait avec une pieuse profusion, quand il croyait ses dons bien placés; et il était en quelque sorte passionné pour l'étude. Cet exercice fatigant acheva probablement d'abréger une vie précieuse, qu'avaient déjà commencé à miner les austérités; et le 29 janvier 1767, jour consacré au culte de saint François de Sales qu'il avait pris pour modèle de son administration, ce bon pasteur s'éteignit paisiblement dans notre ville. Lors de l'enterrement de M. des Laurents, qui le remplaça sur le siége, on ouvrit son tombeau pour y placer la nouvelle victime de la mort : mais on trouva ses restes et ses

langes encore à peu près intacts, après dix-huit ans de sépulture; de façon que l'on fut contraint d'inhumer le dernier défunt à côté, en dehors du chœur.

Antoine-Joseph des Laurents, dont la nomination au siége épiscopal de Saint-Malo eut lieu le 18 avril 1767, fut une digne copie de son prédécesseur, dont il avait été le vicaire-général dès le 3 décembre 1748. Jamais pasteur ne fut plus cordialement attaché à ses ouailles, plus empressé de connaître leurs besoins, et de les soulager dans le secret. De mœurs sans reproches, d'une foi intègre, il annonçait les vérités évangéliques comme il les sentait. Sa science, dans le fond très-solide, était tellement éloignée de toute ostentation, qu'on l'aurait pris au premier aperçu pour un homme commun et simple. Rien, ni chez lui, ni autour de lui, n'annonçait l'opulence : tout y respirait au contraire la plus stricte économie; et l'on sait qu'à sa mort on fut fort éloigné de trouver dans son palais des épargnes sordides. C'est à sa bienfaisance qu'est dû en particulier le grand portail actuel de notre ci-devant cathédrale; et il nous faudrait faire un livre, si nous prétendions énumérer tout le bien qu'il a opéré parmi nous. Nous renvoyons le lecteur, pour les détails, à nos *Grandes recherches historiques.* M. des Laurents, revenant de l'assemblée du clergé le 15 octobre 1785, vers les cinq heures et demie du soir, voulut descendre de voiture en face même de la croix de la mission qu'il avait fait planter sur notre chaussée en 1774 : mais au moment qu'il mettait pied à terre, en s'écriant avec transport : *Enfin je te revois, mon cher Saint-Malo!* il tomba mort, d'un coup d'apoplexie foudroyante. On remarque comme une chose singulière, qu'il expira un an jour pour jour après

l'ouverture qu'il avait faite du tombeau de saint Jean de la Grille : à quoi nous ajouterons que ce fut à ce même jour, cinq ans plus tard, que son successeur fut forcé de quitter notre ville, pour ne plus la revoir. M. de Hercé, évêque de Dol, son ami, fit, le 22, la cérémonie de l'enterrement.

Enfin, M. *Gabriel Cortois de Pressigny*, a été le dernier des évêques de Saint-Malo. Son brevet lui fut donné par Louis XVI le 6 novembre 1785; et son sacre eut lieu le 15 janvier 1786. Son administration, quelque courte qu'elle ait été, a laissé dans notre ville d'heureux souvenirs; et il sut s'attacher tous ses diocésains en général par son affabilité, son esprit, et ses libéralités. Son caractère conciliant parvint à assoupir dans nos murs de longues querelles; et lors des troubles de la Bretagne avec le ministère, non moins bon citoyen que bon évêque, il ne put approuver la manière turbulente, j'ose même dire séditieuse, dont en usèrent envers la cour le parlement de Bretagne et quelques têtes ardentes. Né avec le plus grand désir de faire le bien, ce respectable pontife commençait à l'opérer dans tout son évêché, lorsque la France entière se vit en proie à tous les maux que peuvent produire les troubles politiques et religieux. Non contens d'avoir donné des menotes à leur roi, les meneurs des états-généraux prétendirent encore donner une constitution à la nation, et une nouvelle forme d'administration au clergé. Suivant les dispositions de cette amalgamme monstrueuse où le spirituel était encore plus compromis que le civil, l'évêché de Saint-Malo était supprimé; et les paroisses qui le composaient, devaient être fondues tant dans celui de Rennes, que dans ceux de Saint-Brieuc et de

Vannes. Cette suppression fut authentiquement signifiée par la municipalité de Saint-Malo à M. de Pressigny, et à son chapitre, dans la matinée du 14 octobre 1790; avec injonction d'y conformer à l'avenir leur conduite. Le chapitre, pour éviter les scandales que sa résistance aurait pu faire naître, cessa aussi-tôt ses fonctions; et le même motif détermina l'évêque à s'éloigner, ce qu'il fit le 15, au soir. Il fut ce jour-là coucher au séminaire de Saint-Servan, d'où il partit le lendemain pour Paris. Bientôt, des hommes qui n'avaient aucune mission canonique, entrèrent à force ouverte dans l'Eglise de France; et les violences les plus extrêmes contraignirent les pasteurs légitimes à sortir du royaume, ou à se cacher dans les antres de la terre. M. de Pressigny se retira d'abord à Chambéri, capitale de la Savoie; puis à Constance; puis en Allemagne. Après plusieurs années d'exil, il rentra sur le sol Français, le 7 septembre 1800 : mais, malgré son extrême désir de venir faire sa résidence à Saint-Malo, la prudence ne lui permit pas d'exécuter ce dessein. Il se fixa donc à Paris, d'où il nous continua le ministère d'enseignement qu'il avait reçu de Jésus-Christ, et que des brouillons politiques n'avaient pu lui ôter. Dès que Pie VII, de concert avec Buonaparte alors premier consul, eut avisé aux moyens de rétablir la paix et la religion dans notre patrie, et eut demandé aux évêques fidèles la démission de leurs siéges; notre bon prélat donna purement et simplement la sienne. Le saint-père, en acceptant, le 4 novembre 1801, cette remise de pouvoirs, nomma M. de Pressigny administrateur de son ci-devant diocèse, jusqu'à l'époque où le concordat, arrêté dès le 15 juillet précédent, recevait son plein et entier accomplissement.

Le 9 avril 1802, commencèrent à être complétement consommées l'extinction de l'évêché de Saint-Malo, et l'incorporation de notre ville au diocèse de Rennes, par l'effet du décret exécutorial du cardinal Caprara, alors légat *à latere* du saint-siége en France, lequel fit passer dès le lendemain cette pièce à M. Jean-Baptiste-Marie de Maillé de la Tour Landry, évêque d'Ille et Vilaine.

Depuis ce temps-là, M. de Pressigny continua toujours d'habiter la capitale; où le suivirent les regrets de tous ses diocésains, qu'il regretta journellement lui-même.

Il n'accepta aucune place du gouvernement impérial: et il ne reparut sur la scène politique qu'en 1814.

L'excellent esprit qui le distinguait, joint à son expérience et à sa connaissance des affaires, le fit choisir, au mois de juin suivant, par sa majesté Louis XVIII, pour son ambassadeur extraordinaire auprès de Pie VII. Il partit en cette qualité le 7 juillet; et sa négociation auprès du souverain pontife, lui mérita de la part du roi un redoublement de confiance et d'affection.

Remplacé en 1816, à Rome, par M. le comte de Blacas; notre pontife reçut du pape une des plus hautes marques de considération que celui-ci puisse donner : je veux dire la dépouille mortelle toute entière d'un des martyrs en troupe des premiers siècles, renfermée dans un corps en cire très-bien fait, et richement enchassée dans un fort beau reliquaire. Ces vénérables restes, que Pie VII avait baptisés du nom de *saint Célestin,* nous furent rétrocédés par le pieux prélat lui-même, comme monument éternel de son amour pour son ancienne cathédrale; et placés à l'autel du fond du chœur, dont ils font encore aujourd'hui le principal ornement.

Le 26 avril 1816, sa majesté, pour reconnaître les services rendus par M. de Pressigny à la cause royale, le créa pair de France; et en vertu du nouveau concordat signé à Rome le 11 juin 1817, suivi de la bulle de circonscription des nouveaux diocèses en date du 27 juillet suivant, il fut désigné pour occuper le siége archiépiscopal de Besançon.

Ce fut à la suite du sacre de M. l'évêque de Rodez, à Paris, que notre digne pontife ressentit les plus vives atteintes d'une infirmité grave à laquelle il était sujet; et qui le conduisit au tombeau le 2 mai 1823.

Ses obsèques eurent lieu en l'église de Saint-Roch; « et ses dernières affections (selon la lettre qu'en écrivit « au maire de Saint-Malo M. l'abbé de Geaudrel), « furent pour son premier diocèse. »

Le clergé de notre ville, par reconnaissance, lui fit, le 14, un service solennel, où les curés des paroisses voisines et les principales autorités du lieu assistèrent. M. Bernard Duhaut Cilly, le seul chanoine existant de notre ancien diocèse, célébra la grand'-messe; et M. l'abbé Le Joliff, l'un des vicaires de la paroisse, prononça l'oraison funèbre.

Le titre de l'évêché de Saint-Malo ayant été rétabli par le susdit concordat du 11 juin 1817; M. *Charles-Siméon de Grimouville-Larchant,* né à Saint-Lô le 18 février 1751, fut désigné pour remplir le siége : mais quand la bulle du 10 octobre 1822 vint suspendre l'effet de ce concordat, il y avait déjà un an que le vénérable élu de Saint-Malo était mort à Jersey; où il décéda le 20 septembre 1821.

Il fut enterré le lendemain dans le cimetière de Saint-Martin; au milieu d'un grand concours d'habitans de

toute cette île hospitalière, qu'il n'avait point quittée depuis le 28 septembre 1792. Ce fut M. l'abbé Navet, chapelain de l'église catholique du lieu, qui fit cette triste cérémonie, accompagné de tout le clergé romain en surplis : ce qu'on n'avait encore jamais vu dans le pays depuis le schisme.

L'une des qualités particulières de M. de Grimouville était de ne faire aucune différence entre ses ennemis et ses amis, quand il s'agissait d'obliger. En voici un exemple : Un ancien magistrat émigré, qui l'avait pris en aversion, se vit forcé de recourir à son intervention auprès du gouvernement anglais, pour se faire réintégrer sur la liste des secours. Notre pieux ecclésiastique, ne voyant dans cet être haineux qu'un homme doublement à plaindre, interposa sur-le-champ en sa faveur ses bons offices, et lui obtint l'objet de sa demande.

Si nos neveux doivent trouver un si grand nombre d'actions perverses dans la funeste histoire de nos contemporains; ils apprendront par ce trait, et par mille autres du même genre que nous pourrions citer, qu'en retour il existait encore des Français dignes des générations futures, et la honte éternelle du siècle de lugubre mémoire qui les avait vus naître.

FIN.